
11.07


3649.3.

22

HISTOIRE

DE

L'INOCULATION

DE LA PETITE VÉROLE.

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE
DE
L'INOCULATION
DE LA PETITE VEROLE,

OU RECUEIL DE MÉMOIRES, LETTRES, EXTRAITS ET AUTRES ÉCRITS, SUR LA PETITE VÉROLE ARTIFICIELLE.

PAR *M.* DE LA *CONDAMINE*, *de l'Académie Françaiſe, & de l'Académie Royale des Sciences.*

Quis novus hic noſtris ſucceſſit ſedibus hoſpes ?
Quem ſeſe ore ferens ?

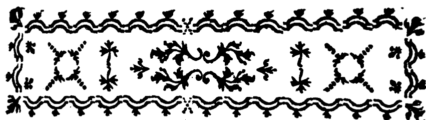
VIRG.

PREMIÈRE PARTIE.



A AMSTERDAM,
Par la Société Typographique.

M. DCC. LXXIII.



AVERTISSEMENT.

On ne peut disputer à M. de la Condamine, l'honneur d'avoir le premier fixé l'attention du Public sur la méthode de la petite vérole artificielle, qui fait tous les jours de nouveaux progrès en Europe, & qui depuis trente ans qu'elle avoit été annoncée en France, comme on le voit dans la Lettre de M. de la Coste à M. Dodard, (*Paris* 1723.) & dans la relation de Jurin, traduite par Noguez, (Paris 1725.) étoit restée ensévelie dans le plus profond oubli. Les bruits faussement répandus à Paris & entretenus avec affectation, que l'Inoculation étoit abandonnée en Angleterre, avoient affoibli l'impression que la lettre XI de M. de Voltaire sur les Anglois, publiée en 1731, étoit si propre à produire sur les esprits. Plus de vingt ans s'étoient écoulés depuis la publication de cet Ouvrage, lorsque M. de la Condamine lut le 14 Avril 1754, à la ren-

trée publique de l'Académie Royale des Sciences, son premier Mémoire sur l'Inoculation. On se souvient encore des applaudissemens qu'il excita dans l'Assemblée. Les Traductions en plusieurs langues étrangeres s'en sont multipliées. Dès la même année, la méthode de l'Insertion de la petite vérole fut adoptée en Dannemarck, d'où elle passa en Suede. Personne, de l'aveu de M. Daniel Bernouilli, *qui joint à la qualité de Géometre du premier ordre, celle de Docteur en médecine, n'a répandu plus de jour sur cette matiere que M. de la* CONDAMINE. *Depuis son premier Mémoire, il en a donné deux autres, l'un en 1758, l'autre en 1765, qui contiennent la suite de l'Histoire de l'Inoculation. Ce dernier n'a encore paru que dans le Tome des Mémoires de l'Académie des Sciences, qui vient d'être mis au jour. Le même Auteur a publié en différens temps* des Lettres au Docteur Maty, *Garde du Cabinet Britannique, l'un des Secrétaires de la Société Royale,* sur l'état présent de l'Inoculation en France, *& d'autres pieces fugitives éparses dans les Mercures de France,*

& dans quelques Ouvrages périodiques. On y trouve l'éclairciſſement de pluſieurs faits, des réponſes à pluſieurs objections, & des argumens nouveaux en faveur de l'Inoculation.

Nous avons cru que le Public nous ſauroit gré de lui préſenter une collection de tout ce que le même Académicien a publié ſur ce ſujet, & qui ne peut ſe trouver que diſperſé dans un grand nombre d'ouvrages. Nous y joignons quelques pieces qui n'ont pas encore vu le jour. L'Auteur a toujours eu ſoin de citer ſes garands de tous les faits qu'il avance, & de mettre ſes Lecteurs à portée de s'inſtruire à fonds ſur la matiere qu'il traite, en indiquant les Ouvrages les plus eſtimés en ce genre. Nous n'avons rien négligé pour donner à cette Édition toute la correction que l'on peut déſirer, & nous avons fait uſage des additions & corrections qui nous ont été communiquées par l'Auteur.



EXTRAIT D'OBSERVATIONS Mathématiques & Physiques dans un voyage du Levant, par M. de la CONDAMINE, lû dans une Assemblée publique de l'Académie des Sciences. Mémoires de cette Académie 1732, pag. 316.

L'INOCULATION de la petite vérole est, comme on sait, usitée depuis long-temps au Levant; c'est même delà qu'elle a passé en Angleterre. Cette opération est aujourd'hui non seulement pratiquée par les Grecs, sujets du Grand-Seigneur; mais un grand nombre de Francs de toutes les nations d'Europe, établis à Constantinople, & qui y ont épousé des Grecques, se sont conformés sur ce point à la mode du Pays, font tous les jours insérer la petite vérole à leurs enfans, & se trouvent bien de cet usage.



EXTRAIT DE LA RELATION abrégée du voyage de la riviere des Amazones, par M. de la CONDAMINE, lûe dans une Assemblée publique. Mémoires de l'Académie des Sciences 1745, pag. 478.

ON remarque au Parà, *que la petite vérole est encore plus funeste aux Indiens des missions, nouvellement tirés des bois, & qui vont nuds, qu'aux Indiens vêtus, qui sont nés, ou qui habitent depuis long-temps parmi les Portugais. Les premiers, especes d'Animaux amphibies, aussi souvent dans l'eau que sur terre, endurcis depuis leur enfance aux injures de l'air, ont vraisemblablement la peau plus compacte que celle des autres hommes, & il paroît que cela seul peut rendre en eux l'éruption de la petite vérole plus difficile. L'habitude où sont ces mêmes Indiens de se frotter le corps de* Roucou, *de* Genipa *& de diverses huiles grasses & épaisses, qui doivent à la longue obstruer*

les pores, contribue aussi peut-être à augmenter la difficulté. Cette conjecture est confirmée par une autre remarque; les Esclaves Negres transportés d'Afrique, & qui ne sont pas dans le même usage, resistent mieux à ce mal que les naturels du Pays Quoiqu'il en soit, un Indien Sauvage, nouvellement tiré des bois, attaqué naturellement de cette maladie, est pour l'ordinaire un homme mort; mais pourquoi n'en est-il pas de même de la petite vérole artificielle? Il y a quinze ou vingt ans qu'un Missionnaire Carme, des environs du Parà, *voyant tous ses Indiens mourir l'un après l'autre, & ayant appris par la lecture d'une Gazette le secret de l'*Inoculation, *qui faisoit alors beaucoup de bruit en Angleterre, jugea prudemment qu'en usant de ce remede, il rendroit au moins douteuse une mort qui n'étoit que trop certaine, en n'employant que les remedes ordinaires. Un raisonnement aussi simple n'avoit pu manquer de se présenter à tous ceux qui étoient capables de réflexion, & qui voyant le*

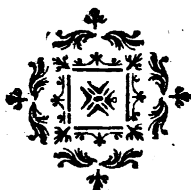
ravage de la maladie, entendoient parler des ſuccès de la nouvelle opération; mais ce religieux fut le premier en Amérique qui eût le courage d'en venir à l'exécution. Il avoit déja perdu la moitié de ſes Indiens, beaucoup d'autres tomboient malades journellement. Il oſa faire inſérer la petite vérole à tous ceux qui n'en avoient pas encore été attaqués, & il n'en perdit plus un ſeul; un autre Miſſionnaire de la Riviere Noire, ſuivit ſon exemple avec le même ſuccès. (a)

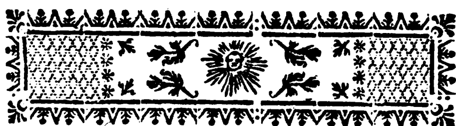
Après des expériences ſi authentiques, on jugera, ſans doute, que dans la contagion de 1743, qui cauſoit ma détention au Parà, *tous ceux qui avoient des Eſclaves Indiens, uſerent d'une recette ſi ſalutaire pour ſe les conſerver. Je le croirois moi-même, ſi je n'avois été témoin du contraire: du moins on n'y penſoit pas lorſque je partis du* Parà. *Il n'étoit*

(a) J'ai appris depuis par des lettres du Parà *que l'Inoculation y avoit été pratiquée avec le même ſuccès, que lors de la premiere expérience.*

peut-être pas encore tems ; la moitié des Indiens n'avoit pas encore péri. (*a*)

(*a*) *Il n'y eut au Parà qu'un ſeul Portugais, Chirurgien de profeſſion, qui eut le courage d'inoculer un fils qui lui reſtoit, & de lui ſauver la vie après avoir perdu l'autre de la petite vérole naturelle.*





PREMIER MÉMOIRE
SUR
L'INOCULATION
DE
LA PETITE VÉROLE.

Lû à l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences, le 24. Avril 1754.

UNE maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe * dans notre sang, détruit, mutile ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien monde, elle a plus dévasté le nouveau que le fer de ses conquérans: c'est un instrument de mort qui frappe sans distinction d'âge, de

* Les Médecins sont partagés sur la réalité de ce germe; je n'entends, comme plusieurs d'entre eux, par ce mot, qu'une

ſexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'eſt ſur-tout dans les villes & dans les cours les plus brillantes, qu'on la voit exercer ſes ravages. Plus les têtes qu'elle menace ſont élevées ou précieuſes, plus il ſemble que les armes qu'elle emploie ſont redoutables : on voit aſſez que je parle de la petite vérole. *L'Inoculation*, préſervatif ſûr, avoué par la raiſon, confirmé par l'expérience, permis, autoriſé même par la religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & ſemble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conſerver & à multiplier l'eſpece humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait

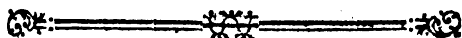
---

diſpoſition qui rend la plupart des hommes, & peut-être tous les hommes ſuſceptibles de la petite vérole.

[J'ai mis entre deux parentheſes de cette forme [ ], les additions & changemens de quelque conſéquence que j'ai faits dans cette nouvelle Edition ; on verra par-là d'un coup d'œil en quoi elle differe de celle des Mémoires de l'Académie des Sciences.]

de la providence ? Tel eſt l'objet des recherches qui font la matiere de ce Mémoire.

Je le diviſe en trois parties : je rapporte dans la premiere les principaux faits hiſtoriques concernant l'Inoculation : dans la ſeconde, j'examine les objections que l'on peut faire contre ſon uſage : dans la troiſieme, je tire des conſéquences des faits établis dans les deux premieres, & j'expoſe les avantages de l'Inoculation.



PREMIERE PARTIE.

Faits Hiſtoriques.

LA communication artificielle de la petite vérole, opération plus généralement connue aujourd'hui ſous le nom d'Inoculation, s'eſt pratiquée de temps immémorial en Circaſſie, en Géorgie, & dans les péis voiſins de la mer Caſpienne. (*a*)

(*a*) *Extrait de la lettre d'Emanuël Timoni, inſérée dans les Tranſactions Philoſophiques*, n°. 339 en latin. Elle ſe trouve auſſi ſans

Ignorée dans la plus grande partie de l'Europe, elle étoit en usage fort près de nous, dans la province de Galles en Angleterre. (*a*) Connue autrefois, & depuis négligée en Grece & en Turquie, elle fut rapportée à *Constantinople* vers la fin du dernier siecle par une femme de Thessalie, qui la pratiquoit avec un grand succès; mais seulement parmi le peuple. (*b*) Cet usage est très-ancien

---

date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'appendix du voyage de la *Motraye*, qui dit l'avoir reçue de l'Auteur son ami, au mois de mai 1712. Voyage de la *Motraye*, *t. II. p.* 98. & 115. *édit. de la Haye*, *in-fol.* Dans les *acta eruditorum* de Leipsick, du mois d'août 1714, il y a un extrait de l'*Histoire de l'Inoculation*, par le même *Timoni*, qu'on suppose récemment imprimée à Constantinople. Voyez aussi *Ephem. Naturæ curios. Norimbergæ*, 1717. *Cent. V. Obs. II.* communiquée par le premier Médecin du Roi de Suede.

(*a*) Extrait des Lettres rapportées par M. Jurin, à la suite de sa *Lettre à M. Caleb. Cotesworth*, &c. [Recueil de pieces, &c. Paris 1756.]

(*b*) *Voyez* l'ouvrage de Pilarini, *ci-après cité.*

& généralement reçu dans l'isle de *Céphalonie*, (*a*) tant des Grecs Catholiques, que des Schismatiques, sujets les uns & les autres de la république de *Venise*. Il est commun en Morée & dans l'isle de *Candie*. Si nous sortons de l'Europe, nous le trouverons à *Bengale*, & depuis si long-temps établi sur la côte & dans l'intérieur de l'Afrique, à *Alger*, à *Tunis*, à *Tripoli*, qu'on ignore son origine, qui, vraisemblablement remonte au temps des Arabes. Dès le commencement de l'autre siecle, (*b*) on communiquoit la petite vérole à la Chine, sans incision & par le nez, en faisant respirer la matiere des boutons desséchés réduite en poudre. Tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque *Emanuel Timoni*, Médecin Grec, membre de l'Université de *Padoue* & d'*Oxford*, ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'Inoculation, en donna une

---

(*a*) *Voyez* dans le second Mémoire, [une des notes du supplément à l'Histoire de l'Inoculation.]

(*b*) Lettre du P. Dentrecolles, *Tome XX. des Lettres édifiantes & curieuses.*

description détaillée dans une lettre au docteur *Woodward*, écrite de *Constantinople* au mois de décembre
1713. 1713. Pendant sept à huit ans qu'il avoit suivi de près cette opération dans cette capitale, il n'avoit été témoin que de deux événemens fâcheux, dont les causes étoient étrangeres à l'Inoculation. (*a*)

Jacques Pilarini, autre Médecin Grec, témoin des succès de la nouvelle méthode, depuis l'année 1701, avoit long-temps refusé de l'approuver. Enfin, subjugué par l'évidence, il fit l'apologie de la petite vérole artificielle dans un petit ouvrage la-
1715. tin, imprimé à *Venise* (*b*) en 1715, &

(*a*) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent, l'un de la dissenterie, le trente-deuxieme jour, l'autre de marasme, quarante jours après l'opération. L'Auteur ajoute, qu'on soupçonna même que les parens avoient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodes. *V.* not. (*a*) *page* 3.

(*b*) *Nova & tuta variolas excitandi per*

muni de l'approbation de l'Inquiſiteur. La Theſſalienne aſſuroit avoir inoculé ſix mille perſonnes dans la ſeule année 1713. De ce nombre furent ſans doute la plupart des enfans des négocians Anglois, Hollandois, François, établis à *Conſtantinople*, ou plutôt à *Péra*, (*a*) que

---

tranſplantationem methodus. Venetiis, 1715; réimprimé avec le précédent à *Nuremberg* 1717, & à *Leyde* 1721, ſous le titre de *Tractatus bini de nova variolas per tranſplantationem excitandi methodo.*

(*a*) Fauxbourg de Conſtantinople où réſident les Ambaſſadeurs.

On a trop légérement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, *& qu'il n'y avoit point de Bacha à Conſtantinople qui ne donnât la petite vérole à ſes enfans, en les faiſant ſevrer.* La *Theſſalienne* n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou ſujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie. *Pilarini*, dans ſon ouvrage ſur l'Inoculation, aſſure poſitivement que les Turcs attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embraſſé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fati decretis addicti, minuſque dociles, hanc neglexerunt huc uſque.* [On prétend que les Turcs ſe ſont familiariſés depuis avec cette opération. Cependant on voit

j'ai vus en 1732 s'applaudir d'avoir été soumis par leurs parens à cette opération, la pratiquer sur leurs enfans, & les préserver par ce moyen des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coutume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine le Duc*, autre Grec, qui, recevant en 1722 le bonnet de Docteur en médecine à *Leyde*, y soutint publiquement l'Inoculation suivant la pratique de Turquie. (*a*)

Le premier écrivain du siecle * nous a depuis long-temps appris que
1717. *Lady Wortley Montagu*, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, en 1717, femme célebre par son esprit, eut le courage de faire

---

par la Gazette d'Amsterdam, du 13 avril 1769, qu'une fille du Grand Seigneur vient de mourir à l'âge de cinq ans, de la petite vérole.]

(*a*) *Dissert. de Byzantinâ variol. insitione. Lugd. Bat.* 1722, imprimée avec deux autres dissertations de Médecins de *Londres*.

* Lettres de M. *de Voltaire*, sur les Anglois 1731.

inoculer à *Constantinople*, par son Chirurgien, son fils unique âgé de six ans, & depuis sa fille, à son retour en Angleterre, où cet exemple fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Ce fut à la réquisition du college des Médecins de Londres que l'expérience en fut faite (*a*) sur six criminels. Cette épreuve, en laquelle la peine de mort fut commuée, leur sauva la vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors Princesse de Galles, ayant tremblé pour les jours de la Princesse Royale, sa fille aînée, fit inoculer en 1722 (*b*) les deux cadettes, la feue Reine de Danemarck & la Princesse de *Hesse-Cassel*. Cette opération, qui se fit sous la direction du Docteur *Sloane*, augmenta beaucoup la célébrité du nouveau préservatif; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eût irrévocablement fondé l'usage d'une

1721.

1722.

(*a*) Relation du Docteur *Jurin*, déja citée.

(*b*) Le feu Prince de Galles, le fut depuis à Hanovre, par *M. Maitland*.

pratique utile au genre humain, en retarda peut-être le progrès, dans un péis de factions, où la raison armée de l'évidence, quand elle est adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux Médecins de la Grande-Bretagne, les Docteurs *Sloane*, (*a*) *Fuller*, *Arbuthnot*, *Jurin*, *Mead*, *Lobb*, *&c.* favorisoient la nouvelle méthode, ou qu'ils écrivoient en sa faveur, que le Docteur *Shawel*, &c. la faisoient pratiquer sur leurs enfans,
— deux (*b*) Médecins peu connus, &
1722. un Apoticaire, sembloient chercher à se faire un nom en la proscrivant. Tandis que l'Evêque de *Salisbury* & plusieurs Casuistes (*c*) soumettoient leurs enfans à l'Inoculation, d'autres

---

(*a*) Un Mémoire du Docteur *Sloane* détermina la Princesse de Galles.

(*b*) Les Docteurs *Blakmore*, *Wagstaffe*, & l'Apoticaire *Massey*. Le Docteur *Arbuthmot*, sous le nom du Docteur *Maitland*, réfuta *Wagstaffe* en 1722.

(*c*) *Lettre de M. Amyand, rapportée par M. de la Coste. Lettre à M. Dodard*, Paris 1723, page 69.

Théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colere céleste. Quelques-uns porterent l'absurdité jusqu'à citer, pour le prouver, le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole, (*a*) & l'un d'eux eut le front de prêcher dans un sermon, à *Londres*, que le *Diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job, par ce moyen infernal.* (*b*)

Cependant, outre les expériences de *Constantinople*, où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes avoient passé très-heureusement par cette épreuve, (*c*) on comptoit un grand nombre de sujets inoculés en

---

(*a*) Ils prétendoient que l'Inoculation avoit répandu la contagion, & par conséquent multiplié le nombre des morts. *M. Jurin* répondit dans le temps, que la grande mortalité de l'année 1723, qu'on appella l'année de l'Inoculation, fut en janvier & février, & qu'on ne commença d'inoculer que le 27 mars, &c.

(*b*) *Lettre à M. Dodard*, page 51.

(*c*) *Ibid.* page 68. *Recueil de pieces*, &c. page 174. [Il est plus vraisemblable qu'alors on comptoit déja dix mille Inoculations à *Constantinople.*]

1723. Angleterre ſans accident. Le Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, en 1723 & 1724, publia divers écrits, (*a*) dont pluſieurs ſont inſérés dans les *Tranſactions philoſophiques* : il y détaille les ſuccès des expériences faites dans la Grande-Bretagne & dans la Nouvelle-Angleterre ; il y joint pluſieurs lettres ſervant de ſupplément & de preuves. On y trouve des liſtes de malades & de morts de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, avec des comparaiſons de leurs effets. Quoique depuis ce temps les expériences ſe ſoient fort multipliées, pluſieurs queſtions ne peuvent encore être éclaircies que par les réſultats de *M. Jurin*; c'eſt lui qui, ſans contredit, a répandu le plus de jour ſur cette matiere. Je marche ſur ſes traces, & ſouvent je ne ſerai que ſon commentateur. Il réſulte de ſes calculs, que d'autres beaucoup plus récens ont confirmés, qu'à *Londres*,

(*a*) *A letter to Caleb Coterſworth, an account of Inoculation. Lond.* 1723. & traduction françoiſe de *M. Noguez* en 1725.

&

& même dans les Provinces, où le mal passe pour être moins dangereux, il mouroit communément un septieme, un sixieme, & quelquefois un cinquieme de ceux que la petite vérole naturelle attaquoit, tandis qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze (*a*) de ceux qui l'avoient reçue par insertion, quoiqu'il ne fût nullement prouvé que cette mort en eût été l'effet, & bien que la méthode ne fût pas encore perfectionnée. Dans ces commencemens, on avoit hasardé beaucoup d'expériences sur des sujets infirmes ou mal préparés. C'est dans de pareilles circonstances qu'à *Boston*, dans la Nouvelle-Angleterre, de trois cens sujets, jeunes, vieux, femmes enceintes, inoculés indistinctement, depuis l'âge d'un an jusqu'à soixante-dix, avec peu de précautions, dans un tems d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'est-à-dire, un sur soixante;

1713.

(*a*) *Voyez* Lettre de M. *Amyand*, premier Chirurgien de Sa Majesté Britannique, à M. *de la Coste*, rapportée par celui-ci dans sa lettre à M. *Dodard*.

encore (*a*) eſt-il plus que douteux qu'ils fuſſent morts des ſuites de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé ſur quelques ſujets de diſtinction (*b*), donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le Magiſtrat intervint, l'eſprit de parti s'en mêla, l'opération ne fut permiſe qu'avec des reſtrictions qui reſſembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucun exemple pour le prouver. Les plus ſages, les plus modérés, conclurent qu'il étoit de la prudence d'attendre que le tems & les expériences multipliées euſſent donné plus de lumieres.

Les premiers ſuccès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par une Lettre de M. *de la Coſte*, Docteur en Médecine, adreſſée à M. *Dodard*, Premier Médecin de

(*a*) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Coterſworth*.

(*b*) *Voyez* Analyſe de l'Inoculation du Docteur *Kirkpatrick*. Lond. 1754, *pag.* 109.

Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilege, sous l'approbation de M. *Burette*, Docteur de la Faculté de Paris. Dans cette Lettre, suivie de quelques autres de M. *Sloane*, de M. *Amyand*, &c. les avantages de l'Inoculation sont très-bien exposés, les Listes & les calculs de M. *Jurin* sont rappelés; on y trouve des faits nouveaux, des raisonnemens judicieux, des réponses aux objections. Il y est fait mention d'une consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclure: *qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même Lettre suppose que M. *Dodard* & plusieurs de nos plus célebres Médecins, tels que feu M. *Chirac*, successeur de M. *Dodard* dans la place de Premier Médecin du Roi, & M. *Helvetius* (a) depuis Premier Méde-

1723.

(a) M. *Helvetius* (dit M. *de la Coste* dans sa lettre à M. *Dodard*, pag. 54) *m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très-utile & très-avantageuse pour l'Etat, & que je lui ferois plaisir de le nommer, comme*

cin de la Reine, l'un & l'autre de cette Académie, approuvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une Lettre de M. *Astruc*, alors professeur de *Montpellier*, aujourd'hui du college royal, & Médecin consultant du Roi : *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroissoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Ce petit ouvrage, très-bon en lui-même, & le premier en notre langue qui traite de l'Inoculation, est devenu très rare. M. *Andri*, Médecin de *Paris*, alors chargé des extraits des livres de médecine, n'en parla dans le Journal des savans, (*Janvier 1725*) qu'en passant, & avec mépris, comme d'une compilation de gazettes. Le Journal de *Trévoux* en donna seul un bon extrait sans prendre aucun parti.

---

quelqu'un qui souhaite très-vivement qu'on en fasse des expériences, persuadé qu'il est qu'elles réussiront. J'ajoute à ce témoignage de M. *de la Coste*, que je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même : les noms de Mrs. *Falconet* & *Vernage* me dispensent d'en citer d'autres.

Les bruits fauſſement répandus des mauvais ſuccès de l'Inoculation à *Boſton*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit fauſſement (*a*) ſur le compte de l'opération, quelques malheurs cauſés par l'imprudence de jeunes gens, récemment inoculés, qui 1723.
commirent des excès, avoient diminué la confiance publique. Ces bruits s'étoient répandus à *Paris*, dans le temps où l'on ſongeoit à faire des expériences de l'Inoculation. Après le ſuccès des épreuves faites en Angleterre, & particulierement ſur la famille royale, il étoit tems, au moins, qu'on en fît des eſſais en France, ne fût-ce que dans les Hôpitaux. Ces effets euſſent été favoriſés par un Prince (*b*) protecteur des ſciences, des lettres & des arts, qu'il chériſſoit & cultivoit. Mais à peine eut-il les yeux fermés, qu'on ſoutint dans les

(*a*) *An Account*, &c. par *Jurin*, page 30, *London*, 1724; & traduction de M. *Noguez*, pag. 63.

(*b*) Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3 décembre 1723.

écoles de Médecine une thèse (a) qui sonna le tocsin contre les inoculateurs : on y traite leur opération de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux, & les patiens de dupes.

Cette thèse porte les caracteres les plus marqués d'un ouvrage de passion : c'est une déclamation violente, chargée d'invectives, & tout-à-fait dénuée de preuves, par laquelle on prétend intéresser la morale & la religion contre la nouvelle méthode. Aucun Médecin de la Faculté de Paris, dont M. *de la Coste* n'étoit point membre, n'avoit écrit en faveur de l'Inoculation, aucun d'eux par conséquent n'étoit intéressé personnellement à la soutenir : peut-être manquoit-on de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections; les écrits de M. *Jurin* n'étoient pas encore traduits : l'Inoculation effraie la multitude; la crainte de se rendre responsable de quelque

(a) *An Variolas inoculare nefas !* Questio medica. *In Scolis Medicorum*, 3a. *Decembris* 1723, Paris.

fâcheux événement, empêcha sans doute nos plus grands Médecins de s'opposer au torrent. Neuf docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai dit plus haut, en faveur des expériences à faire de l'Inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, pouvoit suffire pour rassurer les plus scrupuleux; mais il est des gens au jugement desquels un remede venu de Turquie, accueilli dans un pays protestant, ne mérite pas d'être examiné. Quoi qu'il 1724.
en soit, on peut juger, par une des réponses imprimée de M. *Amyand* à M. *de la Coste*, que celui-ci s'étoit plaint d'être traversé dans ses projets.

Bientôt après, le célebre M. *Hecquet*, ennemi juré de toutes les nouveautés en Médecine, fit imprimer une dissertation anonyme, dont le titre seul (*a*) est modéré. On sait jusqu'à quel point ce Docteur portoit la prévention & l'opiniâtreté. Je n'ai pas eu le courage, je l'avoue,

(*a*) *Raisons de doutes contre l'Inoculation.* Paris 1724.

d'achever la lecture de son ouvrage : avant que de me condamner, il faudroit l'avoir entreprise comme moi. L'Inoculation d'une maladie sur un corps humain, pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble ne pas trouver entierement innocente l'Inoculation qui se pratique sur les arbres ? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode; je me sers de ses propres termes. *Son antiquité est mal établie... l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix... elle n'évacue pas la matiere de la petite vérole... elle a un double caractere de réprobation... elle est contraire aux vues du Créateur... elle ne préserve point de la petite vérole naturelle... elle est contraire aux loix... elle ne ressemble à rien en Médecine, mais bien plutôt à la magie.* Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens; tel est l'échantillon du style du plus savant & du plus célebre ennemi de l'Inoculation. L'approbation du Docteur *Burette*, censeur royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient, *sont toutes conformes à l'ancienne pra-*

tique de la Médecine. La traduction des premiers écrits de M. *Jurin* par M. *Noguez*, Médecin de *Paris*, précédée d'une apologie de l'Inoculation, quoiqu'approuvée par le censeur dès le mois de Juillet 1724, ne parut qu'en 1725. Le Journal des savans, au mois d'octobre de la même année, n'en donna qu'un extrait fort court, dans lequel les preuves de M. *Jurin* sont affoiblies, & les accidens qu'il avoue sont étalés avec complaisance. Le même Journal avoit donné un extrait long & favorable de la lettre de *Wagstaffe* contre l'Inoculation (*a*). 1725.

Tant de coups portés à la fois à la nouvelle méthode la jetterent dans une sorte d'oubli jusqu'en 1738. (*b*) Dans cet intervalle on inocula peu, même en Angleterre, & depuis ce temps l'Histoire de cette pratique est presque inconnue en France. Les papiers publics, tous nos Journaux littéraires, semblent depuis près de trente ans 1725.

(*a*) Février 1723.

(*b*) *Analyse de l'Inoculation du Docteur Kirkpatrick*.

s'être condamnés au ſilence ſur cet article; & je vois tous les jours avec ſurpriſe des gens fort inſtruits d'ailleurs, pour qui les bruits déſavorables à l'Inoculation répandus en 1724 & en 1725, ſont les nouvelles les plus récentes qui leur ſoient parvenues. On les entend dire froidement & avec ingénuité, qu'aujourd'hui cette méthode eſt abandonnée en Angleterre, tandis qu'elle n'y fut jamais plus accréditée. Ce n'eſt pas le ſeul exemple qui prouve combien le Public eſt mal inſtruit en France des nouveautés utiles au progrès des ſciences & des arts, & même au bien de l'humanité, quand elles prennent naiſſance hors du royaume. Ce qui me reſte à dire ſur l'Hiſtoire de l'Inoculation, ne peut donc manquer de paroître nouveau parmi nous. (*a*)

Tandis qu'elle ſembloit perdre du terrein en Europe, elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. L'épidémie de 1723, qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le

(*a*) Ceci étoit exactement vrai, lorſque ce Mémoire fut lû en Avril 1754.

tour du monde, & ce n'eſt pas l'unique exemple. (*a*) Les Tartares, chez qui la petite vérole n'eſt pas commune, en furent infectés; la plupart des adultes en mouroient. Le P. *Dentrecolles*, Miſſionnaire Jéſuite, dans ſa lettre très-curieuſe du 11 Mai 1726, à *Pekin*, rapporte (*b*) qu'en 1724 l'Empereur de la Chine envoya des Médecins de ſon palais en Tartarie, pour y *ſemer* la petite vérole artificielle; c'eſt le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'inſertion, dont nous dirons un mot en ſon lieu. Sans doute le ſuccès des Médecins Chinois fut heureux, puiſqu'ils rapporterent beaucoup de chevaux & de pelleteries, qui ſont les richeſſes & la monnoie des Tartares.

D'un autre côté, la pratique de l'Inoculation à la maniere d'Europe ſe perfectionnoit dans le ſilence pendant le tems de ſa diſgrace: ſes progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laiſſé de ſe répandre 1726. 1727. 1728, &c.

(*a*) Voyez *Journ. hiſt. du voyage à l'Equ.* Paris, 1751, p. 103 & 104.

(*b*) *Lettres édifiantes & curieuſes*, tom. XX.

en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde. (*a*)

J'ai dit ailleurs. (*b*) comment dans ce même temps, à peu près, un Missionnaire Carme des environs de la colonie portugaise du *Grand-Parà*, dans l'Amérique méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission emportés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, avoit sauvé tous ceux qui lui restoient, en hasardant sur eux la méthode de l'Inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance très-superficielle par une gazette d'Europe. J'ai dit que son exemple avoit été suivi, non moins heureusement, par un de ses confreres, Missionnaire sur les bords de *Rio-Negro*, &

(*a*) J'ai déja remarqué que le Prince de Galles fut inoculé à Hanovre, quelques années après les Princesses ses Sœurs : il se fit plusieurs autres Inoculations dans cet Electorat, ainsi qu'en diverses Villes d'Allemagne, mais cela n'eut point alors de suite.

(*b*) *Relation du Voyage de la riviere des Amazones : Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1745.

par

par quelques Portugais du *Parà*. J'ai
depuis appris, par une lettre de cette
Ville, que dans une nouvelle épi-
démie qui déſoloit la Province en
1750, le même préſervatif avoit pro-
duit le même effet.

Mais il avoit déja repris le deſſus
dans la Nouvelle-Angleterre depuis
dix à douze ans. Une épidémie ter- 1738.
rible ravageoit la Caroline en 1738;
tous les malades ſuccomboient ſous
la violence du mal: alors on ſe reſ-
ſouvint de l'efficacité du remede né-
gligé depuis 1724; ont eut de nou-
veau recours à l'Inocnlation, qui
réuſſit mieux que jamais, puiſque
dans les chaleurs ardentes des mois
de Juin, Juillet & Août, temps le plus
contraire aux maladies inflamma-
toires, & dans un péis où cette mé-
thode avoit moins bien réuſſi qu'en
Europe, de mille perſonnes inocu-
lées, il n'en mourut que huit, ce qui
n'eſt qu'un ſur cent vingt-cinq. (*a*)
Il y a même beaucoup d'apparence
que dans les expériences faites en

(*a*) *The analyſis of Inoculation, by J. Kirk-patrick*, pag. 110, 111, &c.

Amérique ſur une multitude de Ne-
1738. gres eſclaves, on avoit moins apporté de précautions dans le choix & la préparation des ſujets que dans les opérations faites en Europe ſur des homme libres, dont la vie étoit plus précieuſe : d'ailleurs la plupart des Negres ſont infectés originairement d'un virus vénérien qu'ils apportent de leur péis, ce qui rend beaucoup plus difficile le choix des ſujets propres à l'Inoculation.

Les nouveaux ſuccès de cette pratique dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut la même année en Angleterre, lorſqu'on recommença de la pratiquer. De près de deux mille perſonnes inoculées depuis douze ans à *Winchester* & aux environs dans les Comtés de *Suſſex* & de *Hampton*, &c. il n'eſt mort, ſuivant le rapport du Docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs Médecins diſſuadoient de s'expoſer à l'Inoculation. (*a*)

1746. L'année 1746 fut à *Londres* l'é-

(*a*) *Kirkpatrick's*, *Analyſis*, ibid.

poque de la fondation d'une maiſon de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la dévaſtion qu'elle fait de l'eſpece humaine, que pour ſecourir ceux que cette maladie attaque naturellement. C'eſt dans l'Egliſe de cet Hôpital ; c'eſt dans la même chaire où trente ans auparavant l'Inoculation avoit été traitée d'ouvrage du démon, que le Docteur *Madox*, Evêque de *Worceſter*, a prêché depuis deux ans ce ſermon célebre, & pluſieurs fois réimprimé, par lequel il excite la charité de ſes concitoyens en faveur de cette pratique, dont il démontre les avantages. Les notes jointes à ce ſermon, & l'ouvrage que M. *Kirkpatrik* vient de publier, nous apprennent que de trois cens neuf ſujets, la plupart adultes, ſoumis à cette épreuve dans le nouvel Hôpital, & que de quinze cens perſonnes inoculées par trois différens Praticiens, c'eſt-à-dire de dix-huit cens neuf, il n'en eſt mort que ſix, ce qui ne fait pas un ſur trois cens ; que M. *Wincheſter*, chirurgien de l'Hôpital des *Enfans- trouvés*, n'a perdu qu'un enfant ſur cent

quatre-vingt-six; & que de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule avoit été malheureuse. M. *Frévin* assure que sur plus de trois cens Inoculations faites à *Rye*, une seule avoit mal réussi. Il est vrai qu'à *Salisbury*, quatre personnes étoient mortes sur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort* sur trois cens neuf.

1747. Au mois de Novembre 1747, M. *Ranby*, premier Chirurgien de S. M. B. avoit inoculé huit cens vingt-sept sujets. (*a*) Ses expériences, toutes heureuses, montoient à la fin de 1752, à plus de mille. (*b*) La différence des succès peut être attribuée en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie, en partie au plus ou moins de précautions prises pour préparer & pour gourverner les malades; enfin aux différens degrés d'expérience & d'habileté des Inoculateurs, mais sur-tout à la ma-

(*a*) Lettre particuliere de M. *Trembley*, à l'Auteur de ce Mémoire.

(*b*) *Sermon de M. l'Evêque de Worcester*. En 1754, suivant M. *Kirkpatrick*, M.

xime de ne pas hasarder l'Inoculation sur des sujets mal constitués, mal sains, ou soupçonnés d'autres maladies; attention que la Grecque de *Constantinoble* portoit jusqu'au scrupule, & à laquelle elle attribuoit la constance de ses succès.

En résumant les faits précédens, & plusieurs autres dont j'omets le détail, je trouve qu'à tout prendre, sur trois cens soixante & seize inoculés, (*a*) il n'en est mort qu'un. 1748.

Ranby en avoit inoculé douze cens avec succès, & M. *Midleton*, sur huit cens, n'avoit perdu qu'un malade.

(*a*) M. *Maty*, à qui je suis redevable d'un grand nombre d'observations judicieuses, m'a fait appercevoir que dans le nombre des quinze cens inoculés par trois différens Praticiens, une partie des mille inoculés que j'attribue à M. *Ranby* est comprise, & qu'ainsi j'ai fait un double emploi; mais comme M. *Ranby* & plusieurs autres célebres Praticiens ont continué d'inoculer depuis avec un égal succès, que je n'ai point fait mention des trois cens Esclaves qu'un ami du Docteur *Mead* lui écrivit avoir inoculés lui-même, en l'Isle de *S. Christophe*, sans en avoir perdu un seul; & qu'enfin les expériences heureuses

1748. En 1748, le Docteur *Tronchin*, Génevois, inspecteur du College des Médecins d'*Amsterdam*, ayant été sur le point de perdre un de ses fils de la petite vérole naturelle, prit le parti d'inoculer son aîné; ce fut la premiere inoculation faite en Hollande. Elle fut suivie de neuf autres, que M. *Tronchin* dirigea : deux ans après il en recommanda l'usage à *Geneve*, sa patrie.

1750. Ce fut en 1750 que cette République où fleurissent les arts, & où le zele du bien public est une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'Inoculation. M. *Calendrini*, Mathématicien célebre, & l'un de ses premiers Magistrats, en donna l'exemple sur son fils. Nul événement funeste n'a depuis causé de regrets : c'est de quoi l'on peut se convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont je remarque

se multiplient de jour en jour, je puis ne rien changer au résultat de mon calcul, que je pourrois même rendre plus avantageux à l'Inoculation.

qu'aucun de nos Journaux n'a donné d'extrait : il eſt de M. *Butini*, jeune Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, aggrégé à *Geneve*. (*a*) J'en ai tiré beaucoup d'éclairciſſemens & de faits, ainſi que du Mémoire de M. *Guyot*, inſéré dans le Tome II. des Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communication. La même année, l'Inoculation fut introduite en Italie par le Docteur *Paverini*, alors Médecin de *Citerna*, dans l'État Eccléſiaſtique, avec des circonſtance ſi heureuſes & ſi ſingulieres, qu'il faut les lire dans la relation originale. (*b*) Pluſieurs de ſes Confreres l'imiterent, & il y eut plus de quatre cens perſonnes de tout âge inoculées heureuſement dans ces cantons. 1752.

L'année derniere 1753, les Inoculations recommencerent à *Amſterdam* avec l'épidémie, & les familles les 1753.

(*a*) Imprimé à *Paris*, chez Hériſſant, 1752.

[*b*] *Voyez* le ſecond Mémoire lû en 1758, article d'Italie.

plus illuſtres de la *Haye*, furent les premieres à ſuivre l'exemple de M. *Tronchin*. Le ſuffrage de M. *Swenke*, profeſſeur d'anatomie, & Médecin diſtingué dans ſa profeſſion, & la
1754. continuité des ſuccès, répandirent la méthode dans pluſieurs Villes de Hollande. La Suiſſe, ainſi que l'Angleterre, en eſt redevable à l'exemple d'une mere tendre : une Dame de *Lauzane*, voyant que ſon fils ne prenoit pas la petite verole de ſes deux ſœurs qui l'avoient, la lui communiqua par la voie de l'inſertion.

J'ai reçu, pendant que je travaillois à ce Mémoire, la *nouvelle Analyſe ou Traité complet de l'Inoculation*, *dédié à S. M. B.* que le Docteur *Kirkpatrick* venoit de publier à *Londres*, (1754) & dans lequel il réſume ce qui s'eſt écrit pour & contre
1754. ſur ce ſujet en Angleterre, y joint ſes propres réflexions, & répond à toutes les objections : j'ai profité de pluſieurs de ſes remarques. J'eſpere que cet ouvrage ne tardera pas à paroître en notre langue.

Telles ont été depuis trente ans les viciſſitudes de fortune de la fameuſe

méthode de l'Inoculation. L'antimoine & le quinquina n'ont pas moins éprouvé de contradictions avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de passer outre, donnons une idée distincte de l'opération & des différentes manieres de la pratiquer à ceux qui ne la connoissent qu'imparfaitement : c'est une partie essentielle de son Histoire.

La petite vérole artificielle est vraisemblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. *Dentrecolles* remarque dans sa lettre, déja citée, que si cette coutume fût venue de Circassie ou des environs, à la Chine, elle se seroit vraisemblablement étendue d'abord dans ses Provinces occidentales, & les plus voisines de la mer Caspienne, au lieu que c'est à l'autre extrêmité de cet Empire, du côté de l'Orient, & dans la Province de Kiangnan, sur la mer du Japon, que la méthode de *Tchang-teou*, c'est-à-dire, de *semer la petite vérole*, est plus anciennement connue. Les Chinois inferent dans le nez des enfans une tente de coton imprégnée de la matiere des pustules

desséchées de la petite vérole, réduites en poudre. On fit cette épreuve en Angleterre, en 1721, sur une fille condamnée à mort; *(a)* elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique Chinoise, dont le P. *Dentrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuse.

En Grece, ainsi qu'en Turquie, on introduisoit la matiere liquide encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans sept ou huit piqûres faites en différentes parties du corps, avec plusieurs précautions superstitieuses, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen desquelles *Timoni* soupçonne que la Grecque inoculatrice se concilioit les Prêtres Grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer. *(b)*

(*a*) *Butini*, Traité de l'Inoculation, *page* 89.

(*b*) *Quin & fortè tributo cereorum clerum sibi conciliat; innumeros enim quos inoculet, eosque commendatos ab ipsis sacerdotibus Græ-*

Le même *Timoni* décrit la différente maniere d'opérer, de deux vieilles Grecques, l'une de *Philippopolis* un peu plus ſimple dans ſon procédé, l'autre de *Theſſalonique* qui joignoit la charlatanerie à la ſupeſtition, mais qui, plus habile que ſes compagnes, avoit remarqué, comme les Chinois, qu'il étoit indifférent de ſe ſervir, pour inoculer, de la matiere priſe dune petite vérole naturelle ou artificielle. *La Motraye* rapporte la maniere dont il a vu faire l'opération en Circaſſie, par une vieille femme, à peu près comme à *Conſtantinople*. Elle ne faiſoit que de ſimples piqûres ſur différentes parties du corps avec trois épingles liées enſemble. On portoit le patient, comme on le pratique encore en Barbarie, (*a*) chez un malade de la petite vérole naturelle : cet uſage paroit dangereux, en ce que l'Ino-

---

cis, quotidie habet, ita ut vix poſſit multitudini ſufficere. Diſſert. hiſt. du Docteur *Timoni. Voyez* Appendix des voyages de *la Motraye, Tome II.*

(*a*) *Voyez* le certificat de *Caſſem-Aga*, envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheutzer.*

culé s'expofe à recevoir la maladie par contagion, avant que l'infertion ait produit fon effet; mais cette conformité de pratique entre les Circaffes & les Barbarefques, peut faire préfumer que parmi le grand nombre d'Efclaves de Circaffie qui compofoient les milices du *Caire*, fous le nom de *Mamelus*, quelques-uns auront porté cette coutume de leur péis en Egypte, d'où elle a pu fe répandre à *Tripoli*, à *Tunis*, à *Alger*, & dans l'intérieur de l'Afrique.

Dans la Province de Galle, on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les écoliers fe donnoient la petite verole les uns aux autres, en fe piquant avec une aiguille, ou feulement en fe frottant le bras ou la main jufqu'au fang fur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à fécher. *(c)* L'acquéreur donnoit deux ou trois fols à celui dont il empruntoit la matiere, & cet ufage n'avoit pas dautre nom dans le péis que celui *d'acheter la petite*

(c) *Voyez* lettres rapportées par M. *Jurin*. Recueil de pieces, &c. *Paris* 1756.

vérole.

vérole. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthodé ſuivante, long-temps pratiquée par M. *Ranby*, & depuis ſuivie à Geneve avec le plus grand ſuccès, tant ſur les enfans que ſur les adultes juſqu'à l'âge de trente ans. *(a)*

(b) Après avoir préparé le ſujet pendant quelques jours par un régime & des remedes convenables, tels qu'une diete modérée, un ou deux légers purgatifs, une ſaignée, ſi le cas le requiert, & quelquefois des bains, on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne au deſſous du tendon du muſcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une inciſion longue d'un pouce tout au plus, enſorte qu'elle entame à peine la peau. *(c)* On inſere dans l'inci-

(*a*) *Mémoire de M. Guyot, Tome II. des Recueils de l'Académie de Chirurgie.*

(*b*) *Lettre latine manuſcrite de M.* Ranby. *Traité de l'Inoculation de M.* Butini.

(*c*) Le Docteur *Timoni* avoit déja ſubſtitué l'inciſion faite aux deux bras, aux piqûres que la Grecque faiſoit en divers endroits du viſage & du corps. Voyez *Lettre*

ſion un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & ſans rougeur à ſa baſe, d'une petite vérole, ſoit naturelle, ſoit artificielle, priſe d'un enfant ſain. On a reconnu que cette matiere conſerve ſon efficacité pendant pluſieurs mois, & de l'automne au printemps : les Chinois avoient fait la même remarque. On leve cet appareil après quarante heures, *(a)* & l'on panſe les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération le malade ſoit en état de ſortir, on lui fait garder la chambre & continuer

---

de Timoni ; *Appendix des voyages de la Motraye.*

(*a*) Ce long délai n'eſt qu'un excès de précaution : cinq ou ſix heures ſuffiſoient aux Inoculatrices Grecques, qui ne faiſoient que de ſimples piqûres, mais en quatre ou cinq endroits ; elles avoient ſeulement le ſoin de bien mêler le ſang & la matiere varioleuſe avec leur aiguille, & de couvrir les piqûres avec une coquille de noix. Le Docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune perſonne qui ôta, quelques momens après l'opération, le fil imprégné de pus, ne laiſſa pas de prendre la petite vérole.

le régime [& l'abstinence de viande ;] on le met au lit le six ou le septieme jour quand la fievre survient ; elle est rarement accompagnée d'accidens graves, mais tous les symptomes cessent par l'éruption le sept ou le huitieme jour, & n'ont aucune suite. Alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere, & la plus grande partie du venin s'échappe par cette voie. Le dixieme jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzieme à se cicatriser, & le vingtieme elles se ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire : si l'on s'apperçoit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a reconnu qu'une incision suffisoit ; & si l'on en fait deux, ce n'est pas seulement pour avoir une plus grande certitude que l'insertion a bien pris, *(a)* mais encore pour faciliter, par

(*a*) Quelquefois le virus dont le fil est imprégné, ne se communique pas ; ce risque est diminué de moitié par une double incision. Sans doute l'usage de multiplier les piqûres dans l'Inoculation grecque, s'étoit introduit par la même raison.

un double canal, l'épanchement de la matiere varioleuſe, pour rendre par-là celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre, moins corroſive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde merveilleuſement en ce point avec l'expérience. [Meſſieurs *Sutton* ont fait aux environs de *Londres* depuis une quinzaine d'années beaucoup de changemens à la préparation, à l'opération & au traitement des inoculés ; leur ſuccès ont été confirmés par plus de 20 mille expériences, leur méthode eſt généralement adoptée. *Voyez* le troiſieme Mémoire, article Angleterre. *Voyez* ſur-tout le ſecond ouvrage du D[r]. *Gatti*, *Nouvelles réflexions*, &c. *Paris* 1767, & celui du D[r]. *Dimſdale*, *London* 1767.]

Quelquefois le venin s'échappe tout, ou preſque tout, par les deux inciſions, & le malade n'a qu'une ou deux puſtules, quelquefois même pas une ſeule. *(a)* Il n'en eſt pas

(*a*) *Diſſert. de* Timoni, *Appendix* de la Motraye. *Lettre du D[r].* Nele, *rapportée par M.* de la Coſte. *Kirkpatrick's*, *analyſ. &c.*

moins à l'abri de contracter de nouveau la petite vérole, quand on l'inocule de nouveau. Plus la matiere sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit & distinct; au lieu que chaque parcelle de la matiere du foyer fait son bouton particulier dans la petite vérole naturelle, ce qui la rend souvent confluente, & par-là d'autant plus dangereuse. Parmi les petites véroles inoculées à *Geneve*, à peine en a-t-on vu de cette espece; & de ceux qui l'ont reçue par insertion, aucun n'est resté marqué: c'est aussi ce qu'on avoit observé, non seulement en Angleterre, mais en Grece & en Circassie, *(a)* dont les Habitans n'ont adopté cet usage que dans la vue de conserver la beauté de leurs filles: à peine cette observation souffre-t-elle quelque exception, dans des cas rares, comme lorsque les malades s'écorchent, ou qu'ils n'ont pas été suffisamment préparés.

(*a*) *La Motraye*, voyage de Circassie. Derniere let. de M. *Amyand* à M. *de la Coste*.

Ce qui fait le plus grand danger de la petite vérole naturelle, c'eſt la fievre ſecondaire qui ſurvient quand la ſupuration commence ; mais dans la petite vérole artificielle, cette fievre eſt fort rare, *(a)* ſur-tout chez les enfans ; ils ſont à peine malades. De vingt perſonnes inoculées à *Geneve* par M. *Guyot*, une ſeule eut cette ſeconde fievre ; c'étoit une femme adulte, & mère de pluſieurs enfans. *(b)*

Cette méthode d'inoculer par inciſion, adoptée depuis plus de trente années par tous les chirurrurgiens anglois, & communément pratiquée à *Geneve*, fut apportée de *Conſtantinoble* en Angleterre par M. *Maitland*, Chirurgien de *Milady Wortley Montagu*. *Maitland* l'avoit reçue de *Timoni*, qui l'avoit ſubſtituée aux piqûres que les Inoculatrices Grecques faiſoient, ſuivant leur ancien uſage, en diverſes parties du corps. Dans les premiers eſſais, faits

(*a*) Traité de l'Inoculation de M. *Butini*.

(*b*) Mémoire de M. *Guyot*, Tome II. des Mémoires de l'Académie de Chirurgie.

en Italie, on a tantôt employé la lancette, & tantôt une ſeule piqûre d'épingle, en renchériſſant ſur la ſimplicité de l'opération Grecque, ſur-tout dans les campagnes, où les meres, ſouvent à l'inſçu de leurs maris, inoculoient leurs enfans pendant leur ſommeil, & toujours avec ſuccès. M. *Tronchin* a, le premier que je ſache, employé les véſicatoires, comme moins douloureux & moins effrayans pour les enfans. Il les applique aux jambes par préférence aux bras, dans la vue de procurer au malade alité plus de liberté dans ſes mouvemens; mais l'eſſence de l'Inoculation conſiſtant [à ce qu'il paroît] dans le mêlange de la matiere varioleuſe avec le ſang de l'inoculé, pourvû que ce mêlange s'opere, peu importe que la plaie d'où le ſang eſt tiré ſoit faite ſur une ou ſur pluſieurs parties du corps; avec une lancette, comme en Angleterre; avec deux ou trois aiguilles, comme en Grece & en Circaſſie; avec une ſeule, comme en Italie; en faiſant paſſer dans la peau un fil imbu de la matiere, comme en Barbarie; en frottant ſa main grattée juſqu'au ſang

contre celle d'un malade, comme dans la principauté de Galles; ou enfin en rompant le tiſſu de l'épiderme avec un emplâtre véſicatoire, comme le pratique M. *Tronchin.* Toutes ces routes conduiſent au même but, laiſſons-en le choix aux parties intéreſſées.

Je me ſuis étendu ſur la partie hiſtorique de l'Inoculation, parce que l'expoſition des faits ſuffit pour faire diſparoître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner plus en détail.



SECONDE PARTIE.

Réponſes aux Objections.

PEUT-ON demander ſérieuſement ſi c'eſt un crime de ſauver la vie à des millions d'hommes, parce qu'il eſt poſſible que ſur mille que l'on conſerve, il y en ait deux ou trois qu'on ne puiſſe arracher à la mort? Voilà bien préciſément à quoi ſe réduit la queſtion qui fait le ſujet de la thèſe de 1723. *An Variolas ino-*

culare NEFAS ! thèse où le Docteur en Médecine devenu casuiste, prononçoit que l'Inoculation est criminelle, du même droit sans doute qu'un théologien décideroit qu'elle n'est pas salubre.

Mais ne dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire ; ce n'est qu'en les réfutant solidement qu'on acquiert le droit de les mépriser. Commençons par les objections physiques.

OBJECTIONS PHYSIQUES.

Est-ce bien la petite vérole que l'on communique par l'Inoculation? & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir? PREMIERE OBJECTION.

Si quelqu'un a jamais douté que la maladie inflammatoire qui suit l'Inoculation, fût une vraie petite vérole, personne n'en doute plus aujourd'hui. Ce seroit donc prendre une peine inutile que de répondre à la premiere partie de l'objection. D'ailleurs, ceux qui faisoient cette question l'ont eux-mêmes résolue, en même temps qu'ils ont donné des preuves de leur peu de bonne foi : ils RÉPONSE.

insistoient sur le danger de la contagion de la petite vérole inoculée, & feignoient de douter que ce fût une vraie petite vérole; ils étoient prêts à la reconnoître pour telle, pourvu qu'on avouât qu'elle étoit plus maligne & plus contagieuse que la naturelle. (*a*)

Quant à la seconde partie de l'objection, où l'on demande *si la petite vérole inoculée n'est pas plus dangereuse que la petite vérole naturelle?* s'il y a des personnes qui fassent cette question sérieusement, il est juste d'y répondre de même.

La petite vérole simple n'est pas dangereuse; elle ne le devient que par la complication des maux qui s'y joignent, ou par la malignité de l'épidémie. Cette personne enlevée à la fleur de son âge, vivroit encore, si la petite vérole ne l'eût pas attaquée dans des circonstances critiques: cette jeune femme n'eût pas succombé, si les accidens d'une grossesse laborieuse n'eussent épuisé ses forces: ce jeune homme étoit hors d'aiffaire, s'il n'eût

(*a*) Rép. du Dr. *Arbuthnot*, sous le nom de *Maitland*, à la Lett. de *Wagst.*

pas eu le ſang enflammé par des excès de toute eſpece : ce malade eût échappé, ſi la fievre maligne & le pourpre n'euſſent aggravé le mal. Voilà ce qu'on entend dire tous les jours des circonſtances qui rendent cette maladie mortelle. L'Inoculation les préviendra toutes. Le plus grand art de la préparation conſiſte à prévenir les accidens étrangers, la complication de maux & l'épidémie : on a le choix de la ſaiſon, du moment, du lieu, des diſpoſitions du corps & de l'eſprit du ſujet. La petite vérole ainſi prévue eſt portée lentement de la circonférence au centre, dans un corps ſain & préparé pour la recevoir. La fermentation commence par les parties externes; les plaies artificielles facilitent l'éruption, en offrant au virus une iſſue facile ; auſſi la petite vérole inoculée eſt-elle toujours ſimple ; & lorſqu'elle eſt ſimple, elle eſt ſans aucun danger. Il y a bien de l'apparence que c'eſt là tout le myſtere de l'Inoculation, & la cauſe de ſes heureux ſuccès.

Quelle comparaiſon peut-on faire entre une maladie préméditée, &

celle qui ſe contracte au haſard ; en voyage, à l'Armée, dans des circonſtances critiques, & ſur-tout pour les femmes, dans un temps d'épidémie, qui multiplie les accidens, qui tranſporte le ſiege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps, peut-être épuiſé de veilles ou de fatigues ? Quelle différence entre une maladie à laquelle on s'attend & celle qui ſurprend, qui conſterne ; que la ſeule frayeur peut rendre mortelle, ou qui ſe produiſant avec des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le Médecin le plus habile, & faire aggraver le mal par celui de qui l'on attend le remede ? Voilà ce que dictent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple ; mais l'expérience eſt encore plus déciſive. Elle prouve que la matiere de l'Inoculation, quoique priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer une petite vérole ſimple, diſcrette, bénigne, exempte de la fievre de ſupuration, ſi ſouvent funeſte ; *(a)* une petite vérole enfin

---

[a] *Voyez* le ſecond Mémoire, article

qui

qui ne laiſſe point de cicatrices. Le reproche le plus grave qu'aient fait à l'inoculation ſes Adverſaires les plus paſſionnés, c'eſt que pratiquée indiſtinctement ſur des ſujets de tout âge, mal choiſis & mal préparés, elle a, ſelon eux, été fatale dans les premiers eſſais à un malade ſur quarante-neuf; ſuppoſons le fait vrai; n'eſt il pas prouvé que ſur un pareil nombre il en meurt au moins ſept d'une petite vérole ordinaire? Peut-on demander après cela ſi la petite vérole inoculée n'eſt pas plus dangereuſe que la naturelle?

La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle? SECONDE OBJECTION

L'hiſtoire des faits eſt la meilleure réponſe à cette objection. Depuis qu'on a les yeux ouverts ſur les ſuites de l'Inoculation, & que tous les faits ont été diſcutés contradictoirement, il n'a jamais été prouvé qu'une perſonne inoculée ait contracté la petite vérole une ſeconde fois. (*a*) C'eſt une vérité que les en- RÉPONSE.

d'Italie, & les expériences du Dr. *Peverini*. *Voy.* Journal étranger, octob. 1756, pag. 50.

(*a*) *Timoni*, *Pilarini*, *Jurin*. Lettre de

nemis de cette méthode ont tâché d'éluder par toutes sortes de voies, même par celle de l'imposture. (*a*) Le Docteur *Neettleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un de ses inoculés avoit depuis repris la petite vérole, & qu'il en avoit été fort mal. On en citoit un autre avec une lettre d'un certain *Jones*, qui soutenoit la même chose de son fils. M. *Jurin* s'informa soigneusement du fait. Le pere refusa de faire voir les cicatrices de l'enfant : il offrit ensuite de dire la vérité, pourvû qu'on le payât bien ; il finit par écrire à M. *Jurin*, & par lui avouer qu'il ne savoit ce que c'étoit que l'Inoculation. Le Docteur *Kirkpatrick* rapporte la let-
P. 123. tre dans son ouvrage.

Qu'importe, après cela, de savoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une petite vérole complette ? Quand ce fait, que plusieurs Méde-

---

Perrot Williams, *Scheuchzer*, *Kirkpatrick*, &c.

(*a*) Analysis of Inoculation by *J. Kirkpatrick*, pag. 121.

cins nient, & que le Docteur *Mead*, dans le cours d'une longue vie, dit n'avoir jamais vu, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'Inoculation l'on fût sujet à reprendre cette maladie. En accordant qu'il est possible d'avoir deux fois naturellement la petite vérole, ne pourroit-on pas soutenir avec vraisemblance, que les causes naturelles de la contagion ne développent peut-être qu''imparfaitement dans un corps le germe de la maladie, (*a*) en sorte qu'il en reste quelquefois assez pour une nouvelle fermentation; au lieu que le ferment de la petite vérole, mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang au moyen de plusieurs incisions, se développe d'une maniere si complette, qu'il ne reste plus de matiere pour un second développe-

(*a*) Je parle ici du germe de la petite vérole, d'après l'idée reçue d'un grand nombre de Médecins, & niée par d'autres, parce que toute théorie en médecine est problématique.

ment ? Une cauſe plus puiſſante doit produire un plus grand effet : le lait ſe tourne & ſe coagule plus ſûrement & plus efficacement par le mêlange direct d'un acide, que par l'action naturelle de l'air & de la chaleur. La petite vérole artificielle pourroit donc épuiſer le levain que la petite vérole naturelle n'épuiſeroit pas. Mais laiſſant là tous les raiſonnemens théoriques auxquels on peut en oppoſer d'autres, ne ſuffit-il pas, pour raſſurer ſur la crainte d'une ſeconde petite vérole après l'Inoculation, que depuis trente ans qu'elle eſt devenue fréquente en Angleterre, on ne puiſſe citer aucun exemple d'un inoculé que cette maladie ait infecté de nouveau, ſoit naturellement, ſoit artificiellement ? C'eſt improprement qu'on met au nombre des inoculés celui ſur qui l'Inoculation auroit été tentée ſans effet. L'opération bien ou mal faite, quand elle ne produit ni puſtule ni ſuppuration, laiſſe le ſujet dans le même état où il étoit. Si donc il eſt attaqué dans la ſuite de la petite vérole naturelle, on ne peut dire qu'il l'a repriſe, puiſqu'il l'a pour la premiere fois. Tels ſont les exemples qu'on cite

de prétendus inoculés, qui, depuis cette opération, ont eu la petite vérole : tous les autres faits allégués n'ont pu ſoutenir la vérification.

On a fait habiter & coucher des enfans *(a)* inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole ſpontanée, ſans qu'aucun l'ait priſe une ſeconde fois.

Éliſabeth *Harris*, (*b*) qui étoit du nombre des ſix criminels inoculés, dans les premiers eſſais après ſa guériſon, rendit ſes ſoins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune priſe ſur elle.

On voulut éprouver dans la même occaſion, s'il étoit poſſible qu'une perſonne marquée de la petite vérole la reprît par Inoculation, & l'on ne put y réuſſir, quoiqu'on eût introduît dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire. (*c*)

(*a*) Analyſis, &c. by *Kirkpatrick*, pag. 120.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Kirkpatrick*, pag. 119. Cette circonſtance eſt abſolument indifférente : on a re-

On a répété l'Inoculation plusieurs fois sur divers sujets : passé la premiere, les incisions, malgré le fil imbu de virus, se sont guéries comme de légeres coupures.

Un des fils du Lord *Hardewicke*, alors grand Chancelier d'Angleterre, s'étant fait inoculer, eut tous les symptomes de la petite vérole; la plaie s'enflamma, la suppuration s'ensuivit, mais sans la moindre éruption. Le malade peu satisfait des assurances qu'on lui donnoit qu'il n'avoit plus rien à craindre de cette maladie, se soumit derechef à la même épreuve, qui ne produisit aucun effet. (*a*)

---

connu que la moindre parcelle de virus, comme celle que porte la pointe d'une épingle qui a seulement percé une pustule varioleuse, suffit pour communiquer la petite vérole, & quelquefois abondamment.

(*a*) Je rectifie, d'après l'éclaircissement publié par M. *Maty*, dans son Journal Britannique des mois de janvier & février 1755, *pag.* 170, les circonstances du fait que j'avois rapporté dans une Edition précédente, tel que je le tenois de feu M. le Comte de *Saint-Séverin-d'Arragon*, Ministre d'Etat, ci-devant Plénipotentiaire à la Paix *d'Aix-*

Le Docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie singuliere, d'éprouver s'il ne lui seroit pas possible de reprendre la petite vérole. Elle se fit secrettement elle-même une nouvelle incision ; elle y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours, de la matiere varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vraisemblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix. Au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait : elle se mit au lit, le mal de tête disparut, il n'y eut ni fievre ni éruption ; enfin elle se leva en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade. Il P. 120.

---

la-Chapelle, à qui je l'ai oui raconter à *Versailles*, en présence de plusieurs personnes, & qui m'assura l'avoir appris de la bouche de M. le Colonel *Yorck*, Envoyé d'Angleterre à la Cour de France, il y a quelques années. Sans doute les quatre incisions, savoir, deux à chaque inoculation, avoient été comptées pour quatre opérations différentes.

eſt donc prouvé que le virus variolique, quoique mêlé directement avec le ſang, eſt incapable de renouveller la petite vérole. N'eſt-on pas en droit d'en conclurre qu'à plus forte raiſon la contagion naturelle, portée par l'air, n'aura pas de priſe ſur le corps déja purgé de ce levain par l'Inoculation? Si l'on veut encore en douter, au moins doit-on convenir qu'il ne faut pas moins qu'un fait contraire pleinement conſtaté pour détruire une préſomption ſi bien fondée; & ce fait, ſur lequel tant de gens ſont attentifs, ne s'eſt pas rencontré depuis quarante ans. Après tout, un tel exemple, fût-il bien réel, ſeroit plus rare qu'un monſtre; il ne feroit que confirmer la regle, & ne diminueroit pas, d'un ſur vingt ou trente mille, l'avantage de l'Inoculation. La ſituation du cœur & celle du foie ceſſent-elles de paſſer pour fixes & pour conſtantes, parce qu'une ou deux fois il eſt arrivé que ces viſceres ſe ſont trouvés occuper un ordre renverſé dans le corps d'un individu. (*a*)

(*a*) Anciens Mémoires de l'Académie des

La petite parcelle de venin transmise dans le sang par la voie de l'Inoculation, peut être l'enveloppe, ou la semence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le scorbut, les écrouelles, &c. TROISIEME OBJECTION.

Le risque de prendre ces maladies en même temps que la pétite vérole ne seroit pas moins grand lorsqu'on gagne celle-ci naturellement, que lorsqu'on la reçoit par l'Inoculation: cependant on n'a vu aucun exemple de scorbut, d'écrouelles, &c. contractés de cette maniere par la contagion de la petite vérole naturelle: pourquoi le danger seroit-il plus grand à cet égard par la voie de l'Inoculation? Ce n'est pas tout: on a la preuve positive que ce danger est chimérique, & l'on sait aujourd'hui, par expérience, que la matiere variolique, quoique prise d'un corps infecté du virus vénérien, n'a communiqué qu'une petite vérole simple & bénigne; preuve de fait décisive & sans replique. (*a*) Cependant, puis- RÉPONSE.

Sciences 1689, *Tome X. page* 731.

(*a*) Journal Britannique du Dr. *Maty*,

qu'on est le maître de choisir la matiere de l'Inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & surtout d'un enfant bien sain, qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

QUATRIEME OBJECTION. *L'Inoculation laisse*, dit-on, *quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs*, &c.

RÉPONSE. Rien n'est plus injuste que cette objection. Ces accidens ne sont que trop fréquens après la petite vérole naturelle, & sont infiniment rares à la suite de l'Inoculation : on les prévient par les purgatifs, [ou l'on y remédie facilement.] M. *Ranby* atteste que sur cent personnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens. Il faut donc commencer par proscrire ce remede, avant que de faire le procès à l'Inoculation.

Venons aux objection morales,

---

avril 1754, pag. 403. [Journal étranger, déja cité, octobre 1756. *Voyez* aussi l'analyse du Dr. *Kirkpatrick*, & la Brochure *An Account* & by james Burges, London 1754.]

dont l'ignorance ou la paſſion abuſent pour allarmer des conſciences plus délicates qu'éclairées.

OBJECTIONS MORALES.

C'eſt uſurper les droits de la Divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y ſouſtraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement deſtiné. CINQUIEME OBJECTION.

Cette objection, ſi c'en eſt une, eſt celle des *fataliſtes* & des *prédeſtinatiens* rigides. On pourroit leur répondre, que celui qu'on inocule étoit prédeſtiné pour l'Inoculation, & qu'en l'inoculant, on ne fait qu'accomplir les décrets de la providence : mais ſans rétorquer contre eux ce ſingulier argument, je leur demande ſi la confiance en la providence nous diſpenſe de prévenir les maux que nous prévoyons, & dont nous pouvons nous garantir par de ſages attentions. Ceux qui ſont dans ce principe, s'ils agiſſent conſéquemment, doivent proſcrire l'uſage de tous les remedes de précaution & de tous les préſervatifs. S'ils ſont me- RÉPONSE.

nacés de pulmonie, ils doivent bien ſe garder d'obſerver aucun régime; ce ſeroit s'oppoſer à la volonté Divine : ils doivent ſuivre l'exemple des Turcs, qui de peur de contrarier les vues de la providence, périſſent par milliers dans ces temps de peſte ſi fréquens à *Conſtantinople*, tandis qu'ils voient les *Francs*, établis au milieu d'eux, ſe garantir des funeſtes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en ſe renfermant ſoigneuſement dans leurs maiſons, pour éviter toute communication extérieure. Je demande donc à ceux qui réclament ici les droits de la providence divine, ſi, lorſqu'elle permet qu'on découvre une méthode ſûre pour ſe préſerver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire uſage. C'eſt elle qui nous offre le remede ; n'eſt-ce pas l'offenſer que de rejetter ſes préſens avec mépris ? Je renvoie ceux ſur qui l'autorité paroît avoir plus de poids que l'évidence, à la déciſion, dont j'ai parlé plus haut, des neuf Docteurs de *Sorbonne* en faveur de l'Inoculation ; à celle de l'Evêque de *Worceſter*, Auteur du ſermon déja cité; au Traité des

des Docteurs *Some* & *Doddrige*, en obſervant que l'autorité d'un Evêque Anglican & d'un Docteur Proteſtant doit ne rien perdre ici de ſon poids auprès des Théologiens Catholiques, & d'autant moins que la doctrine de la prédeſtination abſolue, qui, bien que peu ſuivie, ſubſiſte encore dans la confeſſion Anglicane, eſt plus propre que le dogme Catholique, à fournir des argumens ſpécieux contre l'uſage de l'Inoculation. (*a*) Venons à l'objection la plus rebatue & la plus propre à faire illuſion.

Il n'eſt pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuſe à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue. SIXIEME OBJECTION.

Commençons par dépouiller cette objection de ce quelle a de faux & d'exagéré. RÉPONSE.

(*a*) La même conſidération donne le plus grand poids aux raiſons expoſées avec autant de force que de douceur dans l'*Eſſai apologétique* de M. *Chais*, imprimé à la *Haye* en 1754, à peu près dans le même temps où ce Mémoire a paru pour la premiere fois. *L'Eſſai* ſe vend à *Paris*, chez *Briaſſon*.

Premierement, on ne peut pas dire avec vérité que la petite vérole inoculée ſoit cruelle ni dangereuſe. Une inciſion qui ne fait qu'effleurer la peau, une ſimple piqûre ou l'application d'un emplâtre véſicatoire, une fievre légere, ſuivie de quelques ſymptomes qui durent à peine vingt-quatre heures, tout cela ne fait pas une maladie cruelle; & une maladie dont il ne meurt pas un ſur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un ſur mille, comme nous le ferons voir ne peut ſe nommer dangereuſe. (*a*)

(*a*) Ce qu'avoient avancé les Médecins Grecs, *Timoni*, *Pilarini & le Duc*, ſur les prodigieux ſuccès de l'Inoculation en Turquie, avoit pu paroître ſuſpect, mais devient croyable aujourd'hui, par tout ce qu'on a éprouvé depuis en Angleterre, où la petite vérole eſt ſouvent dangereuſe, & dont le climat ſemble moins favorable à l'Inoculation que celui de *Conſtantinople*. Ces trois Médecins Grecs, contemporains, mais d'âge & d'intérêts différens, & qui ne ſe ſont point cités dans leurs ouvrages, ont aſſuré qu'après pluſieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient pas con-

Si dans les premiers essais de l'Inoculation en Angletere & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est mort quelquefois un

---

noissance que cette opération eût jamais eu de suites fâcheuses. Ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus. *Pilarini*, né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier Médecin d'un Empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumieres & ses écrits; il avoit répugné long-temps à cette pratique, il ne s'étoit rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation, qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de *Padoue*. Voyez *Hom. ill. du P. Nicéron*. *Timoni* avoit reçu le même grade à *Padoue* & à *Oxford*; il étoit de la Société Royale, il avoit refusé d'être Médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération. *Acta erudit. Lipsiæ, febru.* 1722. *Antoine le Duc*, que son nom peut faire croire fils d'un Français, étoit né à *Constantinople*, où il avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de Docteur, & soutint à *Leyde* une thèse en faveur de l'Inoculation. M. *Jurin* l'a connu, & parle de lui avec éloge; sa Dissertation fut imprimée en 1722, à la suite de celles de *Jacques de Castro*, & de *Gualter Harris*, l'un & l'autre du College des Médecins de *Londres*.

malade ſur ſoixante-quatre, comme à *Boſton*, dans une ſaiſon peu favorable, & par la négligence dans les préparations néceſſaires, comme l'aſſure le docteur *Jurin*; quand même il ſeroit vrai qu'il en fût mort un de cinquante je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des ciconſtances, (*a*) qu'il eſt plus que douteux qu'ils ſoient morts de l'Inoculation : j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'eſt point dangereuſe, c'eſt le petit nombre d'accidens que ſes adverſaires reprochent aux premiers eſſais. Qu'eſt-ce encore une fois qu'une expérience malheureuſe ſur quarante-neuf qui réuſſiſſent, quand ils ne peuvent nier que ſur un pareil nombre de malades de la petite vérole naturelle il il n'en fût mort au moins ſept ? Avoir rendu cette maladie ſept fois moins meurtriere qu'elle n'étoit, voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

(*a*) Lettre écrite de *Boſton*, rapportée dans celle de M. *Jurin* à M. *Caleb Coteſworth*. [Voyez Recueil de pieces, &c. *Paris* 1755.]

Au reste, il est de la plus grande injustice de mettre sur le compte de l'Inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait jusqu'à présent, toutes les morts qui arrivent dans les trente ou quarante jours qui la suivent. Est-il un homme si sain & si robuste, de la vie duquel on puisse répondre pour quarante jours? De huit cens mille habitans que l'on compte dans *Paris*, il en meurt tous les ans plus de vingt mille, donc deux mille cinq cent en six semaines; c'est la trois cens vingtieme partie du total. Donc de trois cens vingt personnes prises au hasard, il est probable qu'en quarante jours il en mourra du moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on n'exige que cette opération diminue le degré de probabilité d'une mort naturelle : j'avoue que cette prérogative manque à l'Inoculation, & certes c'est grand dommage; car si ce moyen assuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les six semaines nous répondroit de l'immortalité.

Mais si de trois cens vingt per-

ſonnes priſes au haſard, il en meurt communément une en ſix ſemaines, comment ſe peut-il que M. *Ranby* n'ait pas perdu un malade ſur douze cens inoculés? C'eſt que M. *Ranby* n'a pas pris ſes ſujets au haſard, mais qu'il les a choiſis jeunes, ſains & bien conſtitués. Quand on inocule ſans choix ni précaution des gens de tout âge, comme on faiſoit à *Boſton* dans les premiers eſſais, la plupart ſuſpects d'avoir le ſang corrompu, & dans un temps d'épidémie, où pluſieurs, avant de ſubir l'opération, avoient déja probablement reçu le mal par la contagion naturelle, ne doit-on pas s'étonner qu'il n'en ſoit mort qu'un ſur quarante-neuf ou cinquante, plutôt que de trouver ce nombre exceſſif?

Convenons donc premierement, que la petite vérole inoculée n'eſt ni dangereuſe ni cruelle, comme l'objection le ſuppoſe. *Mais*, dira-t-on, *l'on ne peut nier que ce ne ſoit une maladie, pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue* ? Voilà le plus ſpécieux de tous les raiſonnemens qu'on puiſſe faire contre cette pratique,

& le plus aiſé de tous à réfuter.

Je réponds premierement, qu'on ne donne point cette maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue naturellement. Car, ou tous les hommes, ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole, ou quelques-uns en ſont exempts : dans le premier cas, on ne peut dire qu'on donne la maladie à quelqu'un qui ne l'auroit jamais eue : dans le ſecond, on ne peut pas le dire non plus, puiſque l'expérience a prouvé qu'il y a des ſujets qui n'ont pu prendre la petite vérole par inoculation, quoique l'opération ait été répétée pluſieurs fois, (a) & que [probablement] ce ſont ceux qui n'ont aucune diſpoſition à recevoir cette maladie. Celui qui n'en a pas le principe dans le ſang, en ſera quitte pour une opération moins douloureuſe qu'une ſaignée ; les inciſions ſe ſécheront comme une ſimple coupure. [Il eſt vrai que cette

(a) Ce fait eſt très-commun en Angleterre. J'ai connoiſſance d'un enfant ſur qui l'opération a été réitérée trois fois inutilement.

circonſtance ne prouve pas toujours qu'on ſoit pour jamais à l'abri de la petite-vérole. Nous avons déja remarqué en répondant à la ſeconde objection, que lorſque l'inſertion n'avoit aucune ſuite, elle laiſſoit le ſujet dans le même état où elle l'avoit trouvé. Alors l'opération devient inutile, & peut être comparée à une ſaignée blanche qui ne tire point de ſang, avec cette différence à l'avantage de l'Inoculation, que dans l'ouverture de la veine, lors même que le ſang coule, le malade n'eſt pas toujours ſoulagé; au lieu que l'Inoculation quand elle eſt ſuivie de fievre avec quelques boutons ou de ſuppuration des plaies, garantit du retour de la petite vérole.] Quoiqu'il en ſoit, on ne donne point, comme l'objection le ſuppoſe, la maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue.

Je réponds en ſecond lieu, avec le ſavant Prélat, auteur du ſermon en faveur de l'Inocnlation, que la petite vérole eſt une maladie qu'on peut dire générale, à laquelle la providence veut aſſujettir l'eſpece humaine; que le nombre de ceux qui parviennent à la vieilleſſe ſans l'avoir eſt ſi

petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune. (*a*) Que fait-on en inoculant la petite vérole ? la même chose que lorsqu'on excite l'accès de goutte, quand les particules de cette douloureuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang. (*b*) Dans l'un & l'autre cas,

(*a*) Le Prélat Anglois suppose, d'après divers calculs, que de plusieurs centaines d'hommes, à peine un seul est-il exempt de la petite vérole. Cette opinion, examinée de près, cesse d'être un paradoxe. On entrera dans un plus grand détail à ce sujet dans la réponse à la huitieme objection.

(*b*) Je ne saurois, dit le Docteur *Maty*, Auteur du Journal Britannique, *Tome IV. pag.* 427, choisir d'expressions plus précises & plus nettes, que celles de notre Théologien philosophe (l'Evêque de *Worcester.*) *On se propose*, dit-il, *après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une maniere connue & visible, dans le sang, ce mouvement qui fait sortir à la surface les principes cachés d'un mal si dangereux, lorsqu'à l'ordinaire il est produit par des particules contagieuses & imperceptibles. Il semble donc que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du*

on donne moins une maladie à un corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le temps le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang; développement presque inévitable à l'égard de la petite vérole, & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hasard, & surtout dans un temps d'épidémie. (*a*)

Il est donc évident d'une part, que l'Inoculation n'est ni cruelle ni dangereuse : de l'autre, il est de fait qu'elle ne donne point la pétite vérole à celui qui ne l'auroit jamais eue. Que reste-t-il maintenant de l'objection qui portoit sur ces deux fausses suppositions? en voici les débris réduits à leur juste valeur : *Est-il permis d'exposer quelqu'un à un très-petit*

---

sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entierement exempt, qu'on ne choisit le temps & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.

(*a*) *Voyez* réponse à la premiere objection.

danger, pour lui faire éviter un danger beaucoup plus grand auquel il eſt journellement expoſé? Y a-t-il deux manieres de répondre à cette queſtion?

Il n'eſt pas permis de faire un petit mal, pour procurer le plus grand bien. SEPTIEME OBJECTION

Cette objection n'eſt fondée que ſur une équivoque. Nous voulons bien ſuppoſer que ce principe eſt rigoureuſement & généralement vrai, & qu'il n'admet nulle reſtriction, quant au mal moral; mais il eſt très-faux dans l'application qu'on en veut faire au mal phyſique. Certainement il eſt permis d'abattre une maiſon, pour préſerver une ville d'un incendie, au riſque de réduire le propriétaire & ſa famille à l'aumône: on ſubmerge une province, on la ruine pour pluſieurs années, dans la vue de prévenir le dégât paſſager qu'y pourroit faire l'ennemi: on refuſe d'admettre dans un port un vaiſſeau prêt à périr, s'il eſt ſuſpect de contagion: dans un temps de peſte on établit des barrieres; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & ſans ſcrupule ſur ceux qui les oſent franchir. Le petit mal phyſique de l'Inoculation eſt-il compa- REPONSE.

rable à ces maux de toute espece tolérés, permis, autorisés par toutes les loix ?

HUITIEME OBJECTION. *L'Inoculation est un mal moral : en voici la preuve. On ne peut nier qu'il ne soit mort quelques inoculés : le succès de cette méthode n'est donc pas infaillible : on ne peut donc s'y soumettre sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer : l'Inoculation blesse donc les principes de la morale.*

RÉPONSE. Premierement, je pourrois couper court à l'objection, en soutenant qu'on ne meurt point de la petite vérole inoculée, & que les accidens attribués à l'Inoculation n'ont d'autre cause que l'imprudence des malades ou celle du Médecin. J'ai vu plus d'un Docteur en Médecine de cet avis. M. *Tronchin* en est si persuadé, qu'il dit hautement que s'il perdoit un seul malade de la petite vérole artificielle, il n'inoculeroit de sa vie.

Secondement, je pourrois rétorquer contre la saignée du bras l'argument qu'on emploie ici contre l'Inoculation. En ne comptant que les piqûres d'arteres, on peut citer un assez grand nombre de morts, qui sont

ſont viſiblement & inconteſtablement l'effet de cette ſaignée. Il eſt donc certain qu'en ſe faiſant ſaigner du bras, on expoſe ſa vie; ce qu'on ne peut aſſurer avec la même évidence de L'Inoculation : cependant jamais Caſuiſte n'a porté le ſcrupule juſqu'à défendre la ſaignée du bras, même celle de précaution.

Troſiemement, je pourrois, d'après M. *Jurin* & pluſieurs autres Médecins, remarquer que ce qu'on s'obſtine à regarder comme une ſingularité dans l'Inoculation, c'eſt-à-dire, de donner un mal que l'on n'a pas, eſt commun à ce préſervatif & à tous les autres remedes de la médecine, puiſqu'on ne guérit aucune maladie naturelle que par des maux artificiels qui ne ſont pas même exempts de danger, tels que les ſaignées, les purgatifs, les cauteres, les véſicatoires, les vomitifs, &c.

Les trois réponſes précédentes ſont ſolides & ſatisfaiſantes; mais la premiere ſuppoſe que l'Inoculation eſt ſans aucun danger pour la vie, ce que je n'entreprends pas ici de prouver : les deux autres ſemblent plutôt éluder qu'anéantir l'objection. Je vais

donc y répondre directement, sans rétorquer l'argument contre la saignée ni contre les autres remedes, & même en accordant qu'on meurt quelquefois de l'Inoculation, comme si le fait étoit bien prouvé.

Il n'est pas permis, dit-on, en bonne morale, d'exposer la vie de quelqu'un sans nécessité. Je n'ai pas besoin de dire que ce principe doit être restreint pour être vrai. La morale défend-elle à l'homme charitable de visiter des malades en temps de contagion? défend-elle de séparer des gens qui se battent? de sauver du feu ses meubles ou ceux de son voisin? de monter sur un toit pour raccommoder une tuile? Dans tous ces cas & dans mille autres, on expose sa vie sans une nécessité proprement dite. Tout ce qu'on est donc en droit de prétendre, c'est qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie ou celle d'un autre gratuitement, inutilement ou témérairement : encore, pour peu qu'on y fasse réflexion, verra-t-on combien on est peu scrupuleux sur l'observation de cette maxime; mais je ne me prévaudrai point de cette négligence; & loin de restreindre ce prin-

cipe, je consens qu'on lui donne toute l'étendue qu'on peut raisonnablement lui donner.

Plus on jugera qu'il est criminel d'exposer sa vie sans nécessité, plus on doit convenir que nous devons veiller à la conserver, & par conséquent qu'il est de notre devoir d'éviter les dangers dont notre vie est menacée.

Ici l'on m'arrête, & l'on s'oppose à la conséquence qu'on prévoit. *Si vous aviez prouvé*, me dit-on, *que l'Inoculation n'est jamais funeste, vous pourriez prétendre qu'elle est un moyen sûr d'éviter le danger de la petite vérole; mais vous êtes convenu qu'il étoit possible d'en mourir : ce n'est donc plus éviter le péril, mais courir au devant, que de s'exposer à l'Inoculation.*

Il est vrai qu'en accordant qu'il est possible de mourir de l'Inoculation, j'ai rendu l'objection plus spécieuse; mais elle n'en est pas devenue plus forte : je reprends mon raisonnement.

On m'accorde (& comment ceux qui regardent comme un crime d'exposer leur vie, pourroient-ils le

nier ?) qu'il eſt du devoir de chacun d'éviter les dangers dont ſa vie eſt menacée : mais que devient cette obligation quand le danger eſt inévitable ? elle ſe convertit évidemment en une autre ; en celle de diminuer le péril autant qu'il eſt poſſible. Or, le riſque d'avoir un jour la petite vérole, & peut-être d'en mourir, eſt inévitable pour celui qui ne l'a jamais eue, & l'Inoculation eſt un moyen sûr de diminuer beaucoup ce danger.

Donnons à l'objection toute la force dont elle eſt ſuſceptible, par une nouvelle inſtance. *Pourra-t-on jamais perſuader à un pere tendre de faire une bleſſure à ſon fils unique, de propos délibéré, pour lui communiquer une maladie qu'il n'aura peut-être jamais, & qui peut lui donnner la mort ? Quelque petit que ſoit le riſque de l'Inoculation, ne fût-il que d'un ſur mille, ou moindre encore, le pere y doit-il expoſer ſon fils volontairement ?*

Oui ſans doute, s'il veut le préſerver d'un autre riſque incomparablement plus grand ; & ſi le préjugé n'offuſque pas dans ce pere les lumieres de la raiſon, s'il aime ſon fils

d'un amour éclairé, il ne doit pas balancer à le faire inoculer : je le démontre.

Je ſuppoſe que le pere que j'entreprends de perſuader, s'eſt déja convaincu que la religion, ni la morale ne lui défendent pas ce que la raiſon & le bon ſens lui conſeillent. Il n'eſt donc plus queſtion ici de morale ni de théologie, c'eſt une affaire de calcul : gardons-nous de faire un cas de conſcience d'un problême d'arithmétique. Cet homme n'héſiteroit pas à faire inoculer ſon fils, ſi cette opération n'eût jamais été ſuivie d'aucun accident; mais comme il en eſt arrivé quelquefois, le pere craint que ſon fils ne ſoit la victime d'un malheureux haſard; c'eſt-là tout ce qui le retient : dans une circonſtance ſi délicate, il ne veut rien haſarder. Ses intentions ſont très-louables; mais faiſons-lui voir qu'il eſt dans l'erreur; qu'il ne dépend pas de lui de ne rien haſarder; que la vie de ſon fils eſt néceſſairement expoſée, ſoit qu'il le faſſe inoculer, ſoit qu'il laiſſe agir la nature; qu'il ne lui reſte que le choix entre deux haſards, & que la prudence exige qu'il choiſiſſe le moin-

dre : enfin, comparons les deux risques, pour l'aider à se déterminer.

Comme je parle ici pour tout le monde, & moins aux mathématiciens qu'à qui que ce soit, puisqu'aucun d'eux ne doute de ce que je veux prouver, j'éviterai non seulement les formules algébriques, mais toute expression qui ne soit pas de l'usage le plus commun.

Il est évident que lorsqu'on attend la petite vérole des mains de la nature on s'expose au danger d'en mourir un jour ; mais on envisage ce risque comme fort éloigné, parce qu'il semble ne devoir commencer que lorsqu'on sentira les atteintes d'un mal qu'on n'éprouve point encore, & qu'on ose se flatter de n'éprouver jamais. Dissipons un nuage trompeur, qui nous fait paroître dans le lointain un objet auquel nous touchons.

Pour déterminer exactement le risque de mort que court celui qui n'a jamais eu la petite verole naturelle, il faudroit savoir exactement quelle partie du genre humain n'est pas sujette à cette maladie: c'est sur quoi les avis sont fort partagés. Le célebre Évêque de *Worcester* dans le sermon déja cité,

poſe pour principe, qu'*à peine un ſur pluſieurs centaines en eſt exempt parmi ceux qui vivent âge d'homme.* (*a*) Il a ſuivi le ſentiment de *Dolœus.* (*b*) Cette opinion paroîtra moins paradoxe, ſi l'on conſidere que baucoup d'enfans ont la petite vérole à la mamelle à l'inſçu de leurs parens, à qui les nourrices en font ſouvent myſtere. Ces enfans élevés dans ce préjugé le conſervent toute leur vie avec complaiſance : on s'applaudit en ſecret de ſe croire exempt d'une loi preſque univerſelle. D'ailleurs les vieillards qui n'ont point encore payé ce tribut, n'en ſont pas affranchis ; on a vu des gens de quatre-vingts ans contracter

(*a*) *The inſtances of thoſe who paſſ through life after having arrived at manhood, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful diſeaſe, are ſo extremely few, as ſcarce to form an exception ; learned calculations have made it as one to many hundreds.* Sermon du lord Evêque de *Worceſter* ſur l'Inoculation. *Lond.* 1752.

(*b*) Voyez l'*Abrégé de la Médecine pratique* d'Allen, traduction frnçoiſe. *Paris*, 1752.

cette maladie naturellement; on en a même vu se faire inoculer à cet âge. (*a*) & s'en bien tirer. On ne manqueroit donc pas de raisons pour soutenir que comme tous les chevaux ont la maladie qu'on nomme gourme, tous les hommes sont sujets à la petite vérole, & qu'il n'y a d'exceptés que ceux qui ne vivent pas assez longtemps pour subir cette épreuve.

J'ai commencé sur ce sujet quelque recherches, qui ne sont pas assez avancées pour que j'en rende compte ici; mais en attendant un nombre suffisant d'observations, il y a bien de l'apparence qu'on s'éloignera peu de la vérité, si l'on juge du nombre de ceux qui ne sont pas susceptibles de la petite vérole par ceux sur lesquels l'Inoculation n'a point de prise. M. *Jurin*, par un grand nombre d'expériences, a trouvé que ce nombre étoit de quatre sur cent, ou d'un sur vingt-cinq. Cette évaluation paroît même plus propre à augmenter qu'à diminuer le nombre des privilégiés, puisqu'elle comprend ceux qu'on a

[*a*] *Recueil de pieces*, *&c.* Paris 1756, pag. 123.

ſoupçonnés, quelques-uns même qu'on a reconnus depuis avoir eu la petite vérole dans leur enfance, & de plus ceux qui n'ont reſiſté peut-être à l'opération, que parce qu'elle n'avoit pas été bien faite.

Ceci poſé, rien ne nous manque plus, pour réſoudre l'important problême de la comparaiſon des deux riſques, entre leſquels il faut néceſſairement choiſir : l'un d'attendre la petite vérole naturelle; l'autre de la prévenir en ſe faiſant inòculer.

Si tous les hommes ſans exception avoient tôt ou tard la petite vérole, le riſque d'en mourir un jour, quoique moins prochain, ſéroit auſſi grand pour celui qui n'a pas encore la maladie que pour celui qui l'a déja ; mais l'eſpérance d'être un de ceux qui ne l'ont jamais, diminue le riſque que l'on court d'en mourir : voyons dans quelle proportion. Je ſerois fondé, comme on vient de le voir, à réduire ce degré d'eſpérance à quatre ſur cent, c'eſt-à-dire, à un vingt-cinquieme : mais au lieu d'en juger par le petit nombre des inoculations ſans effet, qui n'eſt que de quatre ſur cent, augmentons ce rappport de plus du dou-

ble, & ſuppoſons que de cent ſujets propres à inoculer, dix n'auroient jamais la petite vérole naturelle. Que s'enſuivra-t-il de cette ſuppoſition ? que le riſque de mort, pour celui qui n'a pas encore la maladie, ſera moindre d'un dixieme que pour celui qui ſent déja la violence du mal. Or le riſque dans ce dernier cas, comme nous l'avons dit tant de fois, eſt au moins d'un ſeptieme : retranchez donc de ce ſeptieme une dixieme partie, & le reſte exprimera le riſque de mort que court celui qui n'a pas encore eu la petite vérole.

Rendons ceci ſenſible, par un exemple. De ſept malades de la petite vérole naturelle, il en meurt un ; donc de dix fois ſept malades, ou de ſoixante-dix, il en mourra dix. Veut on ſavoir, ſur un pareil nombre d'hommes en ſanté qui n'ont pas encore eu cette maladie, combien il en mourra probablement ? Voici comme je raiſonne. Si tous les ſoixante-dix devoient l'avoir, il en mourroit au moins dix ; mais on a ſuppoſé qu'un dixieme des hommes faits étoit exempt de ce fléau : retranchons donc un dixieme de ſoixante-dix, c'eſt-à-dire,

ſept; il ne reſtera que ſoixante-trois ſujets expoſés au péril. Un de ſept y ſuccombera : la ſeptieme partie de ſoixante-trois eſt neuf; il en mourra donc neuf, au lieu de dix qui ſeroient morts, ſi tous les ſoixante-dix avoient ſubi l'épreuve. La différence des deux riſques n'eſt donc que d'une ſoixante-dixieme partie.

Si quelqu'un avoit peine à ſuivre un calcul auſſi ſimple, qu'il ſe contente de ſavoir que le riſque de mourir un jour de la petite vérole, qui paroît dans un ſi grand éloignemənt quand on ſe porte bien, eſt preſque auſſi grand que ſi l'on étoit déja frappé de la maladie. En un mot, de ſoixante-dix malades de la petite vérole, il en meurt dix : de ſoixante-dix qui l'attendent, il en mourra probablement neuf. Auroit-on cru qu'entre ces deux riſques il y eût ſi peu de différence!

Avant que de tirer les conſéquences de ce principe, prévenons une objection qui ſe préſente naturellement. Il eſt prouvé par les liſtes mortuaires de quarante-deux ans, recueillies par M. *Jurin*, & montant à plus de neuf cens mille morts, qu'il ne meurt de la pe-

tite vérole (*a*) que soixante-douze personne par mille, c'est-à-dire, environs la quatorzieme partie du genre humain : le risque d'en mourir n'est donc que d'un quatorzieme ; je l'ai donc supposé presque une fois trop grand, en l'évaluant à près d'un septieme. Cette objection n'est fondée que sur un mal entendu. Quoique vraisemblablement il y ait des omissions dans les listes de morts de la petite vérole, je suppose, avec M. *Jurin*, qu'il ne meurt de certe maladie, année commune, qu'un quatorzieme des hommes qui naissent : malgré cela, je le répete encore, il meurt environ la septieme partie, & peut-être plus, de ceux qui l'attendent sans se faire inoculer, & c'est-là ce dont il étoit question dans la discussion précédente. Ces deux propositions, loin d'être incompatibles, se confirment mutuellement ; c'est qu'environ la moitié du genre

(*a*) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Cotesworth*. [On tire la même conséquence de ces listes continuées pendant le cours de plus d'un siecle. Voyez *Nouveaux éclaircissemens*, *pour répondre à M. Rast*. (par M. le Ch. de *Chastellux*,) Paris 1764.]

humain meurt avant que d'avoir eu la petite vérole, & que la quatorzieme partie de ceux qui naissent devient la septieme de ceux qui restent quand leur nombre est réduit à moitié.

Selon M. *Jurin*, dans sa lettre à M. *Caleb Cotesworth*, les accidens ordinaires à l'enfance, & différens de la petite vérole, (*a*) tels que l'avortement, les vers, les convulsions, la toux, les dents, le rachitis, &c. enlevent à *Londres* trois cens quatre-vingt-six enfans sur mille dans la premiere année de leur vie. Ce n'est donc pas sur les mille enfans nouveaux nés, mais sur les six cens quatorze échappés à ces maladies, qu'il faut prendre les soixante-douze victimes de la petite vérole; ce qui fait déja près d'un huitieme des enfans d'un an: or, on ne les inocule guere avant quatre ans: à cet âge, suivant M. *du Pré*, de tous

(*a*) Il est vrai qu'on suppose ici que ces enfans morts en bas âge d'autres maladies, n'ont pas eu la petite vérole, quoique probablement quelques-uns l'aient eue; mais un plus grand nombre, parmi les survivans, meurt dans l'adolescence avant que de l'avoir; ce qui fait plus qu'une compensation.

les enfans qui naiſſent il ne reſte guere plus de la moitié de vivans. (*a*) C'eſt donc ſur les cinq cens reſtans qu'il faut prendre les ſoixante-douze, & c'en eſt la ſeptieme partie. Ainſi le riſque de mourir de la petite vérole va toujours en croiſſant depuis le moment de la naiſſance : il eſt d'un quatorzieme pour l'enfant qui vient de naître, d'un huitieme pour celui d'un an ; je l'ai ſuppoſé d'un ſeptieme à l'âge où l'on inocule le plus ordinairement ; (*b*) plus tard il eſt d'un ſixieme, d'un cinquieme, d'un quart, & peut-être n'y a-t-il pas deux contre un à parier pour la vie de celui qui

(*a*) Et même dès l'âge de trois ans, à l'égard des enfans nourris dans les campagnes, parmi leſquels un grand nombre ſont des enfans trouvés. *Voyez* tables de M. *de Parcieux*, & celles de M. *Dupré de Saint-Maur*, dans l'Hiſt. Nat. de M. *de Buffon*, Tom. II.

(*b*) On a ſouvent inoculé des enfans à la mamelle avec ſuccès, mais quelquefois une convulſion les emporte en peu d'inſtans. De pareils accidens, ordinaires à cet âge, ont été mis injuſtement ſur le compte de l'Inoculation. On n'inocule plus guere avant l'âge de quatre ou cinq ans.

parvient à l'âge de trente ans ſans avoir payé le fatal tribut.

Réſumons les faits, & tirons-en les conſéquences.

Le riſque de mort auquel on s'expoſe en attendant de la nature le funeſte préſent de la petite vérole, eſt donc de neuf ſur ſoixante-dix, c'eſt-à-dire de plus d'un huitieme: le riſque de mourir à la ſuite de l'Inoculation eſt évalué, dans la premiere partie de ce Mémoire, (*page 13*) à un ſur trois cens ſoixante-ſeize, par plus de ſix mille expériences.

Revenons au pere qui balance pour faire inoculer ſon fils; c'eſt à lui que j'adreſſe la parole.

Il eſt queſtion, dites-vous, de la vie de votre fils, & vous ne voulez rien haſarder. Vous auriez raiſon ſans doute, ſi la choſe dépendoit de vous; mais il faut haſarder ici malgré vous: c'eſt envain que vous vous en défendez. Il n'y a point de milieu entre inoculer votre fils, ou ne pas l'inoculer; voilà deux haſards à courir, dont l'un eſt inévitable. En inoculant votre fils, contre trois cens ſoixante-quinze événemens heureux, il en eſt un à redouter: en ne l'inoculant pas

il y a plus d'un à parier contre sept (*a*) que vous le perdrez. Ce dernier risque est cinquante fois plus grand que l'autre : choisissez maintenant, & balancez encore si vous l'osez.

Vous avez pu suivre mes calculs : soupçonnnez-vous qu'ils soient exagérés ? Il est pourtant vrai que M. *Jurin*, après avoir jugé, par ses premieres énumérations, qu'il mouroit, année commune, un septieme des malades attaqués de la petite vérole, ainsi que je l'ai supposé, a trouvé, par des informations postérieures & plus exactes, d'abord sur quatorze mille cinq cens, & ensuite sur plus de dix-sept mille personnes, qu'il en mouroit souvent une sur cinq, & communément deux sur onze. (*b*) Je n'ai donc

(*a*) Puisque de soixante-dix il en meurt neuf, (*voyez ci-dessus*) le pari sera de neuf contre soixante-un ; ce qui est plus d'un contre sept.

(*b*) Ou plus exactement six sur trente-un. *Voyez* la Relation des succès de l'Inoculation, 1723 & 1724, par M. *Jurin*. A la fin de la lettre à M. *Caleb Cotesworth*, il avoit conclu que des personnes de tout âge, malades de la petite vérole naturelle, il en

point exagéré le péril de la petite vérole naturelle, en le ſuppoſant d'un ſur ſept. Quant à l'Inoculation, au lieu du riſque, d'un contre trois cens ſoixante-quinze, que j'ai ſuppoſé, il eſt prouvé, par les ſuccès journaliers de cette opération dans le nouvel hôpital de *Londres*, & ſur des gens de tout âge, (*a*) que j'ai plutôt augmenté que diminué le péril de cette méthode; mais j'en paſſerai par où bon vous ſemblera. Voulez-vous qu'au lieu d'un ſeptieme, la petite vérole naturelle n'enleve en France communément qu'une dixieme partie des malades, comme à *Geneve*, où cette maladie eſt moins meurtriere, & où l'on n'a pas laiſſé d'adopter l'artificielle? j'y conſens. Au lieu d'un mort ſur trois cens ſoixante-ſeize malades, voulez-vous en ſuppoſer trois ou quatre? Voulez-vous que de cent perſonnes inoculées il en meure une,

mouroit une ſur cinq ou ſix, ou plus exactement, ajoute-t-il, deux ſur onze.

(*a*) Depuis 1751 juſqu'à la fin de 1754, à peine eſt-il mort un inoculé dans cet Hôpital, ſur environ quatre cens.

ce qui eſt viſiblement faux? je vous l'accorde. Vous voyez que j'abandonne plus des trois quarts du terrein que je puis défendre. Tirez vous-même la conſéquence des ſuppoſitions que vous exigez. Le riſque de perdre votre fils de la petite vérole naturelle ne ſera plus, me direz-vous, d'un ſur ſept, mais ſeulement d'un ſur dix ; j'en conviens : mais le riſque de le perdre par l'Inoculation ne ſera, de votre aveu, que d'un ſur cent. Ainſi, malgré toutes vos réductions, le riſque de l'Inoculation eſt encore dix fois moindre que celui d'attendre la petite vérole ; riſquerez-vous dix ſur cette vie ſi précieuſe, pour éviter de riſquer un? (a)

[(a) Six ans après la lecture de ce Mémoire, on a objecté que dans les calculs précédens, on n'avoit pas égard à la différence des deux riſques, l'un de ſe faire inoculer, l'autre d'attendre la petite vérole ; dont le premier eſt un riſque prochain & préſent, au lieu que le ſecond eſt peut-être fort éloigné ; ce qui diminue l'avantage de l'Inoculation. On convient d'ailleurs, que cette quantité eſt inappréciable ; mais le riſque de l'Inoculation eſt ſi petit par compa-

Il eſt donc *démontré*, dans toute la rigueur de ce terme, que quiconque n'inocule pas ſon fils, ſous prétexte de ne pas haſarder ſa vie, riſque tout au moins dix foix plus qu'en l'inoculant. Je ne ſaurois trop répéter, qu'il importe peu qu'il y ait quelque petite erreur de fait dans les nombres ſur leſquels mes calculs ſont fondés J'ai pris les proportions les plus favorables aux ennemis de l'Inoculation, ſans quoi j'aurois tiré des conſéquences encore plus avantageuſes; mais quelque ſuppoſition que l'on faſſe, les concluſions ne peuvent différer que du plus au moins : il ſera toujours évident qu'on diminue de beaucoup le riſque auquel on s'expoſe dans l'expectative de la petite vérole naturelle, par celui que l'on court en la prévenant par l'Inoculation.

Quel que ſoit l'avantage de la pe-

---

raiſon à celui de la petite vérole naturelle, que la proximité du premier riſque diminue viſiblement de très-peu l'énorme différence qu'il y a entre ce même riſque & celui de la petite vérole naturelle, quoique peut-être éloignée : on répondra plus au long à cette objection, dans le troiſieme Mémoire.]

tite vérole artificielle, & quand il n'en mourroit pas un ſur dix mille, je ne conſeillerois pas à un pere d'y ſoumettre ſon fils, s'il pouvoit être sûr que la petite vérole naturelle l'épargnera; mais puiſqu'au lieu d'une pareille révélation qui nous manque, le pere n'a que la certitude du danger beaucoup plus grand auquel il expoſe ſon fils en laiſſant agir la nature, il eſt évident que la raiſon lui conſeille, & que la tendreſſe paternelle exige qu'il diminue, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, un riſque qu'il ne peut anéantir.

Quand il n'obtiendroit, en inoculant ſon fils, qu'une diminution de moitié ſur le riſque, & même du tiers, du quart, de moins encore, il le devroit: à plus forte raiſon le doit-il quand le riſque eſt vingt, quarante, cinquante fois moindre, & ſi petit en un mot, qu'il a dans ce moyen une certitude morale de ſauver la vie de ſon fils.

Quel reproche n'auroit-il pas à ſe faire s'il venoit à le perdre par la petite vérole naturelle, en ſe rappellant qu'il a pu ſauver ſes jours & qu'il ne l'a pas voulu!

Au lieu d'un enfant, ſuppoſons qu'un pere en ait ſept : s'il laiſſe agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & d'en perdre un des ſept au moins, peut-être deux ou trois, ſi l'épidémie eſt violente; peut-être auſſi quand ils auront reçu toute leur éducation & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes eſpérances : en les faiſant inoculer, il les ſauvera tous. La choſe eſt probable, direz-vous; mais il eſt poſſible que le plus chéri ſuccombe ſous l'épreuve de l'Inoculation, tandis qu'il eût échappé peut-être à la petite vérole ordinaire. Crainte chimérique ! puiſque la petite vérole inoculée eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & ſur-tout puiſque celui qui ne l'auroit jamais naturellement ne la recevra pas par l'Inoculation. Mais quand cet enfant chéri mourroit, contre toute vraiſemblance, le pere n'auroit rien à ſe reprocher. Tuteur né de ſon fils, il étoit obligé de choiſir pour ſon pupille; & la prudence a dicté ſon choix. Elle conſiſte à peſer les inconvéniens & les avantages, & ſur-tout à bien juger du plus grand degré de probabilité. Tandis qu'un inſtinct aveugle retenoit le

pere, l'évidence lui crioit : *de deux dangers entre lesquels il faut opter, choisis le moindre.* Devoit-il, pouvoit-il résister à cette voix ? le sort a trahi son attente ; en est-il responsable ? Un autre pere dit à son fils, la terre tremble, la maison s'écroule, sortez, fuyez : le fils sort, la terre s'entrouvre & l'engloutit. Ce pere est-il coupable ? le nôtre est dans le même cas. Si sa fille étoit morte en couche, se reprocheroit-il sa mort ? il en auroit plus de sujet : ce n'étoit pas pour sauver la vie à sa fille qu'il l'a livrée au peril de l'accouchement ; & cependant il a plus exposé ses jours en la mariant, que ceux de son fils en le soumettant à l'Inoculation. (*a*)

Faisons une supposition différente, & prenons encore un nombre qui rende le calcul exempt de fractions. Un maître a trois cens cinquante esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole. Qu'il les abandonne à leur

(*a*) Il est prouvé, par les dénombremens, que de soixante femmes en couche, il en meurt une, & toute fille qui se marie s'expose à courir plusieurs fois ce risque.

ſort, ſelon la loi commune, il en mourra du moins la ſeptieme partie; il en perdra donc cinquante: qu'il les ſoumette à l'Inoculation, l'expérience prouve qu'à peine en perdra-t-il un: (*a*) quel parti doit-il prendre? J'interroge ici la conscience des plus ſcrupuleux adverſaires de l'Inoculation: que feroient-ils, s'ils étoient à la place de cet homme?

Préſentons ſous un nouveau point de vue l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de paſſer un fleuve profond & rapide, avec un riſque évident de vous noyer ſi vous le paſſez à la nage: on vous offre un bateau. Si vous repliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverſer la riviere, vous n'entendez pas l'état de la queſtion: vous ne pouvez vous diſpenſer de paſſer à l'autre bord, on ne vous laiſſe que le choix du moyen. La petite vérole eſt inévitable au commun

(*a*) Un ami du Dr. *Méad* inocula de ſa main trois cens Eſclaves dans l'Iſle de *Saint-Chriſtophe*, & n'en perdit pas un. *Analyſ. by J. Kirkpatrick.*

des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception, & personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point passé ce fleuve est dans la cruelle attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le traverser. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un, & quelquefois deux, sont emportés par le courant : de ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur trois cens, quelquefois pas un sur mille : hésitez-vous encore sur le choix?

Tel est le sort de l'humanité : plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à mourir dans la premiere année de leur vie, (*a*) par des maux incurables ou du moins inconnus : échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable; il se répand sur tout le cours de la vie, & croit à chaque instant. C'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous : chacun de nous y a son billet : plus ce billet tarde à

(*a*) *Voyez* ci-dessus, *page* 39.

ſortir de la roue, plus le danger augmente. Il ſort à *Paris*, année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot eſt la mort. Que fait-on en pratiquant l'Inoculation ? on change les conditions de cette loterie; on diminue le nombre des billets funeſtes : un de ſept, & dans les climats les plus heureux un ſur dix étoit fatal; il n'en reſte plus qu'un ſur trois cens, un ſur cinq cens; bien-tôt il n'en reſtera pas un ſur mille; nous en avons déja des exemples. Tous les ſiecles à venir envieront au nôtre cette découverte : la nature nous décimoit; l'art nous *milléſime*.

Ce que j'ai dit d'un pere de famille, j'oſe donc le dire d'un monarque à l'égard de l'héritier préſomptif de ſa couronne. Croira-t-on que toutes ces réflexions n'aient pas été faites avant que de ſe déterminer à faire courir au feu Prince de Galles les prétendus riſques de l'Inoculation?





TROISIEME PARTIE.

Nouvelles Réponſes. Conſéquence des Faits établis. Réflexions.

JUSQU'ICI, pour m'épargner de longues diſcuſſions, j'ai raiſonné dans la ſuppoſition qu'il y avoit quelque riſque dans la pratique de l'Inoculation, & je me ſuis attaché ſeulement à prouver que ce riſque étoit ſi petit, en comparaiſon de celui qu'on court dans la petite vérole naturelle, qu'on pouvoit regarder le premier comme nul. En effet, le riſque d'un ſur trois cens, ſur cinq cens, ſur mille, n'eſt-il pas de même eſpece, & moindre encore, que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans la moindre néceſſité? on fait des exercices violens, des chaſſes dangereuſes; on court la poſte à cheval; on joue à la paume, au mail, &c. on s'embarque pour courir les mers, en mettant quatre doigts d'intervalle entre la mort & ſoi. (*a*) Dira-t-on qu'il

(*a*) *Quatuor aut ſeptem digitis à morte remotus*, Juvenal.

eſt permis de haſarder habituellement ſa vie par curioſité, par paſſe-temps, par fantaiſie, ou tout au plus par une raiſon de convenance ou d'intérêt pécuniaire; & qu'il eſt criminel, je ne dis pas de courir une ſeule fois un très-petit riſque, dans la vue de prévenir un grand danger, mais de convertir un grand riſque que l'on ne peut anéantir, en un riſque dix, vingt, trente, &c. fois moindre? Telle eſt la conſéquence où ſont réduits les adverſaires de l'Inoculation, & cela, même en ſuppoſant qu'elle n'eſt pas exempte de tout péril. Que ſeroit-ce ſi le prétendu riſque qu'elle fait courir étoit abſolument nul, comme plus d'un célebre Médecin le penſe, & comme quelques-uns ſe propoſent de le rendre évident?

Je ne m'engagerai point dans une diſſertation ſur un ſujet qui demanderoit, pour être bien traité, de profondes connoiſſances dans la médecine théorique & pratique; je me borne à de ſimples réflexions. Quel peut être le danger de l'Inoculation? eſt-il dans l'opération même? eſt-il dans ſon effet?

Il eſt, dit-on, *dans l'un & dans l'au-* NOUVELLE

OBJECTION. *tre : on insere dans le sang d'une personne saine une matiere purulente, tirée d'un corps atteint d'une maladie dangereuse ; cela ne fait-il pas horreur ? Une pareille cause peut-elle manquer de produire un effet pernicieux ?*

REPONSE. Ne prenons pas les mots pour des choses, laissons à des enfans des délicatesses puériles, & souvenons-nous que si la raison n'eût triomphé des préjugés & de la répugnance naturelle qu'inspire la dissection d'un cadavre humain, tous les maux dont l'anatomie a trouvé le remede seroient incurables. La nature ne se révolte-t-elle pas à la vue de l'amputation d'un membre, de la perforation du thorax dans l'empyeme, de la taille, du trépan, &c ? Toutes ces opérations d'ailleurs sont très-cruelles, leur succès est fort douteux, & le danger d'en mourir trés-grand : on les pratique cependant tous les jours avec confiance. Quelle prodigieuse différence entr'elles & l'Inoculation !

J'ai distingué dans celle-ci l'opération même & ses effets : quant a l'opération, elle n'a rien d'effrayant ni de dangereux. Une incision superfi-

cielle qui ne fait qu'effleurer la peau, ne differe d'une égratignure qu'en ce que celle-ci feroit plus douloureufe: dira-t-on qu'on peut mourir d'une égratignure?

Quant aux effets de l'opération, je m'en rapporte à l'expérience. Je ne m'arrêterai donc point à difcuter fi le venin contagieux de l'épidémie n'eft que dans l'air qu'on refpire, c'eft-à-dire, dans une caufe extérieure; d'où il s'enfuivroit que le choix du fujet qui fournit la matiere de l'Inoculation eft indifférent; j'obferverai feulement que puifqu'on a le choix non feulement du fujet, mais auffi de l'efpece de petite vérole la plus bénigne & la mieux conditionnée, on ne peut reprocher à ceux qui la choifiront telle, qu'ils inferent dans les veines d'un homme fain le produit d'une maladie dangereufe. D'ailleurs il eft prouvé par l'expérience de plufieurs fiecles tant en Afie qu'en Afrique, & de près d'un fiecle en Europe, qu'entre les mains d'un Praticien habile, le danger difparoît par le choix du fujet, la préparation &c. que l'Inoculation ne fait naître qu'une petite vérole fimple qui donne iffue à la plus grande partie

petite vérole artificielle la mort de ceux qui, dans un tems d'épidémie, avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle, avant que d'être inoculés : ce qu'on a lieu de présumer quand les symptomes se manifestent avant le temps où l'opération a coutume de produire son effet. Exceptons encore, comme il est juste, d'une part les morts causées par l'intempérance ou par d'autres excès bien caractérisés des malades; & de l'autre les accidens qu'on doit visiblement attribuer à l'imprudence de quelques Inoculateurs qui font leur coup d'essai; accidens plus rares aujourd'hui, mais assez fréquens dans les premiers temps où la méthode s'est introduite. Quand on aura fait toutes ces déductions, dont jusqu'ici nous n'avons fait aucune, il ne restera peut-être pas une seule mort qu'on puisse imputer légitimement à l'Inoculation.

Choisissez un sujet sain, jeune & bien constitué; qu'un Médecin habile veille à le préparer s'il en a besoin; préservez-le de la contagion épidémique; inoculez-le hardiment; sa vie est en sûreté.

DERNIERE Puisque l'Inoculation par elle-même

n'eſt jamais mortelle, on ne peut plus objecter que celui qui ne ſeroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, après avoir ſervi ſa patrie, ſeroit perdu pour la ſociété, s'il mouroit dans ſon enfance de la petite vérole inoculée. On voit que cette objection, plus ſpécieuſe que ſolide, & qui ne porte que ſur la ſuppoſition du danger réel de l'Inoculation, eſt déſormais détruite dans ſon principe. Je puis donc me diſpenſer d'en faire remarquer la foibleſſe, même dans le cas où l'Inoculation ne ſeroit pas abſolument ſans péril pour la vie. Il eſt clair qu'alors même la grande inégalité des riſques de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, l'incertitude de l'âge où l'on peut être attaqué de la premiere, & le danger d'en mourir d'autant plus grand que l'âge eſt plus avancé, ſont autant de raiſon déciſives en faveur de l'Inoculation. [Il eſt plus clair encore que ſi l'on a lieu de croire que ſur 300 enfans il en eſt un dont la mort prématurée feroit perdre un grand ſujet à l'Etat, le plus ſûr moyen de prévenir ce malheur eſt de ſe hâter de les inoculer tous,

OBJECTION ET RÉPONSE.

puiſque ſi l'on riſque d'en perdre un, on eſt ſûr d'en ſauver 40, qui tôt ou tard périroient de la petite vérole naturelle, & qu'il eſt beaucoup plus probable que le grand ſujet ſoit du nombre des 40 qu'on arrache à la mort, que le ſeul auquel l'inſertion deviendroit funeſte. Cette ſeule conſidération ſuffit encore pour répondre à ce qu'on objecte ſur la différence entre le riſque prochain de l'Inoculation, & celui d'attendre la petite vérole, lequel peut être éloigné. Quoiqu'on ne puiſſe évaluer géométriquement le rapport de ces deux riſques, on voit qu'il n'y a pas de comparaiſon à faire entre le riſque de perdre par l'Inoculation un de ces 300 enfans dans le cours d'un mois, & la certitude morale d'en perdre 40 tôt ou tard.]

On a pu prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruiſoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain: (j'entens ici le quart de ceux qui ſurvivent aux premiere maladies de l'enfance) en voici la preuve.

Sur la fin du ſeizieme ſiecle, environ cinquante ans après la découverte du Perou, cette maladie fut apportée

d'Europe à *Carthagene* d'Amérique; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la ſeule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuſcrit de la Cathédrale de cette Ville : j'ai moi-même été témoin dans les colonies Portugaiſes, voiſines des bords de l'*Amazone*, (*a*) que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du Pays, j'entends aux Américains originaires. M. *Maitland*, (*b*) à qui l'Angleterre doit l'uſage de l'Inoculation, rapporte qu'il y a des années où la petite vérole eſt une eſpece de peſte dansl e Levant, qui tue au moins le tiers de ceux qu'elle atteint : cette proportion terrible n'eſt pas rare en Barbarie. (*c*) Si l'on con-

(*a*) Mémoire de l'Académie 1745, *p.* 478.

(*b*) Chirurgien de Milord *Wortley Montagu*, par qui les enfans de cet Ambaſſadeur furent inoculés à *Conſtantinople* & à *Londres*. Voyez ſes lettres, citées par M. *de la Coſte*. *Recueil de pieces*, &c.

(*c*) *Voyez* le certificat de *Caſſem-Aga*, Envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheuchzer*. Recueil de pieces, &c.

fulte les liftes rapportées par M. *Jurin*, ou jointes à fon ouvrage, entre autres celle du Docteur *Nettleton*, qui s'étoit informé dans plufieurs Villes, de maifon en maifon, du nombre des malades & des morts de l'année, (moyen le plus fûr pour parvenir à quelque chofe d'exact,) on verra qu'à *Londres* & en d'autre Provinces d'Angleterre, il eft mort en quelques années, un cinquieme, & quelquefois plus, des malades attaqués de la petite vérole; mais parmi ceux qui n'en meurent pas, combien reftent privés de l'ouie ou de la vue en tout ou en partie! combien affectés de la poitrine, languiffans, valétudinaires, eftropiés! J'en ai pour garant la thèfe même qui nous peint l'Inoculation comme une pratique criminelle. *(a)* Combien d'autres défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent des objets d'horreur pour ceux qui les aprochent! Enfin dans ce

(*a*) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, languentes & caufarios relinquit.* Quœftio medica in fcolis medicorum. *Paris*, 30 *décembre* 1723.

ſexe où la figure eſt un ſi grand avantage, combien n'en eſt-il pas qui perdent avec leurs agrémens, les unes la tendreſſe de leur époux, les autres l'eſpérance d'un établiſſement, d'où s'enſuit une perte réelle pour l'État.

La petite vérole (*p. 38*) leve un tribut d'un quatorzieme ſur l'eſpece humaine : quand le nombre des victimes, bleſſées de ſes traits, ne ſurpaſſeroit pas le nombre de celles qu'elle frappe mortellement, il ſeroit toujours vrai, que de cent perſonnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, treize ou quatorze ſont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triſte ſignalement. Voilà donc ſur cent perſonnes, vingt-ſix ou vingt-huit témoins qui prouvent que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On a vu, par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'Inoculation prévient tous ces malheurs. Non ſeulement la petite vérole inoculée n'eſt pas mortelle, non ſeulement elle n'eſt pas dangereuſe, mais elle ne laiſſe point de reſte qui rappelle

un cruel souvenir. (*a*) Cette seule considération paroît décisive pour cette moitié du genre humain, à qui la beauté semble quelquefois plus chere que la vie.

CONCLUSION. Ce ne sont point ici des conjectures hasardées par esprit systématique : c'est le résultat de faits discutés, contradictoirement recueillis & publiés à la face de l'univers par de savans Théologiens, des Médecins éclairés & des Chirurgiens habiles. J'ai cité mes garans, sans tous ceux dont je n'ai pas fait mention, tels que *Sydenham* & *Boerhaave*. Les noms de l'Evêque de *Worcester*, du Docteur *Jurin*, secrétaire de la Société royale, du Docteur *Mead*, l'*Hippocrate* de l'Angleterre, & de M.

(*a*) *Le contraste étonnant*, dit M. *Maty*, Auteur du Journal Britannique, dans la Traduction angloise du présent Mémoire, page 58, *qu'on remarque quand on visite l'Hôpital de la petite vérole, comme je l'ai fait aujourd'hui 26 mars 1755, entre les inoculés & ceux qui ont eu la petite vérole naturelle, du côté des effets de la maladie sur le visage, suffiroit seul pour déterminer ceux qui comptent pour quelque chose l'avantage de n'être pas défigurés.*

Ranby, premier Chirurgien de S. M. B. sont à la tête de la liste, & me dispensent de répéter les autres.

A la vue de tant de témoignages respectables, en tout genre, réunis depuis trente ans en faveur de l'Inoculation, M. *Hecquet* ne diroit plus que *ce n'est encore qu'un remede de bonne femme; qui n'a pas fait ses preuves, & qu'on veut transmettre ainsi tout brut entre les mains des Médecins.* Ce Docteur mieux informé rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence : sa probité rigide, son amour pour la vérité, feroient, s'il vivoit encore, un défendeur de l'Inoculation, de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumieres sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & perfectionné la méthode : les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquieme en Angleterre. (*a*) Depuis que la pratique de

(*a*) Sermon déja cité de l'Evêque de *Worcester*.

l'Inoculation eſt devenue plus commune, (*a*) les yeux enfin ſe ſont ouverts. C'eſt une vérité qui n'eſt plus conteſtée à *Londres*, que la petite vérole inoculée eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & qu'elle en garantit : enfin dans un pays où l'on s'eſt déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reſte pas un ennemi qui l'oſe attaquer à viſage découvert : l'évidence des faits, & ſur-

(*a*) [Ce fait qui étoit vrai ſans doute & conforme aux liſtes mortuaires, lorſque ce ſermon fut prêché, pouvoit n'être que l'effet du haſard ; c'eſt-à-dire, d'une complication de cauſes variables, & ne devoit pas être attribué au ſeul effet de l'Inoculation. Je ſuis témoin oculaire qu'en 1763 il n'y avoit encore à *Londres* que 50 lits deſtinés aux Inoculés dans l'Hôpital de la petite vérole, & qu'on n'y recevoit par an que 400 perſonnes, pour cette opération. On voit par les liſtes antérieures à cette pratique une grande variété d'une année à l'autre dans le nombre des morts : il faut donc attendre que l'Inoculation ſoit devenue plus commune parmi le peuple ; & une longue ſuite d'années pour pouvoir tirer du nécrologe des conſéquences inconteſtables ſur la diminution du nombre des morts de la petite vérole.]

tout la honte de soutenir une cause désespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour : il est temps que nous voyions ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la Fable nous raconte du *Minotaure* & de ce tribut honteux dont *Thesée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois ? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siecles (*a*) sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire, sur l'élite du genre humain; souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à moins. Désormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'insttruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monf-

(*a*) La petite vérole, apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le sixieme siecle.

tre & de l'apprivoiser ; elle a su le transformer en un animal domestique, qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France, avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé (*a*) qu'une quatorzieme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans *Paris*, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cens vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, est donc le nombre des malades de la pettite vérole à *Paris*, année commune. Si tous les ans on inoculoit en cette ville dix mille personnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raison de trois par mille : mais en suppo-

(*a*) *Voyez* les listes annuelles des morts de *Londres* & des environs, pendant quarante-deux ans, rapportées par M. *Jurin*.

ſant, contre toute probabilité, qu'il mourût deux inoculés ſur cent, au lieu d'un ſur trois ou quatre cens, ce ne ſeroit jamais que deux cens perſonnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cens vingt-huit. Il eſt donc démontré que l'établiſſement de l'Inoculation ſauveroit la vie à douze ou treize cens citoyens par an dans la ſeule ville de *Paris*, & à plus de vingt-cinq-mille perſonnes dans le royaume, (*a*) ſuppoſé, comme on le préſume, que la capitale contienne le vingtieme des habitans de la France.

Nous liſons avec horreur que dans des ſiecles de ténebres, & que nous nommons barbares, la ſuperſtition des druides immoloit aveuglement à ſes dieux des victimes humaines; & dans ce ſiecle, ſi poli, ſi plein de lumieres, que nous appelons le ſiecle de la philoſophie, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent ſtupidement à la

(*a*) J'ai réformé mon premier calcul, d'après les remarques de M. *Mut*

mort chaque année, dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conserver à l'Etat. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'Inoculation s'établisse, il faut donc faire une loi pour obliger les peres d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A *Sparte*, où les enfans étoient réputés enfans de l'Etat, cette loi sans doute eût été portée ; mais nos mœurs sont aussi différentes de celle de *Lacédémone*, que le siecle de *Lycurgue* est loin du nôtre : d'ailleurs, la loi ne seroit pas nécessaire en France ; l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vues dans l'avenir. L'Inoculation s'établira-t-elle un jour parmi nous ? je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer du progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents : l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent le terrein pas à pas ; mais après des siecles de combats vient enfin le mo-

ment de ſon triomphe. Le plus grand de tous les obſtacles qu'elle ait à ſurmonter, eſt cette indolence, cette inſenſibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéreſſe pas actuellement & perſonnellement ; indifférence qu'on a ſouvent érigée en vertu, que quelques Philoſophes ont adoptée comme le réſultat d'une longue expérience, & ſous les ſpécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverſes qu'on ſe prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au riſque de perdre ſon repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réfléxions ſont bien propres à modérer le zele le plus ardent ; mais il reſte au ſage un tempérammment à ſuivre, c'eſt de montrer de loin la vérité, d'eſſayer de la faire connoître, d'en jetter, s'il ſe peut, la ſemence, & d'attendre patiemment que le temps & les conjonctures la faſſent éclore.

Quelque utile que ſoit un établiſſement, il faut un concours de circonſtances favorables pout en aſſurer le ſuccès ; le bien public ſeul n'eſt,

nulle part, un assez puissant ressort.

Etoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'Inoculation en Circassie & chez les Géorgiens ? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit emploier cet heureux préservatif : ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au desir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher & les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'Inoculation en Grece ? l'adresse & la cupidité d'une femme habile, qui sut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vu des Marseillois à *Constantinople* faire inoculer leurs enfans avec le plus grand succès : de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple ? A *Geneve* celui d'un magistrat éclairé n'eût pas suffi, sans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la désolation dans les premieres familles. (*a*) Dans la Guiane,

(*a*) Voyez Mémoires de M. *Guyot*, Tome II. des Mémoire de l'Académie de Chirurgie.

la crainte, peut-être le désespoir de voir tous ses Indiens périr l'un après l'autre sans ressource, purent seuls déterminer un Religieux timide à faire l''essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & qu'il pouvoit croire dangereuse. (*a*) Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuse qui porta l'Inoculation en Angleterre : rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise, au collège des Médecins de *Londres* & au roi de la Grande-Bretagne, que les vues qui firent adopter cette pratique & les sages précautions avec lesquelles elle y fut recue; mais n'y a-telle pas essuyé trente ans de contradictions ?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du Gouvernement ; & le Gouvernement se determinera-t-il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages les plus décisifs en pareille matiere ?

C'est donc aux facultés de Théolo-

(*a*) Relation de l'Amazone, *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1745.

gie & de Médecine, c'eſt aux Académies, c'eſt aux chefs de la Magiſtrature, aux ſavans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'Etat, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'Inoculation. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la partie penſante de la nation, d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences? ne ſommes nous pas aſſez inſtruits? Qu'on ordonne aux Hôpitaux de diſtinguer ſoigneuſement, dans leurs liſtes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque eſpece de maladie, comme on le pratique en Angleterre; uſage dont on reconnoîtroit, avec le temps, de plus en plus l'utilité: que dans un de ces Hôpitaux l'expérience de l'Inoculation ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle:

turelle : que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un Adminiſtrateur dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions : que l'on compare enſuite la liſte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public : les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on en aura la volonté.

L'Inoculation, je le repete, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt ; mais quand arrivera ce jour? oſerai-je le dire? ce ne ſera peut-être que lorſqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de ſi vives allarmes, & qui ſe convertit en tranſports de joie, (*a*) réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préſerver, ce ſera dans le temps funeſte d'une cataſtrophe ſem-

(*a*) La petite vérole de feu Mgr. le Dauphin.

blable à celle qui plongea la nation dans le deuil, & parut ébranler le Trône en 1711. (*a*) Alors si l'Inoculation eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du Ciel ce préservatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais, à la honte de cette fiere raison qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute, le passé, le futur font à peine impression sur nous : le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs ? ne construirons-nous un pont à *Neuilly* qu'après que *Henri IV.* aura couru risque de la vie en y passant le bac ? n'élargirons-nous nos rues

(*a*) La mort de *Louis*, Dauphin, ayeul de *Louis XV*, mort de la petite vérole, le 14 Avril 1711, à quarante-neuf ans. (L'Empereur Joseph mourut de la même maladie, le 17 du même mois, dans sa trente-troisieme année.)

qu'après qu'il les aura teintes de son sang. (*a*)

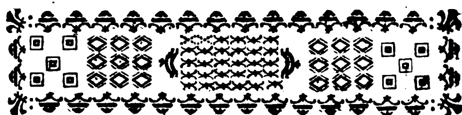
Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale, & moins encore dans cette Académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche ! loin de le craindre, je le desire : & sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeler, que *si l'usage de l'Inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut inocu-*

(*a*) On sait que *Henri IV.* fut assassiné, son carrosse étant arrêté par un embarras dans la rue de *la Féronerie*, alors très-étroite, aujourd'hui l'une des plus larges de *Paris*.

lée, on eût déja ſauvé la vie à près d'un million d'hommes, (a) ſans y comprendre leur poſtérité!

(*a*) Il eſt prouvé ci-deſſus, *page* 52, que l'Inoculation ſauveroit la vie chaque année en France à vingt-cinq mille perſonnes, ce qui feroit ſept cens ſoixante & quinze mille en trente & un an qui ſe ſont écoulés depuis 1723 juſqu'en 1754, temps où je liſois ce Mémoire. Il faudroit augmenter aujourd'hui ce nombre de plus de cent mille : ce feroit donc environ neuf cens mille perſonnes.

Fin du premier Mémoire.



SECOND MÉMOIRE *SUR* L'INOCULATION *DE* LA PETITE VÉROLE,

Contenant la suite de l'Histoire de cette méthode & de ses progrès, de 1754 *à* 1758.

L'Académie m'a permis, en faveur de l'utilité publique, de faire imprimer mon premier Mémoire sur l'Inoculation de la petite vérole, (lû dans cette assemblée il y a quatre ans & demi,) sans attendre qu'il parût dans le recueil Académique. L'importance de la matiere en a multiplié les éditions en plusieurs langues. Il va paroître, avec un assez grand nombre de changemens & d'additions, dans le volume de nos Mémoires de l'année

Assemblée publique du 15 Nov. 1758.

(*a*) Il n'eſt pas moins ancien ſur les côtes d'Afrique, (*b*) en Barbarie, au Sénégal, & même dans l'intérieur du Continent; (*c*) ſoit que cette pratique y ait été portée par les Arabes dans le temps de leurs conquêtes, ſoit qu'elle ait été depuis introduite en

---

(*a*) Lettre du P. *Dentrecolles*, Tome XX, des Lettres édifiantes & curieuſes.

(*b*) Certificat de *Caſſem Aga*, Envoyé de *Tripoli* en Angleterre : voyez Relation de M. *Scheuchzer*, ou ſon extrait en François dans le *recueil des pieces ſur l'Inoculation*, *Paris*, 1756, page 138.

(*c*) Les Negres inoculent généralement les jeunes gens dès que l'infection gagne leur voiſignage. Le régime qu'ils obſervent, conſiſte principalement à s'abſtenir de toutes ſortes de viandes, & à boire abondamment de l'eau acidulée avec le jus de citron : ce qui mériteroit peut-être d'être imité parmi nous dans les ſaiſons chaudes. *Mémoire de M. Cadwallader Colden, de la Nouvelle-York*, le premier Octobre 1753, inſéré dans les *obſervations & recherches de médecine*, *à Londres*, 1757, in-8°. page 227. Dans un petit Traité, imprimé à *Boſton* en 1722, il eſt dit que pluſieurs Negres avoient affirmé que l'Inoculation étoit commune dans leur Pays.

Egypte par les *Mamelus*, originaires de Circassie, & que de l'Egypte elle se soit étendue dans les terres.

Tous ces faits historiques donnent un nouveau poids à l'ingénieuse conjecture de M. *Maty*, qui se rappelant que *Bockarah* près de *Samarcand*, à l'orient de la mer Caspienne, étoit la patrie d'*Avicene* au Xe. siecle, soupçonne que les Médecins Arabes, qui les premiers ont observé ce mal venu d'Ethiopie, pourroient bien être les inventeurs du préservatif; qu'il a peut-être pour Auteur *Avicene* lui-même ou quelqu'un de ses Disciples, & qu'il est fort vraisemblable qu'on trouveroit sur cela des éclaircissemens dans les manuscrits Arabes dont nos bibliotheques sont remplies. Il juge que la pratique de l'Inoculation aura voyagé du lieu de son origine, d'un côté dans les Indes à *Surate*, à *Bengale*, à la Chine, *(a)* par le canal des Tartares

(*a*) Une seule chose paroît ne pas s'accorder avec cette conjecture, quant à la Chine : c'est la remarque du P. *Dentrecolles*, rapportée dans mon premier Mémoire, que l'Inoculation est plus ancienne dans la

& des Chinois, qui commercent à *Bokarah* ; de l'autre à la *Mecque*, par les pélérinages des Mahométans, & delà dans les parties voisines de la mer méditerranée en Afrique, & en divers endroits de la Grece. (*a*)

Province de Kiagnan, à l'Orient de la Chine, que dans les Provinces Occidentales : *voyez* Lettres édifiantes & curieuses, *Tome XX* : mais le Missionnaire étoit-il bien informé de ce fait, dont il ne paroît parler que par oui-dire ? D'ailleurs, cette pratique peut avoir été portée de l'Inde par mer, dans la partie Orientale de la Chine.

(*a*) Le Docteur *Carburi*, premier Professeur de Médecine en l'Université de *Turin*, natif de Céphalonie, m'a dit en 1756, que l'Inoculation étoit en usage dans cette Isle avant l'an 1537, temps où sa famille s'y étoit établie. Je tiens du même Docteur, que ses douze freres ont été inoculés, & que le Docteur *Tipaldi*, son compatriote, l'avoit assuré, qu'il avoit vu pratiquer l'Inoculation en Morée & dans l'Isle de Candie, de la même maniere qu'à *Constantinople*.

[*Addition*, *Septembre* 1769. Depuis les premieres Editions de ce Mémoire, j'ai appris qu'à *Naples* l'Inoculation est pratiquée en secret parmi le Peuple, de temps immémorial. Le célebre P. *Boscowich* ici pré-

Quant à la partie Occidentale de l'Europe, ce n'est seulement pas dans la principauté de Galles en Angleterre, que l'Inoculation a pénétré (peut-être dès le temps des croisades,) ce n'est pas seulement dans le Duché de *Cleves* & dans le comté de *Mœurs*, où le Docteur *Scwenke* trouva cet usage établi en 1713 : il y a près d'un siecle qu'on le connoissoit en Dannemarck, puisque *Bartolin* en fait mention dans une lettre sur la transplantation des

---

sent m'assure qu'il en est de même à *Pavie*, où les Nourrices inoculent souvent à l'insçu des parens, les enfans qui leur sont confiés : elles frottent la paume de la main de l'enfant avec de la matiere variolique fraîchement tirée d'un bouton. Une Dame de *Pavie* dont l'enfant avoit la petite vérole, se félicitoit de ce quelle étoit discrete & bénigne : je le crois bien, interrompit la Nourrice, *je lui ai acheté de la meilleure & à bon marché*. C'est une chose digne de remarque, que dans tous les endroits où cette coutume s'est introduite & perpétuée parmi le Peuple, cela *s'appelle acheter la petite vérole*. Cette acquisition se fait au moyen d'une petite piece de monnoie, & est accompagnée ordinairement de quelque pratique superstitieuse.]

maladies, imprimée à *Copenhague* en 1673. Il y en a des vestiges dans quelques provinces de France, particulierement en Auvergne & en Périgord.

J'ai cité dans mon premier Mémoire les ouvrages sur l'Inoculation qui sont venus à ma connoissance. Il me reste quelques omissions a réparer, & sur-tout à faire mention des écrits qui n'ont paru que depuis 1754.

La Dissertation latine de *Timoni*, (*a*) premier Médécin du Grand Seigneur, sur la maniere de communiquer artificiellement la petite vérole, (*b*) depuis imprimée dans les voyages de *la Motraye*, fut apportée en France par le Chevalier *Sutton*, Ambassadeur d'Angleterre à la *Porte*, à son retour de *Constantinople*, quelques années

(*a*) Je l'ai nommé *Timone* dans mon premier Mémoire, d'après *la Motraye*, qui l'avoit connu particulierement à *Constantinople*, & qui le nomme ainsi, mais j'ai su depuis que son vrai nom étoit *Timoni* : j'ai reçu une lettre de son fils, qui est premier Interprête d'Angleterre à la Porte Ottomane.

(*b*. Voyez le premier Mémoire sur l'Inoculation, *ci-dessus*, *p*. 3.

nées avant les premieres expériences faites à *Londres* sur des criminels. L'abbé *Dubois*, depuis Cardinal, alors Ministre des affaires Etrangeres, chargea M. *Hulin*, aujourd'hui Ministre du Roi de Pologne, duc de Lorraine, de la traduire en François; elle fut lue au conseil de Régence, & la matiere mise en délibération. Des affaires plus pressantes firent perdre cet objet de vue.

Dans un ouvrage Anglois qui parut à *Londres* en 1715, sous le titre d'*Essai sur les remedes externes, par J. Kennedi, Chirurgien-Médecin, (a)* on trouve l'histoire de l'appareil & du succès de l'Inoculation Grecque, que l'Auteur avoit vu pratiquer à *Constantinople*, & que *Timoni*, par son écrit inséré dans les transactions philosophiques, venoit de faire connoître à l'Europe. L'auteur dont je parle, est lui-même un témoin oculaire : il est encore vivant à *Londres* : *(b)* aucun

(*a*) *An essai on external remedies, by J. Kennedi*, Chir. Méd. *in*-8°. *London*, 1715.

(*b*) Il l'étoit en effet en 1758. On m'a assuré, cette année 1763, à *Londres*, qu'il étoit mort depuis environ deux ans.

écrivain Anglois ne l'a précédé sur cette matiere : il est extraordinaire qu'il n'ait été cité par personne.

On a faussement supposé que tous les Médecins François se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation. Le livre de M. *Hecquet*, qui parut en 1723, & la thèse soutenue à *Paris* la même année, *(a)* ont donné lieu sans doute à cet injuste préjugé qu'il importe de détruire. Ce fut sur l'invitation de M. *Dodard*, Premier Médecin du Roi, que M. *de la Coste* écrivit, & lui dédia sa lettre sur l'Inoculation qu'il vouloit établir en France. Outre les témoignage (*b*) de Mrs. *Dodard*, *Chirac*, *Helvétius*, *Astruc*, & de plusieurs autres membres illustres de la Faculté de *Paris*, cités par M. *de la Coste* en faveur de la nouvelle méthode, je puis mettre le nom de M. *Boyer*, Doyen actuel, à la tête de la liste de ses Apologistes

---

(*a*) *Voyez* premier Mémoire sur l'Inoculation, *ci-dessus*, *page* 9.

(*b*) *Voyez* premier Mémoire sur l'Inoculation, *ou* Mém. de l'Acad. des Sciences pour 1755, *p.* 626.

en France, lui qu'on a voulu compter au nombre de ses adversaires. Dans une thèse qu'il soutint à *Montpellier* au mois de février 1717, plus de quatre ans avant les premiers essais d'Inoculation faits en Angleterre, je trouve une exposition claire & précise de la raison la plus plausible, & la plus satisfaisante qu'on ait donnée depuis, pour expliquer d'où vient que la petite vérole inoculée est plus bénigne que la naturelle : c'est, dit-il, (*a*) *que les incisions par un artifice salutaire, trans-*

(*a*) *Ideò nempè quod hoc artis presidio leves excitentur inflammationes aut suppurationes, quarum ope periculum ab internis averti possit; cum ejusmodi salutari velut artificio sedes seminio seu stimulo phlegmonodeo paretur, in quâ sævitiem consuetam exerceat, absque fatali vitæ periculo ...... ut nempè commoti stimuli vehementiam sola cutis excipiat. Etenim quatenùs innuimus ..... variolarum insultum cuilibet mortali semel aut iterum subeundum, satius est hoc artificio benignas excitari, quam tanti momenti negotium naturæ, in plurimis quidem aliis vitæ casibus, almæ parentis officio defungenti, sed in hoc frequenter sævum novercæ præferenti habitum, commitere.*

portent dans les parties externes & charnues le ſiege de l'inflammation, en la détournant des parties internes où elle ne peut agir qu'au péril de la vie. M. *Boyer* pouvoit-il ſe déclarer plus hautement en faveur d'une méthode alors nouvelle, & tout-à-fait inconnue en France, qu'en concluant que le *tribut que tout homme doit payer, au moins une fois en ſa vie, à la petite vérole, paroiſſant inévitable, il eſt plus à propos d'en exciter une bénigne par cet artifice, que d'abandonner une affaire de cette importance aux ſoins de la nature, qui dans la plupart des autres cas agiſſant en mere tendre, ſemble ſouvent dans celui-ci ne ſe montrer que ſous les dehors d'une cruelle marâtre?*

Six ans après, c'eſt-àdire, en 1723, M. *de la Coſte*, autre Médecin François, expoſa les avantages de l'Inoculation dans ſa lettre à M. *Dodard*, de laquelle j'ai donné l'extrait dans mon premier Mémoire. Ainſi, des deux premiers Auteurs qui ont écrit de l'Inoculation en France, tous deux Médecins, l'un en fut l'apologiſte, l'autre fit tous ſes efforts pour en introduire l'uſage

Il est vrai qu'en la même année M. *Hecquet* éleva sa voix contre elle; mais quelle voix! Son principal grief contre l'Inoculation est qu'elle *ressemble à la magie. (a)* Aussi le savant M. *Burette*, Docteur de la Faculté de *Paris*, laissa-t-il voir ce qu'il pensoit de cet Ouvrage, dans l'approbation même qu'il ne pouvoit refuser, comme censeur de la Librairie; & le silence qu'observa le Journal des Savans sur une matiere si intéressante, donne lieu de penser que M. *Andri*, quoique chargé des extraits de médecine de ce Journal, & d'ailleurs prévenu contre la nouvelle méthode, n'osa donner l'analyse d'un livre qui la combattoit si mal.

L'année suivante 1724, M. *Noguez*, Médecin à *Paris*, mort depuis quelques années, à S. Domingue, appuya de nouvelles preuves la cause de l'Inoculation dans la dissertation préliminaire qui précede sa traduction de la relation Angloise que fit M. *Jurin*, des succès de la petite vérole artificielle. Depuis 1724, aucun Médecin,

(*a*) *Voyez* le premier Mémoire, pag. 20.

en France n'a, je crois, écrit ſur cette matiere juſqu'en 1752, que M. *Butini*, Médecin de *Montpellier*, donna ſon Traité de l'Inoculation, dont il eſt zélé partiſan, & que M. *Bagard*, préſident du College Royal de Médecine de *Nanci*, fit réimprimer en cette ville, à la ſuite d'une conſultation, la relation de *Timoni* ſur l'Inoculation, & une lettre ſur les ſuccès de cette méthode à *Londres*. Enfin, en 1756 M. *Joachim*, Docteur en médecine à *Straſbourg*, donna un Traité latin *(a)* ſur les avantages de la petite vérole inoculée.

M. *Hecquet* eſt donc le ſeul Médecin François dont on ait juſqu'ici vu le nom à la tête d'un Ouvrage contre l'Inoculation, *(b)* tandis que pluſieurs d'entre eux, ſoit dans des thèſes, ou des traités exprès, ſoit dans le cours de leurs ouvrages, ou par des témoignages publics, ſe ſont hautement déclarés en ſa faveur. M. de *Senac*, premier Mé-

---

(*a*) *Tractatio chirurgico-medica proponens quæſtionem*, An variolas, &c.

(*b*) Cela étoit vrai lorſque ce Mémoire fut lû en 1758.

decin du Roi, consulté par Mgr. le duc d'*Orléans*, a donné une preuve publique qu'il approuvoit cette méthode. M. *Chomel*, depuis Doyen de la Faculté de *Paris*, m'a dit en 1754, qu'il espéroit en voir l'usage s'établir sous son décanat : M. de la *Virote* dans ses extraits du journal des Savans ; Mrs. *le Camus* & le premier Auteur du journal de Médecine, ont joint leurs suffrages à ceux des journalistes étrangers. J'ai déja cité, de leur aveu, Mrs. *Falconnet* & *Vernage*, comme fauteurs de la petite vérole artificielle ; j'en pourrois nommer un grand nombre d'autres qui pensent comme eux, & j'en sais qui sont prêts de faire inoculer leurs enfans M. *Lieutaud*, de cette Académie, & Médecin des enfans de France, dans son excellent Traité de Médecine, (*publié depuis la lecture de ce Mémoire*) fait des vœux pour l'établissement de cette pratique, &c. Dira-t-on encore que tous les Médecins François se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation ?

Quant aux thèses de Médecine qui paroissent défavorables à la nouvelle méthode, je n'en connois que trois, dont il faut d'abord exclure celle du

28 avril 1757, puiſque l'Auteur examine ce dont on n'a jamais douté, *ſi l'air de la petite vérole inoculée eſt contagieux?* peut-être a-t-il voulu ridiculiſer l'opinion de ceux qui feignoient de douter que ce fût une petite vérole véritable.

La premiere des deux autres thèſes eſt celle de 1723, dont j'ai déja parlé dans mon premier Mémoire, & dont l'Auteur décidoit théologiquement ſur les bancs des écoles de médecine un pur cas de conſcience, ſi toutefois il eſt permis de donner ce nom à une queſtion qui ne paroît pas bien ſérieuſe. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi l'Inoculation eſt un crime: *an variolas inoculare nefas*? Enfin dans la thèſe du 14 avril 1757, l'inſertion de la petite vérole ne paroît incidemment rappellée, que pour donner lieu à des perſonnalités & à des expreſſions indécentes, dont le motif honteux & bas ſaute aux yeux du lecteur. Cette thèſe que le cenſeur de la Faculté déclara n'avoir pas lue, ne fut célebre que par un manque de reſpect puniſſable & par ſa ſuppreſſion.

Au reſte, les thèſes de médecine ne

présentent que l'opinion d'un particulier, & les précédentes ont été contredites par un plus grand nombre d'autres soutenues en France. La conclusion de celle que M. *Gelée* soutint à *Caen* le 12 octobre 1753, est : *Ergo variolis inoculatio :* je parlerai des autres à leur date.

J'ai omis en 1754 de faire mention de plusieurs ouvrages sur l'Inoculation qui ont paru en Angleterre, en Danemarck, en Suede & en Allemagne depuis 1730 jusqu'en 1746, & dont je n'ai eu connoissance que depuis.

Je reprends l'histoire de l'Inoculation où je l'ai laissée dans mon premier Mémoire.

Les derniers ouvrages sur cette matiere que j'ai pu citer alors, étoient ceux de Mrs. *Butini* & *Guyot*, qui avoient précédé le mien, & celui de M. *Kirkpatrick*, que je reçus sortant de la presse de *Londres*, peu de jours avant la lecture de mon premier Mémoire. J'ignorois que ce Docteur eût donné dès 1743 un *Essai sur l'Inoculation*, qu'il avoit vu pratiquer dans les colonies Angloises. Dans le même temps où parut son dernier traité, M. *James Burges*, Apothicaire & grand 1754.

Praticien de *Londres*, publioit une
1754. petite brochure instructive, sur la maniere de préparer & de conduire les inoculés. Il en a paru depuis à *Londres* quelques autres qui ne me sont point parvenues.

L'Essai apologétique de l'Inoculation par M. *Chais*, Ministre de l'Eglise Françoise à *la Haye*, n'étoit pas encore public. L'Auteur y traite son sujet en Théologien moraliste : il s'attache particulierement à lever les scrupules des consciences timorées. Cet écrit ne respire que la religion & l'humanité : il y regne un ton de modération & de douceur, qui n'ôte rien à la force des raisons.

Dans le cours de la même année, M. *Tissot*, Docteur de la faculté de *Montpellier*, établi à *Lauzanne*, y fit imprimer son *Inoculation justifiée*, l'ouvrage le plus étendu jusqu'ici que nous ayons en notre langue sur cette matiere. C'est un maître de l'art qui parle : il n'oublie rien & répond victorieusement à toutes les objections. Quoiqu'on trouve à *Paris* * des exemplaires de ces

* Chez *Briasson*, rue Saint-Jacques.

deux traités, ils ne ſont malheureuſement pas aſſez connus en France : j'ai vu des perſonnes qu'ils ont fait revenir de leurs ſimples préjugés ; j'en ai même vu ſur qui la lecture de mon Mémoire a produit le même effet. 1754.

Quatre ouvrages en faveur de l'Inoculation, dont trois en François, publiés en moins d'une année, en Angleterre, en France, en Hollande & en Suiſſe, & leurs extraits dans les divers Journaux littéraires, forcerent enfin l'attention publique de ſe tourner vers ces objet. Nous étions alors en pleine paix : l'Inoculation devint la nouvelle du jour. On fit des rubans *à l'Inoculation* ; & dès ce moment les oreilles ſe familiariſerent avec un terme, qui juſqu'alors avoit à peine retenti dans nos écoles de Médecine. Introduit ſous la protection de la mode, on l'entendit ſans effroi prononcer dans les cercles ; mais ce n'eſt point dans la converſation qu'on s'inſtruit ſur un objet ſérieux, qui demande de l'examen & de la diſcuſſion : du moins n'eſt-ce pas dans les converſations ordinaires, où l'on effleure à peine les objets, & cependant l'unique ſource où la plupart des

gens du monde puisent leurs opinions.
1754. C'est-là qu'on voit répéter avec confiance l'objection la plus triviale, par tel qui n'a jamais attendu une réponse, & qui s'imagine ingénument avoir un avis. J'ai souvent observé que ceux qui parloient le plus décisivement contre cette pratique, même parmi les Médecins, ne répétoient que des oui-dire, & n'avoient absolumenr rien lû de ce qui pouvoit les éclairer ; tandis que d'autres également prévenus contre elle, avoient vu leurs doutes se dissiper à mesure qu'ils avoient étudié la matiere.

Mais il est des esprits sur lesquels la vérité dès son premier aspect a le droit de persuasion. Trois mois après la lecture de mon Mémoire, j'eus l'honneur de le présenter à S. M. le Roi de Pologne, Duc de Lorraine. Ce Prince, ami de l'humanité, fut frappé de l'efficacité d'un moyen auquel tant de gens devoient la vie ; & sur le rapport favorable du College Royal de Médecine de *Nanci*, l'une des nombreuses fondations qui ont illustré son regne, il prit dès-lors la résolution d'autoriser dans ses Etats une méthode qui secondoit si bien les mouvemens de son cœur.

Le

Le 24 octobre * M. *Macquart*, jeune docteur de la faculté de *Paris*, agita dans les écoles de médecine la question, *si l'on doit communiquer la petite vérole par l'Inoculation* : & conclut pour l'affirmative, en opposant des raisons & des faits aux injures des ennemis de cette pratique. 1754.

Le 30 du même mois, trois princes de la Famille royale & électorale d'*Hanovre*, qui n'avoient pas encore eu la petite vérole, la reçurent par insertion & très-heureusement. Je ne ferai plus mention des succès de l'opération, que lorsque j'y sera invité par quelque circonstance particuliere. Les gazettes de *Londres* font foi * qu'on s'étonnoit alors en Angleterre que quelqu'un en France eût osé, même dans l'académie des sciences, faire l'apologie de l'Inoculation. La prévention nationale qui semble agir plus fortement sur les anglois

* *Voyez* journal de médecine, *février* 1755.

* *Voyez* aussi les gazettes d'Hollande & l'*année littéraire de* 1754, *tome VI.* pag. 340.

que ſur les autres peuples, & qui
1754. leur fait préſumer avoir un ſiecle d'avance ſur le reſte de l'europe, en matiere de raiſonnement, leur permet d'oublier que l'Inoculation ne s'eſt établie chez eux qu'après plus de trente ans de contradictions : ils ſe plaiſent à croire que le préjugé contre cette pratique eſt encore général en France ; ils s'en félicitent : ils font des vœux publics pour que nous reſtions dans cette erreur, & nous appliquoient dans un diſcours oratoire, prononcé à *Londres* en 1755, ce vers de *Virgile*, qui reſſembloit à une déclaration de guerre anticipée.

Dii meliora piis, erroremque hoſtibus illum !

Cette invective ſeule ne prouve-t-elle pas que la façon de penſer du peuple s'étend plus loin chez nos voiſins que parmi nous ? Les hommes de tout péis, quand ils penſent, ne ſont-ils pas compatriotes ?

Le 26 novembre M. *Maty*, Auteur d'un journal fort eſtimé, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet Britannique, à *Londres*, vou-

lant s'assurer par sa propre expérience 1754.
que l'Inoculation de la petite vérole n'a point de prise sur ceux qui ont eu naturellement cette maladie, résolut d'en faire l'épreuve sur lui-même. Le troisieme jour, les bords des deux plaies qu'il s'étoit faites au bras gauche avec un razoir, & qu'il avoit imbues de virus variolique, s'étoient rejoints comme ceux d'une égratignure; il n'eut ni mal de tête, ni le plus léger symptôme de la maladie. *(a)*

L'année entiere 1754 se passa, sans qu'on parût songer en France à faire l'essai de l'Inoculation, & sans que personne écrivît pour en décrier l'usage.

Le premier avril 1755, M. *Turgot*, le maître des requêtes, & le 1755.
chevalier de *Malthe*, son frere, chez lesquels l'amour du bien public est une vertu héréditaire, firent inoculer sous leurs yeux un enfant de quatre ans, du consentement de sa mere; l'aîné des deux freres qui n'avoit pas encore eu la petite vérole, se propo-

(*a*) *Voyez* journal Britannique, *novembre* 1754.

—— ſoit de ſubir la même épreuve. Un
1755. voyage à *Bordeaux* ſuſpendit l'exécution de ſon projet. Dans cet intervalle, M. le chevalier de *Chaſtellux*, âgé de vingt-un ans, non moins zélé pour le bien de l'humanité, voulut donner l'exemple à ſa patrie, & en recueillir le fruit. Il fut inoculé le 14 mai ; (*a*) la petite vérole ne parut que le 24, & fut aſſez abondante : à la fin du mois il étoit parfaitement guéri. L'opération fut faite par M. *Tenon*, alors premier chirurgien de l'hôpital de la Salpétriere, aujourd'hui de l'académie des ſciences : M. *Geoffroy*, fils & neveu de deux de nos plus célebres académiciens, fit à la faculté de médecine le rapport de la cure qu'il avoit ſuivie aſſidument.

Dès le mois précédent, M. *Hoſty*, docteur-régent de la faculté de *Paris*, étoit parti pour *Londres*, muni de recommandations de nôtre miniſtere, dans le deſſein de s'inſtruire plus

(*a*) Lettre de M. *Geoffroi*, docteur-régent de la faculté de *Paris*, *journal économique*, *juin*, 1755, *page* 139.

particulierement ſur la pratique de l'I-noculation. Pendant ſon ſejour de trois mois à *Londres*, M. *Hoſty* ſuivit le cours de la cure de deux cens cinquante-deux inoculés, tant dans les hôpitaux que dans les maiſons particulieres, depuis l'âge de trois ans juſqu'à celui de trente-ſix. 1755.

Rapport de M. Hosty.

Il atteſte « qu'aucun n'eſt reſté marqué, que les rougeurs mêmes qui » ſouvent durent pluſieurs mois après » la petite vérole naturelle, paſſent » fort vîte dans l'inoculée ; que dans » l'hôpital de *Londres*, fondé pour » traiter cette ſeule maladie, de quatre-cens ſoixante-treize malades » ſoumis à l'opération, il n'en eſt » mort qu'un ſeul dans les quatre dernieres années expirées le 14 de mai » 1755 *, tandis que les régîtres du » même hôpital prouvent qu'il en » meurt communément de la petite » vérole naturelle deux ſur neuf, ou » près d'un quart. M. *Ranbi*, premier chirurgien de S. M. B. avoit » alors inoculé ſeize-cens perſonnes,

* *Voyez* plus loin à la fin de l'article d'Angleterre.

» & M. *Bell*, éleve de M. *Morand*,
1755. » neuf-cens trois, le tout ſans acci-
» dent. Les deux ſalles du même hô-
» pital, dans deux corps-de-logis sé-
» parés, l'une remplie de malades
» attaqués de la petite vérole natu-
» relle, l'autre de ceux qui la reçoivent
» par inſertion, forment un contraſte
» frappant dont M. *Hoſty* fut témoin.
» Ce ſpectacle, dit-il, ſuffiroit pour
» ramener les gens les plus prévenus
» contre l'Inoculation. Quant au pré-
» tendu danger qu'elle ne communi-
» que d'autres maladies, comme le
» ſcorbut, les écrouelles, &c. non
» ſeulement on n'en a pas d'exemple,
» mais il eſt prouvé par le fait, que
» l'inſertion faite avec de la matiere
» priſe d'un ſujet infecté de virus vé-
» nérien, n'a communiqué que la pe-
» tite vérole. La rougeole même ne
» ſe complique point avec elle, quoi-
» que ſon venin lui ſemble plus analo-
» gue qu'aucun autre. Dans quelques
» inoculés chez leſquels la rougeole
» s'eſt manifeſtée la premiere, elle a
» eu ſon cours naturel, pendant le-
» quel l'effet de l'Inoculation a paru
» ſuſpendu : l'éruption de la petite vé-
» role s'eſt faite enſuite & n'en a pas

» été moins heureuſe. Ainſi l'expé-
» rience a diſſipé les ſeuls doutes rai- 1755.
» ſonnables qu'on pouvoit former ſur
» le danger de cette méthode ». Le rapport de M. *Hoſty* publié dans différens journaux littéraires (*a*), me diſpenſe d'un plus long extrait.

Au moment où la multitude & la publicité de faits juſqu'alors trop peu connus, ſubjuguoit les plus incrédules, le public vit avec ſurpriſe un membre de la faculté de *Paris*, que ſes yeux & ſa propre expérience avoient, à ce qu'il aſſure, convaincu des avantages de l'Inocnlation, dans un temps où il étoit encore permis d'en douter, nous réveler en un même jour ſes ſuccés inconnus dans cette eſpece de cure, & s'en déclarer l'ennemi (*b*) ſur de purs oui-dire, ſur des

(*a*) *Mercure de France*, août 1755, p. 163 ; journal de *Verdun*, même mois ; année littéraire 1755, *tom. IV. pag.* 242 ; journal de médecine, &c. Recueil *de la Haye*, 1755.

(*b*) Diſſertation de M. Cantwel ſur l'Inoculation, *Paris* ; *voyez* année littéraire, 1755, *tom. V. p.* 261.

1755. rapports vagues & ſur quelques allégations que lui-même ſavoit fauſſes, *ainſi qu'il en eſt convenu* (*a*). Il eſt évident que ſuppoſant vrais les ſept ou huit faits douteux allégués par l'Auteur du libelle contre l'*Inoculation*, ils ne balanceroient pas cent mille expériences contraires, diſcutées contradictoirement depuis quarante ans aux yeux de toute l'europe. Mais lorſque je me ſuis contenté de dire (*b*) que des faits rapportés ſans preuve, dépourvus de dates & de circonſtances qui puſſent aider à les vérifier étoient ſuſpects ; quand le journaliſte des Savans, Docteur-Régent de la fa-

(*a*) Lettre de M. Cantwel, en réponſe à M. *Fréron*, année littéraire 1756, *tome I. page* 71. M. Cantwel citoit le témoignage de M. *Miſſa*, pour accréditer un fait qu'on lui a prouvé faux ; il répond, *pag.* 18 de ſa lettre à M. *Fréron*, qu'il ſavoit que M. *Joſnet* s'étoit trompé ; & *pag.* 19, qu'il ſavoit le contraire de ce qu'avoit dit M. *Miſſa*, mais qu'il ne changeoit rien dans les écrits d'autrui, & qu'il étoit fidele quand il citoit quelqu'un.

(*b*) Lettre à M. l'abbé *Trublet*, année littéraire 1755, *tom. VI. pag.* 87.

culté de *Paris*, (*a*) sans le nier positivement, en a refuté les conséquences, 1755.
ni lui ni moi ne nous attendions, que tous ceux de ces faits, à la source desquels il seroit possible de remonter, seroient positivement niés & formellement démentis, tant par le témoignage même des garans cités, que par le décret public porté par le collége des médecins de *Londres*, (*b*) assemblés extraordinairement à l'occasion de cet écrit. Le déserteur de l'Inoculation n'a donc point à se plaindre de n'avoir pas été jugé par ses pairs. Avant ce temps, presque tous les journalistes, tant de littérature que de médecine, aidés de leurs troupes-légeres, avoient déja mis en poudre sa dissertation; mais les seules lettres de Mrs. *Kirkpatrick* & *Maty*, insérées dans le journal étranger, (*c*) suffisoient pour

(*a*) *M. de la Virotte*. Voyez son extrait, *octobre* 1755.

(*b*) *Qui plurima de rebus Anglicis quæ falsa esse sciret temerè effutiit*. Voyez *Oratio Harveïana*, 1755. Année littéraire 1756, *tom. II. pag.* 102; *voyez* journal Britannique, *nov. & déc.* 1755.

(*c*) Février 1756.

l'anéantir. Je me contente d'obſerver
1755. que cet auteur, quoique membre de la faculté de *Paris*, n'augmente pas la liſte des médecins françois, qui juſqu'à ce jour ont écrit ouvertement contre l'Inoculation : cette liſte commence & finit à M. *Hecquet*.

Dans le cours des années 1755 & 1756, quelques autres brochures, la plupart anonymes, furent les échos de la précédente. Si l'intérêt de la religion, ſi le zele du bien public ont ſeuls conduit la plume de leurs auteurs, quelle raiſon les empêchoit de combattre à viſage découvert, en défendant une ſi noble cauſe ? les uns par des plaiſanteries déplacées ſur un objet auſſi grave, ſemblent n'avoir cherché qu'à faire rire les lecteurs, en flattant le préjugé qu'ils auroient dû combattre ; les autres ſéduits par un faux zele, ont tenté d'allarmer les conſciences délicates, par un ſcrupule ſi peu fondé, qu'on ne peut être perſuadé de leur bonne foi, ſans juger peu avantageuſement de leurs lumieres : quelques-uns ſont peut-être aſſez à plaindre pour trouver leur excuſe dans l'eſpérance du débit momentané d'une brochure ſur une matiere

intéreſſante : d'autres n'ont fait que répéter des doutes déja très-éclaircis, & le moment qu'ils ont pris pour les publier, (*a*) rend au moins la pureté de leurs intentions ſuſpecte. 1755.

Parmi ces auteurs, il en eſt qui non ſeulement avouent n'avoir pas lû les ouvrages qui prouvent l'utilité de la méthode qu'ils décrient, mais qui en font gloire. Eſt-ce reſpecter le public que prétendre l'éclairer, quand on fait profeſſion d'ignorer les faits, dans une matiere où les faits ſeuls décident ? (*b*)

Je vois au contraire que tous ceux qui dans leurs écrits ont pris le parti de l'Inoculation, ſans en excepter un ſeul, ſe ſont nommés hautement ou fait connoître. De ce nombre ſont tous

(*a*) *Doutes ſur l'Inoculation*, feuille volante qui ne contient rien de nouveau, publiée par feu M. *Aſtruc*, à la veille de l'Inoculation des princes de la maiſon d'Orléans.

(*b*) [Feu M. *Aſtruc*, convenoit qu'il n'avoit rien lû de ce qui avoit été écrit ſur l'Inoculation depuis que cette queſtion s'eſt renouvellée. M. *Aſtruc* n'avoit pas été nommé, de ſon vivant, dans les éditions précédentes.]

—— les journalistes *libres* de l'Europe,
1755. tant nationaux qu'étrangers. Organes de la littérature & de la philosophie, chez les nations éclairées, & trop souvent peu d'accord entre eux, dans les jugemens qu'ils portent sur des matieres de goût, ils semblent s'être réunis, pour célébrer les avantages du nouveau préservatif; comme dans les vœux qu'ils font pour son établissement & ses progrès. Juges clairvoyans, instruits, désintereſſés.... que dis-je? la plupart médecins de profession & qui pourroient, à ce titre, être tentés de décrier la petite vérole artificielle, si le motif de l'intérêt personnel l'emportoit chez eux sur l'amour du bien public.

Je m'en tiens à ces observations générales, sans en faire d'application particuliere à chacun des différens écrits publiés depuis quatre ans sur la matiere que je traite, & sans y répondre plus en détail. Ce n'est pas que je prétende accuser de mauvaise foi tous ceux qui se sont déclarés contre l'Inoculation; il en est sans doute qu'il seroit injuste d'en soupçonner: je ne laisserai pas leurs objections sans réponse.

Les

Les Inoculations continuerent pendant l'automne de 1755, & déja l'on 1755.
parloit d'en établir l'usage dans l'hôpital des enfans-trouvés de *Paris* : moyen d'autant plus assuré de conserver à l'Etat un grand nombre de citoyens, que l'on sait combien peu de cette classe échappent aux maladies de l'enfance, & sur-tout aux épidémies varioliques. La proposition de cet établissement alloit être faite, lorsqu'un malheureux accident suspendit à *Paris* les progrès de la nouvelle méthode. Une mere tendre & courageuse prit la résolution de faire inoculer sa fille aînée, âgée de dix-sept ans. Sa sœur cadette qui en avoit quatorze, demanda la même grace à sa mere avec instance, alléguant pour l'obtenir, le risque qu'elle courroit de prendre par contagion la maladie de sa sœur, dont elle ne pouvoit pas s'éloigner. La jeune personne avoit été réglée pour la premiere fois, il y avoit six mois, & n'avoit eu depuis aucune évacuation périodique. Comme sa santé ne paroissoit point en être altérée, on ne fit pas attention à cette suspension, & l'Inoculateur assure qu'il n'en fut point instruit : cependant

1755. cette circonſtance vint à la connoiſſance de M. *Hoſty*, & lui fit augurer mal de l'événement, avant même que la malade qu'il ne connoiſſoit pas, fût en danger. Quoi qu'il en ſoit, les regles ſurvinrent en forme de perte. Cet accident rentroit dans le cas des petites véroles naturelles & imprévues, dans leſquelles il eſt aſſez ordinaire : il exigeoit de nouveaux ſecours que la malade ne reçut point à temps : la frayeur augmenta le danger : elle y ſuccomba. Sa ſœur qui n'étoit point dans les mêmes circonſtances, eut une petite vérole très-bénigne. *

Ce triſte événement ne pouvoit affecter que ceux qui ne raiſonnent, ni n'examinent. Auſſi le 13 novembre ſuivant, M. *Morizot des Landes*, aujourd'hui docteur-régent de la Faculté, vengea l'Inoculation dans les écoles de médecine de *Paris*, de l'inſulte qu'elle avoit reçue ſur les mêmes bancs en l'année 1723. Il prouva dans ſa thèſe que ſon uſage convenoit particulierement aux habitans de *Paris*. Je n'ai

* *Voyez* journal économique, *novembre* 1755.

pas une liſte exacte des thèſes ſoutenues en faveur de cette doctrine en diverſes universités du royaume : je ſais ſeulement qu'elle a déja trouvé des défenſeurs dans le college des médecins de la ville de *Marſeille* ; dans les universités de *Paris*, de *Caen* & de *Straſbourg*, ſans parler de celles d'*Avignon* & de *Pont-à-Mouſſon*. 1755.

Je n'oſe louer le *Recueil de pieces intéreſſantes ſur l'Inoculation*, imprimé cette année à *la Haye*; mes éloges ſeroient trop ſuſpects.

Il y a bien loin de la conviction intérieure d'une vérité à la fermeté néceſſaire pour la mettre en pratique ; ſur-tout quand cette vérité choque les préjugés les plus univerſellement reçus, & plus encore quand les mouvemens de la nature fortifient ces préjugés. Que de peres intérieurement convaincus des avantages de l'Inoculation ne peuvent ſe réſoudre à la pratiquer ſur leurs enfans ! Une pareille réſolution exige un courage d'eſprit beaucoup plus rare que cette valeur brillante qui captive plus fréquemment nos hommages. Monſeigneur le Duc d'*Orléans* a donné des preuves de l'un & de l'autre ; ce Prince perſuadé, par 1756.

1756. un examen réfléchi, qu'il est du devoir d'un pere de prévenir, autant qu'il est en son pouvoir, les dangers dont la vie de ses enfans est menacée, se détermina, de son propre mouvement, à faire inoculer Mgr. le Duc de *Chartres* & *Mademoiselle*. Des vies si précieuses ne pouvoient être confiées à des mains trop sûres. M. de *Senaç*, premier médecin du roi applaudit aux vues de S. A. S. & décida le choix de ce prince en faveur de M. *Tronchin*. Cette préférence étoit due à un médecin qui avoit inoculé son propre fils, & dont la grande expérience dans cette pratique en rendoit le succès plus assuré. M. *Tronchin* fut appelé dès le commencement de l'année 1756 à *Paris* : le jeune prince & la princesse sa sœur furent inoculés le 12 mars suivant. L'un & l'autre jouissent depuis ce temps d'une parfaite santé, quoique des calomnies réitérées que j'ai eu ordre de démentir ayent tenté d'obscurcir cette verité. (*a*)

On n'avoit presque vu l'Inoculation

(*a*) *Voyez* le troisieme Mémoire.

pratiquée que sur des enfans sous les yeux de leurs peres : M. le chevalier de *Chatelux* étoit jusqualors le seul adulte qui s'y fût soumis. Cependant cette opération, en préservant la vie, a de plus le rare privilege de conserver la beauté ; & c'est sur-tout aux dames, ce n'est pas même à toutes, qu'il appartient d'en tirer ce double avantage. Trois d'entr'elles, qu'on auroit pu choisir pour en établir la preuve, furent les premieres à donner cet exemple à leur sexe : Mme. la comtesse *Walle*, Mme. la marquise de *Villeroi*, Mme. la comtesse de *Forcalquier*, oserent se faire inoculer. Ce fut M. *Tronchin* qui dirigea l'opération des deux dernieres, ainsi que beaucoup d'autres, pendant son séjour à *Paris*. Les plus célébres furent celles de M. *Turgot*, maître des requêtes, de M. le marquis de *Villequier*, du fils de M. d'*Héricourt*, ancien Intendant des galeres, de celui de M. de *Vernege*, major des chevaux-légers de la garde, & celle du fils aîné de M. le duc d'*Estissac*. M. *Hosty* partagea l'honneur de cette derniere cure avec M. *Tronchin*, comme avec M. *Kirkpatrick*, celle de M. le comte de *Gisors*, destiné à causer les regrets de 1756.

la France par une mort glorieuſe. Au
1756. printemps de la même année, M. *Hoſty* ſeul avoit inoculé Mme. la comteſſe *Walle*, Mlle. *Quanne*, les deux fils de M. le marquis de *Gentil*; & l'automne ſuivante il inocula M. le marquis de *Belzunce*, âgé de quatorze ans.

Dans ce même temps à peu-près il ſortit de la preſſe deux ouvrages ſur la même matiere; mais d'un genre fort différent. Le premier eſt un recueil curieux de pieces intéreſſantes ſur l'Inoculation, la plupart peu connues ou qui n'avoient point encore paru dans notre langue: telles que les relations des premiers ſuccès de la petite vérole artificielle en Angleterre, par Mrs. *Jurin* & *Scheuchzer*, l'un ſecrétaire, l'autre membre de la ſocieté royale. Il contient pluſieurs autres extraits de productions angloiſes, avec des réflexions de l'éditeur: le tout eſt ſuivi d'un catalogue raiſonné des divers écrits publiés juſqu'alors ſur le même ſujet. Cette collection, différente de celle imprimée à *la Haye*, & beaucoup plus nombreuſe, eſt due à M. *Montucla*, de l'académie de Pruſſe, auteur modeſte de la nouvelle hiſtoire des mathématiques, où il

montre autant d'érudition que de connoiſſances dans les différentes parties de ces ſciences. 1756.

Dans le ſecond ouvrage, l'Inoculation eſt *déférée ſolemnellement*, *par* un anonyme, *à noſſeigneurs les archevêques & évêques de France, à tous meſſieurs les curés & autres eccléſiaſtiques ayant la charge des ames, à tous meſſieurs les docteurs en théologie, &c. à tous noſſeigneurs les magiſtrats ayant la grande police de l'État.* Ce titre abrégé de l'épitre dédicatoire, & l'épigrafe, *agitur enim de pelle humanâ*, ſuffiſent pour donner une idée de l'ouvrage & de l'auteur. Il ne paroît pas que ce livre ait produit tout l'effet qu'en attendoit le pieux dénonciateur; cependant la communauté de prêtres, auxquels le roi de Pologne, duc de Lorraine, a confié la direction d'une maiſon qu'il a fondée a *Nanci*, a cru qu'il lui étoit réſervé de faire droit ſur la dénonciation négligée par meſſieurs les évêques: en conſéquence ils ſe ſont oppoſés à l'exécution des ordres qu'avoit donné Sa Majeſté Polonoiſe, après avoir conſulté ſon collège de Médecine, pour inoculer les Orphelins qu'elle entretient dans cette maiſon:

ce prince n'a pas voulu faire uſage de
1756. ſon autorité. Il eſt mort, depuis quatre
ans, pluſieurs de ces enfans, auxquels
il eſt évident que l'Inoculation auroit
conſervé la vie. Ceux qui ont mis obſ-
tacle à l'exécution des ordre du Roi
de Pologne, & ce ne ſont pas les ſeuls
directeurs de la Communauté, n'ont
pas informé le public des raiſons
qu'ils ont eues de ne pas ſauver les
victimes qu'ils auroient pu dérober à
la mort.

1757 Je ne donnerai qu'une ſimple liſte
& des Inoculations faites à *Paris* en
1758. 1757 & dans le cours de la préſente
année 1758, la plupart ſous la direc-
tion de M. *Hoſty*. Au printemps de
1757, la fille du baron de *Prangin*,
celle de M. le duc d'*Aiguillon* &
Mlle. d'*Etancheau*, ſur qui l'inſer-
tion ne prit pas : on a vérifié depuis
qu'elle avoit eu la petite vérole dans
ſon enfance au couvent de la *Magde-
laine de Traiſnel* * ; au mois de ſeptem-
bre ſuivant, le fils unique de M. le mar-
quis de *Courtivron*, de cette académie.

* *Voyez* mercure de France, *janvier* 1758, *volume I. pag.* 117.

Les Inoculations ont été plus nombreuſes cette année : voici les principales. Au printemps, Mlle. de *Vaucanſon*, fille de l'académicien, a prouvé qu'un enfant de neuf ans étoit capable de réſolution. C'eſt M. *Hoſty* qui l'a traitée, ainſi que le fils de M. *Bouſſé*, banquier, Mlle. de *Loches*, un fils de de M. le marquis de *St. Vians*; & tout récemment aux mois de ſeptembre & d'octobre derniers, un fils de M. le comte d'*Houdetot*, âgé de quatorze ans, dont l'aîné venoit de mourir de la petite vérole naturelle à l'armée; enfin, Mme la comteſſe de *Gacé*, qui avoit beaucoup à perdre par la maladie qu'elle a prévenue. Mlle. de *Senectere*, petite fille du maréchal de France; avoit été préparée par M. *Hoſty*, M. *Petit*, médecin de M. le duc d'*Orléans*, a conduit l'Inoculation. Je ne parle point de pluſieurs autres moins célebres, ni des premieres expériences également heureuſes faites à *Paris* ſur des gens obſcurs : je n'ai cité que les noms les plus connus. 1758.

Ce n'eſt pas ſeulement dans la Capitale que cette méthode s'eſt étendue depuis 1754; mais dans diverſes villes

1758. du royaume. Elle a été pratiquée à *Nismes*, à *Lyon*, à *Bordeaux*, à *Nantes*, à *Rennes*, à *Angers*, & dans plusieurs autres lieux dont je ne suis pas exactement informé; mais je sais qu'en France comme en Hollande, plusieurs personnes, par des raisons particulieres, se sont contentées de se mettre secretement eux ou leurs enfans sous la sauve-garde de l'Inoculation, sans en faire confidence au public. On trouve cependant dans le journal de médecine de septembre 1757, le détail de la cure d'une petite vérole inoculée avec succès à *Nismes* par M. *Razoux*, docteur de *Montpellier*; M. *Deidier*, de la même faculté, n'a pas moins heureusement réussi dans la même ville de *Nismes* en deux autres occasions. Mais c'est sur-tout à *Lyon* que les expériences se sont multipliées sur des gens riches & des fils uniques, par Mrs. *Grassot* & *Pouteau*, docteurs en médecine & de l'académie royale de chirurgie. Le premier a fait un assez long séjour à *Geneve*, où il étoit allé pour s'instruire dans la pratique de l'insertion. Le nombre de leurs opérations approche de cent en 1758. Aucune n'a

été funeste : ce qui n'empêche pas que la méthode, à *Lyon* comme ailleurs, 1758. n'ait ses ennemis, qui se servent, comme on a fait à *Londres*, en Hollande & à *Paris*, de toutes sortes d'armes pour la combattre : tantôt en répandant de faux bruits : tantôt en attribuant à l'Inoculation des accidens étrangers : tantôt en supposant que la diette & le régime d'une trop longue préparation ont affoibli le tempérament des inoculés. Si ce dernier fait étoit vrai, ce ne seroit pas à l'Inoculation qu'il faudroit s'en prendre : mais qu'on interroge les personnes intéressées, les peres & meres, les parens, les inoculés mêmes ; personne ne se plaint, & tous se louent des opérateurs. Trois des plus belles femmes de *Lyon*, qu'on a détournées de la résolution qu'elles avoienr prises de se faire inoculer, victimes de la petite vérole naturelle, ont payé de leur vie le mauvais conseil qu'on leur a donné. Plusieurs personnes de la même ville, de celle de *Grénoble*, & même de *Paris*, ont été se faire inoculer à *Geneve*, sous la direction de M. *Tronchin*; Mme. la marquise de *Baral-Montferrat* y a conduit

dans cette vue le ſeul enfant qui lui
1758. reſtoit, & l'a ramené en parfaite ſanté.

On peut compter depuis quatre ans en France au moins deux cens perſonnes inoculées : la moitié ſont des adultes pour qui le danger de la petite vérole eſt plus grand que pour les enfans. De ces deux-cens perſonnes, cent quatre-vingts au moins auroient eu cette maladie, & la ſeptieme partie, c'eſt-à-dire, plus de vingt-cinq, qui en ſeroient mortes, doivent la vie à l'Inoculation. N'eſt-ce donc rien que la vie de vingt-cinq citoyens? A la vérité c'eſt un aſſez petit nombre de victimes ſauvées, ſur quatorze ou quinze cens, au moins, que la petite vérole immole, année commune, dans la ville de *Paris*, * & qu'on pourroit ſouſtraire à ſes coups; mais ſi nous ne lui en dérobons pas un plus grand

---

* Cette aſſertion n'eſt pas gratuite : il eſt prouvé, par les liſtes mortuaires des grandes villes, que la petite vérole enleve, année commune, tout au moins le quatorzieme des morts, dont le nombre total eſt de vingt mille, année commune, à *Paris*. Donc, le quatorzieme eſt 1428.

nombre,

nombre, ce n'eſt la faute ni de la méthode, ni de ceux qui font des vœux pour en voir l'uſage généralement établi parmi nous. 1758.

J'ai rapporté de ſuite ce qui s'eſt paſſé depuis quatre ans en France à l'égard de la petite vérole artificielle. Donnons un coup d'œil rapide ſur ſes progrès dans le reſte de l'Europe depuis 1754.

ANGLETERRE.

Ce que j'ai dit à l'occaſion du voyage de M. *Hoſty*, ſuffit pour donner une idée de l'Inoculation en Angleterre : j'ajouterai ſeulement, d'après le même auteur, que depuis pluſieurs années elle n'y a plus un ſeul adverſaire parmi les gens de l'art. Médecins, chirurgiens, apothicaires, tous font inoculer leurs enfans. Faut-il chercher une autre preuve de la ſûreté de ce préſervatif ? Et que faut-il de plus qu'un tel exemple, pour déterminer ceux qui ne ſont pas en état de juger par eux-mêmes avec connoiſſance de cauſe ?

Au lieu d'un mort ſur quatre-cens ſoixante-treize Inoculés, qu'on lit dans la relation de M. *Hoſty*, je vois, par une liſte poſtérieure, imprimée à *Londres*, de quatre années expirées

1758. le 21 décembre 1755, que ſur cinq cens quatre-vingt-treize Inoculés, il en eſt mort un ſeul. Il en mourroit davantage dans un mois, d'un pareil nombre de perſonnes actuellement en ſanté, priſes au hazard & ſans choix.

HOLLANDE. Dès 1748, M. *Tronchin*, alors inſpecteur du college des médecins d'*Amſterdam*, avoit introduit en cette ville l'uſage de la petite vérole artificielle, en la communiquant à l'un de ſes fils, après avoir vu l'autre prêt à ſuccomber ſous la naturelle. Alors & depuis ſon retour de *Geneve* en Hollande en l'année 1754, il fit un aſſez grand nombre d'expériences, ſuivies des plus heureux ſuccès, ſur des têtes cheres & précieuſes à l'État. Depuis ce temps M. *Chais*, par ſon eſſai apologétique, M. *Schwenke*, profeſſeur d'anatomie à *la Haye*, & pluſieurs habiles médecins, ont, par leur ſuffrage, leur propre expérience & leurs écrits, accrédité de plus en plus l'opération. L'avis important ſur l'Inoculation publié par M. *Schwenke* en françois en 1756 à *la Haye*, eſt ſurtout digne d'attention; il contient des faits réceus & curieux, & en particu-

lier ſur les ravages de la petite vérole naturelle au cap de *Bonne-eſpérance* en 1755. 1758.

Une ſocieté de médecins & de chirurgiens de la ville de *Rotterdam*, que le ſeul amour du bien public peut avoir réunis, ont donné en commun un traité fort ample de l'Inoculation. Cet ouvrage grand *in-8°.* a paru en 1757 en hollandois : il eſt diviſé en quatre parties. La premiere offre en deux colonnes un parallele ſuivi des effets de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, & une table qui préſente les réſultats de cette comparaiſon : dans la ſeconde on rapporte les autorités pour & contre l'Inoculation ; on y trouve une liſte de la plupart des ouvrages publiés ſur cette matiere ſuivant l'ordre des temps & des lieux : la troiſieme partie contient les objections & les réponſes ; on y entre dans le plus grand détail ; la quatrieme qui appartient plus proprement encore aux auteurs de l'ouvrage, eſt un rapport détaillé de leurs procédés, de leurs ſuccès & des cas ſinguliers qu'ils ont obſervés. Leur concluſion eſt que, bien qu'ils fuſſent déja prévenus en faveur de l'Inoculation,

1754. avant de l'avoir pratiquée, les ſuccès ont ſurpaſſé leur attente. Il ſeroit à ſouhaiter que ce livre fût traduit en françois. Pluſieurs autres bons ouvrages de Hollande, écrits dans la langue du péis, ſont perdus pour le reſte de l'Europe.

Electorat d'Hanovre. Depuis la lecture publique de ce mémoire, j'ai recueilli les circonſtances ſuivantes d'une lettre que M. *Werlhof*, plus connu par ſon nom & ſes ouvrages que par ſon titre de premier médecin du roi d'Angleterre dans l'électorat d'*Hanovre*, écrivoit à feu M. de *la Virotte*, & dans laquelle il répondoit à diverſes queſtions que j'avois prié ce jeune médecin de lui faire. L'Inoculation du feu prince de Galles en 1723, avoit été ſuivie de quelques autres dans la même ville; mais depuis le départ de M. *Maitland* pour *Londres* en 1727, & ſur-tout depuis le départ du prince, elle avoit été négligée juſqu'à ces derniers temps, qu'elle a repris un nouveau crédit. M. *Werlhof*, avec le concours de ſon confrere M. *Ebell*, inocula d'abord le petit-fils de M. de *Hugo* ſon prédéceſſeur, & depuis il a fait pluſieurs autres opérations. Feu

M. *Berger* avoit déja renouvellé la pratique de l'Inoculation à *Zell*, d'où elle s'eſt repandue dans tout l'électorat & dans les villes voiſines avec les plus brillans ſuccès : à *Gottingen*, ſous la direction de M. le profeſſeur *Roederer* : à *Hambourg*, ſous celle de M. *Middleton* anglois : à *Brême*, ſous les yeux des médecins *Gondola* & *Duntze*, qui en firent l'épreuve dans une maiſon établie exprès par le magiſtrat, après que M. le comte de *Lynard* eut fait inoculer ſes propres enfans ; à *Goltha*, ſous l'inſpection de Mrs. *Sultzer* & *Krugelſtein*, médecins du duc régnant, & dont le premier avoit donné l'exemple ſur ſa propre famille. De pluſieurs centaines d'Inoculations que l'on compte dans le péis, une ſeule a été malheureuſe. 1758.

DANEMARCK.

En ſeptembre 1754, les gazettes nous apprirent que Mme. la comteſſe de *Bernſdorff*, jeune & riche héritiere, venoit d'être inoculée à *Copenhague* avec le plus grand ſuccès. La ſupériorité des lumieres de M. le comte de *Bernſdorff*, ſon mari, ci-devant miniſtre de Danemarck en France, aujourd'hui ſecrétaire d'Etat en ſa patrie, me rend ſon témoignage

1758. trop flatteur pour ne pas m'en glorifier. Il m'a fait l'honneur de m'écrire que je l'avois convaincu. C'est-à-dire, que j'ai eu le bonheur d'exposer le premier à ses yeux une vérité qui n'étoit bien connue qu'en *Angleterre*, & qu'on avoit pris à tâche d'obscurcir par-tout ailleurs. Les circonstances suivantes des progrès de l'Inoculation en *Danemarck*, sont tirées d'un mémoire de M. *Berger*, premier médecin de S. M. D. que M. le comte de *Schmttaw* a eu la bonté de m'envoyer au mois de mars dernier : j'en conserverai les expressions.

» Depuis l'exemple qu'a donné » Madame la comtesse de *Bernsdorff*, » au mois d'août 1754, l'Innoculation gagne tous les jours en ce » royaume : au printemps de 1755, » plusieurs peres de famille garantirent par cette méthode leurs en» fans des suites funestes de la pe» tite vérole naturelle «. (*Les trois fils de M. le comte de Schmettaw sont de ce nombre : c'est lui-même qui me l'écrit.*) « La même année » S. M. D. toujours attentive au » bonheur de ses sujets, accorda » un fonds annuel pour l'Inocula-

» tion des pauvres enfans. On fait
» les préparatifs & l'opération dans 1758.
» une maison destinée à cet effet :
» on transporte ensuite les enfans
» inoculés dans un autre pour les
» traiter. Aucun d'eux n'a eu des
» symptômes fâcheux : aucun n'a été
» marqué. Trente - six heures après
» l'éruption ils se portoient bien, &
» n'ont pas eu de fievre secondaire. On
» en a inoculé à dessein plusieurs qui
» avoient eu déja la maladie : les
» uns naturellement, les autres par
» insertion : l'opération n'a produit
» sur eux aucun effet. Le nombre
» des enfans inoculés depuis 1755,
» à *Copenhague*, est assez considéra-
» ble : il n'en est mort aucun. Un
» étudiant en passant en Jutland,
» a sauvé la vie à plus de cent en-
» fans par cette méthode ; un chi-
» rurhien habile, à *Drontheim* en
» Norvege, en a préservé plus de
» trente par le même moyen *. »
Une lettre de *Stockolm*, du 7. fé- SUEDE.

* *Voyez* le mercure Danois, six derniers mois 1754, & le tome XIX. de la nouvelle bibliotheque Germanique, *pag.* 283.

1758. vrier dernier, de M. le sénateur baron de *Scheffer*, ci-devant envoyé extraordinaire de *Suede* à notre cour, dont il a emporté les suffrages ainsi que les regrets de tous ceux qui l'ont connu, m'apprend « qu'au prin-
» temps de 1755, au retour du mé-
» decin suédois (M. *Schultz*), en-
» voyé par ordre du gouvernement
» à *Londres*, pour s'instruire sur la
» pratique de l'Inoculation, on lui
» confia les enfans qu'on éleve à
» *Stockolm* aux dépens de l'Etat pour
» les inoculer : que l'Inoculation réus-
» sit à souhait : que beaucoup de
» particuliers suivirent cet exemple ;
» que la ville de *Gottembourg* vient
» d'établir à l'imitation de *Londres*
» un hôpital pour l'Inoculation :
» qu'on est actuellement occupé à
» *Stockolm* à faire le même établis-
» sement ; & que plusieurs autres
» villes paroissent disposées à rendre
» le même service à leurs habitans ;
» qu'on travaille à rendre l'Inocula-
» tion universelle par tout le royau-
» me, pour en étendre les secours
» dans les campagnes ; sur-tout aux
» laboureurs dont les enfans périssent
» en grande quantité par la petite

» vérole ; eux qui font la plus grande
» richeſſe de l'état, & qu'il importe 1755.
» par conſéquent ſi fort de conſer-
» ver & de multiplier (je ne change
» rien aux termes) : enfin, qu'un cé-
» lebre médecin de *Stockolm*, M.
„ *Roſen*, avoit fait inoculer toute ſa
„ famille, "

J'ai reçu depuis une médaille frappée à *Stockolm* en l'honneur de l'Inoculation. Le type eſt un autel d'*Eſculape* entouré d'un ſerpent, emblême de la petite vérole, avec ces mots pour légende, *ſublato jure nocendi*. Au revers on voit une couronne civique, au dedans de laquelle on lit *ob infantes civium felici auſu ſervatos*, & ſur le lien de la couronne le nom de Madame la comteſſe de *Géers*, la premiere dame ſuédoiſe qui la méritée en faiſant inoculer ſes enfans.

M. *Schultz*, à ſon retour d'Angleterre, a publié ſur cette matiere & dans ſa langue un ouvrage qu'on a traduit en anglois.

GENEVE.

L'état de l'inoculation à *Geneve* eſt aſſez connu. Sur plus de deux cens expériences favorables, on n'en compte qu'une ſeule malheu-

reuse, dont tout le danger avoit
1758. été prévu par le médecin qui s'y refusoit, & qui l'a faite contre son gré, parce que les parens l'exigerent de lui. Aussi la méthode n'a-t-elle rien perdu de son crédit à *Geneve*; mais plus d'une raison qu'il est facile d'imaginer, s'oppose à sa propagation parmi le peuple.

SUISSE. Elle a passé de *Geneve en Suisse* dès 1753 : une dame de *Lauzane* voyant que son fils ne prenoit pas la petite vérole de ses deux sœurs qui l'avoient très-bénigne, l'inocula elle-même : l'opération eut son effet, & mit la vie de l'enfant en sureté. En 1756 M. *Tissot*, auteur de l'*Inoculation justifiée*, avoit déja dirigé quarante-deux inoculations dans la même ville sans accident. On en comptoit un assez grand nombre d'autres à *Neuchâtel* & dans d'autres villes de *Suisse*, toutes également heureuses.

A *Berne* en 1657, M. *de Haller*, président de l'académie de *Gottingen*, dont les plus grands médecins ne récuseront point le suffrage, & dont les plus grands poëtes pourroient envier les talens, après avoir approuvé

l'Inoculation par ſes écrits, après avoir perſuadé pluſieurs peres, & 1758.
changé leurs préjugés en remercimens, a fini par inoculer ſa propre fille.

A *Bâle*, Mrs. *Bernouilli*, dont le nom ſeul pourroit à pluſieurs titres autoriſer une opinion douteuſe, ne ſe ſont pas contentés de ſe déclarer ouvertement en faveur de l'Inoculation, & d'obtenir pour les premieres épreuves l'approbation des facultés de médecine & de théologie de *Bâle* : le cadet des deux freres, M. Jean *Bernouilli* & le ſeul marié, voulut y joindre ſon exemple. Il fit inoculer en 1756 les deux plus jeunes de ſes fils ; & l'année derniere leur frere aîné. Ce jeune philoſophe qui dès l'âge de douze ans marche ſur les traces de ſes peres, à peine convaleſcent ſignala ſa reconnoiſſance envers l'Inoculation dans un diſcours latin prononcé dans l'Univerſité de *Bâle*, & d'autant plus perſuaſif pour ſes auditeurs, que la préſence & la ſanté de l'orateur, chez qui le mal n'avoit pas laiſſé de traces, étoient une preuve vivante qui donnoit un nouveau poids à ſes raiſons.

1758. ITALIE.

L'automne de l'année 1754 fut fameuse en *Italie* par le ravage que fit la petite vérole naturelle dans plusieurs endroits de la *Toscane* & de l'Etat ecclésiastique, sur-tout à *Rome*. Selon les listes des Curés de cette capitale, dressées par ordre du feu pape *Benoît XIV*, le nombre des morts emportés par cette maladie montoit à près de deux mille personnes dès la fin d'octobre *, temps où l'épidémie n'avoit pas encore eu la moitié de son cours, dans une ville où le nombre annuel de tous les morts est d'environ cinq mille, & où par conséquent celui des morts de la petite vérole ne passe guere trois cens cinquante. Tandis que le fléau dévastoit la capitale, l'Inoculation à trente lieues de *Rome* sauvoit autant de vies qu'on lui en avoit confiées.

J'eus occasion de m'instruire de ses progrès sur les lieux mêmes au commencement de l'année suivante 1755 : j'étois alors en *Italie*. Je trouvai cette méthode établie à *Livourne*, où le consul & la plupart des négocians an-

* Gazette de France.

glois

glois habitués en cette ville, avoient fait inoculer leurs enfans, & tous heureusement. M. l'abbé *Vennti*, associé-étranger de l'académie des belles-lettres, & prévôt de l'église de *Livourne*, qui me reçut chez lui, & me fit l'honneur de traduire mon mémoire en italien, m'apprit que l'Inoculation étoit pratiquée depuis plusieurs années dans l'intérieur du péis, dans la ville & dans les environs de *Cita di Castello*, sur les confins de la Toscane & de l'Etat ecclésiastique, & qu'il avoit été témoin que ce moyen employé par Mme. la marquise *Buffalini*, avoit sauvé la vie à tous les enfans de ses terres, dans un temps où tous ceux du même canton succomboient sous la malignité de l'épidémie. La même dame avoit inoculé trois de ses propres enfans de sa main. Elle tenoit cette recette du docteur *Peverini*, médecin pensionné de la ville de *Citerna*. M. l'abbé *Venuti* voulut bien, à ma priere, écrire à ce docteur, dont il reçut peu de temps après les éclaircissemens suivans; d'après lesquels on seroit tenté de croire que l'intention de ce médecin avoit été, dans son premier essai, de dé-

créditer l'opération ; mais en ce cas ; il a bien expié depuis la mauvaise opinion qu'il avoit d'abord eue de la méthode.

Il fit sa premiere opération sur une petite fille de cinq ans presque étique & couverte de galle, nourrie par une mere infectée du mal vénérien. La pointe d'uné épingle plongée dans une pustule d'une petite vérole confluente dont le malade mourut, fut l'unique instrument qu'employa M. *Peverini*. Deux heures après avoir percé ce bouton, il fit avec la même épingle une légere piquûre à l'enfant, qui ne s'en apperçut pas. Le septieme jour la piquûre s'enflamma : le dixieme la fievre survint ; la petite vérole suivit, il ne parut qu'onze grains. Nulle fievre de suppuration : on ne put contenir l'enfant au lit : elle guérit en même temps de sa galle & prit de la couleur & de l'embonpoint. Encouragée par cet exemple, la mere fit la même opération à son autre fille âgée de neuf ans. Celle - ci ne fut pas plus malade que sa sœur : elle eut vingt-six grains. La matiere de sa petite vérole servit au même médecin à faire cinq autres expériences

non moins heureuſes, ſur autant d'enfans. Alors il n'héſita plus à divulguer ſon ſecret.

Il fit plus de deux cens inoculations. Très-peu de ſes malades eurent la ſeconde fievre : aucun ne mourut : aucun ne fut marqué, tandis qu'il périſſoit un tiers de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle, & qu'un auſſi grand nombre demeuroient aveugles ou défigurés. Dans les campagnes voiſines, les meres, effrayées de la multitude des accidens, embraſſerent avec ardeur cet heureux ſpécifique, & la tendreſſe maternelle aidée par la crainte du danger l'emportant ſur les ſcrupules, elles inoculoient leurs enfans pendant leur ſommeil & ſouvent à l'inçu de leurs peres *. L'exemple du docteur *Peverini* fut ſuivi de près par le docteur *Evangeliſti*, médecin de *Monterchi.* Celui-ci trouva plus commode de ſe ſervir de la lancette & d'un fil de coton imprégné de la matiere, au lieu d'em-

* Voyez *Giornale de leterati di Roma*, *Luglio* 1755, & le journal étranger, *octobre* 1756, *pag.* 50.

ployer l'aiguille : on crut remarquer que les petites véroles qu'il communiquoit, étoient plus abondantes, mais non plus dangereuses. Sur deux cens inoculés, à peine il en perdit un ; & ce fut plutôt par le mauvais régime du malade, que par la violence du mal.

A mon arrivée à *Rome* au mois de mai 1755, je trouvai la contagion cessée ; mais la plaie saignoit encore : on disoit publiquement qu'il étoit mort quatre mille personnes de la petite vérole depuis l'été de l'année précédente. Quelqu'un avoit écrit de France par plaisanterie, & m'en avoit averti avant mon départ, que j'allois à *Rome* pour solliciter un bref en faveur de l'inoculation. Ce bruit se répandit & fut pris très-sérieusement. Feu M. le cardinal *Valenti*, premier ministre du feu pape *Benoît XIV*. me dit expressément, lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté par M. l'ambassadeur de France, aujourd'hui M. le duc de *Choiseul*, que si, pour autoriser l'usage de la nouvelle méthode en France, on n'attendoit qu'une approbation du saint siege, la chose ne feroit aucune difficulté. Je ne répondis que par une révérence.

Dans une feconde audience, S. E. me remit fix exemplaires d'une nouvelle traduction italienne de mon premier mémoire, faite & imprimée à *Rome* par fon ordre (*a*).

Dans les converfations que j'avois eues à *Florence* avec M. le comte de *Richecour*, préfident du confeil de régence de Tofcane, au fujet de l'inoculation, ce miniftre l'avoit jugée affez avantageufe au bien de l'État pour l'établir cette même année à *Sienne*, par autorité du gouvernement, fous la direction du docteur *Peverini*. Les premieres expériences (*b*) s'en firent avec fuccés le 1er. octobre fur quelques enfans trouvés dans l'hôpital de *la Scala*.

(*a*) Cette feconde traduction eft de M. l'abbé *Petroni*, fecrétaire de feu S. E. M. le Cardinal *Valenti*. Pour abréger quelques formalités qui pouvoient en retarder la publication, l'édition porte au titre le nom de *Lucques*, quoique faite à *Rome*, où elle fe vend publiquement chez les freres *Pagliarini*, place de *Pafquin*. Ceci eft pour prévenir l'objection qu'on pourroit faire, en voyant le nom de *Lucques*.

(*b*) Journal étranger, *octobre* 1756, pag. 70.

L'anée suivante on fit les mêmes épreuves à *Florence* & sous la même protection. Les docteurs *Targioni* & *Scutellari*, furent chargés de conduire l'opération. Le premier déja connu avantageusement dans la république des lettres par un voyage de Toscane fort estimé, donne dans sa rélation, imprimée l'année derniere à *Florence*, le détail du traitement de six enfans & de la fille de M. *Sancedoni*, praticien de la ville de *Sienne*; tous inoculés à *Florence* avec le succès ordinaire dont je ne parle plus, pour éviter les répétitions.

Au printemps de 1756, une petite vérole épidémique de la plus grande malignité s'étant manifestée aux environs d'*Anghiari*, un grand nombre de personnes de cette ville, principalement parmi la noblesse, eurent recours à l'inoculation. Une lettre du docteur *Ranieri Gamuci*, professeur en médecine à *Borgo-san-sepolcro*, insérée dans les nouvelles littéraires de *Florence*, expose la préparation & le régime qu'il a fait observer à ses malades ; mais en même-temps il avoue que ceux qui moins scrupuleux

que lui, n'ont pas apporté les mêmes attentions, n'ont pas moins bien réussi. Cependant n'est-il pas à craindre que des gens imprudens, enhardis par le prodigieux succès des premieres expériences faites en Italie, & regardant comme toujours superflues des précautions qui, dans certains cas, au moins, & pour certains sujets, paroissent nécessaires, ne s'exposent légerement à des accidens qui pourroient les faire repentir de leur témérité, & au risque de décréditer une méthode si salutaire quand on sait l'employer prudemment? Je répete ici les réflexions que j'entens faire aux maîtres de l'art; mais il faut convenir que dans tout ce qui concerne l'inoculation, c'est sur-tout l'expérience qu'il faut consulter.

Une lettre du 1er. avril 1757, du docteur *Pauli* à feu M. de *la Virotte*, porte que toutes les inoculations tentées à *Lucques* n'ont produit que des petites véroles de la meilleure espece, quoiqu'il y en eût aux environs de confluentes & de très-malignes. Il a continué cette année d'inoculer avec le même succès, & promet de

publier bientôt un ouvrage ſur cette matiere. (*a*)

J'ai eu communication dès 1755 à *Rome*, de deux diſſertations manuſcrites du docteur *Lunadei*, premier médecin d'Urbin, qui ont pour titre: *La méthode de l'inoculation éclaircie, ſoutenue & pratiquée dans l'Etat eccléſiaſtique même.* On en trouvera l'extrait dans le journal des ſavans de *Rome*, de juillet 1755, & dans le journal étranger, octobre 1756. Ce docteur eſt encore du nombre de ceux qui ont inoculé leurs enfans. (*b*)

On voit que l'inoculation a beaucoup de partiſans au delà des Alpes; il ne lui manquoit plus que des théologiens pour apologiſtes. J'ai cité les témoignages de pluſieurs habiles docteurs proteſtans en ſa faveur; l'évêque de *Worceſter*, Mrs. *Some*, *Doddrigue*, *Chais*, l'unverſité de *Bâle*, & j'ai remarqué que dans le cas pré-

---

(*a*) [Cet ouvrage a été publié depuis à Lucques 1762, petit in-4°.]

(*b*) [Son livre dédié à l'Infant Dom *Philippe*, a été imprimé depuis à Urbin en 1765, in-4°.]

ſent leur autorité ne doit rien perdre de ſon poids auprès des catholiques, puiſque les principes des proteſtans, ou ne different pas en ce point des nôtres, ou qu'ils n'en different qu'en ce qu'ils donnent plus de priſe aux argumens tirés des décrets de la providence. J'ai de plus allégué l'approbation d'un inquiſiteur de *Veniſe*, donnée à l'ouvrage *de Pilarini*, celle de l'inquiſiteur d'*Avignon* imprimée à la ſuite de mon premier mémoire, celle des neuf docteurs de Sorbone conſultés en 1723 par M. *de la Coſte*, le premier zélateur de l'inoculatien en France * ; la ſeconde traduction italienne de mon mémoire qui ſe vend publiquement à *Rome ;* l'extrait dans le journal romain d'un livre intitulé, *L'inoculatiou pratiquée dans l'Etat eccléſiaſtique.* Si tout cela ne ſuffit pas pour les conſciences ſcrupuleuſes, voici un fameux théologien catholique, d'une morale ſévere, le P. *Berti*, auguſtin de *Florence*, qui, conſulté

---

* *Voyez* la lettre de M. *de la Coſte* à M. *Dodart* : recueil des pieces ſur l'Inoculation, chez *Deſſaint* & *Saillant*, *Paris*, 1756.

par M. le cardinal *Corsini* sur la question de l'inoculation, conclud pour l'affirmative. Cette consultation que j'ai entre les mains est du 30 décembre 1756. J'en ai vu depuis plusieurs autres pareilles. C'en est plus qu'il n'en faut pour répondre à l'objection théologique qui paroît aujourd'hui abandonnée des adversaires de l'inoculation. Comment ceux qui prétendent qu'employer ce préservatif c'est s'opposer aux décrets de la providence, permettent-ils de fuir le mauvais air dans un temps d'épidémie ?

Cette objection rebatue & victorieusement réfutée, est néanmoins encore celle que propose avec le plus de confiance l'auteur anonyme de deux dissertations morales & théologiques imprimées à *Rome* en 1757 en italien. Cet ouvrage est une invective violente & continuelle contre l'Inoculation, par un auteur peu instruit, qui traite de fables les faits les plus notoires & les plus authentiques en France & en Angleterre, entr'autres l'Inoculation de six criminels a *Londres* en 1722 ; enfin que la prévention aveugle au point qu'il soutient que l'Inoculation fait périr plus de malades que la pe-

tite vérole naturelle. Je ne ſache pas que perſonne ait daigné répondre ſérieuſement à cette déclamation (*a*)

M. le baron *Van-Swieten*, appelé de Hollande par ſon mérite, pour remplir la place de premier médecin de leurs majeſtés impériales, guidé par ſon amour pour l'humanité, ſe propoſoit d'introduire l'uſage de l'Inoculation dans les Etats de la maiſon d'Autriche d'où un zele plus ardent qu'éclairé ſembloit lui fermer l'entrée. (*b*) Il m'écrivoit, il y a un an, qu'il n'attendoit que le printemps pour en faire des expériences. L'exécution d'un projet ſi digne d'un premier médecin, a depuis été troublée, ou du moins ſuſpendue. Peut-être eſt-ce l'effet d'un ouvrage publié l'année derniere, ſous le titre de *Queſtions ſur l'Inoculation*, par M. *de Haën*, Conſeiller-aulique de L. M. I. profeſſeur en l'univerſité de *Vienne* en AUTRICHE.

(*a*) On la dit d'un religieux Carme.

(*b*) [Les choſes ont bien changé à cet égard depuis la mort de l'Infante Archiducheſſe, & de l'Imperatrice *Marie de Baviere*, ſeconde femme de l'Empereur.]

Autriche. Son auteur, qui paroît plein de candeur & de probité, proteſte qu'il aura pour celui qui levera ſes doutes une reconnoiſſance éternelle : je ne me flatte pas de la mériter à ce prix ; mais il me permettra de le tenter. En lui répondant, je répons à tous ceux qui, dans leurs objections, cherchent comme lui la vérité.

Le temps deſtiné à la lecture publique de ce mémoire, ne me permet pas de répondre au long à M. *de Haën*, j'entreprends ſeulement de ſatisfaire ſommairement à ſes quatre queſtions, & d'examiner un fait ſur lequel il s'appuie, & qui, fût-il auſſi vrai qu'il eſt douteux, ne diminueroit pas d'une dix millieme partie les avantages de l'Inoculation.

Voici les quatre queſtions de M. *de Haën*.

QUESTION I.

Si l'Inoculation eſt permiſe par la loi divine ?

RÉPONSE.

Sans être théologien, j'oſe répondre affirmativement. M. *de Haën* conviendra, & tous les docteurs catholiques

liques & proteſtans s'accordent en ce point, que notre vie eſt un dépôt, à la conſervatipn duquel nous ſommes obligés en conſcience de veiller : donc ſi ce dépôt court riſque de nous être enlevé, nous devons, par tous les moyens que la prudence peut ſuggérer le mettre à l'abri de l'invaſion: or il eſt évidemment prouvé par les faits que l'Inoculation eſt le moyen le plus efficace pour conſerver ce dépôt; *donc l'Inoculation eſt permiſe par la loi divine.* Quant à ceux qui ne peuvent en juger par eux-mêmes ou s'en fier à leurs lumieres, j'ai cité des théologiens de toutes les communions qui approuvent ce moyen & l'autoriſent : que faut-il de plus pour raſſurer les conſciences les plus ſcrupuleuſes ?

QUESTION II.

Si par l'Inoculation on conſerve plus de vies qu'en laiſſant agir la Nature ?

RÉPONSE.

Mrs. *Jurin* & *Scheuchzer* ont démontré, dans les tranſactions philoſophiques, que la petite vérole na-

turelle, année commune, enleve au moins un malade ſur ſept de ceux qu'elle attaque *. Les liſtes publiques de l'hôpital fondé à *Londres* en 1747, pour la cure des petites véroles, prouvent que dans les quatre années expirées le 21 décembre 1755, il eſt mort un malade au moins ſur cinq de la petite vérole naturelle, & ſeulement un ſur cinq cens quatre-vingt-treize de l'inoculée. Les plus ardens adverſaires de cette pratique n'ont jamais fait monter qu'à un ſur quarante-neuf ou cinquante le nombre des morts de l'Inoculation pratiquée dans les commencemens ſans précaution & ſans choix des ſujets, avant que la méthode fût perfectionnée. *Donc*, quelque ſuppoſition que l'on faſſe, *on conſerve par l'inoculation beaucoup plus de vies qu'en laiſſant agir la Nature.*

QUESTION III.

S'il eſt bien certain que preſque tous les hommes doivent avoir la petite vérole tôt ou tard.

---

* Même 1 ſur 6 & ſur 5. *Rec. de pieces, &c.* Paris, 1756, *pag.* 62 *& ſuiv.*

RÉPONSE.

Oui, ſans doute, preſque tous, & peut-être tous, ſans exception : s'ils vivent aſſez long-temps pour l'attendre. En voici la preuve.

1°. Quelqu'avancé qu'on ſoit en âge, on n'eſt pas ſûr d'être exempt de la petite vérole : les exemples de gens qui l'ont eue, à quatre-vingts ans, ne ſont pas rares à *Paris* ni à la cour; & j'ai connoiſſance d'une péizanne qui paya ce tribut à l'âge de quatre-vingt-treize ans ſans en mourir.

2°. Si l'on examine avec attention ceux qui ſont perſuadés qu'ils n'ont jamais eu cette maladie, on en trouvera parmi eux un aſſez bon nombre, qui en porteront les marques & qui ſans doute l'ont eue dans leur enfance ou à la mammelle. Il eſt ordinaire aux nourrices de ne point en avertir les parens dans la crainte qu'elles ont de voir appeler un médecin.

3°. Il y a des enfans qui ont eu la petite vérole dans le ſein de leur mere, ſans que la mere qui avoit déja payé ce tribut en fût attaquée. On ne

s'en feroit jamais douté si quelques-uns n'en eussent apporté les marques en venant au monde. Ne peut-il pas y en avoir d'autres, en plus grand nombre, dont les marques se sont effacées avant la naissance ? Qui peut répondre qu'il n'est pas de ce nombre parmi ceux qui se croient sûrs de n'avoir jamais eu cette maladie ?

4°. M. *de Haën* n'ignore pas sans doute qu'il y a des petites véroles sans éruption extérieure : *morbus variolosus sine variolis*, dit Boheraave. Sans être médecin j'en sais plusieurs exemples, & de diverses especes.

Deux sœurs, âgées de quatorze ou quinze ans, & qui craignoient beaucoup la petite vérole, en sentirent en même temps les premieres atteintes. Le médecin leur promit qu'elles n'en seroient point marquées. Il les fit mettre au lit & couvrir extraordinairement jusqu'au cou, en multipliant les couvertures : il fit approcher leur lit de la fenêtre, qu'il ordonna de laisser ouverte pendant le tems de l'éruption : elles eurent un grand nombre de boutons depuis les pieds jusqu'à la gorge, & peu ou point au visage.

De deux jeunes gens de même âge, & proches parens, élevés ensemble, l'un fut attaqué de la petite vérole, & l'eut très-complete : peu de jours après l'autre éprouva les mêmes symptômes, à l'éruption près ; il fut dangereusement malade, il eut des évacuations abondantes, qu'on entretint en suivant l'indication de la nature, il guérit sans avoir eu une seule pustule sur le corps. Il a depuis trente ans bravé plusieurs épidémies & ne craint point la petite vérole.

Feu Mme. la comtesse de M. célebre par sa beauté, attaquée de la petite vérole, déclara bien sérieusement qu'elle aimoit mieux mourir que d'en être marquée. Quelqu'un lui dit qu'il y avoit un moyen pour ne l'être pas, sans lui dissimuler que ce moyen étoit fort dangereux. Elle n'hésita pas à l'embrasser. L'éruption étoit avancée ; on étoit dans l'arriere-saison : elle s'alla promener dans son jardin en s'exposant à l'air froid. La petite vérole rentra : la malade fut traitée en conséquence, & sur-tout beaucoup purgée. Elle fut très-mal, mais en réchappa. La maladie se termina par une diarrhée.

Je vois dans l'hiſtoire des maladies épidémiques de l'anné 1754, par M. *Malouin* *, un fait à peu près ſemblable : une petite vérole rentrée par accident le quatrieme jour de l'éruption, & dont la malade ſe tira heureuſement.

On voit des inoculés, chez qui la ſuppuration des plaies artificielles tient lieu d'éruption, & leur petite vérole n'en eſt pas moins réelle ; puiſque la matiere qui coule des inciſions, étant inoculée, communique la petite vérole ſous ſa forme ordinaire. L'éruption ni les puſtules ne ſont donc eſſentielles ni à la petite vérole naturelle ni à l'artificielle ; & peut-être l'art parviendra-t-il un jour à faire ce qu'ont eſpéré, ce qu'ont même tenté *Boerhaave* & *Lobb* ; je veux dire de changer la forme extérieure de cette maladie, ſans en augmenter le danger.

Les petites véroles ſans éruption, que *Boerhaave* a connues, ſont peut-être plus fréquentes qu'on ne penſe. En ce cas, les gardes, les chirurgiens, les médecins mêmes, à moins

---

* Mémoire de l'Académie 1754, *pag.* 506.

d'une grande expérience, peuvent s'y méprendre. Il eſt plus aiſé de ne pas reconnoître pour petite vérole, une maladie dépoiullée de ſon caractere le plus apparent qui eſt l'éruption, que de prendre pour petite vérole réelle une maladie cutanée, qui n'a de commun avec la vraie petite vérole que les premiers ſymptômes, & qui en differe eſſentiellement d'ailleurs, dans ſes effets, ſon progrès & ſa durée; & cette erreur n'eſt pas ſans exemple.

Voilà bien des moyens d'avoir une petite vérole méconnoiſſable, & propres à perſuader qu'on ne l'a jamais eue. On peut donc ſoutenir, avec beaucoup de vraiſemblance, que tous les hommes, ſans exception, ſont deſtinés à avoir cette maladie, comme tous les chevaux ſont ſujets a la gourme, & qu'il n'y a d'hommes exempts de la petite vérole que ceux qui ne vivent pas aſſez long-temps pour l'attendre. En voici une nouvelle preuve qui approche la démonſtration.

Près de la moitié des enfans ſuccombe ſous les maladies de l'enfance avant que d'avoir la petite vérole: (*a*)

(*a*) M. *Jurin* a trouvé qu'à *Londres* il

ce qu'il s'en faut de la moité, est abondamment compensé par ceux qui meurent plus avancés en âge, soit d'accident ou de diverses maladies, avant que d'avoir payé le tribut à la petite vérole. Il est donc très-apparent que la moitié des hommes meurt avant que d'avoir eu cette maladie. Mais elle enleve au moins la quatorzieme partie du genre humain : donc de quatorze hommes (*a*) qui naissent, sept mourront avant que d'avoir eu la petite vérole, & l'un des sept survivans en sera la victime. Or cette victime ne peut être immolée que six

---

meurt les deux premieres années trois cens quatre-vingt-six enfans par mille, des maladies de l'enfance, la plupart sans avoir eu la petite vérole. Lettre de M. *Jurin*, à Mr. *Caleb-Cotesworth*; recueil de pieces déja cité, *Paris*, 1756.

(*a*) *Voyez ibid.* le résultat des tables de M. *Jurin* pour quarante deux ans, confirmé par la liste de vingt-trois autres années, dans l'ouvrage Hollandois déja cité, des médecins & chirurgiens de *Rotterdam*, & dans la liste des nécrologes de *Londres*, de plus d'un siecle, reconcilié par Mr. de *Chastellux* dans son second ouvrage sur l'Inoculation, intitulé : *Nouveaux éclaircissemens*, &c. 1764.

autres ne ſoient frappées, puiſque nous ne ſuppoſons ce fléau mortel qu'à un malade ſur ſept : donc tout ce qui ne meurt pas avant d'avoir eu la petite vérole eſt ſujet à cette épreuve : donc tous les hommes ont la petite vérole, quand ils ne meurent pas d'une mort prématurée, &, à plus forte raiſon, *preſque tous les hommes* : ce qni eſt la queſtion de M. *de Haën.*

Les détracteurs de l'Inoculation ne s'apperçoivent pas qu'ils ſuppoſent deux choſes contradictoires, en prétendant d'une part qu'un très-grand nombre d'hommes n'a jamais la petite vérole, & de l'autre, que cette maladie n'eſt pas fort dangereuſe. Plus ils ſuppoſent de gens exempts, moins il en reſtera pour payer le tribut fatal, mais conſtant, d'un quatorzieme de l'eſpece humaine. Puiſque de quatorze perſonnes qui naiſſent il en meurt une de la petite vérole, il eſt clair que ſi treize en étoient exemptes, la quatorzieme, qui ſeule l'auroit, en mourroit infailliblement. Cette maladie ſeroit donc toujours mortelle : ce qui eſt viſiblement faux. Réciproquement, ſi de quatorze petites véroles

une seule étoit funeste, chaque mort de cette maladie, supposant alors quatorze malades, il faudroit, pour remplir ce nombre, que tous les hommes sans exception, eussent la petite vérole : ce qui n'est pas moins faux. Accordez-vous avec vous-même ; dirai-je à nos adversaires, & choisissez entre deux suppositions incompatibles. Si la petite vérole est moins commune que je n'ai supposé, convenez qu'elle est d'autant plus meurtriere pour le petit nombre de ceux qui l'ont. Si la petite vérole est rarement mortelle, avouez que presque personne n'en est exempt. Appelez-nous bourreaux, forcénés, impies ; dites-nous tant d'injures qu'il vous plaira : mais ne dites pas des absurdités.

QUESTION IV.

S'il est hors de tout doute que l'Inoculation suivie ou non de la petite vérole, en met à l'abri pour le reste de la vie?

RÉPONSE.

J'ai satisfait au long à cette question dans mon premier mémoire ; M.

de Haën me permettra de l'y renvoyer : je répete ſeulement ici qu'aucun exemple avéré n'a depuis près de quarante ans prouvé que, lorſque l'Inoculation a produit ſon effet, ſoit en communiquant la petite vérole ſous ſa forme ordinaire, ſoit par une uſurpation abondante des inciſions, la même perſonne ait repris la maladie. Quant à ceux ſur leſquels l'opération ne produit aucun effet, elle les laiſſe au même état où elle les a pris. Il eſt ſeulement très-probable, ſi l'opération a été bien faite, que le virus variolique, porté dans leurs veines, n'ayant pu fermenter avec leur ſang, ils ſont pour toujours à l'abri d'une pareille fermentation.

Dès le premier tems où l'Inoculation s'eſt établie en Angleterre, on a cité des exemples d'inoculés qui avoient repris la petite vérole. Tous ces faits diſcutés contradictoirement ont été convaincus de faux par les docteurs *Jurin* & *Nettleton* (a). De

(a) *Analyſis of Inoculation, by Kirkpatrick, pag.* 121.

pareils bruits ſe ſont renouvellés en Hollande, au ſujet des inoculés de Mrs. *Tronchin* & *Schwenke;* on articuloit, on circonſtancioit pluſieurs récidives. On prétendoit que M. *Schwenke* avoit inoculé la même perſonne juſqu'à ſept fois; on publioit que ſes inoculés étoient à l'article de la mort: on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits *(a)*. Quant aux prétendues rechutes après l'Inoculation, le ſeul fondement qu'aient eu ces bruits, ce ſont certaines éruptions cutanées tout-à-fait différentes de la petite vérole, dont celle-ci ne garantit point, & qui peuvent indifféremment la précéder ou la ſuivre, mais qui s'annoncent par des ſymptômes communs à ces éruptions & à la petite vérole ordinaire. La différence eſſentielle & caractériſtique entre cette eſpece d'éruption & la vraie petite vérole eſt, que les puſtules de la premiere ſont claires, tranſparentes, remplies de ſéroſités, qu'elles s'affaiſſent & ſe ſéchent le troi-

(a) Bibliotheque Angloiſe, *ſeptembre, octobre* 1756.

ſieme

ſieme jour ſans ſuppuration. Cette maladie eſt connue & caractériſée, il y a plus d'un ſiecle, en France, en Allemagne, en Angleterre & en Italie. Elle a été décrite, avant que l'on connût l'Inoculation dans nos climats, & diſtinguée de la petite vérole, ſous le nom de *vérolette*, *petite vérole lymphatique*, *ſéreuſe*, *criſtalline*, *volante*, *fauſſe petite vérole*, *&c.* Les allemans la nomment *ſhehf blattern* (puſtules de brebis); les anglois, *chikenpox*, *ſwin pox* (puſtules de poulet ou de porc); les italiens, *ravaglioni*, *morviglioni*: mais tous, ſans exception, donnent d'autres noms à la vraie petite vérole, & s'accordent à en faire une maladie abſolument différente de celle-ci, qui n'eſt nullement dangereuſe. Par tout péis, des chirurgiens, des apothicaires, & même des médecins peu expérimentés, ont quelquefois pris celle-ci pour la vraie petite vérole. Telle fut à *la Haye* celle du jeune baron *de Tork*, qui ne garda la chambre que deux jours, & qui pour détruire les bruits qu'on faiſoit courir, donna la relation de ſa maladie dans le journal déja cité.

M. *de Haën* eſt trop grand méde-

cin, pour avoir pris le change en pareil cas, & de trop bonne foi, pour se prévaloir de tels exemples; mais il insiste sur un fait qui lui paroît décisif & péremptoire; un fait dont tout *Constantionple* fut témoin, & de plus attesté par M. *Mcakensie*, médecin sage & clair-voyant.

Cocona Timoni, fille du fameux *Emanuel Timoni*, médecin du grand Seigneur, & le premier qui ait fait connoître l'Inoculation dans l'Europe occidentale, mourut à *Constantinople* en 1741, à l'âge de vingt-quatre ans, de la petite vérole naturelle, après avoir été, dit-on, inoculée par son pere dans son enfance. Dira-t-on qu'elle est morte d'une éruption cristalline ou fausse petite vérole, qui n'est jamais dangereuse? Non sans doute: il est certain que cette fille prit la petite vérole par contagion de sa jeune sœur & qu'elle en mourut. Le témoignage respectable de M. *Mackensie* ne porte que sur sa mort qui n'est pas contestée: quant à son inoculation, antérieure de plus de vingt-trois ans, il n'a pu que répéter ce qu'il en a oui dire sur les lieux. Je n'ai rien négligé pour éclaircir toutes les cir-

conſtances de ce fait. J'ai dit dans les premieres éditions de ce mémoire, que l'Inoculation n'avoit point été faite par le pere, alors abſent : qu'on avoit même de fortes raiſons de croire que les ordres qu'il avoit laiſſés en partant pour inoculer ſa fille avoient été mal éxécutés : que le frere de la demoiſelle, intetprête de S. M. B. que j'avois connu à *Conſtantinople* en 1731, à qui j'avois écrit trois fois & envoyé un mémoire de queſtions, ne m'avoit point répondu : que M. *Porter*, ambaſſadeur actuel d'Angleterre à la Porte ottomane, après avoir fait des informations, avoit écrit au Docteur *Maty*, que le témoignage du fait de l'Inoculation de la fille de *Timoni* étoit très-douteux (*J'ajoute que M. Porter, cette même année 1763, au mois de juillet, m'a confirmé la même choſe à Londres*) : que M. *Cardone*, ſecrétaire-interprête de la bibliotheque du roi, qui étoit enfant de langue à *Conſtantinople* dans le temps où cette jeune perſonne mourut, m'avoit aſſuré que le fait de ſon Inoculation n'avoit pu même alors être bien conſtaté, & que ceux de la famille qui l'avoient avancé, ſe retran-

choient à dire que cette opération avoit été mal faite & n'avoit pas eu son effet. C'étoit en 1758, que je m'exprimois ainsi ; mais à la fin de l'année suivante je reçus de nouveaux éclaircissemens, par une lettre du 2 juillet précédent, du frere de la demoiselle, avec le duplicata de sa premiere réponse du 2 octobre 1758, qu'il m'avoit adressé par *Vienne*, & qui ne m'étoit pas parvenue. En voici l'extrait.

Lettre de M. Angelo Timoni, frere de Cocona.

» *Cocona Timoni*, née au mois de » juillet 1717, fut inoculée au mois » de décembre suivant à l'âge de six » mois, par ordre de son pere, qui » étoit alors à *Andrinople* avec la cour » ottomane. L'opération fut faite à » un seul bras par un apothicaire de » *Scio* : *l'incision ne laissa point de* » *cicatrice, mais seulement une petite* » *marque comme celle d'une saignée.* » L'onzieme jour après l'opération, » sa mere voyant qu'il ne paroissoit » aucun symptôme ni mal-aise, fit » échauffer la chambre : vers le soir » il parut dix petits boutons dispersés » par-tout le corps, dont un un peu » plus grand, à la nuque ; mais sa » mere, (*dont M. Timoni tient cette*

» *relation)* n'ayant alors que quinze
» ans, *n'a pu faire aucune obſerva-*
» *tion, ſi l'opération a été ſuivie d'une*
» *éruption à la peau, ou ſi la plaie*
» *s'eſt d'abord ſéchée.* Il s'eſt informé
» de pluſieurs gens du péis, méde-
» cins & autres : tous lui ont dit n'a-
» voir jamais vu un pareil accident,
» qui certainement ne ſeroit pas uni-
» que, ſi les perſonnes inoculées
» étoient ſujettes à avoir deux fois la
» petite vérole : apparemment (*ajou-*
» *te-t-il*) l'apothicaire, qui étoit no-
» vice dans cette opération, avoit
» mal fait l'inciſion. L'oncle paternel
» de M. *Timoni*, âgé de quatre-
» vingt-cinq ans *(en 1758)*, attri-
» bue toute la faute à cet apothicaire,
» qui paſſoit pour ivrogne, & qui
» *peut-être avoit pris pour faire l'opé-*
» *tion, la matiere d'une fauſſe petite*
» *vérole.* «

M. *Angelo Timoni* finit ſa lettre, en me diſant « que depuis deux ans
» il a fait inoculer aux deux bras,
» & par un médecin, cinq de ſes en-
» fans à la fois, dont l'aîné avoit ſix
» ans ; que le plus jeune, qui n'avoit
» que quarante jours, eſt le ſeul ſur
» qui l'opération n'a pas eu ſon effet,

» qu'aussitôt qu'il s'en aperçut, il se
» fit séparer des autres, & qu'il
» compte le faire inoculer de nouveau
» quand il sera plus avancé en âge :
» qu'au reste la méthode de l'inser-
» tion est toujours fort pratiquée à
» *Constantinople*, sur-tout parmi les
» grecs «. On voit par cette lettre, qu'il n'y a dans cette affaire que la mere de témoin oculaire; mais d'un fait qui s'est passé il y a plus de quarante ans : qu'elle n'avoit alors que quinze ans, & qu'elle ne se rappelle pas les circonstances les plus essentielles, puisqu'elle avoue qu'*elle n'a pas remarqué si l'opération avoit été suivie d'une éruption à la peau, ou si la plaie s'étoit d'abord séchée.*

Par cette seule circonstance, le témoignage de la mere qui d'ailleurs est unique, doit perdre beaucoup de sa force. Il y a beaucoup d'apparence que les dix petites marques qu'elle crut appercevoir éparses sur tout le corps de l'enfant, qui n'éprouvoit aucun mal-aise l'onzieme jour, marques que l'on prit pour des boutons, n'étoient que des piqûres de puces, peut-être aussi élevures ou rougeurs, causées par la grande chaleur qu'on avoit ex-

citée à deſſein * , dans la chambre , & non une éruption variolique , d'autant plus que les deux inciſions , qui pour l'ordinaire ſuppurent abondamment , forment une eſcare & laiſſent une cicatrice très-ſenſible , laiſſerent à peine une petite marque ſemblable à celle d'une ſaignée.

Pluſieurs épidémies , dont *Cocona Timoni* brava le danger depuis 1717 juſqu'en 1741 , diſſiperent probablement les doutes qui reſtoient à la mere ſur la réalité de la petite vérole de ſa fille , & lui perſuaderent qu'elle n'avoit plus rien à craindre de cette maladie. On ne peut cependant diſculper entierement la mere d'avoir , dans ces circonſtances , permis que ſa fille gardât ſa jeune ſœur du ſecond lit , pendant ſa petite vérole , & qu'elle la mît coucher avec elle. Il eſt très-vraiſemblable que la conſcience de la mere lui reproche cette imprudence ; ce qui ne peut manquer de rendre ſon témoignage un peu ſuſpect ſur les faits qui pourroient la juſtifier , vû ſur-tout la difficulté de s'en rappeller le ſouve-

* J'ai lû quelque choſe de ſemblable dans la diſſertation de M. *Cantwel*.

nir après quarante ans d'intervalle.

Qnant à la mort de la demoiselle *Hybsch* à *Constantinople*, citée par M. *Cantwel* dans sa lettre à un avocat en 1757, avec des circonstances pareilles à celle de la mort de *Cocona Timoni*, c'est le même fait que nous venons d'examiner, si ce n'est que M. *Cantwel* désigne *Cocona Timoni* sous le nom de *Hybsch*, qui est celui du second mari de sa mere, veuve du docteur *Emanuel Timoni*. M. *Cantwel* donne encore à la demoiselle *Timoni* le nom de *Hybsch* en 1758, dans son *Tableau de la petite vérole*, *p. 211*; mais il convient que c'est une méprise dans une note à la fin de sa traduction des questions de M. *de Haën*, qu'il a jointes à sa dissertation *(a)*.

(*a*) Le détail précédent servira de réponse & d'éclaircissement à l'objection que me fait M. *Tissot* dans sa lettre à M. de *Haën*, *Lausanne*, 1759, où il s'étonne que je révoque en doute l'Inoculation de *Cocona Timoni*, & que j'assure qu'au moins elle ne fut pas inoculée par son pere. Au reste, en disant qu'on avoit fait deux histoires d'une seule, je n'ai point imputé cette erreur à M. *de Haën*, qui n'a parlé que de la mort de *Cocona Timoni*.

On voit à quoi se réduit l'unique fait que peuvent alléguer les ant'inoculistes, avec quelque apparence de droit, pour prouver que l'Inoculation ne préserve pas infailliblement d'une seconde petite vérole.

Tous les autres faits de même nature, cités avec le plus de confiance & à la source desquels on a pu remonter, on été prouvés faux *(a)*, je le répete. Telle est l'imposture du nommé *Jones*, confondue par M. *Jurin*, & dont le docteur *Kirkpatrik* rapporte les preuves *(b)* Telles sont les calomnies réfutées par le docteur *Nettleton (c)* & le docteur *Schwenke*, *(d)* comme la prétendue rechute du baron de *Tork*. *(e)* Tel est l'effet du lord *Lincol*, démenti publiquement par son frere; *(f)* & ceux des

---

(*a*) Voyez ci-dessus, *pages* 69 & 70, le texte & les notes.

(*b*) *Kirkpatrick*, pag. 123. *Recueil de pieces*, &c. Paris, 1756, p. 128.

(*c*) Même recueil, pag. 118: *Kirckpatrick*, pag. 121.

(*d*) Voyez ci-dessus, pag. 94.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) Année littéraire 1756, *tom. V.*

lords *Inchiquin* & *Montjoie*, l'un & l'autre fauſſement ſuppoſés morts de l'Inoculation, eux dont les familles ſont encore dans la douleur de ne les avoir pas fait inoculer. Tels ſont, ou peu s'en faut, les hiſtoires des lords *Plunket*, *Preſton*, *de Graffton*, *Kanouet*, *(a)* noms imaginaires, diſparus ainſi que les précédens, de la diſſertation refondue ſous un nouveau titre, & groſſie du texte latin & de la paraphraſe françoiſe des queſtions de M. *de Haën*. Cependant l'auteur du *Tableau de la petite vérole*, en ſupprimant dans cet ouvrage pluſieurs faits convaincus de faux, renvoie ſes lecteurs à ſa premiere diſſertation, qu'il ne rétracte point & dans laquelle il les donne pour vrais.

Quoique *Chirac*, *Boerhaave*, & *Mead*, nos Eſculapes modernes, après cinquante ans de pratique dans les villes, telles que *Paris*, *Amſter-*

---

pag. 266. Journal Etranger, *février*, 1756, *pag.* 127 & *ſuiv.*

(*a*) Année littéraire 1755, *tome V.* *pag.* 266; & journal Britannique, *février* 1756.

dam & *Londres*, aient déclaré n'avoir jamais vu de ſeconde petite vérole dans un même ſujet, j'en conclus ſeulement que le cas eſt ſort rare : mais en voyant que tous les médecins de *Londres* s'accordent à ſoutenir que depuis quarante ans ils ne connoiſſent pas un ſeul exemple de rechute après l'Inoculation, quand elle a produit ſon effet ; & d'un autre côté, que les ant'inoculiſtes, malgré l'ardeur & la conſtance de leurs recherches, n'ont cité juſqu'à préſent, à cet égard, que des faits faux ou très-ſuſpects, je ne puis les admettre pour vrais. * Après tout, à quoi bon diſputer ſur ce point, comme ſi le ſort de l'Inoculation en dépendoit. Voyons ſeulement de com-

* [J'en pourrois dire autant de feu M. *Molin*, l'un des plus grands praticiens de *Paris*, mort à près de 90 ans : on aſſure cependant que les dernieres années de ſa vie il avoit vu un exemple de récidive, & je le ſuppoſe. Je pourrois ajouter le témoignage de M. *Vernage*, plein de vie & de ſanté, qui aſſure que dans plus de 50 ans de pratique, il n'a jamais vu deux petites véroles véritables dans un même ſujet.]

bien cette possibilité supposée augmente le risque de l'opération. **

Parmi les faits qu'on nous oppose, je reçois comme vrais tous ceux dont la fausseté n'est pas évidemment prouvée; ce seront trois ou quatre rechutes sur plus de deux cens mille inoculations, que l'on compte depuis quarante

** [Enfin, depuis cinquante ans que l'Inoculation a passé de *Constantinople à Londres*, voici un exemple avéré, d'une seconde petite vérole réelle, dans un sujet qui l'avoit eue par insertion. Mlle. *Chatellain*, aujourd'hui Madame *Frenilly*, inoculée en 1755 à Paris, par M. *Tenon*, aujourd'hui de l'Académie des Sciences, eut alors une petite vérole bénigne & discrete, peu abondante, à la vérité, avec peu ou point de boutons au visage. Ce fut M. Bellet, docteur en médecine, qui la traita, elle a actuellement (Septembre 1769) une seconde petite vérole contractée naturellement: elle est bénigne, mais abondante, & même un peu cohérente au visage; je l'ai vue dans son septieme & dans l'onzieme jour en pleine suppuration, entre les mains de M. *Borie*, dr. de la faculté de *Paris*. C'est le premier exemple incontestable depuis cinquante ans, qui soit venu à ma connoissance, d'une petite vérole naturelle survenue après l'Inoculation.]

rante ans, dans les ſeuls Etats de la couronne britannique *(a)*: je ne parle pas des millions d'inoculés, depuis pluſieurs ſiecles, à la Chine, dans l'Inde, en Turquie & en Afrique. Sur cinquante mille Inoculations, il y aura donc une rechute a craindre; j'en ſuppoſe une ſur dix mille, pour faire meilleure compoſition à nos adverſaires. Cette ſeconde petite vérole doit naturellement être moins dangereuſe que la premiere; mais je veux que le

(*a*) Le docteur *Maty*, *journal Britannique*, *mars & avril* 1754, *pag.* 394, eſtime que le total des liſtes d'Inoculations du D. *Kirkpatrick*, montant à 9308, ne contiennent pas, à beaucoup près, la vingtieme partie de celles qui ont été faites dans les ſeuls Etats de la Grande-Bretagne. Et depuis 1754 leur nombre s'eſt beaucoup augmenté.

Je me ſuis abſtenu d'ajouter au préſent Mémoire (imprimé en 1763) un grand nombre de faits intéreſſans qui concernent l'Hiſtoire de l'Inoculation, mais poſtérieurs à l'année 1758, date de la lecture de cet écrit: j'ai cru qu'ils trouveroient mieux leur place dans un troiſieme Mémoire,

péril des deux ſoit égal : de ſept rechutes, une ſera donc mortelle. Or, ſur dix mille Inoculations j'accorde une récidive : donc il faudra ſept fois dix mille Inoculations pour qu'il y ait ſept récidives, dont une ſoit funeſte : ainſi ſur ſoixante-dix mille inoculés, ſept auront une ſeconde petite vérole, & de ces ſept un mourra.

J'entens s'écrier : *on peut mourir*

---

ainſi que la réponſe à des objections préſentées ſous un nouvel aſpect & rendues plus ſpécieuſes.

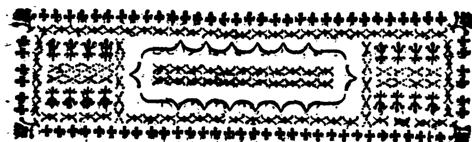
Pour me renfermer dans les bornes preſcrites à nos lectures publiques, j'avois abrégé ce Mémoire; & c'eſt ainſi qu'il a paru dans les éditions de *Geneve* & d'*Avignon*. Je le donne ici plus étendu, & tel que je l'ai lû dans nos aſſemblées particulieres, à un article près, que j'en ai retranché pour le tranſporter dans le premier Mémoire, auquel il appartenoit plus naturellemeut. Cinq ou ſix lignes du texte de celui-ci, qui ne peuvent ſe rapporter à la date de 1758, ſont diſtinguées par le caractere italique & par des parentheſes.

d'une rechute ; *donc l'Inoculation est inutile*, & quelques-uns de nos adversaires ont donné cette conclusion par écrit : voici la mienne. Donc le danger de la rechute, supposé réel, rend l'Inoculation inutile à 1 sur 70000.

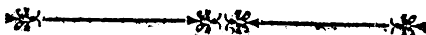
Quoi ! vous saviez, dirai-je encore, à ceux à qui cette seule raison fait rejetter l'Inoculation, vous saviez que la petite vérole artificielle pouvoit, par un malheureux hasard, devenir funeste à un sur quatre cens, peut-être à un sur trois cens ; vous étiez même obligé d'avouer qu'en supposant qu'il en mourût un de cent, l'inoculé hazardoit encore dix fois moins que s'il attendoit la petite vérole naturelle : & parce qu'on vient vous annoncer la possibilité d'une rechute, qui peut augmenter le risque d'une soixante-dix millieme partie, l'Inoculation, selon vous, perdra tous ses avantages ! Puis-je vous croire assez déraisonnables pour tirer sérieusement une pareille conséquence ? Croirai-je que vous en avez senti l'absurdité, mais que vous avez espéré qu'elleéchapperoit à vos lec-

teurs ? Je ne veux soupçonner ni vos lumieres ni votre bonne foi, mais donnez-m'en au moins les moyens.

Fin du second Mémoire.



SUITE DE L'HISTOIRE DE L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE, DEPUIS 1758 JUSQU'EN 1765.



TROISIEME MÉMOIRE.

JE reprens l'histoire de l'Inoculation où je l'ai laissée dans le second mémoire que j'eus l'honneur de lire en 1758, devant cette assemblée. Le temps prescrit à la lecture de celui-ci (*a*) suffiroit à peine, Lû les 17, 21 & 24 novemb. 1764, sauf les additions pour 1765.

(*a*) Ce Mémoire, lû à la fin de 1764 dans les assemblées particulieres de l'Académie, avoit été destiné pour l'assemblée publique, du 14 novembre précédent. Il fut

pour annoncer les titres de tous les écrits publiés en Europe depuis ſept ans, pour & contre cette méthode : écrits dont le plus grand nombre eſt échappé à nos Journaliſtes. Je me bornerai donc à dire un mot des principaux, à rappeller les faits hiſtoriques les plus importans, & à répondre à deux objections nouvelles.

Peu de jours après la lecture de mon ſecond mémoire, le bruit ſe répandit qu'un enfant inoculé à *Paris* depuis trois ans par M. *Tronchin*, avoit une ſeconde petite vérole. *(a)* Le rapport imprimé de quatre médecins, *(b)* qui le viſiterent & conſtaterent la nature de ſa maladie, celui de quatre docteurs conſultés, *(c)* ſur une érup-

---

remis à celle de l'année ſuivante, avec des augmentations. La lecture publique n'a pas eu lieu : je lui en ai conſervé la forme, il eſt ici cenſé lû en novembre 1765.

(*a*) Mercure de France, *décembre*, 1758, *page* 149.

(*b*) Mercure de France, *janvier*, 1759, 1er. *volume*, *page* 166. Journal des ſavans, *février*, 1759, *page* 319.

(*c*) Mercure de France, *février* 1765, *pag*. 172. Journal de médecine, *février* 1765.

tion a peu près de même espece survenue à S. A. S. Mademoiselle, neuf ans après son inoculation, l'histoire de la prétendue petite vérole du jeune baron de *Tork*, publiée dans les journaux de Hollande, *(a)* ont fait taire, dans le temps, ces bruits populaires; mais ne les empêcheront pas de se renouveller en pareille occasion, comme il est arrivé l'année derniere à *Paris*, au sujet d'un jeune homme inoculé à *Lyon* depuis deux ans. (*b*) Qu'une garde-malade, qu'un chirurgien de village, qu'un frere apothicaire prenent pour petite vérole, une maladie dont les symptômes sont équivoques, rien n'est plus vraisemblable que cette méprise; mais par quel motif des médecins de profession, (*c*)

---

pag. 162. Gazette salutaire, 24 *janvier* 1765.

(*a*) Bibliotheque des sciences & arts. *La Haye*, 1756, *juillet*, *août*, *septembre*, *page* 221.

(*b*) Lettre à M. l'abbé *Arnaud*, *Paris*, 1765, par M. *Mathon de la Cour*.

(*c*) Rapport des six commissaires, lû à la faculté, &c. *Paris*, 1765, *page* 39, note (Z**) n°. 11.

affectent-ils de confondre avec la petite vérole, proprement dite, une maladie légere, qui se termine en quatre jours, qui n'est jamais dangereuse; & dont la marche & le caractere distinctif ont été décrits par les médecins de toutes les nations, (a) un & deux siecles avant que la petite vérole artificielle fût connue dans nos climats? Je n'entreprends point de répondre à cete question.

J'eus en 1759 & 1760, à l'occasion du premier de ces événemens une longue contestation à soutenir, dont on peut voir les pieces dans les Mercures de France de ces deux années. Je n'en fais ici mention, que parce qu'il est dit dans le rapport des six commissaires ant'inoculistes; (b) *que j'ai refusé d'accepter le défi qui m'avoit été proposé, de me faire inoculer, pour prouver démonstrativement que l'inoculation*

(a) Lettre de M. *Hosty*, *mercure de France*, *janvier* 1759, 1er. *volume*, *page* 154. Traité de la vérolette (par M. *Hatté* Dr. de la faculté) *Paris*, 1759, *chez d'Houry*.

(b) Rapport des six Commissaires, &c. *Paris*, 1765, *page* 43, note Z***, n°. 1.

ne peut avoir d'effet, lorsqu'une fois on a eu la petite vérole bien complette. Deux mille exemplaires du Mercure de France, font foi que j'acceptai la proposition. (*a*) Il est vrai, que pour ôter tout prétexte de prolonger ou de renouveller la dispute, je mis pour condition que l'auteur du défi rétracteroit son assertion si l'opération proposée n'étoit suivie d'aucun effet, comme je rétracterois la mienne si j'avois une seconde petite vérole. On a trouvé cette condition juste; elle n'a point été acceptée. Je sais qu'il est difficile de réunir tous les suffrages; mais il l'étoit encore plus de prévoir que j'aurois tout-à-la fois des railleries à essuyer de la part du public pour avoir accepté un défi qu'on trouvoit aussi ridicule qu'indécent, (*b*) & des reproches solemnels de six docteurs

(*a*) Mercure de France, *sept.* 1759, *pag.* 188 *& suiv.*

(*b*) D'autant plus que l'effet de l'Inoculation sur moi, quel qu'il pût être, ne pouvoit éclaircir le point contesté, qui étoit de savoir si la maladie de trois jours de l'enfant étoit ou n'étoit pas la petite vérole. Voyez *mercure de France*, 1759, *page* 188.

de la Faculté, de m'être refusé à cette épreuve, qu'ils nomment *généreuse & patriotique*.

Je pourrois aussi demander à ces docteurs ce que cette expérience, faite sur moi, leur auroit prouvé *démonstrativement*, quand la même épreuve, faite par le docteur *Maty*, * dont ils m'invitent de suivre l'exemple, ne prouvoit rien selon eux, puisqu'elle ne les a pas fait changer d'avis ?

Dans mon mémoire de 1758, j'avois répondu sommairement aux quatre questions de M. *de Haën*, célebre professeur de *Vienne* en Autriche, auxquelles il prétendoit, qu'on n'avoit jamais fait de réponse positive; mais M. *Tissot*, dans sa lettre imprimée à *Lauzane* en 1759, a satisfait si complettement aux questions de ce docteur qu'il sembloit n'avoir pas laissé de lieu à la replique: aussi M. *de Haën* n'en fit-il point. Il se contenta de donner la même année un nouvel ouvrage, intitulé: *Réfutation de l'Inoculation*, auquel le docteur *Taylor*,

---

* *Journal Britannique*, t. *XV*. *pag*. 424 *Novembre & Décembre* 1754.

& M. *Tissot* ont répondu. (*a*) La seule chose qui m'ait paru prouvée dans cet écrit de M. *de Haën*, c'est que plusieurs médecins de nom se donnent pour témoins d'une seconde petite vérole dans un même sujet. En mon particulier, je n'ai jamais nié la possibilité physique de ce cas; je me suis borné, dans mon second mémoire, à prouver que le risque d'avoir une seconde fois cette maladie (*b*) n'est pas probablement d'un sur dix mille; que le risque d'en mourir est donc sept à huit fois moindre encore, & par conséquent d'un sur soixante-dix ou quatre-vingt mille, & qu'un tel risque doit être évidemment regardé comme nul, sur-tout à l'égard d'une opération qui, de l'aveu de ses apologistes, comporte le risque d'un sur trois cens.

Aussi depuis quarante-trois ans n'a-t-on allégué avec quelque vrai-

(*a*) Voyez plusieurs lettres de M. *Tissot* à M. de *Haèn*, à M. *Zimmerman*, à M. *Hirzel. Lausane*, 1761 & 1765.

(*b*) Mémoires de l'académie royale des sciences, 1758, *page* 481.

ſemblance, ſur deux ou trois cens mille inoculations, qu'un exemple de rechute *mortelle* d'un ſujet inoculé efficacement, (*a*) & en remontant à la ſource de ce bruit, j'ai prouvé que la perſonne n'avoit pas eu la petite vérole artificielle. Enfin les douze mille francs promis (*b*) à celui qui donneroit la preuve d'une récidive, même ſans être mortelle après une Inoculation efficace, ſont encore chez le dépoſitaire, ſans que perſonne ait pu les réclamer à juſte titre, malgré les bruits faux & contradictoires qui ont couru. (*c*)

Il a paru depuis 1758 un grand nombre d'autres écrits pour & contre la petite vérole artificielle, en Angleterre, en Hollande, en Danemarck, en Suede, en Allemagne & en Italie, ſur leſ-

---

(*a*) *Ibid. pag.* 477; hiſtoire de *Cocona Timoni.*

(*b*) Mercure de France, *janvier* 1765, *2d. vol. page* 148. Année littéraire, 1765, *tom. I. pag.* 134.

(*c*) La lettre de M. *Gatti*, médecin conſultant du Roi, lecteur en l'univerſité de *Piſe*, inſérée dans la gazette litiéraire de

quels

quels le temps ne me permet pas de m'arrêter. (*a*) Mais je ne puis passer sous silence le plus curieux de tous ; & ce seroit sans doute la dissertation épistolaire latine contre l'Inoculation (*Brescia*, 1759,) par M. *Roncalli*, ancien médecin de *Brescia*, si

l'Europe, du 1er. sept. 1765, *tom. V. pag.* 377, suivie du certificat de Madame la Duchesse de *Boufflers*, prouve que l'Inoculation n'avoit produit dans cette dame, il y a deux ans & demi, ni fievre, ni éruption. ni suppuration variolique ; & pendant que cette lettre étoit publique, on faisoit courir le bruit que M. *Gatti* avoit dénoncé lui-même la petite vérole dont cette dame a été attaquée récemment, comme une seconde petite vérole, & qu'en conséquence il avoit réclamé à titre de dénonciateur les douze mille francs par lui consignés chez M. *Bataille*, place de *Vendôme*, à *Paris*.

(*a*) La 4e. de mes *lettres sur l'état présent de l'Inoculation en France* peut suppléer à cette omission, en attendant un catalogue raisonné de tous les ouvrages pour & contre l'Inoculation, qui sont parvenus à ma connoissance. Les nouveaux & les plus célebres en Allemagne sont ceux de Mrs. de *Haën*, *Tissot*, *Tralles* & *Strack* ; en Italie ceux de Mrs. *Manetti*, *Pauli*, *Caluri*, *Lunadei*, *&c.* j'aurai occasion d'en citer quelques autres.

M. *Tralles*, célebre médecin de *Prague*, dans un ouvrage qu'il a publié en 1761 (*a*) sur la petite vérole naturelle, avoit conclu que l'Inoculation étoit le plus sur moyen de s'en préserver. La letrre que M. *de Haën* a écrite à M. *Tralles*, n'est point parvenue jusqu'à moi : mais par la réplique de M. *Tralles* dans un nouvel ouvrage, (*b*) je vois que M. *de Haën* fonde une partie de ses argumens sur des faits notoirement faux, que M. *Tralles*, mal informé de ce qui se passe en France & persuadé de la véracité de M. *de Haën*, que personne n'a révoquée en doute, reçoit pour vrais, sans faire attention que ce savant professeur peut avoir été abusé par de faux rapports.

On lut dans cette assemblée, au mois d'Avril, 1760, des réflexions de M. *Daniel Bernouilli* sur les avantages de la petite vérole artificicielle. (*c*)

(*a*) *De methodo medendi variolis sæpe insufficiente magno pro inoculatione argumento.* Wratisl. 1761.

(*b*) *De insitione vel admittenda vel repudianda.* Wratislaviæ, 1765.

(*c*) Mercure de France, *avril* 1760, *page* 173.

Elles servoient de discours préliminaire à un mémoire très-profond sur la même matiere, sous le titre modeste d'*Essai d'analyse de l'Inoculation*, qui a paru dans le recueil de l'Académie de la même année. Au mois de Novembre suivant, un géometre du premier ordre lut dans cette même assemblée un *Mémoire sur l'application du calcul des probabilités à l'Inoculation de la petite vérole*, qu'il a depuis fait imprimer. *(a)* Dans ce mémoire, il combat quelques idées de M. *Daniel Bernoulli*. Il ne m'appartient point d'entrer dans cette discution ; mais je ne dois pas laisser sans réponse une objection qui me regarde, *un argument qui n'avoit jamais été proposé d'une maniere aussi frappante*, & dont les adversaires de l'Inoculation pourroient tirer avantage.

On accuse ses défenseurs de n'avoir pas assez fait d'attention à la différente durée des deux risques que l'on court de mourir de la petite vérole naturelle ou de l'inoculée.

(*a*) Opuscules de M. D'ALEMBERT, *tome II. XIe. Mémoire*, chez *David*, *Paris*, 1761, *page* 29.

Qu'il me soit permis d'abord de faire remarquer que la plupart des apologistes de cette pratique n'ont comparé le risque de l'inoculé qu'au risque du malade actuel de la petite vérole naturelle, sans tenir compte dans cette comparaison de la possibilité de n'être jamais atteint de cette maladie. Alors on pouvoit leur répondre : *Je me ferois inoculer sans hésiter si j'étois sûr d'avoir la petite vérole : mais je ne l'aurai peut-être jamais.* Je suis, je crois, le premier qui, pour prévenir cette réplique, ai réduit tous les hommes qui n'ont pas encore eu la petite vérole à deux classes, qui n'en admettent point une troisieme : savoir à celle des inoculés & à celle des expectans. Je ne compare donc point le danger de la petite vérole actuelle au risque de l'Inoculation : on peut échapper à cette alternative & n'avoir jamais cette maladie ni naturellement, ni artificiellement. Je compare le risque d'attendre la petite vérole des mains de la nature, à celui de la prévenir par l'insertion : deux risques entre lesquels il faut nécessairement opter & dont un est inévitable ; & en mettant les choses sur le plus

bas pied, j'ai conclu que le risque de l'inoculé étoit au moins vingt-cinq ou trente fois moindre que le risque de mourir tôt ou tard de la petite vérole pour celui qui laisse agir la nature. (*a*)

Mais voici la nouvelle objection: *Le risque de l'Inoculation est prochain, puisque le sort de l'Inoculé se décide ordinairement en quinze jours & même en moins, au lieu que le risque d'attendre la petite vérole se répand sur la vie.* D'où l'on conclud qu'il ne falloit pas, dans la comparaison des deux risques, négliger d'a- Nouvelle Objection.

(*a*) Voyez ma réponse à la quatrieme question de M. de *Haën*, à la fin de mon second Mémoire sur l'Inoculation, éditions de *Geneve* & *d'Avignon*, 1759. *J'ai mis les choses sur le pied le plus bas, en supposant le risque de mort par l'Innoculation de un sur deux cens, une fois plus grande qu'il ne résulte des listes de l'hôpital de* LONDRES, *& le risque de mourir* tôt ou tard *de la petite vérole naturelle, pour celui qui l'attend, d'un sur huit, moindre par conséquent d'un huitieme que le risque du malade actuel, que j'ai conclu d'un sur sept par un calcul modéré.* Mémoires de l'académies des sciences, 1754, page 654.

voir égard à leur différente durée : voici ma réponse.

RÉPONSE. J'ai bien senti que pour la justesse du parallele : il falloit tenir compte de la différente durée des deux risques, dont l'un est présent & dont l'autre peut être éloigné : mais comme, de l'aveu de l'auteur de l'objection, cette différence ne peut s'évaluer exactement ; que d'ailleurs le risque de l'Inoculation cesse au bout de quinze jours, au lieu que celui de l'expectant reste le même & se renouvelle à chaque épidémie ; qu'il va même en croissant, du moins jusqu'à un certain âge, & qu'il peut faire passer la vie dans des transes continuelles ; j'ai cru l'inégalité de la durée des deux risques abondamment compensée par le poids de toutes ces considérations. Cependant me tenant en garde contre le soupçon d'avoir exagéré les avantages de l'insertion ; aprés avoir d'abord estimé le risque de l'inoculé cinquante fois moindre que celui de l'expectant, puis trente fois seulement, je me suis borné * à conclure

---

* *Voyez Mémoire de l'Académie* 1754, *page* 665.

que le risque étoit dix fois moindre. J'ai de plus ajouté la restriction suivante : *Je ne saurois trop répéter qu'il importe peu qu'il y ait quelque petite erreur dans les nombres sur lesquels mes calculs sont fondés...... Quelque supposition que l'on fasse (en changeant les nombres dans les limites de la vraisemblance) les conclusions ne peuvent différer que du plus au moins, & il sera toujours évident qu'il n'y a pas de proportion entre le risque auquel on s'expose dans l'expectative de la petite vérole naturelle, & celui que l'on court en la prévenant par l'Inolation.* J'ai souvent renouvellé dans mes écrits cette protestation. (*a*) La différence de deux risques, dont l'un

(*a*) Je me suis expliqué d'une façon équivalente dans les premieres éditions de mon second Mémoire, 1759, *Geneve page* 50. *Avignon, page* 51 : *Faites à ce calcul déja réduit, telle autre déduction qu'il vous plaira, vous ne trouverez aucune proportion, &c.* Cet article de mon second Mémoire, en 1758, a été transporté dans le 1er. lorsque celui-ci fut réimprimé dans le recueil de l'Académie des sciences de 1754, qui n'a paru qu'en 1759. *Voyez pages* 654 *&* 655.

eſt très-prochain, & dont l'autre peut être très-éloigné, étant inappréciable, de l'aveu de l'auteur de l'objection, qu'ai-je pu faire de mieux, que de ſuppoſer l'un des deux riſques beaucoup plus grand, & l'autre beaucoup plus petit qu'ils ne le ſont en effet, & d'en tirer une conſéquence d'autant plus évidente que la ſuppoſition eſt plus exagérée?

Dès 1754, j'avois voulu prévenir cette objection, * ſans prévoir qu'elle ſeroit un jour expoſée d'une maniere ſi ſéduiſante. L'objection n'auroit plus lieu ſi l'on prouvoit que l'Inoculation prudemment adminiſtrée n'eſt jamais mortelle. Il eſt du moins très-vraiſemblable qu'elle peut être perfectionnée au point de devenir exempte de tout riſque; & mon illuſtre adverſaire paroît ne pas s'éloigner de ce ſentiment. Il indique lui-même la réponſe à ſon objection: c'eſt une victime qu'il a parée pour la ſacrifier, puiſqu'il termine ſon mémoire en proteſtant qu'il ſe regarderoit comme coupable envers la Société,

* *Voyez Mémoire de l'Académie, pag. 663.*

s'il avoit eu pour but de dissuader d'une pratique qu'il croit utile.

Je suis obligé de passer légerement sur les Inoculations faites en France depuis sept à huit ans. Celles de *Paris* sont assez connues. On sait que les plus grands noms ont continué de parer la liste de nos inoculateurs. Celle de M. *Gatti* montoit à près de cent personnes en 1763 : elle approche aujourd'hui * de deux cens. Celles de Mrs. *Tenon*, *Geoffroi*, *Hôsty*, *Tronchin*, *Petit* du Palais-royal, *Antoine Petit* l'académicien, *Coste*, *Bertrand*, *Querenet*, & autres que j'ignore, doubleroient au moins ce nombre. Mais toutes celles de *Paris* prises ensemble, n'égalent pas à beaucoup près celle du reste du royaume. C'est dans nos provinces méridionales que la petite vérole artificielle a fait les plus grands progrès. Si ceux qu'elle faisoit à *Lyon*, où l'on comptoit en 1763 près de cent cinquante inoculés, ont été suspendus par la fausse supposition de quelques accidens, de laquelle j'ai la preuve, (*a*) par l'exagé-

* En 1765.

(*a*) Par plusieurs lettres manuscrites des parens même des inoculés.

ration des autres & par des calculs vicieux, mais bientôt refutés; (*a*) tandis qu'on difputoit à *Lyon*, on alloit de cette ville, de fes environs, & de *Paris* même, fe faire inoculer à *Geneve*. Cependant le nombre des inoculés de *Lyon* paffe aujourd'hui deux cens : la lifte de ceux de *Marfeille* monte à cent trente-fix, au rapport de M. *de Baux*, auteur du *Paralelle des deux petites véroles. Avignon*, 1761 : les liftes des villes d'*Aix*, d'*Avignon*, d'*Arles* & de *Tarafcon*, paffoient cent quinze au printemps dernier & fe font accrues depuis. Du nombre des inoculés d'*Avignon* eft la fille de M. le marquis de *Cambis Velleron*, âgée de dix-fept ans, qui s'étant inftruite en particulier par la lecture des avantages de l'infertion, a mis, de l'aveu de fes parens, fa vie & fes charmes fous la fauvegarde de cet heureux prèfervatif. Dans la ville de *Nifmes* feule, on compte aujourd'hui plus de cent petites véroles artificielles. A *Montpellier*, Mlle. de *Mont-*

(*a*) Voyez *Nouveaux éclairciffemens*, &c. par M. le Chevalier de CHASTELLUX.

calm,

calm, fille d'un héros dont nous pleurons encore la perte, a donné l'exemple à la fleur de son âge; & M. *Vigaroux*, docteur en médecine, a fait inoculer ses deux enfans. A *Toulouse*, deux fils d'un conseiller au parlement, ont subi cette épreuve. Ce n'est pas seulement dans le Lyonnois, le Languedoc & la Provence que la nouvelle méthode s'est étendue : on en a fait d'heureux essais dans les Cévenes, dans le Gévaudan, en Auvergne, en Anjou, en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, en Normandie, & tout récemment en Picardie, à Saint-Quentin sur trois enfans avec un plein succès. Je ne parle que de ce qui m'est connu & dont j'ai la preuve entre les mains. Il est tems que ces faits ensevelis dans le silence soient connus du public.

Ce seroit ici le lieu de rappeller deux ou trois accidens de morts qu'on impute, avec quelque sorte d'apparence, à l'Inoculation sur plus de mille expériences, faites en France depuis dix ans; mais cette discussion me meneroit trop loin. J'ai fait ailleurs mention du premier de ces accidens arrivé à *Paris* en 1755 : l'inoculateur ne fut

pas averti d'une circonſtance, qui rendoit l'épreuve dangereuſe & qui la fit juger telle (*a*) avant l'événement. La mort d'un enfant de quatre ans inoculé près de *Beſançon*, a fait beaucoup de bruit à *Paris* l'hiver dernier. Le fait a été diſcuté contradictoirement dans quatre brochures. (*b*) L'enfant eſt mort, de l'aveu des deux parties adverſes, d'une fievre milliaire ſcarlatine ſuivie d'engorgement aux glandes parotides. Cette fievre milliaire pouvoit-elle être prévue ? Etoit-elle épidémique ? A-t-elle été occaſionnée par le procédé

(*a*) Voyez les Mémoires de l'Académie des ſciences, 1758, *page* 454. Seconde lettre de M. DE LA CONDAMINE à M. ***, conſeiller au parlement de Dijon, *Mercure de France*, *octobre* 1759, *page* 145.

(*b*) Lettres concernant l'Inoculation; *à Beſançon*, chez *Charmet*, 1765, *in*-8°. Réponſe, &c. ſur l'Inoculation; *à Beſançon*, chez *Daclin*, *in*-8°. Pieces juſtificatives des lettres concernant l'Inoculation; *à Lons-le-Saunier*, chez *Delhorme*, 1765, *in*-8°. Réponſe à la ſeconde brochure de M. de ***, &c. *à Beſançon*, chez *Daclin*. Année littéraire, 1765, *tome VI. page* 324.

extraordinaire qu'a ſuivi l'inoculateur? Autant de queſtions qu'il ne m'appartient pas de décider ; mais de façon ou d'autre on nepeut s'én prendre à la méthode. J'aurois peine à trouver en France un troiſieme exemple de mort, qu'on puiſſe avec quelque apparence, mettre ſur le compte de la petite vérole artificielle : car il ne s'agit point ici de morts cauſées par des accidens poſtérieurs & viſiblement étrangers à l'effet de l'opération; ni de ſujets inoculés infructueuſement, & enſuite attaqués d'une petite vérole naturelle : ce qui ne peut ſurprendre que des gens peu inſtruits. Les docteurs *Jurin* & *Nettleton* ont écrit il y a plus de quarante ans, (*a*) & *Pylarini* dès l'année 1715, que l'inſertion qui ne produit point ſon effet, ne met pas à l'abri de la petite

(*a*) Recueil de pieces, 1756, *pages* 39, 85, 121. *Tous ceux*, diſoit le docteur NETTLETON, dès 1723, *qui ont écrit ſur l'Inoculation, nous ont appris qu'elle manque quelquefois, & que dans ces cas-là, on n'eſt pas plus à couvert de la petite vérole, que ſi l'on n'avoit rien fait.*

vérole. En remontant à la ſource des évenemens funeſtes imputés à l'inoculation, j'oſe dire qu'on n'en trouvera guere, qui n'appartienne évidemment à l'une de ces deux claſſes.

Il en eſt pourtant une troiſieme ſur laquelle je n'ai pas aſſez inſiſté. Non-ſeulement il eſt problable, mais il eſt démontré par les loix de la probabilité, que ſur un cerrain nombre d'inoculés, ſur-tout dans un temps d'épidémie, quelques-uns doivent avoir déja contracté l'infection du virus par la contagion naturelle avant de ſubir l'opération. On n'en peut douter quand les ſymptômes de la petite vérole ſe manifeſtent le jour même de l'application du virus ou les premiers jours qui le ſuivent; mais parmi les petites véroles qui ne ſe déclarent que le ſeptieme jour de l'opération, & qu'on prend pour inoculées il doit y en avoir, & certainement il y en a de naturelles, qui peuvent être confluentes, dangereuſes, même mortelles, & qu'on impute injuſtement à l'inſertion. On a vu plus d'une fois la petite vérole ſpontanée attaquer ceux qu'on préparoit pour l'artificielle: j'aurai lieu d'en citer un exemple frappant qui

met cette vérité dans tout ſon jour. En faut-il davantage pour expliquer très-naturellement comment il eſt arrivé quelquefois que des inoculés ont eu la petite vérole confluente ? pourquoi quelques-uns en ont été marqués ? pourquoi la petite vérole inoculée ſemble participer de la nature de l'épidémie courante, & avoir moins de ſuccès quand celle-ci eſt fort meurtriere ? enfin pourquoi il eſt mort quelques inoculés ſans qu'il parût y avoir une cauſe étrangere ?

Quant aux accidens légers dont l'inſertion eſt quelquefois ſuivie, & qui ſont beaucoup plus fréquens & plus dangereux après la petite vérole naturelle, il faut avouer que les ant'inoculiſtes ſont bien injuſtes. Toujours prêts à regarder, ſans aucune preuve, comme des effets de l'Inoculation, les maladies qui ſurviennent aux inoculés, même un temps conſidérable après leur cure, ils ſe gardent bien de lui attribuer le changement de tempérament & l'affermiſſement de la ſanté de pluſieurs perſonnes juſque-là fort délicates, & même infirmes ; quoiqu'ils ne puiſſent nier que la petite vérole naturelle, quand elle eſt

heureuſe, ne produiſe aſſez ſouvent cette amélioration : nous en avons des exemples ſous les yeux dans pluſieurs inoculés de l'un & de l'autre ſexe.

Et plut à Dieu que nos adverſaires ne fuſſent qu'injuſtes ! mais on feroit un volume des bruits faux, calomnieux ; abſurdes même, & malgré cela ſouvent indeſtructibles, répandus avec art pour arrêter le progrès d'une méthode qui pourroit conſerver tous les ans trente mille ſujets à l'Etat. (*a*) Nous avons vu imprimer dans une gazette de médecine, qu'un médecin de *Clermont* en Auvergne venoit de mourir de douleur d'avoir perdu ſon fils unique (*b*) par l'Inoculation. Cet enfant étoit mort depuis dix-ſept ans de la petite vérole naturelle, & jamais on n'avoit inoculé à *Clermont*. Le déſaveu de l'auteur même de cette gazette, d'abord

(*a*) Réflexion de M. de BERNOULLI, ſur l'Inoculation. *Mercure de France*, *juin* 1760.

(*b*) Gazette d'*Epidaure*, 1ere. *feuille*, 1761. Le fait fut démenti dans les feuilles ſuivantes. Voyez auſſi la 3e. lettre au Dr. MATY, ſur l'état préſent de l'Inoculation en France, *page* 95.

ſéduit par le rapport d'un docteur de la faculté, n'a pas ſuffi pour effacer à *Milan* l'impreſſion de la premiere nouvelle, & ſix ans ſe ſont écoulés avant que l'Inoculation reparût en cette ville. Le faux bruit de la proſcription totale de cette pratique en France, empêche ſon établiſſement à *Naples*, ſollicité par le célebre docteur *Serrao*. Dans un hôpital de *Florence*, on inocule douze enfans par autorité du Gouvernement, & le bruit ſe répand qu'il en eſt mort dix-huit. (*a*) Il eſt vrai que ce bruit ne s'eſt pas confirmé. Une gazette hollandoiſe publie que l'Inoculation eſt abandonnée à *Paris* par le grand nombre de morts *ſubites* qu'elle y a cauſées, & cette ſuppoſition impoſſible & contradictoire de mort ſubite, puiſque l'Inoculation ne produit aucun ſymptôme avant le ſeptieme jour, paſſe dans la plupart des gazettes de l'Europe, & eſt accueillie, crue, citée ſans examen par un célebre profeſſeur de *Vienne*. Devenue reſpectable par ce

(*a*) *Memoria intorno al vajuolo del dott.* BACCARINI, Faënza, 1765, *pag.* 20.

ſuffrage elle acquiert une ſorte d'autenticité ; & la confiance qu'avoit eue juſqu'alors le docteur *Tralles* en l'Inoculation en eſt fort ébranlée. * Un anonyme a l'impudence d'imprimer à *Paris* même, & ſans le moindre prétexte, que Mgr. le duc de *Chartres* a eu la petite vérole naturelle depuis ſon Inoculation : j'ai déja démenti, (*a*) pour obéir aux ordres de S. A. S. cette impoſture, qui n'avoit beſoin d'être refutée que pour les péis étrangers. J'ai accepté publiquement, peut-être à tort, je l'ai déja dit, le défi qu'on m'avoit fait de me faire inoculer : de quel front ſix docteurs oſent-ils nier, dans un écrit public, un fait dont j'ai autant de témoins à *Paris* qu'il y a de gens qui ſavent lire ?

Après de tels exemples, il faut avouer qu'on doit lire avec précaution les aſſertions des ant'inoculiſtes & ſe défier des bruits les plus accrédités.

L'événement le plus mémorable

---

* *De inſitione variolarum, &c.* TRALLES. *Vratiſlow*, 1765.

(*a*) Lettres au Dr. MATY, ſur l'état de l'Inoculation en France, *page* 123.

dans l'hiſtoire de l'Inoculation, eſt ſans doute l'arrêt du parlement de *Paris* du 8 Juin 1763, par lequel il eſt fait défenſes proviſoirement de la pratiquer dans l'enceinte des villes & des fauxbourgs. On avoit répandu le bruit que cette pratique entretenoit l'épidémie. Si le danger eût été réel, le mal pouvoit faire des progrès pendant le temps néceſſaire pour prendre les informations juridiques : il n'y avoit pas un moment à perdre. L'arrêt proviſoire a calmé les fauſſes allarmes, ſans ôter la liberté naturelle aux particuliers. J'ai traité ce point aſſez au long dans la premiere de mes *Lettres ſur l'état préſent de l'Inoculation en France*, * adreſſées au docteur *Maty*. On a reconnu depuis le peu de fondement de ces bruits. Le fils & l'épouſe du magiſtrat qui préſide à la police, & à la réquiſitiou duquel étoit intervenu l'arrêt, viennent d'éprouver le ſuccès de cette méthode. (*a*) La cinquieme des lettres que je

---

* *Paris*, 1764, *pag.* 14 *& ſuiv.*

(*a*) Madame *de Sartine* & M. ſon fils, inoculés par M. *Hoſty* en 1765.

viens de citer, contient le détail de ce qui s'eſt paſſé depuis l'arrêt, dans les aſſemblées de la Faculté de médecine; mais ce n'eſt que depuis l'impreſſion de ces lettres qu'a paru le rapport des ſix docteurs oppoſans à la petite vérole artificielle : (*a*) rapport qu'il faut bien ſe garder de confondre avec l'avis de la Faculté. Ce corps reſpectable laiſſe un libre cours aux opinions particulieres, & n'a point encore donné ſon avis, quoiqu'il l'ait laiſſé entrevoir. (*b*) M. *Antoine Petit*, de cette Académie, chargé de rédiger le rapport de ſix autres commiſſaires, en a fait lecture à l'aſſemblée de la Faculté du 5 ſeptembre 1764. Les notes qu'il y doit joindre, en ont juſqu'ici re-

---

(*a*) Rapport ſur le fait de l'inoculation, *in*-4°. *Paris*, 1765.

(*b*) Dans la délibération de la faculté du 5 ſeptembre 1764, après la lecture de deux rapports pour & contre, cinquante-deux voix contre vingt-ſix opinerent en faveur de l'Inoculation; mais il faut trois aſſemblées de la Faculté pour confirmer un décret. Voyez lettres au docteur MATY, ſur l'état préſent de l'Inoculation, &c. *page* 160.

tardé la publication. (*a*) Ce n'eſt pas à moi de prévenir cette réponſe, que toute l'Europe attend avec impatience. Je me renferme ici dans les fonctions d'hiſtorien, & c'eſt pour les remplir que je dois dire que les journaux, les écrits périodiques & pluſieurs feuilles volantes ſont remplis de réclamations (*b*) ſur un grand nombre de faits avancés dans le rapport de mon ant'inoculateur : faits niés, déſavoués, contredits formellement, par les témoignages les plus reſpectables, & en particulier par pluſieurs médecins,

---

(*a*) Cet ouvrage a paru en 1766, & eſt digne de ſon auteur.

(*b*) Gazette littéraire de l'Europe, 1765, *tome V n°. 2, pages 24 & 27; n°. 3, page* 45; *n°. 6, page* 140; *n°. 8, page* 187. Année littéraire, 1765, *tome II. page* 109; *tome III. pages* 53 & 135. Journal de médecine, 1765, *janvier, page* 72; *avril, pages* 292 & 315; *mai, page* 461; *juillet, page* 39. Mémoire de M. ROUX, docteur-régent, préſenté à la faculté, 1765. Journal encyclopédique, 1765, *août, pages* 60 & 70. Gazette ſalutaire de *Bouillon*, 1765; *avril, pages* 18 & 25; *mai, page* 1; *juin, pages* 20, 28, &c. Lettre à M. l'abbé ARNAUD. *Paris*, 1765.

qui se plaignent de l'abus qu'on a fait de leurs réponses aux questions qui leur ont été proposées de la part de la Faculté de *Paris*; en altérant, tronquant & défigurant leurs expressions, & en leur donnant un autre sens. Outre ces témoignages, rendus publics par la voie de l'impression, j'en ai vu grand nombre d'autres manuscrits de médecins françois & étrangers, entr'autres des docteurs *Pringle* & *Maty*. Le premier m'a envoyé sa réponse à la lettre qu'il a reçue d'un de nos docteurs, & m'a permis de l'opposer au commentaire infidele qu'on a fait de son texte dans le rapport des six commissaires. *(a)* Outre le fait qui me regarde & contre lequel je me suis inscrit en faux, (*b*) j'ai relevé, dans le même rapport, les inconséquences & les vices d'un raisonnement qui ne mérite pas ce nom, & qu'il n'est pas possible de justifier.

(*a*) Rapport sur le fait de l'Inoculation. *Paris*, 1765, *page* 69, *note* (*Oo* *) *n*°. 1.

(*b*) Gazette littéraire d'Europe, 1765, *page* 45. Gazette salutaire de *Bouillon*, 1765. *Supplément du* 18 *avril*.

fier. (*a*) J'avois sommé dans ma cinquieme lettre au docteur *Maty*, * Mrs. les commissaires de publier les réponses qu'ils recevroient des différentes Universités : elles n'ont pas même été communiquées aux autres docteurs : & malgré la délibération à ce sujet, la Faculté de médecine de *Montpellier*, ni aucune autre du royaume, ni des Universités étrangeres n'ont été consultées, non plus que le college des médecins de *Londres*. On n'a écrit que des lettres particulieres, & toutes les réponses dont on n'a rien pu tirer de défavorable à l'Inoculation, ont été supprimées. Ce n'est que dans un petit ouvrage italien, (*b*) récemment imprimé à *Faënza*, qu'on peut voir celle du docteur *Manetti* de *Florence*

* Page 170.

(*a*) Journal encyclopédique, 1765, 15 *août*, *page* 70. Année littéraire, *tome III. page* 53. Gazette littéraire d'Europe, 1764, *tome V. page* 253. Une des conséquences de ce sophisme, est que *Plus l'Inoculation sauveroit de vies, plus elle seroit dangereuse.*

(*b*) *Memoria intorno agli ultimi effeti del vajuolo innestado, in Toscana del dottore* VINCENZO BACCARINI. Faënza, 1765.

à M. *Geoffroi*, laquelle eſt de tout point favorable à l'inſertion.

ANGLETERRE. Paſſons à l'état de l'Inoculation dans les différentes parties de l'Europe. On ſait ſur quel pied elle eſt aujourd'hui en Angleterre. Dès 1758, elle n'y avoit plus de contradicteurs. Elle s'eſt depuis étendue & s'étend de jour en jour dans les trois royaumes des Etats Britanniques & dans leurs colonies ; on inocule des régimens entiers. Je vois par une lettre de *Derhan* qui m'eſt tombée entre les mains, qu'en 1762, dans un temps d'épidémie très-maligne, qui le rendoit d'autant moins favorable à la pratique de l'inſertion, quatre-vingt-ſeize ſoldats furent attaqués de la petite vérole, qu'on en inocula cent vingt-ſept qui n'étoient pas encore atteints du mal, du moins viſiblement, & qu'on n'en perdit qu'un ; tandis qu'il en mourut vingt-quatre des quatre-vingt-ſeize qui l'avoient été naturellement ; c'eſt-à-dire, un de quatre, préciſément dans la même proportion à l'égard de ceux ci, que dans l'hôpital de la petite vérole de *Londres*, depuis dix-ſept ans.

Il y a quelques années que le fils d'un fermier aſſez pauvre, des envi-

rons de *Londres*, nommé *Sutton*, vint ſe faire inoculer à l'hôpital de la petite vérole de cette ville. De retour à la maiſon paternelle, il inocula lui-même ſon pere, âgé de quarante-cinq à cinquante ans. Celui-ci ſe reſſouvenant que dans ſa jeuneſſe il avoit fait ſon apprentiſſage en chirurgie, entreprit de ſe faire inoculateur. Il loua deux maiſous où il reçoit, loge, nourrit, prépare, inocule & traite pendant ſix ſemaines, pour la ſomme de cinq guinées, ceux qui ſe préſentent pour ſubir l'opération. Je n'oſe rapporter le nombre des cures qu'on prétend qu'il a faites ſans aucun accident. Il eſt aujourd'hui fort à ſon aiſe & il a des envieux. J'ai recueilli ce fait en 1763, de la bouche de pluſieurs médecins du college de *Londres*, aſſemblés chez le docteur *Pringle*, & j'en pris ſur le champ une note. C'eſt probablement du même homme, quoiqu'il ne ſoit pas nommé, qu'il eſt dit dans la gazette de France du 20 ſeptembre dernier, * que depuis cinq ans il n'a perdu qu'un inoculé ſur quatre mille, & que ſon pere & ſon frere ont fait la même opération ſur trente-ſix mille perſonnes avec le

* 1765.

même succès. Je ne doute pas qu'il n'y ait dans ce récit de l'exagération ; mais quand ces trois inoculateurs auroient perdu cent personnes, même deux cens sur quarante mille inoculés, dont quatre mille & plus eussent été tôt ou tard victimes de la petite vérole naturelle, n'auroient-ils pas encore mérité quatre mille couronnes civiques ? (a) Est-ce leur fortune que l'on envie ? Un particulier de *Charles-Town*, capitale de la Caroline méridionale, après s'être enrichi par le débit de certaines pilules mercurielles, réputées spécifiques pour préparer à l'Inoculation, & dont l'effet, dit-on, n'a jamais manqué, vient ajoute-on, de faire présent de son secret au public. Je tire ce fait, dont je ne suis pas garant, d'une lettre de *Berlin*
* 1765. du 15 octobre dernier, * de M. *Formey* qui a reçu une boîte de pilules. (b) Le docteur *Monro*, fameux pro-

---

(a) Voyez un plus grand détail sur ces faits dans la gazette de France, du 16 janvier 1768, qui paroît tandis que cette feuille est sous presse.

(b) On m'écrit de *Londres*, qu'une so-

fesseur de l'Université d'*Édimbourg*, vient de donner avec beaucoup d'impartialité, l'histoire de l'Inoculation en Ecosse, où cette opération a lutté pendant vingt ans contre le préjugé, depuis l'accident d'un inoculé mort d'une hydrocéphale, dont le célebre *Maittland*, introducteur de l'insertion en Angleterre, n'avoit pas été averti. Le nouvel ouvrage du docteur *Monro*, est une réponse aux questions qui lui ont été faites de la part de la Faculté de *Paris*. Le résultat de ses recherches est que la petite vérole naturelle qui, suivant les listes mortuaires de *Londres*, depuis plus d'un siecle détruit la quatorzieme partie du genre humain, leve en Ecosse un tribut annuel d'un dixieme sur l'humanité.

La petite vérole artificielle, recommandée en Hollande par les écrits de M. *Chais*, pasteur de l'église françoise de *la Haye*, par ceux de M. *Schwenke*, célebre professeur d'anatomie, disci- HOLLANDE.

---

ciété de médecins prépare une réponse au Mémoire des six commissaires ant'inoculistes.

ple de *Boerhaave*, & par l'ouvrage d'une société de médecins & de chirurgiens de *Rotterdam* en 1757, se soutient, sur-tout parmi la noblesse & les gens riches : on sent assez les obstacles qui s'opposent à sa propagation parmi le peuple. M. *Bernard*, docteur en médecine à *Amsterdam*, avoit inoculé plus de cinquante per-
* 1765. sonnes au printemps dernier. * Il en étoit venu un si grand nombre à la *Haye* pour se faire inoculer eux ou leurs enfans, que le magistrat craignant que la contagion ne s'y glissât, a fait défense d'admettre les étrangers à cette opération dans la ville. Un médecin de la *Nouvelle Yorck*, en Amérique, *(a)* soutint à *Leyde* l'année derniere une thèse en faveur de cette méthode : on y voit une table de huit mille trois cens vingt-sept inoculés en Pensilvanie, & en d'autres provinces voisines dont il n'est mort que dix-neuf, c'est-à-dire un sur quatre cens soixante-sept.

(a) *Jean Van Brugh Tenent*, de insitione variolarum.

Le roi de Danemark a donné l'exemple le plus propre à persuader ses sujets des avantages de l'Inoculation, en permettant que le prince royal son fils *(a)* se soumît à cette opération, conformément aux désirs de ce jeune prince alors âgé de onze ans & demi. Il fut inoculé le 10 Juin 1760, & *(b)* eut la petite vérole la plus douce & la plus bénigne. DANEMARCK.

Un mémoire du 19 octobre 1764, dressé par M. *Berger*, premier médecin de Sa Majeste Danoise, & dont je suis redevable aux soins de M. le comte de *Bernstorff*, ministre & secrétaire d'Etat en Danemarck, m'apprend le succès de plusieurs inoculations alors récentes, pratiquées à *Copenhague* sur des sujets illustres. *(c)* L'auteur du mémoire avoit déja fait inoculer ses trois enfans, & M. *Fabri-*

(*a*) Ce Prince est monté sur le trône par par la mort du Roi son pere, le 13 janvier 1766

(*b*) Voyez mercure de France, *août* 1760, *page* 140.

(*c*) Entr'autres, quatre neveux de M. le comte *de Reventlau* & plusieurs parens de M. le comte *de Bernstorff*.

cius, médecin de l'hôpital royal à *Copenhague*, ses deux fils. C'est par ce docteur que l'Inoculation a été introduite dans le duché de *Holstein*. L'expérience que j'ai proposée depuis plusieurs années vient d'être faite à *Copenhague*. Une jeune dame fut attaquée d'une fievre avec éruption ; son médecin douta si c'étoit la petite vérole, ou la vérolette, cette maladie à laquelle on donne tant de noms différens. *(a)* Un autre docteur consulté, fit inoculer un enfant avec un fil imbu de la matiere des boutons de la jeune dame. Sept jours après, l'enfant eut une légere éruption aux bras & aux mains, qui ne dura que deux ou trois jours : il fut purgé, mis au régime pendant quelque temps, puis inoculé de nouveau avec de la matiere d'une petite vérole non équivoque : il prit cette maladie qu'il eut très-bénigne, & jouit depuis d'une parfaite santé. Cette expérience mérite d'être répétée. Les Inoculations faites dans la seule ville de *Copenhague*, mon-

---

(*a*) Traité de la vérolette déja cité. *Paris*, 1759, chez *d'Houry*.

toient l'année derniere à près de deux cens. Le docteur *Robolt-Frys*, de l'académie des ſciences de Danemarck devoit publier inceſſamment une nouvelle théorie de l'Inoculation & la rélation de ſes progrès dans ce royaume. Il paroît à *Altena* un premier volume de *Lettres ſur l'Inoculation, dédiées au Parlement de Paris*, par le docteur *Henſler*.

La petite vérole a été moins maligne & moins fréquente depuis quelques années à *Copenhague*, & les opérations y ont été moins nombreuſes depuis un an, mais toutes ont réuſſi. On inocule à *Bergen*, on continue à *Drontheim*, la méthode fait des progrès continuels en Noverge.

Quant à la Suede, je n'ai pu juſqu'à préſent me procurer l'ouvrage de M. *Schlutz* ſur l'hiſtoire de l'Inoculation dans ce même royaume: (*e*) M. le ſénateur comte de *Scheffer* m'a mis en état d'y ſuppléer; ainſi que M. *Baër*, aumônier du roi de Suede, par un mémoire très-intéreſſant dreſſé par M. *Schultz* même, que M. *Baër* m'a remis SUEDE.

(*e*) *Fata variolarum in Suecia.*

de la part de l'académie de *Stockolm*, & qu'il a pris la peine de traduire du Suédois. Je ne puis en donner, en ce moment, qu'un extrait succinct : je conserverai, autant qu'il me sera possible, les expressions mêmes de l'auteur.

* 1765. » Je n'ai inoculé jusqu'ici * (c'est
» M. *Schultz* qui parle) que cent quarante & une personnes, mais toutes sont vivantes & jouissent d'une parfaite santé : j'en ai vu inoculer plus de quinze cens, dont je puis assurer que pas une seule n'est morte ni n'a contracté d'infirmité.

» M. *Hast*, médecin principal de la Bothnie orientale, en a inoculé trois cens dix-huit, dans le seul été de 1763 : la plupart étoient des enfans de péïsans Finnois. Il s'est rendu chez eux, leur a fourni des médicamens, & s'est contenté d'un honoraire qui prouve bien son désintéressement. Le nombre des inoculations faites en Suede, montoit à onze ou douze cens au mois d'octobre 1764, & l'on n'a pas connoissance que personne en soit mort.
» A la derniere Diete des Etats, le corps des médecins a produit une liste nombreuse de ceux qui avoient

» ſubi cette opération. Il n'y a, de-
» puis les premieres expériences faites
» en Suede en 1754, nul exemple de
» ſeconde petite vérole parmi les
» inoculés.

» Peu s'en eſt fallu que l'Inocula-
» tion n'ait perdu tout ſon crédit à
» *Upſal*, par l'imprudence que l'on
» commit en laiſſant deux enfans qu'on
» préparoit, communiquer avec d'au-
» tres qui avoient la petite vérole na-
» turelle. L'éruption parut en eux
» dès le troiſieme jour, preuve évi-
» dente qu'ils avoient reçu le venin
» variolique, par la contagion, avant
» que d'être inoculés : auſſi leur petite
» vérole fut-elle confluente, & ils
» en moururent. « Depuis ce temps, on a pris l'habitude en Suede d'iſoler pendant quinze jours ceux qui vont être inoculés ; & malgré cette précaution, M. *Schultz* cite un exemple d'un enfant qu'on préparoit & dans lequel la petite vérole naturelle ſe déclara le quatorzieme jour, à la veille de l'opération. Si elle eût été faite quelques jours plutôt & que l'enfant fût mort, on n'auroit pas même ſoupçonné qu'il mouroit de la petite vérole naturelle, & ſa mort eût été miſe

auſſi ſûrement qu'injuſtement ſur le compte de l'Inoculation, comme il eſt ſi ſouvent arrivé.

« Aucun médecin ni aucun eccléſiaſtique, en Suede, ne s'eſt déclaré contre cette pratique. « Quant au clergé, nous pouvons dire la même choſe en France. Aucun de nos docteurs en théologie n'a écrit pour la combattre ; l'auteur de l'*Inoculation déférée*, *&c.* eſt un laïc : neuf docteurs de *Sorbonne* approuverent (*a*) dès 1723 la propoſition de faire l'expérience en France. La plupart des eccléſiaſtiques qui blâment cette méthode en converſation, n'en parlent que par oui-dire. Je pourrois en dire autant de pluſieurs médecins qui s'y oppoſent, ſans l'avoir jamais vue ni voulu voir pratiquer : ils ſemblent craindre d'être forcés de changer de ſentiment.

« Depuis 1754 que l'Inoculation » eſt accréditée à *Stokolm*, on ne s'eſt » pas apperçu de la moindre épidémie

(*a*) Lettre de M. *de la Coſte* à M. *Dodart*, 1723. Voyez *le Recueil de pieces*, &c. *page* 152.

dans

» dans cette ville ; il n'y a eu que
» quelques malades épars en divers
» quartiers, comme il arrive toujours
» dans une grande ville. «

Le reste du mémoire de M. *Schultz* est rempli d'observations aussi curieuses qu'utiles, & dont plusieurs sont entierement neuves ; je les réserve pour nos assemblées particulieres.

Toutes ces nouvelles m'ont été confirmées par une lettre récente de M. le comte de *Scheffer*. Il n'y a point de péis, après l'Angleterre, où l'insertion ait fait plus de progrès qu'en Suede : cette méthode n'y éprouve plus de contradiction. M. le docteur *Roze de Rozenstein* a eu beaucoup de part à ses progrès par son exemple sur ses enfans, ses écrits & ses conseils. Les enfans du peuple, en Suede, aujourd'hui sont inoculés en bien des endroits aux dépens du public : les seigneurs particuliers font inoculer à leurs frais ceux de leurs vassaux.

Je puis à peine indiquer une partie des expériences de la petite vérole artificielle, faites en différentes parties de l'Allemagne. Elle avoit pris faveur à *Berlin* même, où l'on s'est désabusé de croire que la petite vérole natu- ALLEMAGNE.

relle y est peu dangereuse. L'insertion a été administrée heureusement dans l'hôpital de *la Charité* : elle s'étendoit parmi la noblesse & la bourgeoisie aisée : plusieurs négocians l'avoient employée heureusement dans leur famille : M. *Meckel*, savant médecin & anatomiste de l'académie de Prusse, en avoit donné l'exemple sur ses enfans. Ses succès ont été interrompus par un accident funeste : trois fils de M. le président de *Horst* ont été inoculés dans un temps d'épidémie : dans deux des trois, la petite vérole s'est manifestée deux jours après l'opération, ce qui ne permet pas de douter qu'ils ne l'eussent déja contractée naturellement, & l'un & l'autre en sont morts : le troisieme, en qui les symptômes n'ont paru que le huitieme jour, eut une petite vérole très-bénigne. * Ce double évenement, qui eût accrédité la méthode si l'opération eût été différée de trois jours, n'a servi qu'à la décrier. L'insertion s'est pratiquée à *Magdebourg* ; elle est très-commune en Westphalie & en

* *Lettres particulieres de* Berlin.

basse Saxe. * Je ne parle point de *Hanover*, où elle est presque aussi ancienne qu'en Angleterre. M. *Soultzer*, médecin du duc régnant de *Saxe-Gotha*, m'écrivoit le 10 septembre 1759, qu'il avoit fait depuis un an vingt-sept inoculations, à commencer par ses enfans ; que du nombre des vingt-sept, étoit le fils cadet de S. A. S. âgé de douze ans ; qu'un officier, âgé de vingt-huit ans, après une petite vérole inoculée très-bénigne, dont la matiere avoit été prise du jeune prince, s'étoit fait inoculer une seconde fois, après sa convalescence, avec la matiere d'une petite vérole naturelle ; mais que les plaies séchèrent sous le fil varioleux. Une lettre du 19 juillet 1764, de M. le baron *Van-Swieten*, premier médecin & bibliothécaire de leurs majestés impériales, m'apprend que l'Inoculation n'a pas encore pris racine en Autriche, & que ses progrès seront naturellement retardés en *Boheme* par un accident arrivé à un médecin qui avoit fort bien réussi à

* On y compte déja (1765) plus de six cens inoculés.

Dresde : c'est le docteur *Timiani* ; & je juge qu'il s'est justifié de cet accident, puisqu'il est devenu premier médecin de la cour de Saxe, après avoir inoculé trois princes de la maison électorale. Je ne puis passer sous silence un trait que j'ai tiré de la même lettre de M. *Van-Swieten*, & qui caractérise autant l'intrépidité que l'humanité de l'Impératrice - reine. Cette princesse, qui n'a jamais eu la petite vérole, *(a)* voyant ses gardes s'écarter de son carosse, une pauvre femme dont l'enfant en étoit tout couvert, ordonne qu'on la laisse approcher, prend l'enfant dans ses bras, lui donne un baiser & le rend à sa mere avec une aumône digne de la main d'où elle sortoit.

GENEVE & SUISSE. * 1765. Le nombre des Inoculations à *Geneve* montoit à plus de quatre cens dès l'année derniere ; * l'usage en devient commun dans les villes de Suisse, *(b)* où il a passé à *Lauzane*. Tout le

(*a*) Elle l'a eue depuis, & s'en est heureusement tirée pour le bonheur de l'Europe.

(*b*) Mémoires de la Société physique de *Zurich*, *tome III.*

monde connoît le zele de M. *Tissot* pour cette méthode, ainsi que ses ouvrages répandus & accueillis dans toute l'Europe.

L'insertion aussi heureusement pratiquée en Italie qu'en France, a causé de part & d'autre à peu près les mêmes débats : cependant les écrits en faveur de cette méthode sont beaucoup plus nombreux que ceux qui l'ont combattue. M. *Gandini*, à *Genes*; M. *Pauli*, professeur en médecine à *Lucques*; M. *Manetti* à *Florence*, & M. *Lunadei* à *Urbin*, se sont distingués parmi ses protecteurs. J'ai des réponses récentes qui détruisent les faux bruits qu'on avoit répandus en France sur divers essais d'Inoculation, faits dans plusieurs villes du nord de l'Italie. On a inoculé avec succès à *Genes*, à *Venise*, à *Padoue*, à *Véronne*, à *Brescia*, à *Mantoue*, à *Bologne*, a *Milan*, à *Plaisance*, à *Parme*, & plût à Dieu qu'on y eût inoculé plutôt! à *Pise*, à *Lucques*, à *Florence*, à *Sienne*, à *Rome* même. Il n'y a gueres parmi les grandes villes d'Italie que *Naples* où l'on n'ait pas encore tenté, par la raison que j'ai dite plus haut, l'Inoculation moderne. Je dis moder-

ne ; car j'apprends qu'on y trouve parmi le peuple, des vestiges de l'Inoculation du pays de Galles par friction, comme on en a trouvé en Danemarck, dans le comté de *Mœurs* en Westphalie, dans quelques provinces de France, en barbarie, aux Indes & tout récemment en Suede : toujours avec quelque pratique superstitieuse, accompagnée d'une piece de menue monnoie donnée en échange ; & dans tous ces lieux, c'est un usage ancien & bizarre, qui vraisemblablement a passé d'Orient en Europe dans le temps des Croisades, & qui se nomme, *acheter la petite vérole.*

Nouvelle Objection & Réponse.

Je crois avoir répondu dans mes divers écrits à toutes les objections contre l'Inoculation ; mais il en est une qui m'est nouvelle, & qui seroit la plus forte de toutes si elle étoit fondée. L'Inoculation est inutile, dit-on, puisque la petite vérole n'est plus dangereuse, & que la méthode de la traiter s'est perfectionnée, sur-tout à *Vienne* en Autriche, au point qu'entre les mains d'un médecin habile, la vie du malade est en sûreté. Faut-il d'autre réponse à cette objection que la liste récente des morts de cette ma-

ladie dans un grand nombre de villes d'Europe ? Pourquoi la derniere épidémie à *Montpellier*, de l'aveu de M. de *Sauvages*, ancien professeur, a-t-elle enlevé sous les yeux d'une Faculté célebre, la moitié des enfans attaqués, *(a)* & les trois quarts à *Berlin* en 1759 ? *(b)* Pourquoi l'épidémie de l'année derniere à *Toulouse*, a-t-elle été funeste à tous les adultes, presque sans exception ? Mais je ne connois qu'un médecin dans le monde, qui, séduit par un grand nombre de cures heureuses dans les épidémies bénignes, ose avancer un pareil paradoxe. Le cri de tous ses confreres s'éleve contre lui. Il y a bientôt deux ans qu'on auroit pu lui répondre : heureuse la terre qui vous possede ! heureuse la ville de *Vienne* où tous les malades sont à portée de jouir de votre secours ! vous qui vous flattez de dérober à la petite vérole naturelle plus de victimes que l'inoculation

---

(*a*) Lettre de M. *de Sauvages* à M. *Rollin*, docteur-régent à *Paris*.

(*b*) Mémoires de l'Académle de Berlin, 1758, *page* 76.

n'en préserve, voulez-vous confondre ceux qui refusent de vous croire, & les convaincre de votre supériorité dans la cure de cette maladie ? sauvez la tête auguste (*a*) actuellement en proie à ce monstre que vous savez dompter ; vous serez à nos yeux le dieu de la médecine, mais que vois-je ? vous pleurez avec nous l'insuffisance de votre art & la témérité de vos promesses.

Je m'étois flatté, Messieurs, * l'année derniere, de pouvoir détourner vos yeux de ce triste tableau, en vous annonçant dans l'assemblée publique du 14 novembre (1764,) la nouvelle qu'on venoit de recevoir, le matin même de l'heureux succès de l'Ino-

---

(*a*) *Marie-Elisabeth*, archiduchesse, princesse de *Parme*, morte à *Vienne* de la petite vérole, le 27 novembre 1763, âgée de vingt-deux ans.

* Ce Mémoire tel qu'il est imprimé ici devoit être lû à l'assemblée publique, du 13 novembre 1765. J'en avois la promesse par écrit, & ce fut une heure avant l'assemblée qu'on m'annonça qu'il ne feroit pas lû. La même chose m'étoit arrivée l'année précédente.

culation du Prince *Ferdinand de Parme* ; mais je ne puis aujourd'hui retracer cet heureux événenement ſans vous rappeller la perte que nous venons de faire de l'Infant ſon pere Don *Philippe* par le même fléau dont il a ſu préſerver ſon fils. Il s'en ſeroit garanti lui-mème s'il n'avoit pas été déſabuſé trop tard, par la reine ſa mere, de l'opinion (*a*) dans laquelle on l'avoit laiſſé, qu'il avoit eu la petite vérole en ſon enfance. Les larmes me viennent aux yeux quand je me rappelle qu'en 1756, ce prince me fit l'honneur de m'interroger ſur pluſieurs faits concernant la petite vérole artificielle ; à *Parme* même dans cette Cour, dont feue Madame Infante, & une jeune princeſſe comblée de tous les dons de la nature, faiſoient l'ornement ; & qu'en moins de ſix ans trois têtes ſi précieuſes ont été moiſſonnées par la même faulx, dont je me ſuis vainemenr efforcé de prévenir les coups. Laiſſons, puiſqu'il le faut,

Inoculation du Prince de Parme

Mort de l'Infant Don Philippe.

Concluſion.

(*a*) Lettre de M. le comte de Rochechouart, miniſtre plénipotentiaire de France à Parme, à l'auteur.

à cette cruelle maladie, le ſoin de faire, par ſes ravages continuels, l'apologie de l'Inoculation, d'une maniere plus frappante que les raiſonnemens les plus convaincans.

ADDITION.

JE crois devoir me juſtifier ici ſur deux imputations contradictoires. On m'a reproché d'avoir exagéré le danger de la petite vérole, & en même temps d'avoir repréſenté cette maladie comme plus générale qu'elle ne l'eſt en effet : j'ai fait voir ailleurs l'incompatibilité de ces deux ſuppoſitions. * Bien loin d'avoir attribué à la petite vérole une trop grande généralité, j'ai donné dans un excès contraire, en ſuppoſant, pour la commodité du calcul, ** que la moitié des hommes mourroit ſans avoir eu cette maladie ; ce que perſonne n'a oſé ſoutenir. On a ſouvent employé

* *Voyez Mémoire de l'Académie 1758, page 475.*

** *Voyez Mémoire de l'Académie 1754, page 653.*

les expressions suivantes : *être exempt de la petite vérole*, *n'être pas sujet à la petite vérole*, *échapper à la petite vérole*, dans deux sens différens, ce qui a causé plusieurs équivoques ; on à tantôt entendu par ces expressions, ceux qui meurent sans avoir éprouvé cette maladie, & tantôt ceux que l'on jugeoit n'en être pas susceptibles. Je déclare que par ces mots, *être exempt de la petite vérole* ou autres équivalens, j'ai toujours entendu ceux qui passent leur vie sans payer ce fatal tribut, auquel je crois que tous les hommes naissent sujets, & dont ils sont susceptibles tant qu'ils n'y ont pas satisfait. J'ai exposé ailleurs les fondemens de mon opinion, que des gens de l'art pourroient rendre plus probable, & dont on ne peut démontrer la fausseté. (*a*)

(*a*) Voyez les *Mémoires de l'Académie* 1758, *pag.* 471, ou le second Mémoire sur l'Inoculation. Réponse à la question de M. de *Haën*. J'aurois pu citer en preuve un grand nombre d'exemples de personnes qui ont eu la petite vérole naturelle dans un âge très-avancé, telles que mesdames les maréchales

Quant au risque de mort que court le malade actuel de la petite vérole, je l'ai estimé d'un sur sept, en prenant à peu près le milieu entre le résultat des recherches des docteurs *Jurin*, *Nettleton*, *Mather*, d'une part, qui est d'un mort sur cinq malades, d'un sur six ou de deux sur onze pour l'Angleterre, du docteur *Schultz* & du docteur *Monro*, d'un sur cinq pour la Suede, & l'Ecosse; (*a*) & d'autre part sur l'estimation faite à *Geneve* d'un sur dix. (*b*) Mais pour prouver que je ne me suis pas écarté

---

de Tallard, *de Montesquiou* & *de Villars*; madame *Méliand*, mere du conseiller d'Etat, & ayeule de madame la marquise d'*Argenson*, dont plusieurs à 80 ans passés; & plus récemment encore, M. *Poncher*, doyen des doyens des maîtres des requêtes à 87 ans. On lit dans le *Recueil des pieces*, &c. *pag.* 183, qu'un homme de 80 ans avoit reçu la petite vérole par inoculation. Quelle preuve a-t-on que celui qui meurt à 100 ans sans l'avoir eue, n'en étoit pas susceptible?

(*a*) *Lettre V au docteur Maty. Paris*, 1764, *pag.* 192 & 193.

(*b*) *Traité de l'Inoculation par Butini*, *page* 46.

de

de la vérité, & pour fixer les idées ſur ce point, qui ne peut être mis dans tout ſon jour que par des liſtes mortuaires ; où l'âge des inhumés & le nom de la maladie dont ils ſont morts, ſeroient déclarés, réglement que j'ai fait de vains effors pour obtenir ; voici une Table qui préſente ſous un même point de vue les différentes ſuppoſitions que l'on peut faire du nombre de ceux qui meurent ſans avoir eu la petite vérole, & du nombre de ceux qui ont cette maladie ; d'où il réſulte évidemment que l'on ne peut ſans choquer toutes les notions reçues, & ſans contredire des faits notoires, ſuppoſer que la mortalité de la petite vérole naturelle ſoit moindre que d'un ſur ſept, ou tout au moins d'un mort ſur huit malades qui en ſont attaqués.

Les liſtes mortuaires de *Londres*, publiées par autorité du Gouvernement, remontent au-delà d'un ſiecle (M. le Chevalier de *Caſtellux* en a donné un extrait, *) & elles prou-

---

* *Nouveaux éclairciſſemens, &c.*

vent que la petite vérole, tantôt bénigne & tantôt fort meurtriere, détruit année commune plus de la quatorzieme partie du genre humain. M. *Daniel Bernoulli*, dont le suffrage à titre de géometre du premier ordre & de docteur en médecine, ne peut être recusé, a prouvé par diverses considérations sur les nécrologes de *Londres*, de *Vienne*, de *Berlin*, de *Breslau*, ** qu'il faut compter un treizieme du total des morts de *Londres*, au lieu d'un quatorzieme, pour victimes de la petite vérole. C'est sur ce fondement que j'ai construit la Table suivante. Si l'on objecte que ce terrible fléau est moins redoutable en France qu'ailleurs, au lieu de répondre que j'aurois autant de droit de supposer le contraire; en attendant que des listes désirées par tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de l'humanité, nous apprennent s'il y a quelque déduction à faire, je m'en tiendrai à des faits connus & constatés dans les endroits cités, & sur-tout à *Londres*, par un siecle & demi d'expérience.

---

* *Voyez Mémoires de l'Académie*, 1760. *p.* 8.

Je divise le genre humain en treize portions, dont une doit être la proie de la petite vérole; ces treize portions composent deux classes, l'une de ceux qui payent le tribut à cette maladie, l'autre de ceux qui en sont exempts; l'une des deux ne peut croître sans que l'autre diminue : plus il y aura d'exempts, moins il y a de varioleux, & réciproquement. Les deux classes prises ensemble comprennent les treize portions du total des hommes.

Je n'ai avancé aucun fait dans ce Mémoire ni dans les précédens, non plus que dans mes autres ouvrages sur l'Inoculation, sans citer mes garans. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui ont écrit sur cette matiere, pour ou contre, eussent pris la même précaution.





TABLE

DE LA MORTALITÉ COMMUNE

de la petite vérole, dans les différentes suppositions qu'on peut faire sur le nombre des exempts ; en partageant la totalité des hommes en treize parts, dont une est destinée à mourir de la petite vérole.

	12			1	
	11			2	
	10			3	
	9			4	
	8			5	
	7			6	
Si, de treize individus qui naissent, on en suppose	6	exempts de la petite vérole,	il en restera	7	qui auront cette maladie, & de ce nombre il en mourra un.
	5			8	
	4			9	
	3			10	
	2			11	
	1			12	
	0			13	

On voit d'abord, en confidérant le premier nombre des deux colonnes de cette table, que fi de treize perſonnes qui naiſſent, il y en avoit douze exemptes de la petite vérole, le ſeul des treize qui l'auroit, en mourroit infailliblement, & qu'ainſi elle ſeroit toujours mortelle ; ce qui eſt viſiblement faux.

On voit pareillement, en comparant l'un à l'autre le dernier nombre de chaque colonne, que pour qu'il mourût un varioleux ſur treize, il faudroit qu'aucun des treize ne fût exempt de cette maladie & que tout le monde eût la petite verole : ce qui eſt auſſi faux que la premiere ſuppoſition, & en parcourant toutes les ſuppoſitions intermédiaires repréſentées par la table, on verra que comme ſur treize perſonne on ne peut en ſuppoſer plus de cinq ou ſix exemptes de la petite vérole, il s'enſuit que des ſept ou huit autres, il en mourra une : ſavoir une de ſept, comme je le ſuppoſe, en portant le nombre des exempts à

ſix, & une de huit, en bornant, le nombre des exempts à cinq ſur treize : ce qui eſt l'hypotheſe de M. *Bernoulli.*



HISTOIRE
DE
L'INOCULATION
DE LA PETITE VÉROLE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE
DE
L'INOCULATION
DE LA PETITE VEROLE

OU RECUEIL DE MÉMOIRES, LETTRES, EXTRAITS ET AUTRES ÉCRITS, SUR LA PETITE VÉROLE ARTIFICIELLE.

PAR M. DE LA CONDAMINE, de l'Académie Françaiſe, & de l'Académie Royale des Sciences.

Quis novus hic noſtris ſucceſſit ſedibus hoſpes ?
Quem ſeſe ore ferens !

VIRG.

SECONDE PARTIE.



A AMSTERDAM,
Par la Société Typographique.

M. DCC. LXXIII.

LETTRE

DE

M. DE LA CONDAMINE,

A. M. L'ABBÉ TRUBLET.

A Rome, le 20 Août 1755. *

VOUS m'annoncez, Monsieur, une brochure de M. *Cantwel*, contre l'Inoculation : je l'ai reçue hier en même temps que votre lettre & je l'ai lue: Je ne croyois pas M. *Cantwel* homme à vouloir se mettre sur la liste des *Blankmore*, *des Wagstaff* & des *Massey*. ** Si vous voulez que je vous dise ce que je pense de son ouvrage, j'y trouve dans les premieres pages

* Cette lettre a paru, mais d'après une copie défectueuse dans l'année littéraire de 1755, tome VI. page 27.

** Adversaires passionnés de l'Inoculation à Londres, en 1722.

un exorde ſpécieux & un compliment pour moi. Les quatre ou cinq ſuivantes ſont remplies de faits douteux, recueillis avec peu d'art, & haſardés ſans preuves à la faveur de noms la plupart inconnus, ſans déſignation des lieux ni des temps qui ſemblent omis à deſſein pour rendre impoſſible la vérification des faits. Pourquoi cacher le nom du couvent de cet inoculé qui s'eſt, dit-il, fait moine à *Paris*, par dépit de ſe voir marqué de la petite vérole? Tous les faits que rapporte M. *Cantwel* fuſſent-ils certains, ne prouvent rien. Cinq ou ſix hiſtoires qui n'ont aucune authenticité détruiront-elles des milliers d'expériences publiques? On peut n'avoir jamais la petite vérole ou l'avoir tard, & n'en pas mourir, je le ſais: mais ne vaut-il pas mieux ſe délivrer d'une crainte continuelle & d'un riſque de mort toujours menaçant? Dira-t-on qu'il ne ſeroit pas avantageux de s'aſſurer, ſi on le pouvoit, cent ans de vie, parce que *Thomas Pats* en a vécu naturellement cent cinquante? Les petites hiſtoires de M. *Cantwel* vraies ou fauſſes forment l'eſſentiel de ſa brochure. Tout le reſte y eſt poſtiche.

Ces hiſtoires ſont ſuivies des certificats qui n'ont ni le même poids ni la même authenticité que des atteſtations plus illuſtres produites en grand nombre, par Mrs. *Daran* & *Torrès*, dont M. *Cantwel* n'a fait aucun cas, & qu'il rejette hautement dans des écrits publics. Tout cela eſt ſuivi de répétitions & *de tripétitions* faſtidieuſes des mêmes choſes, d'une excurſion hiſtorique & phyſique ſur les vertus de l'eau de goudron que M. *Cantwel* regarde comme un bon préſervatif contre la petite vérole, (pourvu qu'on en faſſe uſage toute ſa vie,) dix à douze pages ſont employées à expliquer ce qu'on doit appeller fievre *ſécondaire* & fievre de ſuppuration. Un plus grand nombre à chercher ce que les médecins qui ont parlé du germe de la petite vérole, & dont j'ai adopté l'expreſſion, ont entendu par ce terme, & à les réfuter, le tout eſt chargé d'érudition anatomique & de digreſſions ſur les cauteres, ſur la poudre de M. *James*, ſur le ſavon camphré, le gayac, &c. L'auteur fait des efforts redoublés pour reſſuciter par des ſuppoſitions gratuites, par des calculs arbitraires, & ſans garans, des objec-

tions anéanties dont il dissimule ou travestit les réponses. Voulez-vous en juger par vous-mêmes ? Quelques exemples pris à l'ouverture du livre suffiront.

M. *Cantwel* soutient que l'Inoculation n'est point en usage en Ecosse ni en Irlande, & qu'elle n'est pratiquée que dans le seul royaume d'Angleterre ; il s'autorise pour le prouver du témoignage de M. *Missa*, * & bientôt page 18, il attribue à cette opération les *fievres milliaires* & *pétéchiales*, les *marasmes*, les *atrophies* si communes, ajoute-t-il, en Ecosse & en Irlande. Mais si on n'inocule pas dans ces deux royaumes, ce sont donc les Inoculations d'Angleterre qui causent ces fievres en Ecosse & en Irlande. Il suppose huit cent mille habitans à *Paris*, dont dix mille sont attaqués de la petite vérole dans la plus forte épidémie, page 27. Il ignore sans doute qu'il y en eût à peu près le même

* M. *Cantwel* a depuis avoué qu'il savoit le contraire du fait avancé par M. *Missa*, dont il a néanmoins rapporté le texte, parce qu'il est fidele quand il cite quelqu'un.

nombre l'année derniere à *Rome*, où il n'y a pas la cinquieme partie des habitans de *Paris*. Il dit ailleurs, pag. 79, que dans la plus forte épidémie, il ne meurt qu'un malade sur 6, 7, ou 10; dans un autre endroit, il suppose après M. *Jurin* qu'il en meurt un de cinq, année commune, en Angleterre; mais il ne doit pas ignorer que l'épidémie est quelquefois si maligne à *Constantinople* & ailleurs, qu'elle emporte le tiers des malades, & qu'il en mourut plus du tiers à *Rome*, en 1754. Il prétend que depuis 30 ans que l'Inoculation se pratique en Angleterre, le nombre des habitans de la Grande-Bretagne devroit être accru de cent quatre-vingt mille, page 28, & qu'on ne s'apperçoit point de cette augmentation. Est-ce par ignorance, par inattention ou par infidélité qu'il omet de dire que ce n'est que depuis 1738 que l'Inoculation a repris le dessus, qu'elle ne se pratique gueres, de son aveu, que dans l'un des trois royaumes, & que l'usage n'en est pas encore assez répandu pour que l'on s'apperçoive de l'accroissement de la population, qui d'ailleurs pourroit être retardé par d'autres causes étran-

geres à l'Inoculation, & que néanmoins Milord évêque de *Worcester*, dans son sermon sur l'Inoculation en 1752 avance, que depuis douze ans que l'usage de cette découverte est plus fréquent, les listes des morts de la petite vérole sont diminuées d'un cinquieme? M. *Cantwel*, page 81, a le courage de répéter & de rabattre l'objection usée à laquelle on a mille fois répondu, qu'on ne doit pas se donner un mal réel pour éviter un mal incertain; mais il a soin de taire que le bon sens veut que l'on convertisse un risque réel & très-grand, à un risque si petit que l'on ne convient pas même qu'il soit réel. Il rapporte, page 5, qu'un paysan mourut le cinquieme jour après l'Inoculation sans pustules; c'est-à-dire, avant l'éruption, & qu'il mourut de la gangrenne survenue à la plaie du bras. Supposons le fait vrai, que prouve-t-il? Cet homme seroit mort pareillement d'une saignée, si elle eût été faite avec une lancette mal essuyée qui eût porté dans la plaie la matiere d'un abcès gangrené; il seroit mort aussi d'un coup de pistolet en dépit de l'Inoculation. M. *Cantwel* allégue, page 29, cet

cet exemple pour une preuve que le ſang des inoculés contracte *pour toujours* une infection ſecrete par la communication du virus. Ce virus, à ce qu'il dit dans la même page, eſt la ſource des *écrouelles*, des *cachexies*, des &c. Cela ne vous rappelle-t-il pas les menaces de M. *Purgon* dans le *malade Imaginaire* de *Moliere* ? Un homme qui meurt de la petite vérole inoculée, dit M. *Cantwel*, *p.* 30, eût pu ſe marier avant d'avoir la petite vérole ſpontanée, & donner des ſujets à l'Etat. N'eſt-il pas encore plus probable que ce même homme ſeroit mort à la premiere épidémie de la petite vérole naturelle ? mais du moins ſa perte en la ſuppoſant réelle, ſera-t-elle abondamment réparée par les 299 autres que l'inoculation aura préſervés, dont 40 qui ſeroient morts de la petite vérole naturelle peuvent donner plus d'enfans à l'Etat que celui qui ſuccomberoit ſous l'inoculation, & le grand nombre de ceux qui periſſent dans la fleur de leur jeuneſſe & que l'inſertion eût ſauvés, ne ſont ils pas perdus pour l'Etat eux & leur poſtérité ?

Tandis que les médecins Anglois nient qu'on ait deux fois la petite vérole naturelle, M. *Cantwel* prétend qu'on peut l'avoir jusqu'à sept fois, & il cite l'exemple d'un religieux qui mourut à la septieme. *Credat Judæus Appella.*

Je ne finirois point si je voulois relever toutes les contradictions & les sophismes dont l'écrit de M. *Cantwel* est rempli, toutes les choses étrangeres au sujet, & l'affectation continuelle d'entasser des termes scientifiques qui ne sont propres qu'à imposer à ceux qui se payent *d'affections comoteuses*, de *protopæthicus*, de *deuteropaticus*, & d'autres mots qui n'ont jamais frappé leurs oreilles. Mais l'Auteur vouloit faire une dissertation, & la matiere lui manquoit. Il a profité de l'occasion pour faire part à ses lecteurs de quelques-unes de ses cures & de ses expériences. Il nous offre ses conjectures pour guérir la rage, comme s'il ignoroit que le mercure en est le remede le plus assuré, & qu'il n'eût pas lu la savante dissertation de M. de Sauvages appuyée sur l'expérience. Avec tout cela on ne peut

nier que celle de M. *Cantwel* ne ſoit inſtructive. J'y ai appris, par exemple, que le Camphrier eſt le *laurus foliis deciduis* ; mais encore une fois la matiere manquoit à l'Auteur, & l'on s'étonnera qu'avec tant de ſecours empruntés, il n'ait pu remplir que 82 pages *in*-douze. Pour groſſir un peu ſa brochure, * il y a joint la thèſe contre l'inoculation ſoutenue en 1723, de laquelle j'ai parlé dans mon *mémoire*. Elle eſt précédée d'une préface & d'une traduction françoiſe dont je n'ai lu que le titre & la derniere ligne c'eſt-à-dire, le ſujet de la thèſe, & la concluſion. J'ai trouvé dans chacune un contre ſens & même deux.

Voilà une partie de ce qui m'a frappé à la premiere lecture dans l'écrit de M. *Cantwel*. Je me garde-derai bien d'y faire une réponſe en forme. Ceux qui n'auront pas apperçu

* Il l'a dilatée depuis dans une nouvelle édition, en lui donnant un nouveau titre, de *tableau de la petite vérole*, & y joignant la traduction d'un ouvrage de M. de *Haën*, &c.

la réfutation de ſes argumens dans mon *mémoire*, ou qui n'y trouveront pas, en le reliſant avec attention, la démonſtration de l'utilité de l'inoculation, même en ſuppoſant le petit nombre de faits allégués par M. *Cantwel*, auſſi certains qu'ils ſont ſuſpects & mal établis, ne ſentiroient pas mieux la force de mes preuves, quand je les réproduirois.

J'ai eu la précaution d'avertir mes lecteurs que les nombres ſur leſquels j'ai fondé mes calculs, & que j'ai pris pour vrais ſur la foi de Garans reſpectables que j'ai toujours cités, pouvoient être convertis en d'autres nombres ſans rien changer à l'eſſentiel de la concluſion que j'en tirois en faveur de l'inoculation. Suppoſons toutes les hiſtoires ramaſſées par M. *Cantwel* véritables, il y aura peut-être quelque choſe à changer à mes nombres; mais la conſéquence ſera toujours la même, quant à la réalité de l'avantage de l'inoculation. Cet avantage ſera moins grand que je ne le ſuppoſois.; mais il ſubſiſtera toujours. Qu'il y ait 3, 4 perſonnes ſur 100, qui n'ayent pas dans le ſang le principe de la petite vérole,

principe ſur le nom duquel je ne veux pas diſputer, ou qu'il y en ait un plus grand nombre qui en ſoient exempts ; que de ceux qui ſont attaqués naturellement de cette maladie, il n'en meure qu'un ſur dix à *Geneve*, année commune, un ſur ſept à *Paris*, un ſur ſix à *Londres*, un ſur trois dans quelques épidémies à *Conſtantinople*, un ſur deux, comme quelques-uns l'aſſurent ici de la derniere épidémie à *Rome*, ou qu'il en meure moins ; que de cent enfans qui naiſſent, il doive en mourir dix-neuf de la petite vérole naturelle, ſuppoſé qu'ils parviennent à l'âge d'homme, comme quelques calculs de M. *Jurin*, admis par M. *Cantwel* ſemblent le prouver, ou qu'il ne faille compter ſur cent varioleux naturellement que quatorze ou quinze victimes dévouées à la mort. Que l'inoculation précédée des préparations néceſſaires ne ſoit aujourd'hui nullement dangereuſe, que de deux mille inoculés, il n'en ſuccombe pas un ſeul entre les mains de M. *Ranby*, ou que ce ſoit à l'effet d'un heureux haſard ; & que ſur 500, ſur 300, ſur 100 expériences même

on doive s'attendre qu'il s'en trouvera une malheureuse ; qu'il soit prouvé par un grand nombre d'exemples & récemment par celui du docteur *Maty*, qui s'est inoculé lui-même, que lorsqu'on a eu la petite vérole, on ne la reprend point par l'inoculation ; qu'il soit vrai que cette opération préserve à jamais de la rechute, comme on le soutient en Angleterre, ou qu'on cite un exemple contraire sur dix mille inoculés, & que le fait soit bien avéré, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour : quelques diverses que soient ces suppositions, il restera toujours certain, & même évident pour ceux qui savent raisonner, *qu'un enfant qui naît court quelque risque de mourir un jour de la petite vérole*, (remarquez bien, je vous prie, que je ne dis pas seulement qu'il court risque de l'avoir, mais qu'il *court risque d'en mourir*) & j'ajoute d'en être maltraité s'il en réchappe : or il est prouvé par cent mille expériences qu'en faisant inoculer ce même enfant, il courra cinq cent fois, cent fois, trente fois, si l'on veut, moins de risque de mourir de cette ma-

ladie ; & moins encore d'en être défiguré. Donc, quelque suppofition que l'on fasse, la vie & la non difformité de l'enfant sont plus assurées en l'inoculant qu'en ne l'inoculant pas.

S'il n'y avoit aucun danger, quel qu'il puisse être, dans l'inoculation, bien administrée, (& plusieurs médecins plus accrédités que M. *Cantvvel*, le soutiennent : je ne citerai que M. Tronchin) il n'y auroit plus de question. Tout homme alors qui ne se feroit pas inoculer feroit fou ou imbécille : mais en supposant quelque danger dans cette opération, il suffit à l'homme sage & clairvoyant que ce danger soit moindre pour se déterminer à faire inoculer son fils unique. S'amusera-t-il à calculer si le risque de mort est mille fois, cent fois, ou seulemenr vingt fois plus grand dans un cas que dans l'autre ? Et ne lui suffira-t-il pas d'être convaincu que son fils est menacé d'un grand danger, pour se résoudre à diminuer le risque, s'il ne peut l'anéantir entierement ?

Faute d'un assez grand nombre d'exemples, on ne peut pas déter-

miner avec une précision géométrique quel degré de probabilité il y a que l'enfant qui vient de naître mourra un jour de la petite vérole ; mais il est évident qu'avant même que d'en être attaqué, il court un certain risque d'en mourir un jour, & nous avons plus de faits qu'il n'en faut pour voir clairement que ce risque peut être beaucoup diminué par l'inoculation, & si, comme d'autres le soutiennent, il n'est pas réduit à rien.

Que celui qui ne se rend pas à la force de ce raisonnement, & qui nous propose de nous mettre à l'eau de goudron, toute notre vie, au lieu de nous faire inoculer, choisisse d'être soupçonné, ou de ne savoir pas tirer une conséquence, ou d'avoir une grande quantité de goudron à vendre.

Cette réflexion m'échappe sans malignité : je ne connois que le nom de M. *Cantwel*, & je voudrois pouvoir répondre à la maniere polie dont il parle de mon ouvrage. S'il en avoit critiqué la forme, je n'oserois parler si librement du sien, de peur d'être soupçonné de récri-

miner par une petite vanité d'Auteur mal entendue ; mais il en loue le ſtyle, & il ne touche point au fond ; il n'effleure aucun de mes raiſonnemens ; il allégue ſeulement quelques faits mal établis, & ſur leſquels il prétend que l'inoculation fait venir les écrouelles, parce qu'un enfant a été atteint de ce mal cinq ans après avoir été inoculé. Penſe-t-il que cette allégation vague & dénuée de preuve, ſerve de réplique à ce que les docteurs *Kirkpatrik* & *Hoſty* ont rapporté des expériences faites les unes exprès, d'autres fortuitement, & par leſquelles on s'eſt aſſuré que la matiere des puſtules priſe ſur un corps infecté d'une autre maladie, ne tranſmettoit que la petite vérole.

Ce n'eſt donc ni par pique, ni par repréſailles que je déſapprouve la *diſſertation* de M. *Cantwel.* Je ſuis non pas étonné, j' [illegible] ppris à ne plus l'être, mais ré[illegible] en voyant un Docteur de la faculte de *Paris* qui nous aſſure qu'il a long-tems pratiqué l'inoculation & toujours avec ſuccès, qui par conſéquent n'a dû en adopter l'uſage qu'après avoir mû-

qui lui a, dit-il, singulierement réussi, eût attendupour ouvrir les yeux sur ses dangers, l'instant où l'un de ses confreres son compatriote, * son ami, & à quelques égards son disciple, en vanteroit les avantages. Je crois encore moins pour l'honneur de ma nation & pour celui de M. *Cantwel*, qu'il ait daigné prêter sa plume à quelque rival secret & bassement jaloux du nom que pouvoit se faire M. *Hosty*, en rendant commune en France la pratique de l'inoculation; mais que répondre à ceux qui croiront qu'un motif plus noble, ou du moins plus séduisant a fait illusion à M. *Cantwel*? Né sujet de la grande Bretagne, peut-être, dira-t-on, croit-il rendre un service important à son ingrate patrie, en faisant perdre à la France une ressource qui lui rendoit annuellement plus de sujets que la guerre la plus vive & la plus malheureuse ne lui en peut enlever.

Quel que soit le but de M. *Cantwel*, je

* M. *Hosty* est Irlandois, ainsi que M. *Cantwel*, & celui-ci a présidé à sa these.

je crains qu'il ne réussisse dans son projet ; les neufs dixiemes au moins du genre humain sont dans l'incertitude par rapport à l'inoculation. de cent femmes & sur-tout de cent meres il ne s'en trouvera pas une qui ait tout à la fois assez de lumieres pour voir qu'elle doit inoculer un fils chéri, & assez de courage pour s'y résoudre quand elle seroit persuadée. de cent hommes pris au hazard dans tous les états, il n'y en a pas dix en état de juger par eux mêmes des avantages de l'inoculation. de ces dix, ou moins encore, de qui j'ai dit qu'il leur appartenoit d'éclairer le reste de la nation, & d'entrainer par le poids de leur suffrage la foule sur qui l'évidence même n'a point de prise de ceux là, dis-je, la plupart croyent qu'il faut être médecin pour avoir un avis sur cette matiere, les uns occupés de leurs emplois, n'ont pas le tems ou le gout de se mettre au fait de la question ; les autres veulent juger de tout en conversation sans avoir rien lû ni rien éxaminé ; quelques uns ont des motifs particuliers qui les empêchent de suivre leurs

lumieres ; quelques autres qui n'y ont aucun intérêt personnel sont peu touchés du bien public : le peu qui reste n'a pas la force de s'oppoſer au torrent, ou s'ils font quelques foibles efforts, rebutés par leur inutilité, bientôt ils ſe découragent. Ils prennent leurs foibleſſes pour philoſophie, & ils trouvent que le parti le plus ſûr pour le repos, eſt de *laiſſer aller le monde comme il va*, &, pour tout dire enfin, malheureuſement ils ont peut-être raiſon.

M. *Cantwel* dans ſon ouvrage flatte & canoniſe un préjugé fort répandu & difficile à déraciner ; il a beau jeu avec les adverſaires que je viens de peindre ; il peut avoir en France, y compris ceux qui ne ſavent pas lire, 19 millions & plus de partiſans déclarés. Je ne tiendrai point tête à tous ces gens là, mais je dirai à leur général & à ſes aides de camp.

Egregiam verò laudem & ſpolia
ampla refertis !

Je ſuis las de guerroyer, & ſi je croyois m'engager dans cette diſpute, j'aimerois mieux différer mon

retour en France jusqu'à ce qu'elle fut assoupie. Je suis dans le pays où *Horace* disoit :

Me tabula sacer
Votiva paries indicat uvida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris Deo.

Note de M. de la C. Lorsque j'écrivois la lettre précédente de Rome, en 1755; je comptois ne reprendre la plume sur cette matiere que pour achever l'Histoire de l'Inoculation, qui commençoit à s'étendre en Italie & dans le Nord de l'Europe. On verra dans les pieces suivantes les circonstances qui m'ont engagé dans une dispute pour laquelle j'avois beaucoup de répugnance.



LETTRE

DE

M. DE LA CONDAMINE,

à M. Roques, *conseiller ecclésiastique du prince de* Hesse-Hombourg, *& pasteur de l'église françoise de Zell.* *

A Livri près Paris, le 30 Sept. 1756.

Monsieur,

Je ne m'attendois pas à des remercîmens de votre part, & vous êtes bien bon de m'en faire. Mon mémoire sur l'inoculation n'est tout

---

* J'ai été fort étonné lorsque feu M. *Roederer* m'envoya de *Gottingen*, il y a quelques années, la lettre suivante imprimée en Allemagne, je ne me souvenois pas même de l'avoir écrite. Je ne la redonne ici que parce que l'édition en avoit été faite sur une copie défectueuse.

au plus que l'occasion qui vous a mis à portée de juger par vous même de l'avantage de cette opération & de vous determiner avec connoissance de cause à préserver vos enfans d'un très-grand danger, que courent tous ceux qui ne prennent pas la même précaution. Je n'ai eu d'autre mérite que de rassembler des faits trop peu connus, de les exposer au grand jour, & d'en présenter les conséquences nécessaires & évidentes pour tous ceux qui sont capables d'entendre une démonstration. Le nombre de ceux ci est bien moindre, que je ne pensois. Je craignois, & c'est la réfléxion par laquelle je termine mon mémoire, qu'on ne me reprochât de n'avoir rien appris de nouveau à tous les gens qui savent penser; je le crois encore; mais j'avois tort de craindre qu'on me fit un pareil reproche. Je vois trop depuis deux ans combien d'obstacles s'opposent au progrès de l'inoculation. Je ne lui connois cependant que deux sortes d'adversaires : les uns le sont par défaut de lumieres, les autres par mauvaises foi; mais combien de

gens font compris dans ces deux classes ? La plus grande portion de la premiere renferme le peuple ; & tous ceux que leur incapacité naturelle, ou le peu d'habitude de réfléchir & d'exercer leur raison, empêche de lier deux raisonnemens, & qui de leur vie ne sont parvenus à une troisieme conséquence. Presque toutes les femmes, & la plupart des hommes qui n'ont pas eu d'éducation sont dans ce cas. Dans toute cette foule il n'y en aura pas un qui soit en état de saisir une vérité nouvelle contraire aux préjugés reçus, sur-tout si son premier aspect a quelque chose de révoltant. Voilà déja les trois quarts du genre humain pour qui cette vérité n'est pas faite. Retranchez du quart qui reste ceux que leurs affaires, le défaut d'intérêt, la paresse, le préjugé, l'entêtement, la défiance de leurs propres lumieres, empêchent de s'occuper de cette matiere, & vous verrez combien peu de gens peuvent avoir un avis sur l'inoculation en connoissance de cause. J'en trouve à chaque moment de cette espèce, ils veulent raisonner,

quelques uns même le peuvent; mais ils ne sont pas instruits & ne veulent pas l'être. Je n'en ai trouvé aucun de ceux-là qui eût lu, je ne dis pas mon mémoire, où j'ai tâché de rassembler ce qui avoit été dit de plus fort ou de plus spécieux pour ou contre la pratique de l'inoculation, mais qui eût lu quatre lignes d'aucun écrit en ce genre. Cependant voilà les gens qui veulent décider. Que diroit-on d'un juge qui prononceroit son arrêt sans avoir entendu les plaidoyers ni lu les factums des parties? Examinez, Monsieur, ceux que vous trouverez en votre chemin qui se déclarent contre l'inoculation & vous verrez, s'ils sont de bonne foi, qu'ils n'ont jamais entendu traiter cette matiere qu'en conversation; qu'ils n'ont jamais lu avec attention la réponse aux objections. Demandez leur s'ils ont lu les derniers ouvrages publiés sur cette matiere. Le traité de M. *Butini*, l'inoculation justifiée de M. *Tissot*, l'essai apologétique de M. *Chais*, l'analyse du docteur *Kirkpatrik*, la petite relation de M. *Hosti*, docteur de la faculté de *Paris* qui

a été envoyé à *Londres* l'année derniere (1755) mon mémoire, ma réponse & celle de l'Auteur de *l'année litteraire*, aux doutes sur l'inoculation de M. *Cantwel*, les écrits de M. *Jurin* secrétaire de la société Royale par lesquels je devois commencer ma liste ; la lettre de M. de la *Coste* à M. *Dodart* premier médecin du Roi imprimée en 1724, vous verrez qu'ils n'ont lu aucun de ces ouvrages. Peut-être trouverez-vous quelques gens qui en auront lu un ou deux, mais qui frappés originairement de quelque objection, comme par exemple de ce qu'il y a bien des gens qui n'ont jamais la petite vérole, ont oublié qu'on y a répondu victorieusement, n'ont plus cette réponse présente, & vous répeteront sans cesse *je ne veux pas me donner un mal certain, pour en éviter un incertain.*

Enfin il reste la classe des gens de mauvaise foi, qui convaincus intérieurement de l'utilité de l'inoculation, s'y opposent par des raisons tirées d'un vil intérêt, ou d'une basse jalousie, & cherchent à en détourner les autres par de vains scrupu-

ſes & des objections plus frivoles encore que ſpécieuſes, priſes de la religion, de la morale, & d'expériences fauſſement alleguées, ou qui fuſſent-elles vraies ne prouvent rien de ce qu'ils veulent prouver, comme je l'ai démontré dans ma réponſe à M. *Cantwel* inſérée dans une des feuilles de l'année littéraire du mois d'Août 1755.

Ces réfléxions, Monſieur, vous paroitront, je l'eſpere, une réponſe ſatisfaiſante à la queſtion que vous me faites dans votre derniere lettre & à celles que vous pourriez y joindre au ſujet des progrès de l'inoculation à *Paris*. Ici plus que partout ailleurs chacun ſe mêle de raiſonner, & aſſez ſouvent de bavarder en converſation, & ce ſont ſouvent ces orateurs qui liſent le moins, des gens inſtruits, convaincus, perſuadés de l'utilité de la méthode, rebutés & fatigués de raiſonnemens ineptes de la part de tous ceux dont je viens de faire l'énumeration, prennent ordinairement le parti de les laiſſer dire, & ſe donnent rarement la peine d'entrer en diſcuſſion avec eux. L'amour du repos, l'a-

version pour la diſpute, la politeſſe; la crainte de rompre en viſiere à des femmes qui ne veulent pas être contredites, l'inutilité de quelque tentative hazardée au riſque de paſſer pour pédant ou pour diſſertateur; tout cela ſert de prétexte ou de raiſon pour *laiſſer aller le monde comme il va*. Un accident fâcheux arrivé, il y a près d'un an, par l'imprudence d'un jeune chirurgien hardi & peu expérimenté, a bien ſervi les mal intentionnés. Une femme d'eſprit, qui avoit deux jeunes & jolies filles ſe détermina par ſes propres lumieres ou par le conſeil de ſes amis à les faire inoculer. On m'aſſure que le jeune chirurgien qui avoit accès dans la maiſon perſuada à la mere de ne conſulter aucun médecin, de les éloigner même, & ſe chargea de tout. Il aſſure qu'on lui laiſſa ignorer que la cadette âgée de 15 ans, & qui n'avoit eu ſes regles qu'une fois, les attendoit depuis ſix mois. Dans cet état critique, s'il eut été connu, c'étoit une grande imprudence de l'inoculer. Je n'ai pu juſqu'à préſent être inſtruit des détails. On prétend que le chirurgien

effrayé des accidens imprévus perdit la tête. La jeune personne mourut; sa sœur aînée fut à peine malade. Vous jugez bien, Monsieur, qu'un pareil exemple à dû faire une forte impression. Je suis même étonné que malgré cela il y ait eu le printems dernier un si grand nombre d'inoculations. Les unes sous les yeux du docteur *Kirkpatrik*, venu exprès de *Londres* & dont le retour en Angleterre depuis la guerre, a encore retardé les progrès de la méthode. M. *Hosty* docteur Irlandois de la faculté de *Paris* a dirigé aussi plusieurs opérations très-heureusement. Il y a bien de l'apparence que c'est par jalousie contre lui que le sieur *Cantwel* son compatriote, & jusqu'à lors partisan zélé de l'inoculation, s'en est déclaré l'ennemi.

Les inoculés sont pour la plupart gens de la premiere distinction. M. le comte de *Gisors*, fils du maréchal de *Belle-isle* en est un. Les petits-fils de M. le duc de la *Rochefoucaud*; plusieurs Dames de la premiere qualité; entr'autres Madame la Marquise de *Villeroi* tante du duc du même nom, Madame la com-

tesse de *Forcalquier*, veuve en premieres nôces du Marquis *d'Antin* vice-Amiral, Madame *Wall*. Tous ces exemples cedent à celui qu'a donné M. le duc *d'Orleans*, en se déterminant à faire inoculer les Princes ses enfans par M. *Tronchin*. Ce Prince s'applaudit tous les jours d'avoir pris cette résolution malgré ceux qui cherchoient à l'en détourner.

Des 496 inoculations faites dans les deux dernieres années dans l'hôpital de *Londres*, une seule n'a pas été heureuse. Elles ont été faites sur des sujets de toute sorte d'âge ; & il est évident que dans un hôpital, quelque bien réglé qu'il soit, on prend moins de précautions que pour des particuliers aisés, qui peuvent se procurer toutes leurs commodités, & consulter les plus habiles gens. Vous verrez, Monsieur, dans le volume du mois d'octobre, peut-être de septembre du journal étranger s'il vous parvient, l'extrait de l'ouvrage d'un médecin Italien, & le succès de 600 expériences faites sur toutes sortes de sujets sans distinction d'âge dans les États du Pape. Le premier fut fait sur un enfant

enfant qui avoit la galle, & la matiere qui servit à l'inoculation fut d'un malade qui mourut de la petite vérole naturelle de l'espece confluente, & des plus malignes. On a fait d'autres expériences très-imprudentes, en se servant du pus de malades infectés à la fois de la petite vérole & du mal vénérien. La petite vérole seule a été communiquée & a été bénigne. Je n'ai pas besoin de vous convaincre, Monsieur, mais je vous envoye de quoi répondre aux questions de vos amis. Ils font trop d'honneur à la France d'attendre son exemple, on n'y fait gueres donner que celui des modes frivoles. Quoiqu'il en soit, je n'aurai pas perdu mon tems, puisque mon ouvrage m'a fourni l'occasion de m'entretenir avec une personne de votre mérite. J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse estime, Monsieur, &c.





LETTRE
ANONYME,
A M. MARMONTEL,
Auteur du Mercure de France.

Décembre 1758, *page* 149.

MOnſieur, je n'ai l'honneur d'être ni médecin, ni chirurgien. Si je prens la plume dans une matiere dont la connoiſſance ſemble n'appartenir qu'aux gens de l'art, c'eſt en qualité de bon patriote & d'ami de l'humanité.

L'événement dont je vais rendre compte eſt auſſi intéreſſant pour eux, que pour tous les autres citoyens en général; & c'eſt parce que je connois l'eſprit de philoſophie, de douceur & de modération qui vous anime, que je m'adreſſe à vous pour rendre cet événement public.

Avant d'entrer en matiere, je déclare que perſonne au monde n'ai-

me & ne respecte plus que moi, ces génies supérieurs dont l'unique étude est de chercher à éclairer l'univers, & à rendre les hommes heureux. Je n'employerai ici, ni haine, ni personnalité. Je veux que la maniere dont je me conduis, me mette à l'abri de tout soupçon de fanatisme, d'aveuglement ou d'esprit de parti.

Sur l'avis & les raisonnemens des plus grands docteurs en médecine, j'étois comme beaucoup d'autres, enchanté du systême de l'inoculation : je la regardois comme une des plus salutaires découvertes que les hommes eussent jamais pu faire. Un malheureux phénomene vient de détruire toutes ces belles idées.

Lorsque le célebre M. *Tronchin* fut appellé à *Paris* par M. le Duc *d'Orleans*, beaucoup de personnes, comme on sait, profiterent de l'occasion pour aller consulter ce grand homme. Plusieurs même, à l'exemple du Prince, firent inoculer leurs enfans. M. *Delatour*, receveur des tailles à *Agen*, fut de ce nombre. Il étoit pour lors à Paris avec son fils âgé de 8 à 9 ans. Il le présenta

à M. *Tronchin*. L'enfant subît l'opération, & elle réussît parfaitement; le succès même surpassa les espérances du pere, qui pour témoigner sa reconnoissance à l'éleve de l'Illustre *Boerhaarve*, lui fit présent d'une bourse de cent louis. *

Vous savez, Monsieur, & personne ne l'ignore, que le principal avantage que les médecins ont attribué à l'inoculation, est de bannir la petite vérole pour jamais du corps de ceux qui ont subi cette épreuve, (1) & d'en déraciner absolument le germe. Aucun des docteurs, partisans de ce systême, n'ont varié sur cet article. Tous ont assuré unanimement qu'il n'y avoit point d'exemple de retour de cette maladie dans un inoculé. (2) En effet,

---

* Ce fait est faux: voyez les lettres suivantes.

(1) Lorsque l'inoculation a produit son effet & donné la petite vérole. *Note de l'Editeur.*

(2) Du moins cet exemple est si rare, disent-ils, qu'à peine est-il remarquable en Angleterre, où l'insertion est si fréquente. *Note de l'Auteur de la lettre.*

ſans cet avantage, quel pere voudroit, pour prévenir, corriger, irriter même la nature, procurer à ſon enfant un mal que peut-être il n'auroit pas eu, & dont il peut mourir ! Je ne puis me défendre ici d'une réflexion philoſophique, & j'eſpere que vous me la pardonnerez, vous, Monſieur, qui êtes un philoſophe ſi aimable ; c'eſt que les hommes les plus induſtrieux font en vain leurs efforts pour garantir leurs freres de certains maux que la nature leur envoye ; cette même nature, toujours plus forte ou plus adroite qu'eux, ſemble ſe faire un jeu de les vaincre ou de les tromper. Le fils de M. *Delatour* s'étoit très-bien porté depuis qu'il avoit ſubi l'inoculation. Il vient d'être attaqué de la petite vérole, & l'éruption s'en eſt faite hier matin. (*) Voilà un fait conſtant, & je ne penſe pas qu'il y ait rien à répliquer con-

Oui, voilà ce qu'ils ont dit & qui reſte vrai. On n'en avoit encore vu aucun exemple à *Paris*, au mois d'août 1769. *Note de l'Editeur.*

(*) Voyez les lettres ſuivantes.

tre un fait. Le jeune homme est à *Paris* à la pension du sieur *Renouard*, fauxbourg St. *Antoine*. Ainsi chacun aura la facilité de s'éclaircir par soi-même, & le pere a d'ailleurs le certificat d'inoculation de M. *Tronchin*.

C'est donc un problême que je propose aux gens de l'art. Puissent-ils rassurer l'humanité, qui sera sans doute effrayée d'un événement aussi imprévu !

Tel est, Monsieur, le sujet de l'interruption que je vous cause. Cette lettre ne peut nuire à aucun particulier, & l'intention dans laquelle on voit qu'elle est écrite ne peut me faire tort dans l'esprit de quiconque aimera les hommes.

Je vous prie de me permettre de garder l'anonyme.

J'ai l'honneur d'être, &c.

B.... avocat en Parlement.

A Paris, ce 9 Novemb. 1758.

P. S. J'apprens dans ce moment que le même malheur vient d'arriver à plusieurs inoculés, entre lesquels il y a, dit-on, des gens de

considération. Comme on ne m'a nommé personne je regarde cette nouvelle comme apocryphe.



AVIS TRÉS-IMPORTANT.

EXTRAIT DU MÊME MERCURE DE France, Décemb. 1758, pag. 212.

L'AUTEUR de la lettre insérée dans ce volume, page 149, s'est trop hâté d'annoncer un fait qui se trouve faux. Le jeune M. *Delatour* n'a ni la petite vérole, ni la petite vérole volante, * quoiqu'il ait eu quelques boutons au corps. Je donnerai le mois prochain la lettre qui m'a été écrite à ce sujet.

* L'Auteur du Mercure en disant, que ce n'étoit pas la petite vérole volante, se fonde sans doute sur la dénomination d'éruption crystalline qu'ont donnée à cette maladie les quatre docteurs de la Faculté de médecine dont le certificat est rapporté plus bas.





EXTRAIT DU MERCURE *de France, de Janvier 1759.*

JE me suis hâté de contredire dans le Mercure de Décembre l'avis précipité qu'on avoit donné au public par une lettre anonyme, dont le ton m'en avoit imposé, & que j'avois insérée dans le même volume, pag. 149. J'ai promis de donner la preuve de la fausseté du fait annoncé dans cette lettre. Je m'acquitte de ma promesse avec la consolation de penser, que si ma bonne foi a été surprise, ce nuage passager ne servira qu'à rendre la vérité plus éclatante, & les moyens dont on se sert pour l'obscurcir plus odieux & plus impuissans.





LETTRE

DE MONSIEUR HOSTY, A M. inoculé par M. TRONCHIN, *au sujet de la prétendue petite vérole du fils de M.* DELATOUR, *receveur des tailles d'Agen.*

RASSUREZ-VOUS, Monsieur, l'histoire dont vous me parlez s'est trouvée fausse, comme nombre d'autres, que les Anti-Inoculateurs répandent tous les jours pour arrêter le cours d'une pratique, qui, bien qu'elle soit encore nouvelle en France, n'a pas laissé de gagner considérablement depuis deux ans par des expériences multipliées avec un succès constant dans les familles les plus illustres du Royaume. Chaque inoculé semble ajouter un nouveau poids aux raisons en faveur de l'inoculation, & lui fait de nouveaux partisans : les anti-Inoculateurs sont réduits par l'évidence des faits, à cette seule objection, que l'insertion ne garan-

tit pas de la petite vérole naturelle ; auſſi s'efforcent-ils de faire valoir leur unique reſſource. L'expérience ſeule peut décider cette queſtion, le raiſonnement n'y fait rien ; ils cherchent des exemples par-tout ; ils n'ont cité à *Paris*, juſqu'à préſent, que celui ſur lequel vous voulez être éclairci. Voici, Monſieur, le fait.

L'enfant, dont il s'agit, a été inoculé à *Paris* en 1756, ſous la direction de M. *Tronchin*. M. de S. *Martin*, chirurgien de M. le Duc de *Chartres*, a appliqué les véſicatoires, & a ſuivi le traitement : il aſſure que l'inoculation avoit très-bien réuſſi, & que cet enfant a eu environ ſoixante boutons. Le 6 de Novembre dernier, ce même inoculé & quatre de ſes camarades de penſion tomberent malades preſque en même tems. On les mit au lit, ils avoient pour lors une fievre, plus ou moins forte, un mal de tête & un aſſoupiſſement : le même jour, le petit *Delatour* avoit des boutons à la peau, & ils ont paru à tous le lendemain. Ces boutons furent ſenſibles au tact, & élevés en naiſſant ;

ils se remplirent au bout de 24 heures. Ils étoient alors clairs, transparens, & comme on dit, crystallins : ils ont bientôt crévé, & jetté une sérosité roussatre, & point de pus. Ils ont formé une espece de galle à quelques endroits : enfin, tout étoit fini le quatrieme jour, & les malades ont mangé de la soupe même dès le troisieme jour de leur maladie ; ils furent purgés le huit : au lieu que M. *Labat*, chirurgien, le seul qui a traité ces enfans, a dit, qu'il ne purgeoit jamais que le seizieme ou vingtieme de la petite vérole ; qu'il n'avoit pas regardé cette maladie, comme une vraie petite vérole ; qu'il l'a traitée en conséquence ; qu'il a souvent remarqué cette espece de maladie, comme l'avant-coureur de la petite vérole ; & qu'enfin, le nom de petite vérole volante qu'on a donné à cette maladie, ne signifioit autre chose, chez lui, qu'une éruption passagere à la peau, de peu de durée, précédée de fievre & autres symptômes communs à la petite vérole, mais qui ne la caractérisent point.

L'enfant en question, est neveu de M. *Guesnon*, ancien Notaire à *Paris*, qui fut averti par le Maître de Pension. L'oncle amena aussitôt M. *Gaullard*, son médecin, voir le malade le troisieme jour de la maladie. M. *Gaullard* n'a fait que cette seule visite, ne jugeant pas la maladie assez sérieuse pour les répéter; * il n'ordonna rien autre chose, que de continuer le traitement de M. *Labat*. Douze jours après, cependant le bruit d'une seconde petite vérole dans une personne qui l'avoit déja eue par inoculation, s'étant répandu dans *Paris*, autorisé par quelques lettres que M. *Gaullard* a écrites à différentes personnes, même à plusieurs médecins, l'une desquelles m'est tombée entre les mains, je m'y suis transporté sur les lieux avec M. *Petit*, médecin de S. A. S. Mais ce n'a été que le dix-septieme jour de la maladie. Nous eumes l'honneur d'en informer

* Apparemment M. *Gaullard* n'avoit pas encore imaginé de qualifier cette éruption, de petite vérole survenue après l'inoculation.

S. A.

S. A. S. Mgr. le Duc *d'Orleans*, qui, auſſitôt donna ſes ordres à Meſſieurs *Vernage*, *Fournier* & *Petit*, ſon médecin, d'éclaircir le fait, & lui en rendre compte. Vous trouverez ci-joint, Monſieur, le rapport de ces Meſſieurs. Si M. *Gaullard* eût appellé d'autres médecins, ou ſuivi lui-même régulierement la maladie, comme il eſt convenu avec ces meſſieurs qu'il falloit faire pour la bien conſtater, cette hiſtoire n'auroit pas eu lieu, ni les inoculés tant d'inquiétudes.

Pour que vous ſoyez inſtruit, Monſieur, ſur cette matiere, vous me permettrez d'entrer dans un détail médical. Le public & les médecins ſont partagés en France ſur cette queſtion : ſavoir, ſi une perſonne peut être attaquée pluſieurs fois de la petite vérole, ſoit naturellement, ſoit après l'inoculation. Je ſuis du nombre de ceux qui croyent que l'on peut avoir pluſieurs maladies qui reſſemblent à la petite verole, à quelques égards, & que le vulgaire confond mal-à-propos avec elle ; je penſe qu'une ſeconde petite vérole dans la même perſonne eſt infini-

ment rare, * par conféquent comme nulle, puifque les fameux Praticiens en médecine font morts à 80 ans & plus fans rencontrer un pareil exemple dans le cours de leur pratique. Perfuadé, Monfieur, que la reffemblance de plufieurs maladies éruptives eft capable de tromper prefque toujours ceux qui ne jugeront que par le premier coup d'œil, permettez-moi de vous indiquer ici, d'après les Auteurs, en peu de mots, les fignes caractériftiques qui les diftinguent.

J'entends par petite vérole ftrictement prife une fievre inflammatoire, peftilentielle, épidémique, toujours contagieufe, dont le cours eft régulier & marqué par quatre tems très-diftincts, ** qui eft plus ou moins dangereufe, & même fouvent mortelle, dont la crife fe fait fur la peau, en forme de boutons ou puftules remplies à leur point de maturité d'un pus jaune bien formé, qui étant introduit dans le corps

* Rara non funt artis.
** Vid. Riv. de variolis.

d'une autre personne excite pour une seule fois cette même maladie. Les auteurs en ont reconnu deux especes, savoir la discrete, & la confluente. C'est la premiere espece qui ressemble le plus à d'autres maladies éruptives, & qui donne plus souvent lieu aux erreurs ci-dessus. L'une & l'autre petite vérole réelle ont quatre périodes ou quatre tems. Le 1er. celui de contagion, le 2e. d'éruption, le 3e. de la suppuration, le 4e. de la déssiccation. Le tems de contagion ou appareil est ordinairement de quatre jours ou trois jours & demi. Plus la petite vérole est discrete, plus ce tems est long, & plus les boutons tardent à paroître ; le contraire est arrivé chez le petit *Delatour* ; les boutons ont paru le premier jour, & ont crévé le 4e. jour auquel ceux d'une vraie petite vérole la plus légere auroient commencé à paroître. La durée de ces quatre périodes de la petite vérole discrete, selon M. *Cantwel*, * est de 15 jours ;

* Vid. D. Cantwel.

la maladie de cet enfant étoit finie le 4$_e$. jour : il y a, ſelon le même auteur, plus oumoins de fievre pendant les trois premiers tems qui font onze jours. M. *Gaullard* a vu cet enfant le troiſieme jour, & il n'avoit plus de fievre.

M. *Cantwel* dit que le tems de l'éruption finit lorſque le pus jaune ſe montre à la pointe des puſtules, qui eſt ordinairement le huitieme de la maladie, ſelon ſon calcul ; ce pus jaune n'a jamais paru chez ces enfans, & l'humeur tranſparente de leurs puſtules s'eſt diſſipée le 4e. jour. Selon le même auteur les boutons ſont remplis de pus bien formé l'onzieme jour : ces enfans n'avoient point de boutons le quatrieme. Dans ce parallele j'ai préféré la deſcription de M. *Cantwel*, parce qu'elle eſt très-exacte, & que d'ailleurs je ne ſerai pas ſuſpect en citant un auteur ſi décidé aujourd'hui contre l'inoculation. J'eſpere, Monſieur, que ces points de comparaiſon ſuffiront pour vous convaincre que la maladie de ces enfans n'étoit pas une petite vérole, & ſi vous voulez réfléchir ſur ce qui ſe paſſe chez

les inoculés, il ne vous restera aucun doute. Les symptômes commencent ordinairement le 7ᵉ. jour après l'inoculation, & l'éruption ne se fait que le neuf ou le dix, jamais le même jour, & quand il n'y auroit que cinq boutons surtout le corps, le cours de la maladie sera régulier, & ses quatre tems seront marqués.

Il est étonnant, Monsieur, que l'on puisse méconnoître une maladie si bien décrite par une infinité d'auteurs ; une maladie dont la marche est si réguliere, les symptômes si frappants, les périodes si exactes, & la crise si remarquable. Nous allons à présent parler des maladies que le vulgaire prend pour petites véroles & qu'il appelle volantes, qui ont quelques symptômes communs avec l'espece discrette de petite vérole que je viens de décrire, mais qui different par les signes essentiels qui caractérisent l'un & l'autre. Presque tout le monde entend par petite vérole volante une maladie semblable à celle des enfans dont nous avons parlé : or cette maladie n'a ni le danger, ni la durée, ni la marche de la petite

vérole, ni ce venin particulier qui en est la cause, ce venin toujours contagieux & si souvent funeste. Dans ce sens cette maladie peut revenir plusieurs fois, & ne doit pas garantir de la petite vérole, ni la petite vérole ne peut garantir de cette maladie que j'appellerai désormais après les auteurs la *Crystalline*. Quelques-uns entendent par ce terme *volante*, une petite vérole très-discrette, bénigne & légere, où il y a fort peu de boutons, mais qui contiennent un vrai venin variolique. J'admets cette espece de petite vérole, non pas sous le nom de *volante*, mais de discrete simplement qui m'a servi de termes de comparaison avec la Crystalline.

La source de ces erreurs vulgaires, comme dans le cas présent, est que la vraie petite vérole étoit inconnue aux Grecs & aux Romains, & par conséquent n'a pas été désignée chez eux par un nom propre. Le nom *variolæ* par lequel elle a été depuis désignée ne signifie parmi les médecins que la vraie petite vérole, mais selon son origine ce mot peut s'appliquer à toutes les inéga-

lités de la peau. Il est le diminutif du mot *vari*, qui dans toute son étendue signifie les taches, les pustules ou boutons de toute espece, les cicatrices; enfin toutes les maladies boutonneuses de la peau sont autant de *vari*; & comme il n'y a point de boutons qui gâtent plus la peau que ceux de la petite vérole, on leur a donné le nom spécial de *variolæ quasi parvi vari*, en François petites pustules qui rendent la peau inégale, * & vérole par corruption du mot Latin, *variolæ*; & généralement par-tout, en langue vulgaire, on lui a donné un nom tiré de ses apparences & de ses effets sur la peau; ainsi petite vérole volante suivant cette étymologie signifie des pustules passageres quelconques, & que le vulgaire appelle indifféremment petite vérole, ne connoissant point d'autre nom. La maladie de ces enfans est de ce nombre. Plusieurs auteurs qui ont écrit sur la petite vérole & autres maladies érup-

* Vid. Dictionnaire d'Ainsvvorth & autres.

tives bien long-tems auparavant que l'inoculation fût connue en Europe, ont décrit avec précision cette fausse petite vérole à laquelle ils ont donné différens noms. *

» Il y a une troisieme espece de » pustules auxquelles les enfans sont » sujets qui ressemblent à la petite » vérole pour la figure & la grosseur, mais qui en differe en ce » que les pustules de la petite vé» role paroissent en naissant avec » rougeur & inflammation : au con» traire celles de la premiere ma» ladie sont blanches, semblables à » des petites vessies remplies de sé» rosité, qui s'ouvrent & se déssé» chent en trois jours, & n'ont au» cun danger. Nos Françoises l'ap» pellent *verolette*, les Italiennes » *ravaglione*. Il y a des auteurs ** qui » ajoutent à ces deux especes de » pustules les *crystallines* qui sont » de petites vessies remplies d'eau, » transparentes comme du crystal,

---

* Riv. p. 461. de variolis.

** *Vidus* Vidius. pag. 491. lib. 13. Cap. VI. de variolis & morbillis.

» *vulgò ravaglione*. Tous les hom-
» mes ne ſont pas ſujets à cette ma-
» ladie comme à la petite vérole &
» à la rougeole, & n'en ſont pas ſi
» malades ni en aucun danger ; c'eſt
» pourquoi on doit les ranger dans
» la claſſe des Phlictenes. Il y a des
» exanthemes * propres aux enfans ;
» en Italien *ravaglione*, en François
» *vérolette*, *vérole volante*, *la grêle*,
» *la cryſtalline*. Mirindolius, *petite vé-*
» *role*, *ichoreuſe* & *vapide*. Drelin-
» court, la *lymphatique*, la *roſée*,
» la *ſueur du ſang*. Ces veſſies naiſ-
» ſent, crevent & ſe deſſéchent en
» trois jours & laiſſent quelquefois
» ** des marques.

» L'homme ſeul, & tout homme,
» & une ſeule fois, eſt attaqué de
» la vraie petite vérole & de la rou-
» geole. Mais il ne faut pas con-
» fondre avec ces deux maladies
» celle qu'on appelle petite vérole
» volante, en Anglois *Chickenpox*.
» Il l'a décrit préciſément comme

---

* Sidob. M. D. Monſp. pag. 160. tom.
1. de Morton.

**. Allen, Sinop. pag. 47.

» les auteurs précédens, & ajoute
» comme eux qu'elle est si peu dan-
» gereuse que jamais médecin n'est
» appellé pour la traiter *morbus adeò*
» *benignus ut numquam sub curam*
» *medicam cadat*.

Je ne multiplierai pas davantage les textes des auteurs; en voilà, ce me semble assez, Monsieur, pour vous convaincre que la maladie de M. *Delatour* fils n'est point celle que l'inoculation communique, & qu'il a reçue par cette voie; c'est là tout ce que prétendent les inoculateurs, & tout ce qu'on peut attendre de l'inoculation. On ne prétendra pas, je pense, qu'elle doive préserver de la rougeole, de la peste, du pourpre, &c. ni d'aucune autre maladie que de celle qu'elle donne. Des bruits semblables à celui-ci & aussi peu fondés ont retardé long-tems le progrès de la méthode en Angleterre, où pendant mon séjour de trois mois en 1755, je n'ai pu découvrir parmi les gens de l'art un seul qui n'approuvât pas l'inoculation. Médecins, chirurgiens, apoticaires, tous font inoculer leurs enfans: ce qu'ils ne feroient pas s'ils

avoient reconnu que cette opération fût une précaution inutile. Vous voyez, Monsieur, par mes démarches, que je n'ai pas cherché à déguiser ce fait, mais au contraire à le mettre au grand jour tel qu'il seroit jugé par les gens de l'art. J'ai l'honneur d'être, &c. HOSTY, docteur régent.



RAPPORT *des quatre Médecins qui ont visité l'Enfant inoculé, soupçonné d'avoir eu une seconde petite vérole.*

RAPPORTÉ par nous soussignés premier médécin, & médecin ordinaire de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc *d'Orléans*, & docteurs-régens de la faculte de médecine de *Paris*, que nous nous sommes transportés Mecredi 29 Novembre 1758, chez M. *Renouard*, maître de Pension, demeurant au Village de *Picpus*, pour y voir & visiter un jeune homme, nommé M. *Delatour*, que l'on disoit avoir été attaqué depuis quelques jours

de la petite vérole, quoiqu'il ait été inoculé l'année 1756, par M. de *S. Martin*, chirurgien de S. A. S. M. le Duc de *Chartres*, sous les yeux de M. *Tronchin*, médecin de *Geneve* : on nous a présenté le jeune homme guéri & levé avec quatre de ses compagnons, qui ont eu la même maladie, & dans le même tems : après les avoir examinés, nous ne leur avons trouvé d'autres traces de cette éruption à la peau, que des taches violettes fort éloignées les unes des autres sur le visage, & en différentes parties de l'habitude du corps sans aucune cicatrice ni cavité dans la peau : nous avons remarqué les mêmes taches aux autres, & à quelques-uns des croutes sur le dos, qui n'étoient pas encore tombées : le chirurgien, nommé M. *Delabat* qui les a vus & suivis pendant le cours de cette maladie uniforme à tous, a été appellé à notre visite, & nous lui avons fait les questions convenables sur le commencement, le progrès & la fin de cette maladie, ausquelles il a répondu avec précision. Il nous a dit que tous avoient eu l'appareil en petit

petit de la petite vérole, comme fievre plus ou moins vive, assoupissement, maux de cœur, & qu'un d'entr'eux, avoit vomi; que dans le commencement que la fievre s'est déclarée, il avoit vu & senti des boutons rouges qui s'étoient multipliés, & avoient acquis, en vingt-quatre heures, toute leur grosseur & leur élévation; qu'ils avoient blanchi promptement, mais qu'ils étoient transparens & crystallins, & qu'en les crévant, il n'en avoit coulé qu'une sérosité claire & jaunâtre; que la fievre n'avoit duré que trois ou quatre jours en déclinant, que tous les boutons s'étoient séchés fort promptement, & qu'il n'y avoit point eu de vraie suppuration: le chirurgien nous a ajouté qu'il avoit jugé que ce n'étoit qu'une petite vérole volante.

Comme nous avons appris que M. *Gaullard*, médecin du Roi, avoit vu ces malades, nous l'avons invité à venir conférer avec nous chez M. *Petit*, médecin de Monseigneur le Duc d'*Orléans*, le premier Décembre, & il nous a dit, qu'ayant été mandé par la famille de celui qui

avoit été inoculé, il ne l'avoit vu que le troiſieme jour de ſa maladie, & par occaſion les quatre autres, qu'il les avoit trouvés ſans fievre, & qu'au premier aſpect, il avoit jugé que cette éruption n'étoit que la petite vérole volante; mais qu'il ne les avoit vus qu'une fois. En examinant avec attention ces jeunes gens, nous avons remarqué qu'un d'eux avoit le viſage gravé par l'impreſſion d'une petite vérole ancienne. Le maître de penſion qui étoit préſent, nous a dit qu'il avoit eu, il y a quelques années, la petite vérole naturelle & fort abondamment. Il a ajouté, que le plus jeune d'entr'eux étoit dans le même cas, que ſes parens l'en avoient averti; mais nous ne lui en avons trouvé aucune impreſſion ſur le viſage, quoiqu'il ne nous ſoit pas poſſible de porter un jugement certain ſur le caractere d'une maladie que nous n'avons point vue dans aucun de ſes périodes: après cet examen exact, & l'expoſé de ces Meſſieurs, nous conjecturons que ces jeunes gens n'ont eu, ni la petite vérole, appellée vulgairement volante, dans

certains Pays, variolette ; ni la vraie, qu'on nomme la picquotte dans les mêmes Provinces ; car celle qu'on appelle volante, ne commence pas avec tant d'appareil, & quoique les boutons imitent par leur couleur & leur figure, les pustules de la véritable, elles se dissipent promptement sans produire ni pus, ni sérosité ; la vraie petite vérole, surtout quand elle n'est pas simple & fort discrette, commence d'une façon plus orageuse, les pustules font un progrès lent en grosseur & en élévation : elles ne paroissent d'abord qu'entre la peau & l'épiderme, elles ne sortent point ordinairement qu'après deux jours de fievre aux enfans, & trois ou quatre aux adultes ; il y a toujours une diminution considérable de la fievre & des accidens, quand l'éruption est avancée, & quelquefois une cessation totale quand elle est complette. On observe toujours une fievre secondaire même dans la petite vérole naturelle la plus bénigne, au commencement de la suppuration ; & enfin, chaque bouton qui est un phlegmon, suppure bien ou mal se-

lon que le caractere des humeurs est bon ou mauvais. Après ces reflexions fondées sur l'expérience, il nous paroît que la maladie que ces jeunes gens out eue, est une éruption crystalline, dont nous avons vu dans le cours de notre pratique beaucoup d'enfans & d'adultes attaqués avant & après avoir essuyé la petite vérole, même la plus maligne, & la plus confluente, & nous avons observé que cette éruption est sans danger. Et ont signé, VERNAGE, FOURNIER, PETIT, PETIT-FILS.



PREMIERE LETTRE *

*DE M. DE LA CONDAMINE à M*** Conseiller au Parlement de Dijon, servant de réponse à la Lettre de M. GAULLARD, insérée dans le Mercure de France, du mois de Février 1759, sur la maladie du fils de M. DELATOUR.*

VOUS m'apprenez, Monsieur, que la lettre anonyme au sujet de la maladie du fils de M. *Delatour*, imprimée dans le mercure de France du mois de Décembre dernier, vous auroit fait beaucoup d'impression, sans *l'avis important* qu'on trouve à la fin du même mercure : avis par lequel le public est prévenu que le fait avancé dans cette lettre est faux, & qu'on en donnera les preuves. Vous les avez trouvées le mois suivant, dans le rapport de quatre médecins chargés par S. A. S. Monseigneur le Duc *d'Orléans*, de vé-

* Cette lettre a été imprimée dans le Mercure de France, de juin 1759.

ifier le fait, & qui ont démenti l'anonyme. Ce rapport joint à la lettre de M. *Hosty*, vous avoit entierement rassuré, quand la lettre de M. *Gaullard* insérée dans le mercure de Février, est venue de nouveau troubler votre tranquillité. Vous étiez prêt de faire inoculer votre fils : un médecin vous dit que l'inoculation ne le garantira pas de la petite vérole : vous ne savez plus à quoi vous en tenir. Vous flottez au gré des vagues du mercure, comme un vaisseau devenu le jouet des vents. Vous attendiez du moins une réponse à cette terrible lettre dans le même ouvrage périodique ; & voilà plus de deux mois qui se passent sans trouver cette réponse desirée. Il faut donc, concluez-vous, que les argumens de M. *Gaullard* soient sans replique. Vous ajoutez que vous n'êtes pas le seul qui fassiez le même raisonnement. Sur cela vous vous adressez à moi, & vous me demandez trois choses : pourquoi M. *Gaullard* contredit le rapport de MM. *Vernage*, *Fournier*, *Petit* pere & fils, & la lettre de M. *Hosty* ? Pourquoi ces Messieurs ne repliquent point

à M. *Gaullard* ? Enfin s'il n'y a rien à lui répondre ? Il faut satisfaire à vos questions.

M. *Gaullard*, par le rapport des docteurs, paroît convaincu d'avoir décidé légérement qu'un enfant qu'il n'a vu qu'une fois en passant, avoit une petite vérole bien caractérisée. Le jugement contraire qu'ont porté quatre de ses confreres, doit d'autant moins plaire à M. *Gaullard*, qu'ils ont paru se constituer ses juges en ne lui proposant pas de signer leur rapport. S'ils eussent eu cette complaisance, M. *Gaullard* n'eût pas cru son honneur intéressé à soutenir son premier jugement ; la lettre qui vous allarme n'existeroit point, & nous serions privés d'une nouvelle définition de la petite vérole : tant il est vrai que les grands événemens tiennent à de petites causes. Telle est, Monsieur, l'origine de la lettre de M. *Gaullard*.

Quant à ses censeurs, ils ont toute autre chose à faire que de lui répliquer. Ils ont fait leur rapport par respect pour l'ordre de Monseigneur le Duc *d'Orléans* : leur avis est appuyé sur des raisons que M. *Gaul-*

lard n'a pas même effleurées : la lettre de M. *Hosty* jointe à ce rapport, prouve qu'avant que l'inoculation fût connue en nos climats, les médecins ont toujours distingué de la vraie petite vérole les éruptions de la nature de celle dont le fils de M. *Delatour* a été attaqué : M. *Gaullard* ne répond rien à tout cela. Ces messieurs ne voient aucune nécessité de continuer une dispute dont tous les points sont suffisamment éclaircis. D'ailleurs les visites à leurs malades ne laissent pas à M. *Petit* ni à M. *Fournier* le tems nécessaire pour mettre par écrit toutes les consultations qu'on leur demande : M. de *Vernage*, après s'être long-tems dévoué au public, vit aujourd'hui pour lui-même : s'il s'arrache au tumulte de *Paris*, c'est pour chercher le repos dans sa terre. M. *Hosty* partage ses soins entre cinq ou six inoculés que la lettre de M. *Gaullard* n'a point effrayés : M. *Hosty* oppose de nouveaux succès à de vains raisonnemens : il employe son tems utilement au lieu de le perdre. Trouvez-vous maintenant, Monsieur, que les raisons de ces

Messieurs soient suffisantes pour s'en tenir à leurs premiers écrits ? Voilà ce me semble vos deux premieres questions satisfaites.

Reste la troisieme. Vous demandez ce qu'on peut répondre à M. *Gaullard* : j'aurois sur cela trop de choses à vous dire. Dailleurs M. *Gaullard* ne permet qu'aux médecins de traiter ces matieres : il ne me pardonneroit pas la récidive : voilà ce qui m'a retenu jusqu'ici. Mais vous m'invitez à vous tirer & quelqu'autres personnes de l'incertitude où vous êtes, & j'aurois à me reprocher de n'avoir pas au moins tenté d'y reussir. Quand ce que je vous dirai ne pourroit être utile qu'à vous, je ne devrois pas regretter un tems que j'employerois à vous convaincre.

Je vois ici deux questions à éclaircir qu'il faut bien se garder de confondre. 1°. Quelle étoit la maladie du fils de M. *Delatour* ? c'est-à-dire, de quel nom faut-il l'appeller ? C'est comme vous voyez une pure question de nom. 2°. La maladie de cet enfant prouve-t-elle quelque chose contre la méthode de l'inoculation ? Cette seconde question est la seule

qui vous intéresse : cependant je ne puis omettre de discuter la premiere, à laquelle on veut donner beaucoup d'influence sur la seconde.

A qui appartient-il de décider du nom d'une maladie ? Contestera-t-on ce droit aux médecins ? Plût à Dieu qu'ils sçussent aussi bien les guérir qu'ils savent les définir, & les décrire ! C'est donc aux médecins à prononcer sur cette question : or, les quatre docteurs déja cités donnent à la maladie du jeune *Delatour* le nom d'*éruption crystalline* : M. *Hosty* est d'accord avec eux, & les témoignages rapportés dans sa lettre prouvent invinciblement qu'avant que l'inoculation fût connue dans l'Europe chrétienne, la maladie en question étoit décrite & désignée par divers noms ; mais toujours distinguée de la pétite vérole par des différences très-marquées, & sur-tout en ce que la matiere qui remplit les boutons de la petite vérole, s'épaissit & se mûrit lentement ; & que dans l'autre maladie la matiere claire qui remplit les boutons, se dissipe en peu de jours sans suppuration proprement dite.

Vous avez pu remarquer dans le rapport des quatre docteurs, que le chirurgien qui a vu tous les jours le malade, leur avoit déclaré *que les boutons avoient acquis en vingt-quatre heures toute leur grosseur & toute leur élevation, qu'ils étoient transparens & cristallins, qu'il n'en a coulé qu'une sérosité claire & jaunâtre, & qu'il n'y avoit pas eu de vraie suppuration* : caractere particulier de cette sorte d'éruption, & qui la distingue de la petite vérole, suivant les quatre docteurs consultés, & suivant le témoignage des anciens médecins cités par M. *Hosty*.

Quant à M. *Gaullard*, il appelle petite vérole, *toute éruption cutanée qui commence par le visage* ; il ne connoît point à la petite vérole, *d'autre caractere distinctif que celui-là*. A qui nous en rapporterons-nous sur le nom de cette maladie, ou au témoignage unanime de tous les médecins, ou à l'avis d'un seul? avis singulier, imaginé après coup pour étayer une décision précipitée.

M. *Gaullard* n'a vu l'enfant qu'une seule fois, & n'a pu juger avec connoissance de cause ; il est con-

venu *qu'il auroit fallu suivre régulierement la maladie*. Ce sont les termes de sa lettre ; (mercure de Février 1759. P. 158) donc M. *Gaullard* a décidé sans avoir examiné suffisamment. De plus il croit avoir vu l'enfant le troisieme jour de l'éruption : il se trompe ; il le vit le second jour : je tiens ce fait de la famille même. L'enfant étoit tombé malade le Mecredi 8 Novembre : deux de ses oncles en l'absence du pere l'allerent voir le même jour : M. *Gaullard* qui fut appellé le lendemain, trouva l'éruption faite & l'enfant sans fievre. Il en est conveuu avec ses quatres confreres. (Mercure de Janvier, 1759, Pag. 168.) Le quatrieme jour, Samedi, jour de la S. *Martin*, l'enfant jouoit à la toupie & n'avoit plus rien au visage, suivant le rapportt ingénu d'un de ses cousins, âgé de 15 ans qui l'alla voir ce jour-là. Ces dattes sont certaines & sans équivoques : elles sont de plus confirmées par la lettre du 9 Novembre, publiée dans le mercure du mois suivant ; dans laquelle il est dit expressément, Pag. 152 : *L'éruption*

ruption s'est faite hier. Donc l'éruption fut le 8 Novembre, veille de la visite de M. *Gaullard.* Des parens fortement occupés d'un enfant chéri, sont plus croyables sur ces détails personnels que le chirurgien même, dont l'attention partagée entre cinq malades dans cette seule pension, a pu confondre leurs noms, les dates & les circonstances qui regardent chaque malade en particulier.

C'est donc sur des informations exactes que M. *Hosty* rapporte que les boutons ont paru le prémier jour, & que tout étoit fini le quatrieme. M. *Hosty*, qui n'a pas vu les parens, a été mal informé des quantiemes du mois, ce qui est indifférent; mais très-bien de la durée de la maladie.

D'ailleurs les certificats du chirurgien en date du 3 & du 10 janvier dernier, produits par M. *Gaullard*, & à lui délivrés deux mois après la maladie, ne cadrent ni avec celui du même chirurgien du 21 novembre précédent, que j'ai lu & déposé à l'académie des Sciences, peu de jours après l'évenement, ni avec ses réponses aux questions des

quatre docteurs, *Mercure de France*, *janvier* 1759, 1 *vol. page* 167. Dans celui du 3 janvier, le sieur *Labat* s'énonce d'une maniere vague, en disant que la fievre a duré *trois ou quatre* jours; qu'il a purgé *deux* ou *trois* fois, que les boutons ont duré *sept à huit jours*. (M. *Gaullard* tranche net, & dit huit jours.) Ce même certificat s'accorde encore moins avec l'aveu de M. *Gaullard*. La fievre n'a pas duré trois ou quatre jours, puisque M. *Gaullard* a trouvé le petit malade sans fievre, le second jour de sa maladie, & quand ce seroit le troisieme, comme M. *Gaullard* le suppose, la contradiction n'en seroit pas moins manifeste. Si le malade étoit sans fievre le troisieme jour, la fievre n'a duré ni trois ni quatre jours. Le sieur *Labat* dans le certificat qu'il m'a donné le 21 novembre, huit jours après la maladie, & dans le compte verbal qu'il en rendit aux quatre médecins quelques jours après, l'a qualifiée de petite vérole volante: *ce n'étoit*, leur a-t-il dit, *qu'une petite vérole volante*: (Mercure. Janvier 1 vol. pag. 167.) Il confirme la même chose

dans un second certificat du 3 janvier délivré à M. *Gaullard* : (Mercure de Février, p. 162.) Et dans un troisieme au même, M. *Gaullard* (ibid. p. 163.) le sieur *Labat* dit que c'étoit une vraie petite vérole. Toutes ces variations & contradictions font-elles propres à donner quelques poids à l'avis isolé de M. *Gaullard*, sur le nom qui convient à la maladie, & à le faire prévaloir sur l'avis uniforme de quatre docteurs, qui après un mûr examen des cinq enfans, après avoir entendu le chirurgien qui les avoit traités & le maître de pension, dans le tems où la mémoire du fait étoit récente, ont jugé *que la maladie du jeune* Delatour *& de ses condisciples n'étoit point la petite vérole, mais une éruption crystalline, dont ils ont vu beaucoup d'enfans & d'adultes attaqués avant & après avoir essuyé la petite vérole même la plus maligne & la plus confluente ?*

Mais c'est trop nous arrêter sur une question de nom qui ne fait rien au fond de la chose, comme je vais le prouver ; question d'ailleurs que M. *Gaullard* peut regarder comme dé-

cidée en sa faveur, s'il est vrai que le public donne à cette maladie le nom de celui qui l'a rendue célebre. Comme je n'ai pas l'aveu de M. *Gaullard*, * je n'employerai pas cette dénomination, quelque commode qu'elle me fût pour éviter les périphrases, & prévenir l'équivoque.

Venons au point qui vous intéresse le plus, Monsieur; je veux dire aux conséquences qu'il faut tirer de cet événement, en laissant à part la question de ce nom. Vous sauriez déja à quoi vous en tenir, si vous eussiez lu dans les Journaux de Hollande la rélation de la maladie du jeune Baron de Torck tout-à-fait semblable à celle du fils de M. *Delatour*, & dans les mêmes circonstances : vous y aurez vu les preuves que la méthode de l'Inoculation ne reçoit aucune atteinte de pareils faits. C'est aussi le jugement qu'en ont porté deux docteurs de la faculté de Paris, différens des cinq que j'ai déja nommés. MM. *Bourdelin* & *Bouvard*

* Plusieurs médecins appellent cette sorte d'éruption la *Gaullarde*.

ne sont pas accusés d'être trop prévenus en faveur de l'inoculation : encore moins d'user de complaisance pour les inoculateurs. Madame la Marquise de *Villeroi*, inoculée par M. *Tronchin*, les avoit priés de voir le petit *Delatour* & de s'informer de sa maladie. Après toutes les informations, ils ont dit hautement qu'il n'y avoit rien à conclure de ce fait contre l'inoculation.

Et en effet, qu'est-on en droit d'espérer de cette opération, & que nous promettent ceux qui en vantent l'utilité ? qu'elle procurera une petite vérole bénigne & sans danger, qui garantira pour l'avenir celui qui se soumet à cette épreuve, de la maladie que l'inoculation lui a communiquée ; mais la maladie du jeune *Delatour*, de quelque nom qu'on veuille l'appeller, n'est point celle qu'il a reçue par l'inoculation. La petite vérole qui lui fut communiquée par cette voie en 1756, fut à la vérité très-douce : il n'eut qu'environ soixante pustules ; mais elles sortirent lentement, elles formerent un véritable pus, & les playes de l'insertion supurerent pendant trois

ſemaines. Qu'a de commun une telle maladie avec une éruption qui ſe fait en 24 heures, qui ſe manifeſte par des veſſies claires, tranſparentes, remplies d'une ſimple ſéroſité, & qui diſparoiſſent en quatre jours? La petite vérole la plus maligne & la plus confluente, ne garantit point de cette eſpece d'éruption qui peut la précéder ou la ſuivre, comme l'ont certifié les quatre docteurs. Pourquoi prétendroit-on que l'inoculation en préſervât? Cette opération ne met pas celui qui l'a ſubie à l'abri d'un éréſipelle, d'une rougeole, du pourpre, de la peſte? pourquoi le garantiroit-elle de la *cryſtalline*? Mais celle-ci, dit M. *Gaullard*, eſt une vraie petite vérole: mais monſieur, repliquerai-je à M. *Gaullard*, vous êtes ſeul de votre avis; & quand j'aurois la complaiſance exceſſive de le préférer à celui de tous les autres médecins, que s'en ſuivroit-il? j'avouerois ſeulement alors qu'un inoculé n'eſt pas infailliblement préſervé d'une certaine eſpece particuliere de petite vérole qui dure quatre jours, & qui n'eſt jamais dangereuſe, & je di-

rois que dans ce cas même, qu'il vous plaît d'appeller une rechute, l'inoculation précédente met la vie en sureté. Ainsi votre singuliere opinion, d'appeller petite vérole toute éruption cutanée qui commence par le visage, ne dépouille pas l'inoculation de ses plus beaux privileges, qui sont d'être la sauve-garde de la vie & de la beauté. Etoit-ce la peine de bouleverser toutes les idées reçues, & de changer la définition d'une maladie aussi connue que la petite vérole ?

Quel peut-être le but de M. *Gaullard*? Est-ce de priver de tout secours les malades de la petite vérole en répandant l'allarme & la frayeur parmi ceux qui pourroient les sécourir sans croire s'exposer, parce qu'ils sont sûrs de l'avoir eue ? C'est à quoi tend sa nouvelle doctrine. Les exemples qu'il cite pour l'autoriser sont le dernier retranchement des *Antinoculistes*, & voici le raisonnement que je leur entends faire.

On peut avoir plusieurs fois la petite vérole : l'inoculation n'empêche donc pas le retour de cette ma-

ladie ? donc l'inoculation eſt en pure perte. Je réponds d'abord en peu de mots : Il n'eſt nullement prouvé qu'on ait deux fois la petite vérole, & il y a de grandes raiſons pour en douter : quand il ſeroit prouvé qu'on peut la prendre deux fois naturellement, il ne s'enſuit pas qu'on pût la reprendre après l'inoculation : enfin quand il y auroit quelque exemple d'un inoculé attaqué d'une ſeconde petite vérole, il ne faudroit pas en conclure que l'inoculation eſt inutile. J'entreprends, Monſieur, de vous prouver ces trois propoſitions.

Voici d'abord ce qu'on pourroit répondre à la queſtion, ſi l'on a deux fois la petite vérole. Il y a douze cens ans que la petite vérole eſt connue en Europe : on diſpute depuis douze cens ans pour ſavoir ſi on la peut avoir deux fois : donc on ne l'a jamais deux fois. Si cette conſéquence vous paroît comme à moi trop abſolue & trop déciſive, vous conviendrez au moins que celle que j'y ſubſtitue eſt très-légitime : la voici. Donc s'il eſt vrai qu'on puiſſe avoir deux fois une vraie petite vérole, le cas eſt exceſſivement rare :

j'examinerai bientôt le degré de rareté & ce qu'il en faut conclure.

Quant aux exemples fréquens qu'on cite d'une seconde petite vérole dans un même sujet, on en restreindra d'abord beaucoup le nombre, si l'on fait attention, 1°. que dans tout ces cas il y a deux faits à prouver qui ne l'ont jamais été clairement; car si un médecin d'un témoignage non suspect ne se trompe pas en affirmant que son malade actuel a une vrai petite vérole, il ne parle ordinairement que par oui dire de la petite vérole antérieure, & ne peut répondre de sa réalité, n'en ayant pas été témoin. 2°. Que les marques au visage ne sont pas même un signe infaillible d'une petite vérole réelle, puisque certains éréſipeles & certaines éruptions cutanées qui ne durent que trois jours, ont laissé quelquefois des impressions sur la peau.) Voyez *Drelincourt* cité par *Sidobre* dans la lettre précédemment rapportée de M. *Hosty*) 3°. Enfin on peut croire avec assez de vraisemblance qu'une petite vérole discrette mais abondante, que même une simple éruption crystalline, si

elle est compliquée avec certaines dartres ou maladies habituellees de la peau, peut être prise, sur-tout par des yeux prévenus, pour une petite vérole confluente. Un des exemples cités par M. *Gaullard* pourroit bien être de cette espece.

Ce qui contribue beaucoup à entretenir le préjugé de la possibilité d'une seconde petite vérole, c'est que le peuple, par ignorance, les gardes-malades, pour donner plus d'importance à leurs soins, la plupart des chirurgiens & apoticaires de campagne, par l'une ou l'autre raison, que même de jeunes médecins sans expérience, prennent souvent pour des petites véroles véritables diverses maladies qui en different essentiellement dans leurs cours & dans leurs effets, mais qui s'annoncent ainsi que la petite vérole par des symptômes communs à toutes les maladies éruptives, telles que celle du jeune *Delatour*, & celles dont parlent les anciens médecins cités par M. *Hosty*. Rien n'est plus propre à autoriser cette erreur que la lettre de M. *Gaullard*, qu'une pique particuliere engage à ériger

en ſyſtême une opinion vulgaire qu'aucun médecin n'adoptera.

Vous voyez, Monſieur, que par toutes ces exceptions, comme par d'autres raiſonnemens que j'omets, il eſt facile de rejetter les conſéquences des prétendus exemples d'une ſeconde petite vérole cités par M. *Gaullard*. A plus forte raiſon regardera-t-on comme des contes de revenans, propres à effrayer les cerveaux foibles, certaines hiſtoires de ſept petites véroles répétées dans le même ſujet, dont l'une efface les marques de l'autre ; & l'on attendra la huitieme pour avoir foi aux ſept premieres.

Malgré toutes ces raiſons de doute, dont je ſens la force, & qui peuvent paroître ſuffiſantes à bien des gens pour nier le fait, j'avoue que des témoignages poſitifs & reſpectables d'une ſeconde petite vérole, joints à tant d'autres cas ſinguliers & inexplicables en divers genres, atteſtés de la maniere la plus autentique dans tous les livres de médecine, dans les journaux littéraires, & dans les recueils académiques, me font ſuſpendre

mon jugement ſur ce point. Nous connoiſſons ſi peu les procédés de la nature, qu'il y auroit, ce me ſemble, de la témérité à prononcer qu'une ſeconde petite vérole eſt un cas abſolument impoſſible. Je ſuppoſerai donc, & j'accorderai même ſi l'on veut, qu'il y en ait des exemples, mais ſi rares, qu'on ne doit pas compter ſur dix mille petites véroles une ſeule rechute. Je vais en donner la preuve, & j'examinerai ce qu'il faudroit conclure, par rapport à l'inoculation, d'un tel fait, en le ſuppoſant bien prouvé.

Il meurt vingt mille perſonnes à Paris, année commune, dont la quatorzieme partie (c'eſt-à-dire plus de 1428) meurt de la petite vérole. C'eſt le réſultat du dépouillement fait par M. *Jurin*, des liſtes mortuaires de *Londres* contenant près de 900 mille morts pendant 42 ans, réſultat confirmé par d'autres liſtes de 20 années poſtérieures. Je ne ſuppoſe donc rien autre choſe ſinon que la petite vérole eſt auſſi meurtriere à *Paris* qu'à *Londres*, ce qui, je crois, ne me ſera pas conteſté. Il eſt prouvé par d'autres calculs du même

même auteur, que de onze malades de la petite vérole naturelle il en meurt deux, je ne suppose qu'un sur sept. Donc sept fois 1428 personnes ou dix mille, ont tous les ans la petite vérole à *Paris*.

Or, si une seule de ces dix milles personnes étoit attaquée d'une seconde petite vérole bien constatée, on auroit tous les ans une nouvelle preuve de ce fait, & *Paris* seroit rempli d'exemples vivans, parmi lesquels il se trouveroit quelque personne de marque, dont la vue fréquente ne permetroit plus de révoquer la chose en doute. Si quelqu'un de connu pour être maltraité de la petite vérole venoit à l'avoir une seconde fois, fût-ce un simple particulier, si par exemple cet accident m'arrivoit, j'ose dire que le plus incrédule seroit persuadé & que la chose ne seroit plus problématique. Un pareil cas de notoriété publique n'est pas encore arrivé, puisqu'on dispute encore du fait. J'en conclus seulement qu'il n'arrive pas de dix mille fois une.

Nouvelle considération : plusieurs médecins ont écrit qu'ils n'avoient

jamais vu d'exemple d'une ſeconde petite vérole. Le grand *Boerhaave*, le docteur *Mead*, l'Eſculape de l'Angleterre, mort dans un âge fort avancé, ſont de ce nombre. Pourquoi chercher des exemples étrangers ? Mille témoins vivans atteſtent que MM. *Chirac* & *Molin*, deux de nos plus illuſtres médecins, ont dit hautement que pendant plus de 50 ans de pratique, ils n'avoient jamais vu ce cas arriver : s'il eſt vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. *Molin*, dans les derniers tems de ſa vie, en ait vu un exemple, c'en ſera un ſur plus de 40 mille malades de la petite vérole, qui doivent avoir paſſé ſous les yeux de ces quatre célebres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes, où cette maladie regne toute l'année. Tout ceci ne fait que rendre plus évidente mon aſſertion, par laquelle je me borne à un ſur dix mille. Il reſte à tirer la conſéquence de ce fait par rapport à l'inoculation.

On a ſi ſouvent éprouvé que le virus variolique introduit une ſeconde

fois par la voie de l'insertion, & porté dans toute la masse du sang par la circulation, n'a plus de prise sur un corps où l'inoculation a produit une fois son effet, qu'on est bien fondé à croire que les miasmes varioleux répandus dans l'air dans un temps d'épidémie, & qui ne peuvent s'introduire que par l'inspiration, seront encore moins efficaces sur un corps inoculé, fussent-ils capables d'exciter une seconde fermentation dans un corps qui n'auroit éprouvé qu'une petite vérole naturelle. Quand donc il seroit possible de l'avoir deux fois naturellement, il ne s'ensuivroit pas qu'un inoculé pût la reprendre. Tous les exemples vrais ou faux de rechute après une petite vérole naturelle, ne prouvent donc rien contre l'inoculation.

Enfin, quand il seroit prouvé par le fait, ce qui ne l'a pas été jusqu'à présent, * qu'un inoculé est

* Voyez mon second Mémoire sur l'inoculation, lu à l'Académie des Sciences, le 15 novembre 1758, ou l'Extrait du Mercure, IIe. Volume de janvier 1759.

ſuſceptible d'une ſeconde petite vérole, il ſeroit abſurde d'en conclure que l'inoculation eſt en pure perte : c'eſt ce qui me reſte à prouver.

Premierement une ſeconde petite vérole, de l'aveu de ceux qui la croient poſſible, doit être moins dangereuſe que la premiere. Je ne m'arrêterai pas à le prouver. L'inoculation auroit donc toujours cela de bon qu'elle diminueroit le danger. Mais après avoir ſuppoſé très-gratuitement qu'il eſt poſſible qu'un inoculé ſur qui l'opération a produit ſon effet, contracte une ſeconde petite vérole, je veux bien accorder encore que le riſque pour la vie ſoit auſſi grand dans cette ſeconde petite vérole que dans la premiere. Que s'enſuivra-t-il de ces deux ſuppoſitions gratuites ? Que de ſept ſecondes petites véroles il y en auroit une mortelle. Or, il faut plus de dix mille inoculations pour trouver une rechute, il en faudra donc ſept fois dix mille pour qu'il ſe rencontre une rechute funeſte. Vous voyez déja que ce danger n'eſt pas bien effrayant. Mais pour peu que

vous en ſoyez frappé, je vais vous faire voir que vous êtes en contradiction avec vous-même : je vous demande encore un moment d'attention.

De 473 inoculés en quatre ans dans l'hôpital de *Londres*, il n'en eſt mort qu'un ſeul ; * mais vous ſavez que les avantages de l'inoculation ſont établis & reconnus dans le cas même où l'on ſuppoſeroit qu'elle ſeroit fatale à un inoculé ſur cent, ſoit par la mauvaiſe conſtitution du malade, ſoit par ſon imprudence ou par celle de l'inoculateur, ſoit par quelque malheureux hazard audeſſus de la prudence humaine. Il y a plus : quand de cinquante inoculés il en mourroit un communément, il ſeroit encore fort prudent de ſe ſoumettre à l'inoculation ; & je vous ai vû convaincu de cette vérité. Vous me diſiez à moi-même, voilà cent enfans & mon fils eſt du nombre ; on les partage en

* Voyez Mercure de France 1755. Journal Médecin, Journal Verdun, Année Littéraire 1755. Tome IV. page 242.

deux classes : cinquante vont être inoculés, les cinquante autres attendront l'événement. Des cinquante premiers, aucun ne mourra ; mais par le plus malheureux des hazards & contre toute vraisemblance, il pourroit arriver qu'il en mourût un : sur les cinquante autres la petite vérole se choisira six victimes au moins, & plusieurs autres seront défigurés ; il n'y a point de milieu entre attendre la petite vérole ou la prévenir. Il faut que mon fils entre absolument dans l'une ou l'autre de ces deux classes. N'y auroit-il pas à moi de la barbarie ou de l'aveuglement à le laisser dans la seconde ?

Voilà, Monsieur, ce que vous me disiez, & je vous applaudissois. Aujourd'hui on veut vous persuader que l'inoculation ne garantiroit pas infailliblement votre fils d'une seconde petite vérole : vous venez de voir qu'en supposant que cela fût prouvé, sur 70 mille inoculations, cet accident ne devroit pas arriver une fois ; & vous qui vouliez bien faire courir à votre fils le risque d'un sur cinquante, & qui voyez évidemment que l'inoculation étoit un grand bien,

même dans cette ſuppoſition forcée, vous changeriez d'avis, parce qu'on vous menace d'un riſque très-incertain d'un ſur 70 mille. Croyez-moi, Monſieur, laiſſez cette maniere de raiſonner à l'auteur anonyme de la lettre du mercure du mois de Décembre dernier. Elle eſt digne d'un homme qui n'oſe combattre à viſage découvert, qui ſous le maſque d'un ami de l'humanité, ſe hâte d'allarmer *Paris* & les provinces en publiant dans les 24 heures un fait faux avec des circonſtances plus fauſſes encore, & dont quelques-unes ſont ridicules : * d'un homme enfin qui ſuit les traces de ceux qui tant de fois en Angleterre & en Hollande ont combattu l'inoculation par des calomnies. Je conviens que

* L'Anonyme dit que le pere de l'enfant a le certificat de l'Inoculation de M. *Tronchin*, ce qui eſt faux & ridicule. A quoi ſerviroit ce certificat? c'eût été plutôt au pere à donner le certificat d'inoculation de ſon fils, ſi M. *Tronchin* eût eu beſoin d'une pareille preuve. D'ailleurs, l'inoculation, ſoit par inciſion, ſoit par véſicatoire, laiſſe une marque qui n'a rien d'équivoque.

cette accuſation eſt grave, mais il n'y a point de termes à ménager avec un anonyme. Que celui qui ſe ſigne B... Avocat au parlement, oſe ſe nommer : & s'il eſt vrai qu'il n'ait pas, comme il l'affirme, l'honneur d'être médecin, ni chirurgien ; s'il eſt vrai que M. *Tronchin* ait reçu pour l'inoculation du fils de M. *Delatour* cent louis (que le pere lui eût donnés s'il les eût exigés ;) s'il eſt vrai qu'il en ait reçu ſeulement la moitié ; s'il eſt vrai qu'il y ait eu à *Paris* pluſieurs inoculés, qui comme l'anonyme l'inſinue, aient eu une ſeconde petite vérole, je lui ferai la réparation la plus autentique, & je conſens à paſſer pour calomniateur à ſa place.

Je reviens à M. *Gaullard ;* il déclare dans ſa lettre qu'il voudroit *qu'il ne fût permis qu'aux médecins de traiter cette matiere.* Comme cet avis ne peut regarder que moi, je crois lui devoir une ſatisfaction ſur la liberté que j'ai priſe d'écrire ſur l'inoculation. Je vous laiſſe le maître de lui en faire part.

Les médecins d'un côté, les théologiens de l'autre, ont prétendu que

l'inoculation étoit de leur compétence. Il ne sera pas inutile de reconnoître & d'assigner les bornes du ressort de ces deux jurisdictions, du moins à l'égard de la question présente.

Si je m'étois ingéré de prescrire un régime à ceux qui se préparent à l'inoculation, ou des remedes à ceux qui s'y soumettent, M. *Gaullard* pourroit avec raison me reprocher d'avoir empiété sur les droits de la faculté, dont je n'ai pas l'honneur d'être membre, non plus que lui ; je me suis bien gardé de sortir de ma sphere : je n'ai fait que le personnage d'historien.

Quant à la question que je me suis proposée, *si l'inoculation en général est utile & salutaire*, je vais prouver à M. *Gaullard* que son titre de médecin ne donne aucun droit particulier sur la résolution de ce problême. Si l'inoculation n'eût jamais été pratiquée & que quelqu'un proposât d'en faire le premier essai, je conviens que le théologien & le médecin seroient en droit d'examiner la proposition : mais aujourd'hui que l'expérience a été répetée deux

cens mille fois très-près de nous ; l'état de la queſtion a bien changé.

Lequel des deux court un plus grand riſque de la vie, ou de celui qui attend en pleine ſanté que la petite vérole le ſaiſiſſe, ou de celui qui la prévient en ſe faiſant inoculer? Cette queſtion eſt la plus importante, pour ne pas dire la ſeule, qu'il importe aujourd'hui de réſoudre ; & c'eſt encore une fois celle que je me ſuis propoſée. Elle n'appartient, comme vous voyez, ni à la médecine, ni à la théologie. C'eſt une queſtion, de fait, mais compliquée, & qui ne peut être réſolue que par la comparaiſon d'un grand nombre de faits & d'expériences d'où l'on puiſſe tirer la meſure de la plus grande probabilité. Le riſque de celui qui attend la petite vérole eſt en raiſon compoſée du riſque d'avoir un jour cette maladie, & du riſque d'en mourir s'il en eſt attaqué : il faut déterminer l'un & l'autre, & l'on ſait que le calcul des riſques & des probabilités appartient à la géométrie. Il m'étoit donc permis, & à plus de titres qu'à M. *Gaullard*, d'en faire l'objet de mes recherches. Je

me ſuis borné à des conſidérations aſſez ſimples que j'ai tâché de rendre ſenſibles au plus grand nombre des lecteurs, n'ayant d'autre but que de mettre en évidence les avantages de l'inoculation : mais on verra bientôt par les réflexions d'un des plus grands géometres de l'Europe, que cet objet eſt ſuſceptible des ſpéculations mathématiques les plus ſubtiles & les plus ingénieuſes.

La queſtion du plus grand riſque d'une part, & du moindre de l'autre, une fois décidée, fera naître une autre queſtion de droit, dont le théologien peut ſe ſaiſir : ſavoir, *ſi de deux riſques inégaux dont l'un eſt inévitable, il eſt permis de choiſir le moindre* ? Il ne paroît pas qu'il ſoit beſoin d'une théologie bien profonde pour réſoudre cette queſtion. Elle pourroit devenir plus ſérieuſe & plus digne des réflexions d'un théologien moraliſte, s'il s'agiſſoit de décider, *ſi entre deux périls dont l'un eſt inévitable, la raiſon, la conſcience, la charité chrétienne, n'obligent pas à choiſir le moindre, & juſqu'où s'étend cette*

obligation ? Si l'on prenoit le parti de l'affirmative, il est clair que dès-là qu'il seroit prouvé qu'il y a plus de risque, en pleine santé, d'attendre la petite vérole que de la prévenir par l'inoculation, cette opération devroit être non seulement conseillée, mais prescrite.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai considéré que l'utilité de la méthode prise en général : quant à son application aux cas particuliers, le médecin rentre dans ses droits. Tel sujet est-il propre à l'inoculation ? Quel est l'âge, la saison, le lieu le plus convenable pour la pratiquer ? Quels sont les préparations & les précautions nécessaires aux différens tempéramens ? Sur tous ces points & sur le traitement de la maladie, il est à propos de consulter un médecin sage, qui joigne l'expérience à l'habileté. Ici, & non plutôt, pourroient commencer les fonctions de M. *Gaullard*.

Le théologien & le médecin auront donc l'un & l'autre les leurs ; mais dans le cas présent, je le répete, c'est au calcul à leur préparer

rer les voies en fixant le véritable état de la question.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, 13 *Mai* 1759.

P. S. Vous entendrez sans doute parler, Monsieur, de la mort d'un enfant de quatre ans & demi, inoculé depuis peu. Le rapport du doyen de la faculté & de trois de ses confreres, qui ont assisté à l'ouverture du corps, sera rendu public. Je vous prie jusques-là de suspendre votre jugemeut, si vous ne voulez pas vous repentir de l'avoir trop légerement porté.

Depuis cette lettre écrite, on a su non seulement que le cadet des deux fils de M. de Caze n'étoit pas mort de la petite vérole, ce que prouvoit déja le rapport des quatre médecins, en présence desquels il a été ouvert; mais encore qu'il est mort d'une chute, & le fait est prouvé juridiquement.



RAPPORT *de l'ouverture du corps du fils cadet de M. de* CAZE.

AUJOURD'HUI feptieme Mai 1759, a été procédé à l'ouverture du corps du fils de M. de *Caze*, fermier-général, âgé de cinq ans, par le fieur *Silvy*, chirurgien, en préfence des médecins fouffignés, & a été obfervé ce qui fuit.

L'habitude du corps étoit de la couleur naturelle, fans aucune lividité : elle étoit parfemée de plufieurs grains de petite vérole, fort féparés les uns des autres, d'une forme étendue, telle qu'elle fe trouve dans les petites véroles fimples & de bonne efpece. Tous ces grains ou boutons, étoient dans l'exficcation, à la réferve de trois ou quatre fur les doigts des mains & des pieds, qui étoient remplis de pus fans aucun affaiffement. Quoiqu'il y eût près de trente heures depuis la mort, on ne s'apperçut d'aucune odeur de putréfaction à l'ouverture de l'abdomen & de la poitrine ; il

ne s'eſt trouvé aucun point de lividité dans les viſceres & dans les inteſtins ; les glandes obſtruées qu'on a remarquées au mézentere étoient d'ancienne date, & ne prouvent rien dans le cas préſent.

On avoit procédé d'abord à l'ouverture du cerveau, qui par les accidens qui avoient précédé la mort, étoit la partie où l'on ſoupçonnoit avec raiſon d'en trouver la cauſe : en effet, après avoir examiné cette partie eſſentielle à la vie, & qu'on eut enlevé la dure-mere, tout le cerveau parut à l'extérieur luiſant, tel qu'on l'obſerve dans ceux dans leſquels il ſe trouve une diſpoſition à l'hydrocéphale. Après avoir ouvert les ventricules, quand on fut arrivé au cervelet, on trouva toute ſa ſubſtance remplie de ſéroſité, de même que les environs de la baſe du crâne ; la quantité de cette eau pouvoit aller à trois ou quatre onces ; ce qui ſuffit pour rendre raiſon de la mort du fils de M. de *Caze* qu'on n'avoit pas lieu d'attendre, comme on verra dans l'hiſtoire que M. *Hoſty*, médecin ordinaire, donnera de ſa maladie.

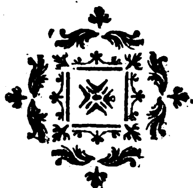
FAIT à *Paris*, ce 11 Mai 1759.

Signés BOYER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

LORRY, Docteur-Régent de la même Faculté.

PETIT, Fils, Médecin de S. A. S. M. le Duc d'Orléans.

HOSTY Docteur-Régent. GUÉRIN.



PROCEZ-VERBAL & Information de Témoins.

L'AN mil ſept cent cinquante-neuf, le mercredi ſeize Mai, quatre heures de relevée, en l'Hôtel & pardevant nous Gilles-Pierre Chenu, avocat en parlement, conſeiller, commiſſaire du roi en ſon châtelet de *Paris*, eſt comparu M. Ambroiſe *Hoſty*, docteur-régent de la faculté de médecine de cette ville y demeurant, rue de *Seine*, paroiſſe S. *Sulpice*, lequel nous a dit & déclaré qu'ayaut appris par une lettre miſſive à lui adreſſée lundi dernier quatorze du préſent mois, de M. *Lorry* ſon confrere, que le ſieur de *Caze*, fils, décédé le 6 dudit mois, à la ſuite de l'inoculation, étoit tombé quelques jours auparavant du haut de ſon lit en bas ſur le carreau, ſans que qui que ce ſoit eût rien dit ; il a fait les démarches néceſſaires pour s'aſſurer de ce fait & en apprendre les circonſtances ; qu'en conſéquence il s'eſt rendu certain

que quinze jours avant le décès de cet enfant, âgé de près de cinq ans, il étoit tombé de son lit ; que qui que ce soit n'en a parlé, quoique plusieurs personnes aient su cette chute ; que la femme *Bobin*, garde-malade, demeurant rue *mazarine*, n'a pu disconvenir de la vérité du fait avec le comparant, qui l'a vue à ce sujet ; que la femme du jardinier de l'orangerie de *Chaillot*, en est pareillement convenue en parlant au sieur *Lorry* le jour de l'ouverture du corps du défunt, & depuis en parlant au sieur *Hosty* même, en présence de M. le curé de *Chaillot* & de plusieurs autres personnes. Et comme le comparant a l'intérêt le plus sensible de découvrir la vérité & d'aller à la source des causes étrangeres qui ont pu contribuer à cette mort, il est venu nous faire la présente déclaration, de laquelle il nous a requis Acte, requérant ainsi qu'il nous plaise recevoir les déclarations desdites femme *Bobin* & jardiniere susdite, & du tout en dresser procès-verbal pour servir & valoir ce que de raison, & a signé en cet endroit de notre minute.

Eſt auſſi comparue *Genevieve Lormeteau*, femme de *Pierre Mary*, jardinier fleuriſte de l'orangerie de *Chaillot*, y demeurant ordinairement, & de préſent à *Paris*, laquelle nous a dit qu'elle a vu les deux fils de M. de *Caze*, fermier-général, tous deux avec la petite vérole, de laquelle ils ont été traités en la même maiſon de la comparante ; a la connoiſſance que l'aîné des deux en a été parfaitement guéri & qu'il eſt en parfaite ſanté ; a vu le cadet toujours ſe bien porter ſans aucun accident pendant l'eſpace de 13 jours environ, la petite vérole étant même lors ſechée ; qu'après ledit tems il a été attaqué d'un aſſoupiſſement que ſes garde & gouvernante ont d'abord pris pour une eſpiéglerie de ſa part ; que cet aſſoupiſſement n'a fait qu'augmenter juſqu'au moment de ſa mort, peu avant laquelle la comparante a appris de la garde que ledit de *Caze* le cadet étoit tombé quelques jours auparavant de ſon lit ſur le carreau : ce qui a été ſoigneuſement caché par la nommée *Manon*, gouvernante deſd. enfans, quoique la garde qui

craignoit la suite de lad. chute eût eu envie d'en faire part à M. *Hosty* qui traitoit lesdits sieurs de *Caze* ; que le jour de l'ouverture du cadavre dudit sieur de *Caze* le cadet, un des médecins qui y a assisté étant arrivé avant les autres, la comparante ayant causé avec lui, lui a fait part de la surprise de tout le monde sur cette mort, & lui a dit, Monsieur, vous allez l'ouvrir, vous en verrez sans doute la cause, car il a fait il y a quelques jours une chute de son lit sur le carreau, ce que l'on a malheureusement caché : laquelle présente déclaration elle est venue nous faire pour rendre hommage à la vérité à laquelle elle est conforme en tout son contenu, ainsi qu'elle le jure & affirme, dont & de quoi elle nous a requis acte, & a déclaré en notre minute ne savoir écrire ni signer, de ce requise suivant l'ordonnance.

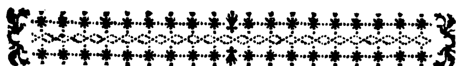
Est aussi comparue *Marie-Louise Liard*, femme de *Jean Bobin*, garde malade demeurant rue *Mazarine*, paroisse S. *Sulpice*, laquelle nous a dit qu'elle a gardé les deux enfans de M. de *Caze*, fermier-général, tous

deux ayant la petite vérole à *Chaillot* ; qu'elle a vu l'aîné en guérir parfaitement ; que le cadet a été treize jours sans aucun accident, la petite vérole étant même séchée ; que le treizieme jour il lui est survenu un assoupissement qui ne l'a point quitté jusqu'à sa mort, que la comparante a attribuée à une chute qu'il avoit faite quelques jours auparavant de son lit, sur le carreau, pendant que la comparante donnoit un bouillon, à l'aîné ; que la gouvernante a jugé à propos de cacher cette chute, & même de l'engager à ne point en parler, parce que cela lui feroit du tort ; qu'elle s'est contentée de lui faire tirer un mouchoir avec les dents, pour voir s'il n'y auroit point un contre-coup après lui avoir frotté la tête avec sa main ; que cet enfant lorsque sadite gouvernante l'a relevé de dessus le carreau étoit fort pâle, ce qui a toujours d'autant plus inquiété la comparante, que la chute étoit de haut, étant tombé par dessus la barriere de son lit sur le derriere de la tête ; que la comparante quelques jours après en a fait part à la femme

Mary, jardiniere de l'orangerie dudit *Chaillot*, où demeuroient lesdits enfans, mais que ladite gouvernante a toujours caché ladite chute à la famille & à M. *Hosty*, médecin, qui traitoit lesdits enfans, laquelle présente déclaration la comparante est venue nous faire pour rendre hommage à la vérité à laquelle est conforme en tout son contenu, ainsi qu'elle le jure & affirme, dont & dequoi elle nous a requis acte, & a signé en cet endroit de notre minute.

Desquelles comparitions, dires & déclarations nous, conseiller-commissaire susdit, avons donné acte auxdites comparantes, & de ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal pour leur servir & valoir ce que de raison. Signé, CHENU.





SECONDE LETTRE

*DE M. DE LA CONDAMINE, à M. *** Conseiller au Parlement de Dijon, pour servir de Réponse à la seconde Lettre de M.* GAULLARD *& à son défi. Paris,* 15 *août* 1759.

EXTRAIT DU MERCURE DE FRANCE d'octobre, 1 *vol.* 1759.

IL y avoit près de trois mois, Monsieur, que la lettre de M. *Gaullard*, imprimée dans le mercure de Février dernier, étoit publique, & je ne songeois pas à lui répondre, lorsque M. *Cromelin*, professeur d'histoire à *Geneve*, que je rencontrai par hazard, m'apprit, à la find'Avril, que la lecture de cette lettre vous avoit détourné de la résolution où vous étiez de faire inoculer M. votre fils. Il ne falloit rien moins pour m'engager à répondre à la lettre de M. *G.* Ce fut à vous-même, Monsieur, que j'en adressai la réfutation ; elle n'a pu paroître dans

le mercure avant le premier Juin. M. *G.* s'applaudit d'un ſi long délai, qu'il attribue à la ſeule difficulté de lui répliquer. Il prend acte du ſilence que gardent ſes confreres ; il cherche à les piquer d'honneur : l'intérêt public les engageoit, dit-il, à lui répondre, *s'il y avoit lieu* ; cependant ils ſe taiſent au grand regret de M. *G.* & j'imiterois leur exemple ſans la propoſition ſinguliere qu'il me fait aujourd'hui de m'inoculer lui-même. Cette eſpece de défi public, ſoit que M. *Gaillard* plaiſante, ou qu'il parle ſérieuſement, me paroît exiger une réponſe préciſe & cathégorique ; & puiſqu'elle devient néceſſaire, je ne lui répondrai pas à demi. Je commence par lui donner ſatisfaction ſur ſes griefs & ſur celui de tous qui paroît l'affecter le plus.

Il eſt évident que j'ai dû prendre pour moi ce que M. *G.* a dit dans ſa premiere lettre en parlant de l'inoculation, qu'il voudroit qu'il *ne fût permis qu'aux médecins de traiter ces matieres.* A cela j'ai répondu, que *ſi je m'étois ingéré de preſcrire des remedes, M. G. pourroit avec raiſon*

ſon me reprocher d'avoir empiété ſur les droits de la faculté, dont je n'ai pas l'honneur d'être membre non plus que lui ; mais, &c. Pouvois je en me *juſtifiant d'une imputation injuſte*, ne pas ajouter ce mot non plus *que lui*, qui ſe préſentoit ſi naturellement, & qui prouvoit ſi bien que M. *G.* n'avoit pas même eu le droit de m'accuſer. Cependant il s'en eſt ſenti bleſſé jusqu'au vif. Il donne (p. 170.) une longue liſte de noms célebres qui prouvent très-bien qu'on peut être habile médecin ſans être de la faculté de *Paris*, & qui en doute ? Mais il ſuppoſe qu'en lui diſant qu'il n'étoit pas de ce corps, j'ai voulu lui faire injure. Il devine mon intention, & tout ce que j'ai prétendu, ſelon lui, faire entendre par-là. Enfin il ajoute pour me déſabuſer, moi qui croyois tout ſimplement qu'il avoit pris ſes degrés dans quelqu'autre univerſité ; que s'il n'eſt pas docteur de celle de Paris, il n'en eſt pas moins ſon éleve. Eſt-il bachelier ? je lui en fais mon compliment. Je ne le défierai point de prendre le bonnet, & je ne remettrai point mon ino-

culation à ce jour-là. Si M. *G.* se présente sur les bancs, j'irai disputer contre lui : mes argumens ne l'embarrasseront point ; je les lui ai déja tous communiqués.

Autre grief de M. *G.* ou plutôt nouvelle chicane. J'ai dit que les quatre médecins qui ont visité le petit *Delatour* par ordre de S. A. S. M. le Duc *d'Orléans* avoient jugé que la maladie n'étoit pas une petite vérole. M. *G.* incidente sur ce terme, *jugé*, sous prétexte qu'ils n'ont vu le malade que depuis sa convalescence. Mais les juges qui condamnent un criminel l'ont-ils vu en flagrant délit ? Les quatre docteurs ont visité le corps de l'enfant, ils ont interrogé le chirurgien, ils ont pesé, discuté, comparé les dépositions des témoins oculaires de la maladie. (Merc. Janvier 1759. pag. 168 & suivantes.) Ils terminent leur rapport par ces mots. *Après ces réflexions fondées sur l'expérience, il nous paroît &c.* Cette formule *il nous paroît*, la même que celle de la décision des conciles, *Visum est....nobis*, empêche-t-elle que ce ne soit un jugement ? D'ailleurs,

en disant que les quatre médecins avoient jugé, je n'ai prétendu dire autre chose sinon qu'ils avoient été d'avis. M. *G.* lui-même ne leur a-t-il pas dit qu'il avoit *jugé* que c'étoit une petite vérole volante ? (Merc. Janvier I. vol. pag. 168.)

Troisieme grief. Il m'accuse (*ibid.*) de prodiguer les éloges à tous les partisans de l'inoculation, & de traiter avec un mépris insultant ceux qui parlent contre. Je suis en état de justifier en détail mes éloges & mes critiques. Aussi M. *G.* s'est-il bien gardé d'en relever aucun article en particulier. Le reproche qu'il me fait est d'autant plus injuste, que j'ai parlé non seulement avec égard, mais avec éloge des deux seuls écrivains que j'aye nommés parmi ceux qui sont contraires à l'inoculation, M. de Haen & feu M. Hecquet, mort il y a 30 ans. On m'a même accusé d'avoir trop loué ce dernier dans mon premier mémoire. Si je me suis permis quelque ironie contre lui, devois-je critiquer sérieusement celui qui traite de témérité l'invention de la greffe des arbres, & qui compare l'ino-

culation de la petite vérole à la magie ? J'ai désigné deux autres auteurs sans les nommer, & j'ai parlé librement de leurs ouvrages, mais c'est la preuve à la main. M. *G.* prétend-t-il se rendre apologiste d'une thèse indécente désavouée & supprimée ? * ou veut-il prendre fait & cause pour un homme qui dément sa propre expérience, & qui retracte le témoignage de ses yeux sur des allégations dont la fausseté a depuis été démontrée, ou même étoit déja connue de lui lorsqu'il s'en est prévalu ? J'ai plus ménagé cet auteur que n'ont fait la plupart des journalistes, le college des médecins de *Londres*, & sur-tout son Orateur. **

Le style de la lettre de M. *G.* & l'humeur qu'on m'y a fait remarquer au milieu de quelques complimens, prouvent assez que ma let-

* Voyez le second Mémoire sur l'inoculation, à l'année 1756.

** Voyez Journal Etranger, juin 1756. Lettre des docteurs *Maty* & *Kirkpatrick* ; *Oratio Harveiana*, & le décret du college de médecine de *Londres*. Ibid. juin 1756.

tre lui a déplu. Mais c'eſt beaucoup plus par ce qu'il cherche à y trouver que par ce que j'y ai mis. En voici la preuve.

Page 155. *Quand j'aurois la complaiſance exceſſive de préferer votre* AVIS SINGULIER *à celui de tous les autres*. Ces mots ſont rapportés par M. *G*. & diſtingués avec des guillemets comme une citation de ma lettre, & il y trouve de l'amertume. Ce mot d'*Avis ſingulier* paroît ſur-tout lui tenir au cœur. Mais ce qui eſt réellement fort *ſingulier* ici, c'eſt que cette expreſſion qui choque M. *G*. n'eſt point dans l'endroit cité. Voici mes propres paroles qui n'ont rien de déſobligeant. Mais, MONSIEUR, dis-je à M. *G*. VOUS ESTES SEUL DE VOTRE AVIS, *& quand j'aurois la complaiſance exceſſive de le préférer à celui de tous les autres* MÉDECINS, &c. Il faut que M. *G*. ſoit bien accoutumé aux douceurs pour trouver cette expreſſion amere.

Deux pages plus loin il revient à la charge. *M. de la Condamine*, dit-il, *me trouve ſingulier*. Je puis avoir trouvé ſon opinion ſinguliere,

& je puis même le lui avoir dit; mais comment lui aurois-je dit que je le trouvois *ſingulier*? Je n'ai pas l'honneur de le connoître. Apparemment il ne m'impute cette impolitesse que pour avoir occaſion d'ajouter ce qui ſuit:

Mais j'ai encore une ſingularité que M. de la Condamine ne me connoît pas, c'eſt de préférer à la ſcience de meſurer des ſurfaces & des lignes, celle de meſurer mes expreſſions. Antithèſe ingénieuſe par laquelle M. *G.* cherche à me piquer en me faiſant ſentir combien l'art de meſurer ſes expreſſions eſt audeſſus de celui de meſurer la *ligne* méridienne & la *ſurface* de la terre; mais ſon reproche porte à faux, je le répete, puiſque les expreſſions dont il ſe plaint ne ſe trouvent pas dans ma lettre. En voici d'autres qui s'y rencontrent, & dans leſquelles M. *G.* trouve du perſonnel.

C'eſt trop s'arrêter ſur une queſtion de nom...que M. G. peut regarder comme décidée en ſa faveur, s'il eſt vrai que le public donne à cette maladie le nom de celui qui l'a rendue célèbre. Comme je n'ai pas l'aveu de

M. G. je n'employerai pas cette dénomination, quelque commode qu'elle me fût, pour écarter les périphrases & prévenir l'équivoque. Les lecteurs n'ont vu qu'un excès de circonspection où M. *G.* croit voir une personalité. Il finit par me permettre de donner son nom à l'espece que je voudrai de petite vérole, & il ajoute, croyant sans doute user de représailles, que j'ignore peut-être que mon nom & celui de l'inoculation sont devenus synonymes.

Je l'ignorois en effet, mais je déclare à M. *G.* que loin de m'en offenser, je m'en tiens fort honoré, persuadé que je suis que le nom de l'inoculation vivra beaucoup plus que le mien, & que promoteur de l'inoculation est synonyme de bienfaiteur de l'humanité.

Au reste, ce n'est point moi qui ai donné le nom de *Gaullarde* à la maladie du jeune *Delatour* : c'est le public. Je tiens ce fait d'un médecin très-accrédité. J'avois d'abord cru pouvoir le rapporter tout simplement dans ma lettre, & employer ce nom nouveau qui m'eût été commode pour éviter une cir-

conlocution. Il me sembloit qu'il étoit aussi honorable pour un médecin qu'une maladie illustrée par lui portât son nom, qu'il l'est aux plus grands astronomes de voir leur nom donné aux taches de la lune. Cependant M. *Marmontel* m'ayant averti que cela pourroit déplaire à M. *G.* j'avois changé cet endroit de ma lettre dans le compliment que je viens de rapporter, & qui n'a pas été plus de son goût. J'ai répondu aux principaux griefs de M. *G.* Voyons si je n'en aurois pas à proposer contre lui.

Vous n'aurez pas douté, Monsieur, que les endroits distingués avec des guillemets dans la lettre de M. *G.* ne fussent des citations de la mienne, vous aurez cru qu'il ne faisoit que copier mes expressions. Mais je dois vous prévenir qu'il les tronque, les change & les altere à son gré. Il me fait dire ce que je n'ai pas dit, & me répond ensuite ce qu'il lui plaît. Jugez-en par un ou deux exemples.

P. 149. *M. de la Condamine*, dit M. *Gaullard*, *ajoute que MM.* Petit *&* Vernage, *l'un par ses occupations*,

l'autre parce qu'il y a renoncé, lui ont laissé le soin de me répondre. C'est M. *Gaullard*, & non pas moi qui ajoute cela : je ne l'ai pas dit ni dû dire, & j'ai dit tout autre chose.

M. de la C. prétend (C'est encore M. *Gaullard* qui parle, pag. 171.) *qu'il lui a fallu bien du courage pour rompre la glace & prêcher l'inoculation.* Je n'ai dit ni pensé ce que M. *G.* me fait dire ici. Mon premier mémoire fut applaudi à la lecture publique. Il s'est passé plus d'un an avant qu'il ait été contredit. Il y en avoit déja 4 éditions françoises & plusieurs traductions quand la premiere critique parut en 1755. Je n'ai point à me plaindre personnellement de ceux qui l'ont critiqué. J'ignore encore quels sont les périls que j'ai bravés en prêchant l'inoculation, pour me servir des termes de M. *Gaullard.* Si donc il y a du courage de ma part, c'est un courage aveugle & sans mérite.

La prévention nationale peut persuader à un gazetier anglois qu'une plume françoise n'est pas libre même en respectant la religion, l'Etat

& les mœurs ; mais M. *Gaullard* doit ſavoir qu'à cela près, il eſt permis d'imprimer à *Paris* tout ce qu'on veut, & même de ne pas citer juſte.

Je ne finirois point ſi je relevois toutes les citations peu fideles de M. *Gaullard*. J'ai dit en paſſant & ſans inſiſter *qu'une ſeconde petite vérole, de l'aveu de ceux qui la croyent poſſible, doit être moins dangereuſe que la premiere*. M. Gaullard me fait dire, pag. 155, que *l'inoculation change quelque choſe au caractere de la ſeconde petite vérole qui vient enſuite* ; comme ſi j'accordois que la petite vérole revient après l'inoculation.

Il ſe formaliſe que j'aie déſigné ſous le nom de ſes cenſeurs les docteurs qui ont jugé qu'il ſe trompoit. Vouloit-il que je les nommaſſe ſes contradicteurs ? le terme étoit dur : ſes maîtres ? encore pis, quoiqu'il s'avoue l'éleve de leur faculté : ſes confreres ? ſoit : je leur donnerai ce nom ſauf à eſſuyer de leur part un nouveau procès.

Souvent M. *G*. en me citant ſemble me faire parler de moi quand

je parle de lui. On lit dans ſa lettre (p. 147.) ce qui ſuit. *J'ai été bien léger, dit M. de la Condamine, dans ma déciſion.* Qui ne croiroit en liſant cela que je me ſuis accuſé moi-même de légéreté ? Je parlois de M. *Gaullard*, qui paſſe chez ſes *confreres* même pour avoir décidé trop légerement. Cette équivoque ſe trouve dans pluſieurs de ſes citations & pouvoit être évitée.

Ma vraie réponſe à la nouvelle lettre de M. *G.* du mercure d'Août a paru d'avance dans le mercure de Juin. Donnez-vous la peine, Monſieur, de relire ma lettre & de comparer mes preuves aux allégations vagues de M. *G.* Cette lettre ci, je le répete, n'étoit néceſſaire que pour répondre à l'article du défi. Ce n'eſt que par occaſion que j'y joins des éclairciſſemeus ſur des faits étrangement défigurés. Mon texte devient abſolument méconnoiſſable ſous la plume de M. *G.* non ſeulement il change, il ſupprime, mais il compoſé & compoſe à ſa façon. Il appelle problême d'algebre, p. 163, une queſtion de fait & purement arithmétique, il en veut

faire une thèſe de médecine : un peu plus loin, p. 166, il dit qu'un certain problême eſt un pur ſophiſme. C'eſt un piege qu'il tend à ma crédulité : il voudroit me faire accroire qu'il ne ſait pas qu'un problême eſt un doute, & qu'un ſophiſme eſt une aſſertion !

M. *Gaullard* ſe défend (pag 147.) d'avoir écrit ſa premiere lettre par pique de ce que les quatre docteurs chargés par Monſeigneur le Duc d'*Orléans* de la vérification du fait de la maladie du jeune *Delatour*, ne lui avoient pas propoſé de ſigner leur rapport. Je m'étois expliqué ſur cela de maniere à laiſſer croire au lecteur que c'étoit une pure conjecture de ma part, fondée ſur l'aveu de M. *G.* qu'il n'avoit vu l'enfant qu'une fois, & *qu'il auroit fallu* (pour aſſeoir un jugement certain) *avoir ſuivi réguliérement* la maladie. M. *G.* auroit dû me ſavoir gré de ce ménagement. Je ſais poſitivement qu'il s'eſt plaint du prétendu manque d'attention de ſes *confreres*, je ſais qu'il étoit prêt à ſigner leur rapport s'ils l'y euſſent invité. Je veux bien lui épargner une plus ample explication,

explication, & ne pas dire d'où je tiens ce fait. Il sait que je ne l'ai pas imaginé : je m'en rapporte à sa conscience.

J'ai dit que le rapport des quatre docteurs & la lettre de M. *Hosty*, jointe à ce rapport, contenoient des preuves claires que la maladie dont le jeune *Delatour* & ses camarades ont été attaqués, étoit connue des médecins, caractérisée, & distinguée de la petite vérole long-tems avant que l'inoculation fût pratiquée en France. J'ai dit, & je le répete, que M. *G.* n'avoit pas effleuré ces preuves : j'ajoute qu'il n'a pas même tenté d'y répliquer. On trouvera un plus grand nombre de témoignages cités dans un ouvrage nouveau qui vient de paroître sous le nom de *La vérolette ou petite vérole volante*, par un docteur, * de la faculté ; mais sans aucune application directe au fait du jeune *Delatour*.

M. *Gaullard* paroît se repentir (page 152) d'être convenu qu'il avoit trouvé l'enfant sans fievre le second

* M. *Hatté*.

ou le troisieme jour de sa maladie. Il demande pourquoi je le crois sur sa parole à cet égard, & non quand il assure que c'étoit une vraie petite vérole. C'est que je dois présumer que M. *Gaullard*, médecin de profession connoît en tâtant le poulx d'un malade s'il a la fievre ou non, mais que j'ai tout lieu de croire qu'il se connoît mal en petite vérole, puisqu'il la voit lui seul où ses confreres ne voyent rien de pareil. C'est que son témoignage est recusable sur un fait où il est seul de son avis, & que ce même témoignage est non seulement admissible, mais a le plus grand poids quand il milite contre lui. C'est par une raison semblable que sur la date de la maladie j'ai cité l'anonyme, qui, dans sa lettre du 9 novembre dit : *l'éruption s'est faite hier*, circonstance alors indifférente, & sur laquelle l'anonyme n'avoit aucun intérêt de déguiser la vérité qu'il respecte si peu dans le reste de sa lettre.

De l'aveu de M. *Gaullard*, l'enfant étoit sans fievre quand il l'a vu ; j'ai prouvé dans ma précédente lettre que c'étoit le second jour de

ſa maladie, le jeudi 9 novembre, & que le ſamedi onze l'enfant jouoit à la toupie. Je demande à tout l'univers, eſt-ce là une vraie petite vérole? non, diſent les quatre médecin après un examen réfléchi & raiſonné. Oui, dit M. *Gaullard*, car *l'éruption a commencé par le viſage*.

M. *Gaullard* prétend, pag. 148, que cette définition nouvelle de la petite vérole n'eſt pas détruite par mon ironie, & qu'elle a l'approbation de pluſieurs de ſes confreres. Reſte à ſavoir de quels confreres. Sans doute M. *Gaullard* n'avoit pas encore inventé cette définition quand il JUGEA tout ſimplement que cette éruption *n'étoit qu'une petite vérole volante*. (Merc. janv. 1. vol. p. 168.)

Il ſe plaint pag. 153, que j'oppoſe à ſon témoignage celui d'un jeune homme de 15 ans. Je ſoutiens à M. *Gaullard* que tout autre témoignage auroit moins de poids pour conſtater qu'un enfant jouoit à la toupie le jour de la *S. Martin*, que celui d'un écolier de 15 ans, qui ne ſort que les jours de congé, & pour qui, le jour de la *S. Martin*, la viſite à ſon couſin convaleſ-

cent & l'exercice auquel il le trouva occupé forment une époque mémorable & un événement intéressant. J'ai été trois mois à répondre à la premiere lettre de M. *Gaullard*, je lui en donne six pour infirmer la validité du témoignage du petit cousin.

M. *Gaullard* a vu le Malade, nous dit-il (pag. 151.) & ses confreres ne l'ont point vu. Il est vrai : mais il ne l'a vu qu'une seule fois en passant; & c'est sur des symptômes équivoques assez semblables à ceux de la petite vérole qu'il a hasardé son jugement. Il étoit si peu sûr de son fait, que pressé par les objections des quatre docteurs il est conveuu, qu'*il auroit fallu suivre régulierement la maladie*. A la vérité ceux-ci n'ont point vu l'enfant pendant qu'il étoit malade; mais leur rapport est dressé fort en détail sur tous les symptômes, les circonstances & la durée de la maladie d'après la déposition de témoins oculaires. Celle du chirurgien même recueillie & rédigée par les quatre docteurs, s'accorde avec le certificat que le même chirurgien m'avoit délivré huit jours

avant la visite de ces messieurs. J'ai non seulement lu celui-ci à l'Académie, mais je l'ai déposé en original au secrétariat tel que je l'avois reçu sans l'avoir mendié ni dicté, ce qui est assez prouvé par le style, *J'ai soussigné.... certifie, &c.* Il y est dit simplement que le sieur *Labat a traité le fils de M.* Delatour *d'une petite vérole volante.*

Les deux certificats postérieurs du même chirurgien à qui M. *Gaullard* les demanda l'un après l'autre deux mois après, sont à la vérité plus corrects que le premier, quant au style, mais ils n'en sont pas d'un plus grand poids. J'ai prouvé dans ma précédente lettre qu'ils se contredisoient l'un l'autre, & contredisoient bien formellement M. *Gaullard* lui-même sur la durée de la fievre. Mais j'ai honte de m'arrêter si long-temps sur de pareilles pieces.

J'avois retranché de ma premiere lettre, pour abréger, une note que je croyois superflue. M. *Gaullard* se prévaut de cette omission pour soutenir que la maladie du jeune *Delatour* n'étoit pas finie le quatrieme jour, puisque quelques-uns de ses

condiſciples qui avoient eu le même mal, avoient encore des croutes ſur le dos le dix-ſeptieme jour. (*pag.* 154.) C'eſt ſur ce fait étranger à la nature de la maladie, & purement accidentel, que M. *Gaullard* s'étend avec le plus de complaiſance : il en tire des conſéquences à perte de vue. Voici ſans aucun changement la note que j'avois d'abord faite, & ſupprimée enſuite, n'imaginant pas que M. *Gaullard* pût faire une objection qui tombe d'elle-même.

Quoique les boutons en forme de veſſies claires & tranſparentes ſe ſoient ſéchés, ſuivant le rapport des médecins, ſans une vraie ſuppuration, ils n'ont pas laiſſé en s'affaiſſant de rompre l'épiderme comme les cloches d'une brûlure. Or on ſait que la plus légere écorchure forme une croute qui ne ſe deſſéche qu'au bout de neuf jours, & qui ſe renouvelle ſi on ſe gratte. Ce ne pourroit donc être que par mauvaiſe foi ou par la prévention la plus aveugle qu'on jugeroit de la durée de la maladie du jeune *Delatour*, par le temps que les croutes ont mis à ſécher ſur le dos de ſes camarades.

Quoique M. *Gaullard* répete ses objections, je me crois dispensé de répéter toutes mes réponses. Si je n'ai pas repris un à un dans ma lettre tous ses prétendus exemples d'une seconde petite vérole, on n'y trouvera pas moins de quoi répondre à chacun d'eux, sans nier l'apparence des faits allégués. M. *Gaullard* ne cite point de médecin qui ait traité deux fois le même sujet de la petite vérole. D'ailleurs, je n'ai pas nié l'impossibilité absolue d'une rechute, j'ai fait voir en l'admettant combien elle étoit rare, supposé qu'elle fût réelle, & par une suite nécessaire, combien peu elle tiroit à conséquence quant aux avantages de l'inoculation.

Je n'ai donc pas pour objet (*p.* 156.) *de hasarder sans raison ni nécessité des têtes cheres & précieuses, en les exposant au danger d'une récidive que je leur cache ou que je ne connois pas.* J'ai pour but de convertir un danger très-réel & très-imminent en un danger beaucoup moindre : j'ai pour but de réduire à sa juste valeur le péril, peut-être imaginaire, d'une récidive, mais qui, s'il est réel, est moins

grand que celui que l'on court à faire un voyage en carosse, les accidens en pareil cas étant plus fréquens qu'un sur 70 mille.

M. *Gaullard* semble n'avoir lu sur cette matiere que les écrits de l'auteur du tableau de la petite vérole,* & n'avoir aucune connoissance de ce qui lui a été répondu dans les ouvrages déja cités. Au moins devroit-il savoir que M. *Maty*, qui s'est inoculé sans effet après avoir eu la petite vérole naturelle, offroit de réitérer sur lui-même cette opération, s'il ne tenoit qu'à cela pour convaincre son adversaire, qui n'a pas accepté son offre. **

S'il y avoit des récidives après l'inoculation, & sur-tout si elles étoient aussi fréquentes que le suppose M. *Gaullard*, elles ne seroient nulle part si communes qu'en Angleterre, où le nombre des inoculés est si grand. Les gazettes angloises, où l'on fait insérer tout ce

---

* M. *Cantwel.*

** *Voyez* Lett. de M. *Maty*. Journal étranger, février 1756, pag. 138.

qu'on veut, donneroient toutes les ſemaines une liſte vraie ou fauſſe des petites véroles renaiſſantes après l'inſertion, & s'il y en avoit une on en compteroit dix. Pourquoi donc n'y en a-t-il pas à *Londres* un ſeul exemple conſtaté? Pourquoi eſt-on devenu muet ſur ce point après avoir pendant 30 ans déclamé contre la petite vérole artificielle? Pourquoi n'y a-t-elle plus de contradicteurs? Pourquoi n'y convient-on pas même qu'il y ait jamais eu deux petites véroles véritables dans un même ſujet?

J'ai dit qu'on diſputoit depuis 1200 ans ſi ce cas étoit poſſible, & j'en ai conclu qu'au moins il eſt extrêmement rare. Pouvois-je tirer une conſéquence plus modérée? C'eſt, dit M. *Gaullard*, comme ſi je diſois: *On a cru pendant* 2000 *ans que la nature abhorroit le vuide, donc il faut le croire encore aujourd'hui.* Si M. *Gaullard* réimprime jamais ſa réponſe, il ſupprimera ſûrement cette comparaiſon ſans que je me donne la peine de la réfuter.

Je n'ai pas fait la plus légere attention, ſi l'on en croit M. *Gaullard*, pag. 164, aux riſques que je

fais courir à tous ceux qui prendront la petite vérole, par la contagion des inoculés. Voilà le dernier, & sans contredit le plus foible retranchement des antinoculistes. Leur doyen *Wagstaffe* avoit fait, pour prouver cette contagion, les calculs les plus ridicules, & ses sectateurs les ont adoptés. Un inoculé, selon eux, peut infecter toute une ville ? Ne voit-on pas au contraire qu'il est plus aisé de se préserver des risques de la contagion d'une maladie artificielle donnée à jour nommé dans un lieu connu, que de celle d'une épidémie ordinaire & imprévue qui attaque indistinctement toutes sortes de sujets à la fois & en tous lieux ? Dans le premier cas, personne n'est pris de la contagion que celui qui veut bien s'y exposer. Dans le second, personne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais consultons l'expérience.

L'Evêque de *Worcester*, dans son célebre sermon sur l'inoculation en 1752, nous apprend que la liste des morts de la petite vérole étoit diminuée à *Londres* d'un cinquieme

depuis que l'infertion étoit devenue plus fréquente.

Cette diminution eft déja fenfible à *Stokolm*, fuivant la lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 Juin dernier * M. le Sénateur Baron de *Scheffer*, dont le mérite & les talens font connus de toute la France, où il a fait un fi long féjour en qualité du miniftre de Suede. Le danger prétendu de la contagion eft donc un pur épouventail fait pour effrayer les grands enfans, dont le nombre furpaffe celui des petits.

Mais tous mes calculs partent d'un faux principe : (*pag.* 165.) c'eft M. *Gaullard* qui nous en affure. J'ai fuppofé que de fept perfonnes attaquées de la petite vérole, il en mouroit communément une. *Ce principe eft faux*, (dit M. *Gaullard*) *& abfolument faux.* Voilà bien la preuve la plus évidente qu'il n'a rien lu de ce qui pouvoit l'inftruire fur la matiere qu'il traite, & qu'il a encore moins médité fur ce fujet.

S'il avoit feulement parcouru les ré-

---

* *Voyez* Mercure d'août 1759.

ſultats des liſtes recueillies par M. *Jurin*, il auroit vu que de différentes énumérations faites en divers tems & divers lieux ſur quatre mille cinq cens petites véroles, il réſulte qu'il s'en trouvoit une mortelle tantôt ſur ſix, tantôt ſur cinq ; ce qui a été confirmé depuis peu par les recherches de M. *Schultz*, médecin Suédois, dans un ouvrage tout récemment publié, où il prouve qu'en Suede la derniere proportion d'un ſur cinq eſt la plus ordinaire. Je n'ai donc point exagéré, (*pag.* 167.) au contraire j'ai plutôt diminué qu'augmenté le nombre de ceux qui meurent de la petite vérole naturelle, en ſuppoſant le riſque d'un ſur ſept.

Je plaindrois bien, ajoute M. Gaullard, *ibid. un médecin aſſez mal adroit, ou aſſez malheureux dans ſa pratique pour perdre le ſeptieme de ſes malades de la petite vérole.* Je ne puis aſſez m'étonner d'entendre tenir ce langage à un médecin de profeſſion. Eſt-ce à moi de lui apprendre qu'il y a des petites véroles naturelles ſi bénignes, que tout l'art ne pourroit les rendre dangereuſes, comme le dit un médecin célebre,

célebre, & qu'au contraire il y en a de si terribles, que tout le secours de la médecine ne peut sauver la vie au malade ? Feu M. *Molin*, que M. *Gaullard* nomme l'Esculape de notre siecle, étoit du même avis ; il ne connoissoit, disoit-il, que deux especes de petites véroles naturelles, l'une dont on ne pouvoit mourir, l'autre dont on ne pouvoit réchapper, & cela de quelque maniere qu'elles fussent traitées.

A *Londres*, en 1702, * il ne mourut que 311 personnes de la petite vérole, sur 19481, c'est-à-dire un soixante deuxieme. En 1710, il en mourut 3138, sur 24620 & à peu près de même en 1719, c'est-à-dire, un huitieme & un neuvieme, du total des morts de tout genre de maladie. Tout dépend du plus ou moins de malignité de l'épidémie. On a publié qu'à *Rome* en 1754, le tiers au moins des malades y succomboit. On

* Il y a erreur dans la liste des morts de 42 années, rapportées dans le *Recueil de pieces* de 1756. On y lit qu'en 1689, il est mort de la petite vérole 156, corrigés 1560. Cette faute a été copié dans l'ouvrage Hollandois, cité p.413.

en a vu par tout pays de pareilles. *Timoni* prétend qu'à *Constantinople* quelquefois de deux malades il en meurt un. *Hofman* parle d'une épidémie qui de vingt en tuoit dix-huit. heureux en pareil cas le médecin qui ne perdroit que le septieme de ses malades ! La petite vérole passe pour être peu dangereuse dans les provinces méridionales de France, & sur-tout pour les enfans ; mais il y a telle année, comme à *Bordeaux* en 175..., où peu d'enfans en réchappoient. On a vu la même chose depuis à *Montpellier*. On mande de *Toulouse* tout récemment que dans une seule famille quatre freres en sont morts le même jour, & que la sœur est en grand danger. Dans la supposition que cette maladie étoit rarement mortelle à *Berlin*, on y regardoit l'inoculation comme un préservatif inutile. *M. Formey*, Secrétaire de l'académie de Prusse, a perdu successivement deux filles très-aimables enlevées à la fleur de leur âge, par la petite vérole naturelle.

D'un côté, dit M. Gaullard (pag. 167.) *on exagere jusqu'à l'hyperbole le nombre de ceux qui meurent de*

la petite vérole ; (je viens de prouver le contraire) *de l'autre, on réduit presque au néant le nombre de ceux qui toute leur vie sont exempts de cette maladie.* Nouvelle preuve que c'est une matiere toute neuve pour M. *Gaullard* que les calculs sur lesquels sont fondés les avantages de l'inoculation ; & comment sans calcul peut-on raisonner sur cette matiere.

Loin de *réduire presque au néant* * *le nombre de ceux qui n'ont jamais la petite vérole*, je fais vraisemblablement ce nombre plus grand que ne le suppose même M. *Gaullard.* C'est de quoi il ne se doute pas. Il croit peut-être, comme bien d'autres, que c'est beaucoup que d'évaluer à un quart ou à un tiers le nombre de ceux qui n'ont jamais cette maladie, au lieu que je suis persuadé & que j'ai même prouvé que la moitié ou plus de la moitié des hommes meurt sans l'avoir; savoir, deux cinquiemes qui meurent au berceau ou dans les deux premieres années

* Rxtrait du Mercure de France d'octobre 1759, II *volume.*

de la vie, des convulsions, des vers, des dents, du rachitis, &c. & une partie considérable qui meurt dans un âge plus avancé, les uns & les autres, avant que d'avoir payé le tribut à la petite vérole. Or cette derniere portion jointe aux deux cinquiemes, détruits par les maladies de l'enfance & les avortemens, fait au moins bien près de la moitié du genre humain, qui échappe à cette maladie, non par incapacité de la contracter, mais seulement par une mort prématurée. Si l'on veut outre cela supposer un certain nombre de sujets incapables de prendre la petite vérole, ce qui me paroît plus que douteux, le nombre de ceux qui ne l'ont jamais en deviendra d'autant plus grand : elle sera donc d'autant plus meurtriere pour la partie du genre humain qui reste exposée à ce fléau. Développons cette conséquence.

Pour estimer le revenu d'une terre, on se contente de faire une somme de ce qu'elle a produit en dix ans. On en prend la dixieme partie, à laquelle on évalue le produit moyen annuel. Pour juger exactement des

effets de la petite vérole, an lieu de dix années, M. *Jurin* en a pris 42, & il a trouvé que ſur huit cens mille morts environ de toutes ſortes de maladies pendant le cours de ces 42 années, plus de 64 mille avoient été la victime de la petite vérole, ce qui fait à très-peu-près la 14me partie. Une ſocieté de médecins & de chirurgiens de *Roterdam*, a, depuis lui, pouſſé ce calcul jusqu'à 67 ans *; ils ont trouvé la même proportion ſur le total, quoiqu'elle ſoit fort variable d'une année à l'autre depuis un 8me juſqu'à un 63me. ** C'eſt donc une vérité inconteſtable, qu'en prenant un milieu, la petite vérole moiſſonne, année commune, la quatorzieme partie du genre humain. Si donc la moitié des hommes meurt avant que de l'avoir, ce tribut d'un quatorzieme du total doit être levé ſur la moitié ſurvivante. Or le quatorzieme d'un tout eſt le ſeptieme de ſa moitié. Donc de ſept malades de

* *Voyez* l'ouvrage *De inenting der Kinderpocjes*. Rotterdrm 1757.

** *Voyez* la note de la page 109.

la petite vérole, il en meurt communément un, si la moitié des hommes ne l'a jamais; & plus d'un si plus de la moitié des hommes en est exempte. Donc * il s'en faut beaucoup que j'aie exagéré le nombre de ceux que la petite vérole fait périr.

Mais que dira M. *Gaullard* si je lui prouve que c'est lui même qui réduit presqu'à rien le nombre de ceux qui n'ont jamais la petite vérole? *C'est un principe faux, absolument faux*, selon lui, *que de supposer cette maladie mortelle à un sur sept de ceux qui en sont attaqués* : il s'en faut beaucoup si on l'en croit qu'elle ne soit si dangereuse. Eh bien, que faut il faire pour me rapprocher de la vérité? M. *Gaullard* veut-il qu'il ne meure de la petite vérole qu'un malade sur quatorze? Je le veux. Mais qu'il prenne garde à la

* M. *Daniel Bernoulli*, par des corrections qu'il prouve qu'il faut faire aux listes de *Londres*, & par d'autres listes de plusieurs villes *d'Allemagne*, établit qu'au lieu d'un quatorzieme la petite vérole détruit un treizieme du genre humain.

conféquence. Il eft prouvé que de quatorze hommes qui naiffent il doit en mourir un de la petite vérole. Donc chaque mort de la petite vérole, fuppofe 14 naiffances. Or puifqu'on veut qu'il ne meure qu'un feul malade de la petite vérole fur 14, chaque mort fuppofe 14 malades de cette maladie : donc il y aura autant de malades de la petite vérole que de naiffances : donc tous les hommes fans exception auront la petite vérole. Ce qui eft évidemment faux & précifément l'oppofé de ce que prétend M. *Gaullard*.

J'ai fait mon poffible pour lui épargner cette contradiction. Je l'ai averti, pap. 45 de mon fecond mémoire, que *prétendre d'une part qu'un très-grand nombre d'hommes* (*échappés aux dangers de l'enfance*) *n'ont jamais la petite vérole*, & *de l'autre que cette maladie n'eft pas fort dangereufe, c'étoit avancer deux chofes contradictoires*, puifque plus on fuppofoit de privilégiés, moins il reftoit de fujets pour acquitter le tribut conftant & fatal d'un quatorzieme de l'efpece humaine ; que par

conſéquent il falloit opter entre deux ſuppoſitions dont l'une excluoit l'autre, & convenir que ſi la petite vérole eſt moins commune que je ne l'ai ſuppoſé, elle ſera d'autant plus meurtriere pour le nombre de ceux qui l'auront, & que plus on la ſuppoſera bénigne, plus elle ſera générale. M. *Gaullard* au lieu d'opter, veut établir à la fois deux ſuppoſitions incompatibles.

Ou il a lu ma démonſtration & n'a pas voulu m'entendre, ou il ne l'a pas lue, & il a tort de me contredire ſans avoir une idée bien nette de ce qu'il contredit; ou, enfin, il m'a bien entendu & cherche à faire illuſion à ceux qui ne ſuivent pas de près notre diſpute. Je ſuis fort embarraſſé dans le choix de l'une de ces trois ſuppoſitions.

Les calculs d'Angleterre ſur les inoculations, dit M. *Gaullard*, ſeront vrais ou faux; pour lui qui vit en France, voici le ſien : il va nous offrir un modele de juſteſſe & d'impartialité. *Je connois*, dit M. Gaullard pag. 167, *quatre vingt, mettons pour la facilité du calcul, cent inoculés à Paris; ſur ce nombre j'en-*

sais AU MOINS *deux morts, & j'en ai cité trois qui ont eu la petite vérole après l'inoculation.*

Que de choses dans ce peu de mots ! Je demande bien pardon à M. *Gaullard* d'être obligé de le contredire si cruement. Mais il s'agit ici de l'intérêt public, qui m'oblige à m'inscrire en faux contre son assertion.

Quant aux deux inoculés morts à Paris, M. *Gaullard* entend sans doute Mlle. *Chatelain* la cadette, & le fils cadet de M. de *Caze*. Il est vrai que l'un & l'autre sont morts : il est vrai qu'ils avoient été inoculés. Mais s'agit-il ici de faire la liste des inoculés morts, ou de compter ceux qui sont morts de l'inoculation ? Je ne trouve point étrange que M. *Gaullard* range dans cette derniere classe Mlle. *Chatelain*. Il avoit un prétexte spécieux pour mettre sur le compte de l'insertion la faute de ceux qui n'ont pas averti l'inoculateur d'une circonstance qui devoit rendre l'opération dangereuse. Mais quant au fils de M. de *Caze*, après l'information juridique qui constate la chute de cet enfant sur la tête, trois semaines avant sa mort, après le rap-

port des médecins, & du doyen de la faculté, qui ont assisté à l'ouverture de son corps, & reconnu un dépôt séreux dans le cerveau, avant que le fait de la chute fût connu ni des parens, ni de l'inoculateur, * après toutes les circonstances & les détails de la derniere lettre de M. *Hosty*, (*Mercure de Juillet, I. vol.*) après les nouveaux témoignages qu'il joint & qui ne laissent aucun doute sur la cause de la mort de l'enfant, n'y a-t-il pas autre chose que de l'aveuglement à oser dire que *ces faits mériteroient bien que le ministere public usât du droit qu'il a de parler & d'agir* ? Le ministere public n'a-t-il pas suffisamment agi quand M. le lieutenant-général de police a permis une information juridique de témoins & renvoyé M. *Hosty* pardevant le commissaire *Chenu*, nommé pour la recevoir ? Quelles preuves faut-il de plus à M. *Gaullard* qui a vu toutes ces pieces imprimées ? ** On ne

* *Voyez* Mercure de juin 1759, & rapport des Médecins ci-dessus, pag. 374.

** *Voyez* Mercures de juin & juillet 1759.

lui refusera pas de faire une nouvelle information & de contredire la premiere juridiquement, s'il l'ose : mais pourquoi cherche-t-il à répandre des doutes qu'il n'a pas ? Non seulement son expression fait entendre que le jeune de *Caze*, mort d'une chute, a péri par l'inoculation, il en fait même soupçonner un troisieme en disant qu'il en connoît à *Paris deux au moins*. Que signifie cet *au moins* ? Indiqueroit-il pour troisieme victime de la petite vérole artificielle feu M. le comte de *Gisors*, dont nous pleurons encore la perte ? M. *Gaullard* est conséquent : si l'inoculation a dû préserver le jeune de *Caze* d'une chute, elle pouvoit bien garantir M. de *Gisors* d'un coup de fusil.

Voilà donc trois morts que M. *Gaullard* met sur le compte de l'inoculation, quand on peut à peine en soupçonner une. Ce n'est pas assez : il ajoute ces mots remarquables dont le public lui demande compte par ma voix.

Sur ce nombre (*de* 80 *ou* 100 *inoculés à Paris*) *j'en ai cités trois*, dit M. Gaullard, *qui ont eu la petite vé-*

role après l'inoculation. Je relis sa lettre d'un bout à l'autre, je vois qu'il cite le jeune *Delatour*; c'est le sujet de la dispute présente. Mais quel autre auroit-il pu citer à *Paris*? Je ne sache que l'auteur de la lettre anonyme insérée dans le mercure de Décembre 1758, qui ait eu l'impudence de dire qu'il venoit d'apprendre que *plusieurs* inoculés avoient eu la petite vérole à *Paris*. J'ai défié cet anonyme de se nommer ou de prouver les faits calomnieux qu'il avance : je lui offrois s'il les prouvoit une réparation authentique, & je consentois à passer moi-même pour calomniateur. L'anonyme se taît : plus jaloux de la réputation de cet Auteur que lui-même, M. *Gaullard* ne lui trouve d'autre tort que d'avoir pris un masque pour oser dire la vérité. (p. 152 & 153) Ce n'est pas tout : il ne s'apperçoit pas qu'il contredit celui dont il fait l'apologie. L'anonyme avoue *qu'il regarde comme apocryphe la nouvelle* des autres faits semblables à celui du jeune *Delatour*, & M. *Gaullard* en compte deux autres à *Paris* : il prétend même les avoir cités

tés dans sa lettre. Il est vrai qu'il cite un Hollandois & un Anglois à la page 162 ; mais ces deux étrangers inoculés ou non dans leur pays, ne sont pas du nombre des inoculés à *Paris*; & c'est SUR CE NOMBRE que M. *Gaullard* nous assure qu'il EN a cité trois.

Je connois 80 *ou* 100 INOCULÉS A PARIS. *Sur ce* NOMBRE *j'en sais* AU MOINS *deux morts ; &* J'EN *ai cité* TROIS *qui ont eu la petite vérole*. Que M. *Gaullard* qui se pique de connoître la valeur des expressions, m'aprenne à qualifier une proposition que l'auteur donne vraie, quoiqu'il en connoisse bien la fausseté. Qu'il me dise s'il est honnête d'induire ses lecteurs en erreur, en essayant de persuader aux étrangers & aux gens de province, que sur 80 ou 100 personnes inoculées à *Paris* depuis quatre ans, l'inoculation ait été funeste *au moins* à *deux*, (c'est-à-dire peut-être à trois,) & inutile à *trois* autres en ne les garantissant pas d'une seconde petite vérole ; quand il est d'une notoriété publique qu'à l'égard des morts tout se réduit à l'accident de Mlle. *Chatelain*, d'autant

plus malheureux qu'il pouvoit & devoit être prévu ; & quand M. *Gaullard* lui-même, pour qui toute éruption à la peau qui commence par le visage est une vraie petite vérole, ne peut citer d'autre cas de cette espece que celui du jeune *Delatour*. Encore une fois je demande à M. *Gaullard* à quelle intention & de quel droit au lieu de deux soupçons dont un n'appartient qu'à lui, il allegue cinq ou six faits dont il sait que quatre au moins sont faux : est-ce respecter le public & la vérité? Est-ce se respecter soi-même ? M. *Gaullard* a fort bien fait de protester qu'il ne répondroit plus ; il lui seroit un peu trop difficile de répondre à ces questions.

C'est sur des mémoires aussi fideles que ceux qu'adopte M. *Gaullard* que la gazette hollandoise de Rotterdam du 21 Juillet dernier dit, à l'article de Paris, que *l'inoculation va être sévérement défendue en France*, à l'occasion de plusieurs morts très-subites qu'elle a occasionnées. De quelque part que soit venu cet avis que le gazetier prétend avoir reçu de *Paris*, l'absurdité s'y joint

à la mauvaise foi. Est-on jamais mort subitement de la petite vérole ? Cet article copié par toutes les gazettes *Hollandoises* dans le *London*, n'étoit pas destiné pour celles qui paroissent en notre langue, & qu'on reçoit à *Paris* où l'imposture eût été trop visible. Il ne pouvoit trouver de créance que hors de France, & paroît avoir été fabriqué uniquement pour *Rotterdam*, dans la vue d'affoiblir l'impression qu'a dû faire le nouveau traité d'une société de médecins & de chirurgiens de cette ville en faveur de l'inoculation. Cependant il a été copié par la gazette Angloise, intitulée : *London Chronicle*, (4 Août) par quelques gazettes Italiennes, entr'autres celles de *Pesaro* ; sans doute il a passé dans les gazettes Allemandes. On auroit bien de la peine à faire faire le même chemin à une vérité.

Rien n'est plus propre à réconcilier avec l'inoculation les gens de bonne foi les plus prévenus contre cette méthode, que de voir de quelles armes on s'est toujours servi pour la combattre. Lisez, Monsieur, ce qui s'est passé en Angleterre quand

elle commençoit à s'y répandre : toutes les calomnies que M. *Jurin* se lassa de refuter, & qui le découragerent à la fin. Miladi *Wortley Montagu* m'a prédit il y a trois ans que j'en serois aussi rebuté. Elles ont été renouvellées en Hollande ; mais elles n'ont-pas encore achevé leur tournée en Europe. Passe encore quand elles ne sont que ridicules. Telles sont celles qu'on imprime sérieusement en Italie ; par exemple, que l'inoculation détruit plus d'hommes que la petite vérole naturelle : que le Roi de Prusse l'a défendue dans ses Etats sous des peines grieves contre les inoculateurs & les inoculés : qu'il y a un concile assemblé en France pour décider s'il est permis de rendre bénigne une maladie souvent mortelle, &c. Ne vient-on pas de répandre à *Paris* le bruit qu'un jeune homme récemment arrivé de *Pondicheri*, d'où il avoit rapporté le certificat de son inoculation, étoit mort d'une seconde petite vérole ? Ce jeune homme est à Paris depuis dix ans : je l'ai vu pendant sa maladie, il est hors d'affaire : on n'inocule point

à *Pondichéri*, il n'a aucun veſtige d'inoculation, il ne ſait ce que c'eſt. Remontez à la ſource de toutes les hiſtoires pareilles, vous ne trouverez rien de vrai. Je reviens à mon ſujet.

Je propoſois dans ma réponſe la queſtion ſuivante : *Lequel des deux court un plus grand riſque de la vie, ou celui qui attend en pleine ſanté que la petite vérole le ſaiſiſſe, ou celui qui la prévient en ſe faiſant inoculer* ? J'ai dit que cette queſtion ne ſe pouvoit décider que par l'expérience, que ſa ſolution dépendoit de la comparaiſon d'un grand nombre de faits auxquels il falloit appliquer le calcul des probabilités, qui eſt une branche de la Géométrie. J'ai dit que comparer les liſtes de morts de deux maladies, examiner quelle eſt la plus nombreuſe, en conclure de quelle part eſt le plus grand danger par un calcul dont les principes ſont démontrés, n'étoit ni le ſujet d'un cas de conſcience, ni celui d'une thèſe de médecine, comme le prétend M. *Gaullard*. Tout cela eſt de la derniere évidence.

De deux rifques que l'on compare, l'un doit être plus grand que l'autre, à moins qu'ils ne fe trouvent précifément égaux, ce qui feroit un hazard unique. Sans décider de quelle part le rifque eft le plus grand, je demande 1°. Si *de deux rifques inégaux dont l'un eft inévitable, il eft permis de choifir le moindre*? Ce qui mérite à peine d'être mis en queftion. 2°. *Si dans le même cas où l'un des deux rifques eft inévitable, la raifon, la confcience, la charité n'obligent pas de choifir le moindre*? & je laiffe la décifion de ce dernier cas aux théologiens. 3°. Lorfque quelqu'un, perfuadé de l'utilité générale de l'inoculation, fe détermine à fe foumettre à cette épreuve, je le renvoie au médecin pour décider, 1°. S'il n'a point en lui de vice de conftitution qui le rende inhabile à cette épreuve, & enfin du tems, du lieu, des circonftances; & pour le préparer à l'opération, M. *Gaullard* me cite au tribunal de la faculté, dont, fuivant lui, j'ai ufurpé les droits.

Enfin, je dis que *s'il eft prouvé*

qu'il y ait plus de danger à attendre la petite vérole qu'à la prévenir, il faut se faire inoculer. M. *Gaullard* appelle mon problême, il veut dire mon argument, un sophisme, & cela parce que, dit-il, il est possible de n'avoir jamais la petite vérole. *Il n'est pas vrai*, ajoute-t-il, *que de ces deux risques l'un soit inévitable.* (pag. 166.) M. *Gaullard* auroit-il trouvé un milieu entre attendre la petite vérole & la prévenir? Peut-il dire qu'il n'y a pas de risque à l'attendre? Ne prétend-il pas qu'il y a beaucoup de risque à se faire inoculer, seule maniere de prévenir cette maladie? Voilà donc deux risques dont l'un est *inévitable*, & entre lesquels il ne nous reste plus que le choix.

Le risque d'attendre la petite vérole est à la vérité composé de deux autres, savoir, du risque de l'avoir tôt ou tard, & du risque d'en mourir si jamais on en est atteint. Mais ce risque tout composé qu'il est, est calculable : il dépend d'une part du degré de probabilité de ne point avoir la maladie, & de l'autre du degré de probabilité d'en réchap-

per si on l'a. C'est donc, je le répete, une affaire de calcul, & le problême ne peut se résoudre qu'en appliquant aux faits les regles connues des géometres pour mesurer les degrés de probabilité. La solution, encore une fois, n'en appartient donc ni au théologien ni au médecin.

J'ai prouvé ailleurs, d'après des faits reconnus vrais, que le risque de mourir *un jour* de la petite vérole que court en pleine santé l'adulte qui ne l'a pas encore eue, n'est que d'une soixante & dixieme partie moindre que le risque de celui qui est actuellement atteint de la maladie. Je m'étois flatté qu'en supprimant les formules algébriques, j'avois mis cette vérité à la portée de tout lecteur qui voudroit y donner une légere attention, & je vois qu'un homme d'esprit ne m'entend pas. J'espere que d'autres moins clair-voyans & moins prévenus que lui m'entendront. Mais, réflexion faite, je puis cesser de m'étonner qu'il ne m'ait pas entendu : j'ai même de quoi le consoler de ce petit malheur.

Je me félicitois d'avoir rendu, comme je viens de le dire, ma démonſtration ſenſible à tout le monde en la dépouillant de tout appareil géométrique, lorſque quelqu'un dont je ne donnerois pas une aſſez haute idée, en diſant que ſon nom ſeul eſt ſynonime, d'homme de beaucoup d'eſprit, m'a dit avec une ingénuité qui ne convient qu'aux talens ſupérieurs, qu'il m'avouoit que dès que je lui parlois d'un ſeptieme & de la dixieme partie d'un ſeptieme, il ne m'entendoit plus. Aſſurément celui dont je parle a beaucoup plus de lumieres que tous ces uſuriers qui calculent ſi bien l'intérêt de l'intérêt ; mais la plupart de ceux qui, avec une imagination vive, ne s'occupent habituellement que d'éloquences, de poéſie, & de matieres de goût, n'ont pas acquis l'habitude de donner à leur eſprit le degré d'attention ſuffiſant pour combiner les moindres rapports de nombres, & la répugnance qu'ils ſe ſentent pour toute eſpece de calcul, leur perſuade qu'ils en ſont incapables. S'il en eſt ainſi d'un aſſez grand nombre de gens de lettres, que ſera-ce du

commun des gens du monde, & de cette moitié du genre humain à laquelle l'autre ne résiste point? Voilà ce qui fait que si peu de gens sont en état d'avoir un avis à eux sur la question présente toute simple qu'elle est. De ce petit nombre il faut encore retrancher ceux qui ne l'ont point examinée, parce qu'aucun intérêt suffisant ne les y a déterminés. Enfin il faut mettre à part les gens prévenus ou intéressés, par quelque motif que ce puisse être, à s'élever contre la nouvelle méthode. Toutes ces déductions faites, au lieu d'être surpris que l'inoculation ait beaucoup de contradicteurs, on s'étonnera peut-être qu'elle ait tant de partisans.

M. *Gaullard* (pag. 167) laisse à qui voudra le soin de vérifier les calculs d'Angleterre. Ils sont publics, & depuis long-tems n'ont plus besoin de vérification; mais en voici un qui m'avoit échappé. M. *Hosty*, par son rapport imprimé dans tous les Journaux à son retour de Londres en 1756, nous apprit que dans les quatres dernieres années expirées le 14 Mai 1755, il n'étoit mort

qu'un inoculé ſur 473 dans l'hôpital de l'inoculation. Il y a quelque choſe à changer à ce nombre. Je vois dans un écrit publié l'année ſuivante par les adminiſtrateurs de cet hôpital, que du 21 Décembre 1751 au 21 Décembre 1755, dans un intervalle égal de quatre années, *il n'étoit mort qu'un de 593 inoculés, & la plupart adultes.*

Mais ce ſont des gens choiſis, dit M. *Gaullard.* Oui ſans doute : car ſur un pareil nombre de perſonnes priſes au haſard & non ſoumiſes à l'inoculation, plus d'une payeroit le tribut à la nature dans le terme de la cure ordinaire d'une petite vérole, & nous ne prétendons pas que l'inſertion préſerve ceux qui la ſubiſſent de tous les accidens auxquels la vie humaine eſt ſujette. POUR JUSTIFIER *par des calculs les ſuccès de l'inoculation, il faudroit*, ajoute M. Gaullard (pag. 166) *avoir inoculé les bons & les mauvais ſujets indifféremment ; on ne l'a point fait, & on n'a eu garde de le faire:* C'eſt juſtement ce qu'on a fait dans les premiers tems, & ce que M. *Gaullard* ne devroit pas ignorer.

Je le renvoie sans cesse aux écrits de M. *Jurin* & de ses contemporains, c'est-à-dire, aux élémens de la doctrine de l'inoculation. Il y apprendroit que dans les commencemens en Angleterre & en Amérique, on inoculoit à tout âge & sans choix, enfans à la mammelle, vieillards de 70 ans, femmes grosses, negres, esclaves, justement soupçonnés de porter dans leur sang le virus vénérien. Alors en ne faisant aucune déduction pour tous les accidens étrangers à l'inoculation, M. *Jurin* trouva qu'il mouroit un inoculé sur 60. Quand il en fût mort un sur 50, comme le supposerent les ennemis de la nouvelle méthode, le risque de la petite vérole naturelle, qui sur 50 en enleve communément sept, & souvent huit ou dix, eût encore été huit fois, ou tout au moins sept fois plus grand que celui de l'inoculation pratiquée au hazard. Les avantages de cette pratique sont donc établis dans tous les cas, par comparaison aux dangers de la petite vérole naturelle. Et ne suffiroit il pas pour décider la question, d'être le maître de choisir l'âge,

ge, la saison, le lieu, & toutes les circonstances qui concourent à rendre bénigne une maladie presqu'inévitable, que de s'exposer à la contracter dans le tems d'une épidémie meurtriere au milieu d'une campagne éloignée de tout secours, peut-être en voyage, peut-être sous une tente, dans des dispositions de corps ou d'esprit, telles que la frayeur, qui suffisent pour en augmenter le danger ? Dans ces circonstances, le jeune homme le mieux constitué, le plus sain, le plus robuste, & dont quelquefois la maladie par des signes équivoques trompe la prudence du médecin, est souvent celui qui court le plus de risque ; ce risque, qui est au moins d'un sur sept si le sujet est déja malade, n'est guere moindre, comme je l'ai déja fait voir, pour celui qui jouit encore de toute sa santé. Le risque est évidemment pour celui-ci de plus d'un sur huit, & il augmente avec l'âge tant qu'il n'a pas payé le fatal tribut. Tout cela est démontré sans réplique. Jusqu'à présent le mal étoit sans remede ; la providence nous en offre un. Tel sur la vie duquel il n'y avoit

que huit, six ou quatre à parier contre un, peut changer son sort, & par le moyen de l'inoculation se mettre au pair avec celui qui se présente pour cette opération à l'hôpital de *Londres*, & dont il ne meurt qu'un sur près de 600. Peut-on, à moins d'être barbare, être convaincu de cette vérité sans en avertir ceux qui l'ignorent? Peut-on ne pas plaindre ceux qui ne veulent pas s'en instruire? Seroit-il possible, Monsieur, que vous fussiez de ce nombre, & que, dans la crainte chimérique que l'inoculation de M. votre fils ne fût en pure perte, vous hésitassiez encore à mettre sa vie en sûreté? Vous savez que celui de Madame *d'Epinai*, qu'elle a conduit à *Geneve*, est inoculé depuis 15 mois, & que depuis ce tems il rend de fréquentes visites à tous les malades de la petite vérole : mais vous ignorez sans doute que la mere, dont le tempérament étoit usé par les infirmités & par les remedes, est non seulement guérie par M. *Tronchin* de plusieurs maladies auxquelles s'étoit joint un ulcere dans les reins, mais qu'elle vient d'être inoculée elle-même, &

qu'elle eſt prête à revenir à *Paris* en parfaite ſanté. Cet exemple n'achevera-t-il pas de diſſiper les doutes que la premiere lettre de M. *Gaullard* vous avoit inſpirés ?

Vous avez regardé comme inconteſtables tous les faits qu'il avançoit. J'ai déja prouvé que M. *Gaullard* ne ſe piquoit pas d'exactitude dans les faits : En voici une nouvelle preuve ? Que diroit-il ſi je m'aviſois, pour orner ma réponſe, d'inventer une hiſtoire ſur ſon compte, & de la donner pour vraie ; de ſuppoſer, par exemple, que le dépit de n'avoir pas été appellé pour une inoculation, l'a mis de mauvaiſe humeur contre les inoculateurs ? Ne pourrois-je pas donner à cette prétendue anecdote un air de vraiſemblance ? La malignité ſeule n'aideroit-elle pas à la perſuader ? Je vois déja M. *Gaullard* s'indigner de cette fiction. Je me mets à ſa place, qu'il ſe mette à la mienne. Une telle hiſtoire, ſi je la faiſois, ſeroit peut-être moins fauſſe, mais à coup ſûr ne le ſeroit pas plus que le petit roman imaginé par M. *Gaullard* ſur mon compte, & dont il fait part

au public dans sa Lettre, p. 169. Voici ses paroles : *C'eût été pour M. de la* Condamine *un grand triomphe de rapporter de* Rome *un bref pour autoriser l'inoculation ; les lumieres du Saint Pere le mirent à l'abri de la séduction des calculs ; il tint bon contre toutes les tentatives du géometre, &c.* Voilà un fait articulé bien précisément avec toutes ses circonstances. Je sais que M. *Gaullard* a dit qu'il en avoit des preuves, & je dis moi qu'il est de la même fabrique que les deux ou trois morts de l'inoculation à *Paris*, & les deux ou trois inoculés de *Paris* attaqués d'une seconde petite vérole.

Je ne m'en tiendrai pas à la simple négation. Ce ne fut qu'à la fin de 1754 que je pus satisfaire le desir que j'avois depuis 30 ans de faire le voyage d'Italie, sans prévoir que ce voyage donneroit lieu à des commentaires de plus d'une espece. Quelqu'un, avant mon départ de Paris, s'avisa de me demander en plaisantant si j'allois solliciter un bref en faveur de l'inoculation : cette plaisanterie se répandit à *Rome*, & trouva des gens qui la prirent sérieusement ;

mais je défie M. *Gaullard* & tout autre de citer un ſeul témoin, que ce fait eût le moindre fondement. Ce n'eſt pas tout : M. le Duc de *Choiſeul*, alors Ambaſſadeur de France à *Rome*, m'a fait l'honneur de me loger chez lui pendant un an, & de me préſenter au feu Pape *Benoît XIV*, ainſi qu'à feu M. le Cardinal *Valenti*, ſon premier miniſtre. c'eſt à M. le Duc de *Choiſeul* que j'ai l'obligation des graces dont S. S. m'a comblé : il voudra bien me permettre de le prendre à témoin que je n'ai jamais fait la moindre tentative tendante à ſolliciter un pareil bref; ce que S. Exc. n'auroit pas ignoré : j'aurois plutôt craint de multiplier les obſtacles que de les lever par l'impétration de ce bref.

Le projet que me prête M. *Gaullard* étoit ſi loin de ma penſée, que je ne répondis pas même aux avances que me fit ſur ce ſujet le Cardinal premier Miniſtre, en me donnant quelques exemplaires de la traduction italienne de mon premier mémoire, faite par ſon ordre, & en me faiſant entendre que ſi pour introduire l'inoculation en France,

ou n'attendoit que l'approbation du S. Siege, la chose ne souffriroit pas de difficulté. M. *Gaullard* a donc jugé tout aussi légerement de mes démarches à Rome que de la nature de la maladie du jeune la *Tour*.

M. *Gaullard* m'accordera, dit-il, volontiers *que la plupart & même si je veux tous ses raisonnemens portent à faux*, p. 27. Je prends acte de cette confession de mon adversaire; mais, ajoute-t-il, *pour les choses de fait, il faut que M. de la Condamine en convienne*. Ici M. Gaullard répete ses exemples; je répete donc que j'y ai suffisamment répondu, soit en les infirmant, soit en les admettant; que dès ma premiere lettre j'ai fait voir, en les supposant vrais, combien peu ils tireroient à conséquence. M. *Gaullard* paroît lui-même sentir la foiblesse de ses répliques, &c. c'est sans doute pour en détourner l'attention du lecteur qu'il termine sa lettre par un défit qu'il me fait. Je raporterai ses propre termes

Il ne reste à M. de L. C. qu'un moyen de me persuader de sa bonne foi. C'est de consentir que je l'inocule

MOI-MÊME. *Mais s'il se soumet à cette opération, je l'avertis que je suis presque physiquement sûr de lui donner la petite vérole, quoiqu'il l'ait eue naturellement aussi bien que moi. Il est l'apôtre de l'inoculation, il ne doit point craindre d'en être le martyr.*

M. *Gaullard* déclare ici fort clairement qu'il est persuadé que je suis de mauvaise foi dans tout ce que j'ai dit de l'inoculation. Au premier aspect cette déclaration m'avoit paru très-désobligeante; mais je me suis rappellé que M. *Gaullard* se piquoit *de savoir mesurer ses expressions & de n'y rien mêler de personnel.*

Avant que de répondre directement à sa proposition, j'ai quelques observations préliminaires à faire.

Le fils de M. *Delatour* a été inoculé en 1756 par M. *Tronchin.* Cet enfant au mois de novembre dernier eut un accès de fievre qui se termina par une éruption à la peau. M. *Gaullard* prétend que c'est une vraie petite vérole : je soutiens le contraire avec tous les médecins, M. *Gaullard* excepté : je soutiens de plus, fondé sur un grand nombre d'expériences, que l'inoculation quand elle

donne la petite vérole met à l'abri de la rechute. Tel eſt le ſujet de la diſpute qui s'eſt élevée entre M. *Gaullard* & moi. Pour la terminer M. *Gaullard* me propoſe de me faire inoculer. Cette expérience n'eſt-elle pas heureuſement imaginée, & fort déciſive pour ſavoir ſi l'inoculation que je n'ai jamais ſubie garantit du retour de la petite vérole ?

Quel peut donc être le but de M. *Gaullard* ? Le voici. Il ſe ſera dit à lui-même en examinant ſa conſcience : je me ſuis trop avancé ; j'ai une mauvaiſe thèſe à ſoutenir ; les raiſonnemens me preſſent, les autorités m'accablent : donnons le change aux lecteurs dont un aſſez petit nombre connoît l'état de la queſtion. Défions M. de la *C*. de ſe faire inoculer. La ſingularité de la propoſition ſurprendra. On oubliera que le fait conteſté ne peut être éclairci par ce moyen. Si M. de la *C*. accepte, je pourrai toujours dire, quel que ſoit l'événement, qu'il ne prouve rien, quant au fait du petit *Delatour*. Si M. de la *C*. refuſe, j'aurai l'air d'avoir fait à mon adverſaire un défi qu'il n'oſe accepter ; je mettrai par là les rieurs

de mon côté, & c'est beaucoup en ce pays-ci. Sous ce point de vue le projet de M. *Ganllard* n'est pas mal imaginé.

Mais, dira-t-on, si cette expérience ne décide rien, quant au fait contesté, de la possibilité d'une seconde petite vérole après l'inoculation, elle peut du moins nous apprendre si l'insertion peut produire une seconde petite vérole dans un corps déja purgé de ce levain par la nature. A la bonne heure, mais convenez au moins, 1°. que cette question est étrangere à celle qui fait le sujet de la contestation présente ; 2°. que cette question est toute décidée depuis plus de trente ans. Si M. *Gaullard* ne sait pas combien de fois l'expérience qu'il propose a été répétée en Angleterre, il y a du moins tant à *Londres* qu'à *Paris* trois exemples célebres qui ne peuvent être inconnus à un médecin qui écrit sur l'inoculation.

Il n'ignore pas sans doute que des sept criminels sur lesquels les premieres expériences furent faites en 1721, le seul qui avoit eu la petite vérole naturelle, fut aussi le seul qui ne la

prit point par l'opération. Il doit savoir que le docteur *Maty*, garde de la bibliotheque du cabinet Britannique, qui avoit eu la petite vérole à l'âge de 22 ans, s'est inoculé lui-même au mois de novembre 1754. Les journaux & les Mercures ont retenti de cette expérience ainsi que de l'exemple de Mlle. *d'Etancheau* qui n'a pu prendre la petite vérole à *Paris* sous nos yeux, quoiqu'inoculée à plusieurs reprises ; * & qui a découvert depuis par les témoignages les plus autentiques & les plus circonstanciés, qu'elle avoit eu cette maladie dans son enfance au couvent de la *Magdelaine de Tresnel*. Encore une fois M. *Gaullard* ne peut ignorer des faits de notoriété publique. L'expérience qu'il propose n'ajouteroit rien à tant de preuves multipliées ni même à sa conviction. Sa proposition est donc illusoire, & je ne puis la regarder que comme une plaisanterie.

M. *Gaullard* parle-t-il sérieuse-

* *Voyez* Mercure de France, janvier 1758, 1 vol. pag. 117.

ment ? Je vais lui répondre de même. Je ne crains point de me faire inoculer : je suis si convaincu que cette opération ne produiroit aucun effet sur moi, que je n'hésiterois pas à m'y soumettre, si quelqu'un à qui je prendrois intérêt n'attendoit que mon exemple pour mettre sa vie en sûreté par cette précaution, ou si cette épreuve pouvoit procurer quelque bien à la société. Mais le motif de donner la comédie à M *Gaullard*, celui même de le persuader de ma bonne foi, ne suffisent pas pour me déterminer.

Que M. *Gaullard* obtienne qu'on établisse à *Paris* dans l'hôpital des enfans-trouvés une pratique qui sauve tant de vies à *Londres*, à *Geneve*, à *Stokolm*, & par reconnoissance je lui donnerai la satisfaction qu'il desire. Dira-t-il que s'il se rendoit promoteur de l'inoculation, il agiroit contre sa conscience ? Je le ferois souvenir qu'il a déclaré dans sa premiere lettre (Merc. de fév. p. 159 & 160.) *qu'on auroit tort de conclure qu'il est opposé à l'inoculation ; que quoiqu'elle ne préserve pas infailliblement de la petite vérole naturel*,

le, il peut malgré cela trouver des avantages à se faire inoculer ... qu'il en laissera la liberté à son fils.... qu'il n'est point un enthousiaste, & n'a aucun intérêt à parler pour ou contre cette méthode. Il peut donc sans scrupule solliciter un établissement qui conserveroit infailliblement chaque année la vie à plusieurs centaines d'enfans, dont le grand nombre semblent des victimes dévouées à la mort.

Mais pour ôter a M. *Gaullard* jusqu'au prétexte du refus, je ne mets pas mon consentement à si haut prix: je ne lui demande que de seconder mes efforts en donnant une preuve de zele pour les progrès de son art. Voici de quoi il s'agit.

Si nous avions depuis un siecle en France comme a *Londres*, & en quelques autres villes de l'Europe, des listes mortuaires qui nous instruisissent seulement du nombre des morts, mais de leur âge & de la maladie à laquelle ils ont succombé, outre les conséquences qu'on en pourroit tirer pour résoudre divers problêmes politiques & moraux, il est évident que la comparaison de semblables

listes

listes données en divers pays nous apprendroit que telle ou telle maladie est plus ou moins commune en tel ou tel canton, plus ou moins dangereuse en tel autre, & que nous tirerions de-là de nouvelles lumieres sur l'influence du climat, sur la nature des alimens, sur l'efficacité des différens remedes, & sur les diverses méthodes de traiter une même maladie usitées en différens lieux & en différens tems.

Pour obtenir tous ces avantages, il suffiroit d'ordonner que dans toutes les paroisses & les hôpitaux de *Paris*, il fût fait, en marge des extraits de sépulture, une simple mention de l'âge du mort & de sa maladie; & cela seulement quand celui qui signe l'extrait en feroit librement & volontairement la déclaration; condition qui prévient toutes les difficultés. Cette proposition avoit été agréée de M. le lieutenant général de police, * de MM. les vicaires généraux du diocese, & de plusieurs de MM. les curés de *Paris*. Des ob-

* M. Bertin, aujourd'hui Secrétaire d'Etat.

jections qu'on n'a pas eu honte de faire, mais que j'aurois honte de répéter ici, ont empêché qu'elle ne passât. Que M. *Gaullard* par la force de ses représentations & de celles de ses confreres, qui ne peuvent manquer d'avoir ici beaucoup de poids, fasse lever des obstacles qui conspirent contre les progrès de la médecine, comme le refus de livrer des cadavres à la dissection a long-tems retardé les pas des anatomistes : à ce prix je m'engage à satisfaire M. *Gaullard*.

Enfin pour qu'il ne m'accuse pas de lui imposer des conditions qu'il ne dépend pas de lui de remplir, voici un troisieme moyen plus simple encore de rendre mon inoculation utile, & de m'obliger à accepter sa proposition.

Si M. *Gaullard* ne se joue pas du public, le défi public qu'il me fait doit, si je l'accepte, terminer notre dispute : c'est assurément le moindre fruit que je doive retirer de mon acceptation. Je ne lui demande plus des choses qui seroient à la vérité plus utiles, mais dont l'exécution ne dépend pas absolument de lui. Je

me restreins à une seule pour laquelle il n'a besoin du concours de personne. Qu'il promette par écrit que si je ne prends pas la petite vérole artificiellement, que si l'inoculation ne produit aucun effet sur moi, il rétractera solemnellement le jugement qu'il a porté de la maladie du jeune *Delatour*, & toutes les conséquences qu'il en a tirées contre l'inoculation. Sur cette promesse, qui dépend uniquement de M. *Gaullard*, j'accepte son défi, & je m'engage à me faire inoculer sous ses yeux; mais sans employer son ministere : je serai volontiers, pour employer ses termes, le martyr de l'inoculation, je le dispense seulement du rôle d'exécuteur qu'il s'étoit réservé.

Au reste lui-même doit souhaiter que je ne m'en rapporte pas à lui sur le choix de la matiere, autrement je pourrois l'accuser d'avoir choisi celle d'une vérolette séreuse ou crystalline pareille à celle du jeune *Delatour* : maladie dont je ne crois pas être exempt, & peut-être communicable par l'insertion. En ce cas M. *Gaullard* soutiendroit qu'il m'a donné une vraie petite vérole, &

notre dispute recommenceroit. Cette inoculation d'une fausse petite vérole n'a pas encore été faite de propos délibéré, mais elle peut avoir lieu quelquefois par méprise. C'est un fait à éclaircir par l'expérience. Telle avoit été peut-être l'inoculation de l'Anglois traité d'une seconde petite vérole à *Rheims* par M. *Josnet*, & du Hollandois traité à *Paris* par M. de *Lassone*. Telle est peut-être l'explication de plusieurs autres cas semblables.

Après avoir fait choisir la matiere d'une vraie petite vérole reconnue par des yeux experts & par des témoins non suspects, en présence de M. *Gaullard*, si l'insertion me donne la petite vérole, je lui promets que ni moi ni personne de ceux à qui le fait sera connu ne soutiendront plus qu'on ne peut avoir deux fois cette maladie. Je me charge même de convertir sur ce point les médecins Anglois. Quant au point capital de la dispute entre M. *Gaullard* & moi, savoir si l'insertion de la petite vérole met à l'abri de reprendre cette maladie naturellement, il faut avouer que cet article ne peut être éclairci par mon inoculation, à moins qu'a-

près la seconde petite vérole dont M. *Gaullard* compte me gratifier par cette opération, il n'ait un moyen sûr pour m'en procurer une autre encore par la voie naturelle. Peut-être doutera-t-il du succès de cette derniere tentative ; mais s'il reussit à la premiere, il ne doit pas désespérer de la seconde.

En attendant voici la déclaration que je propose à M. *Gaullard* de signer & de déposer chez un notaire, ce qu'il ne peut refuser après le défi public qu'il m'a fait, si ses intentions sont droites & pures, & s'il n'a d'autre but que de s'assurer par une expérience authentique, s'il est vrai que les sujets qui ont eu la petite vérole ne peuvent plus la reprendre par inoculation.

Si M. de la Condamine après avoir été inoculé en ma présence, avec une matiere prise d'une petite vérole reconnue pour telle par deux médecins de la Faculté, & mise en dépôt jusqu'à ce qu'elle soit employée, ne contracte pas cette maladie par l'inoculation, je promets de rétracter par un écrit public le jugement que j'ai porté de la nature de la maladie qu'a eue le fils

de M. Delatour *au mois de novembre dernier ; de reconnoître avec mes confreres que ce n'étoit point une véritable petite vérole, & de désavouer toutes les conséquences que j'en ai tirées contre l'inoculation.*

Que M. *Gaullard* signe & dépose cette déclaration, je suis prêt de me faire inoculer. Ce n'est pas à lui de dire que cette expérience n'ajoutera rien à la preuve qui résulte de tant d'autres faits semblables & connus, & qu'elle ne peut décider la question de la maladie du jeune *Delatour.* C'est M. *Gaullard* qui m'a fait la proposition : je l'accepte : s'il récule, le public décidera qui de nous deux agit de meilleure foi. Je suis, &c.

LA CONDAMINE.



PREMIERE LETTRE

De M. de la CONDAMINE, à M. Daniel BERNOUILLI. *

De Paris, 15 Décembre 1759.

J'ATTENDS avec impatience, Monsieur, les additions que vous me promettez à vos réflexions sur l'inoculation de la petite vérole. Jusqu'ici, je me crois assez fort pour faire face à tous les antinoculistes : j'avois écarté les plus dangereux, en prouvant que la question, sous le point de vue où je l'envisageois, ne regardoit, ni le médecin, ni le casuiste ; mais je suis menacé d'un adversaire dont je ne me défiois pas. Un jeune architecte, ambitieux de se faire un nom, ennuyé de ne point trouver de basilique à édifier, veut s'illustrer en sappant les fondemens du temple que j'élevois à l'inoculation. C'est dommage que ce temple ne soit pas aussi fa-

* Ces lettres ont été imprimées dans le Mercure de mars & d'avril 1760.

mieux que celui d'*Ephèse* : son destructeur pourroit aspirer à la célébrité d'*Erostrate*. C'est par de nouveaux calculs, qu'il prétend renverser mon édifice. J'implore votre secours, Monsieur : ce n'est point une terreur panique qui me saisit ; c'est M. *Gaullard*, qui m'annonce cet ennemi redoutable. Vous me demandez ce que c'est que M. *Gaullard* & ce qui m'a mis aux prises avec lui ? Bien des gens m'ont fait la même question que vous : il faut vous satisfaire. Apprenez, Monsieur, que M. *Gaullard* depuis long-tems célebre par l'attestation qu'il a donnée des miracles d'un grand serviteur de dieu, a fait l'acquisition d'une charge de médecin ordinaire de la petite écurie du roi : ce qui donne bien le droit d'exercer *à Paris* la médecine, sans avoir pris de degrés dans la Faculté ; mais non le privilege de ne se point méprendre aux apparences de la petite vérole, sur tout quand on ne voit le malade qu'une fois en passant.

Un enfant de huit ans à neuf ans, inoculé par M. *Tronchin*, *à Paris*, en 1756, eut au mois de novem-

bre 1758 des boutons à la peau. Ils parurent le mecredi 8. M. *Gaullard* vit l'enfant le 9 : il a écrit qu'il l'avoit trouvé sans fievre. Le surlendemain 11, jour de la S. *Martin*, on a vu cet enfant jouer à la toupie.

Je me restreins a rapporter des faits dont j'ai déja donné la preuve : je m'abstiens de tout raisonnement.

M. *Gaullard* au premier coup d'œil, avoit qualifié cette éruption de petite vérole : il en avoit répandu le bruit dans *Paris* par ses lettres. Quatre docteurs, M. *de Vernage* ancien doyen de la Faculté de médecine à leur tête, chargés par M. le Duc d'*Orléans* de vérifier le fait, ont publié le rapport de leur examen & de leur information, inseré dans le Mercure de France de décembre 1758 ; d'où il résulte que le jeune *Delatour* avoit une maladie de la peau, connue & distinguée de la petite vérole, long-tems avant que l'inoculation fût pratiquée en Europe, *une éruption crystalline & sereuse qui se termine sans suppuration*, *dont* les quatre docteurs ont *vu plusieurs exemples dans le cours de leur pratique* : enfin que cette ma-

ladie eſt entierement différente de la petite vérole, qu'elle peut ſuivre, ou précéder indifféremment. M. *Gaullard* pour ne pas ſe dédire, & pour expliquer comment un malade de la petite vérole peut jouer à la toupie le quatrieme jour, a déclaré, dans une lettre, imprimée dans le Mercure de février ſuivant, qu'il appelloit petite vérole toute éruption qui commençoit par le viſage. De cette nouvelle & ſinguliere définition, il conclud que le jeune *Delatour* a eu une ſeconde petite vérole véritable; qu'il avoit donc été inoculé en pure perte, & qu'ainſi l'inoculation ne préſerve pas de la rechute.

Les quatre docteurs n'ont pas daigné s'appercevoir de la lettre de M. *Gaullard*. Je ne ſongeois pas plus qu'eux à y répondre, trois mois après ſa publication, lorſqu'on me preſſa de déſabuſer un pere, que la lecture de cette lettre empêchoit de faire inoculer ſon fils. J'eus la docilité de ſuivre cet avis. (Mercure de juin 1759.) Je repréſentois au pere, qu'il donnoit trop de poids à une lettre, écrite uniquement pour étayer

une décision précipitée, que l'auteur avoit paru prêt d'abandonner, en convenant avec ses quatre confreres, que pour en juger il eût fallu suivre régulierement la maladie. M. G. repliqua, dans le Mercure d'août 1759, à ma lettre avec beaucoup d'amertume, jusqu'à m'accuser de mauvaise foi; & ne songeant plus qu'à détourner l'attention des lecteurs du fait contesté, qui n'étoit que trop bien éclairci, il s'avisa de me défier publiquement de me faire inoculer par lui-même, en me promettant une seconde petite vérole de sa façon, qu'il étoit *présque physiquement sûr de me donner*. On m'a répété de toutes parts, que je devois mépriser les subterfuges de mon adversaire, & sur-tout sa proposition de m'inoculer, proposition visiblement étrangere à notre dispute, & qu'on jugeoit d'ailleurs dérisoire, révoltante, indécente même. Mais je n'ai pas assez d'amour-propre, ou peut-être en ai-je trop, pour n'opposer que le mépris à la contradiction: je suis de trop bonne foi pour affecter de dédaigner des objections, que j'ai vu faire illusion à des

gens, qui ne cherchoient que la vérité. J'ai donc une seconde fois répondu à M. *Gaullard*, Mercure de France, octobre 1759, 1er. & 2me. vol.

Après un délai de plus de trois mois, il change son défi en un pari; il élude mon acceptation, en exigeant de nouvelles conditions, ou impossibles, ou inacceptables. Il me revient de plusieurs endroits, que je me couvrirai de ridicule, si je lui réplique encore. On me condamne en ce cas à passer le reste de mes jours à répondre méthodiquement à tous les absurdes quadrateurs de cercle, dont l'académie des sciences est continuellement obsédée, & même au nouvel écrit de M. le chevalier de *Causans*, qui prend l'académie à parti sur le jugement qu'elle a porté de ce qu'il appelle ses démonstrations. Je sens toute la force & la justesse du parallele, & je n'hésiterois pas à profiter de l'avis qu'on me donne, si je n'écrivois que pour *Paris*, ou du moins, pour ce qui s'appelle la bonne compagnie, où ma réponse ne sera pas plus lue que la lettre de M. *Gaullard*, où l'on plaisante de tout, où l'on n'écoute guere,

re, où la premiere regle est de ne parler jamais deux minutes de suite de la même chose ; & où par conséquent, on doit être excédé d'entendre parler d'inoculation. Mais par le grand nombre de lettres que je reçois de nos provinces, & des péis étrangers, de personnes de qui je n'ai pas l'honneur d'être connu, même de médecins de nom, & par les questions que l'on me fait, je juge qu'on traite ailleurs cette matiere moins légerement qu'à *Paris* ; & que ceux même qui n'y prennent pas un intérêt direct & présent, ne laissent pas de s'occuper d'une question de fait dont la prévention ou le zèle aveugle ont voulu faire un cas de conscience ou une thèse de médecine. Je crois donc devoir à la confiance que me témoignent ceux qui m'écrivent, de les désabuser des bruits faux & calomnieux que les antinoculistes se plaisent à répandre sur les prétendus accidens causés à *Paris* par l'inoculation.

J'ai souvent été témoin, dans nos provinces, qu'une lettre dattée de la capitale, n'importe de qui, donnoit cours à la nouvelle la plus mé-

prisable. Quelqu'un a dit, que les lettres ne rient point. On ignore réciproquement d'un péis à l'autre les usages & les convenances, le ton national, & pour ainsi dire, le *costume*. On ne voit pas par-tout les choses du même œil. Ce qui nous paroît ici ne meriter qu'un éclat de rire pour toute réponse, se débite gravement en Espagne, en Italie & en Allemagne. Nous sommes dans le même cas à l'égard de ce qui se passe au-delà du Rhin, des Alpes & des Pyrénées. J'ai vu beaucoup d'honnêtes gens à *Paris*, prendre très-sérieusement la plaisanterie de l'auteur d'une préface bouffonne, qui qualifioit M. *Goldoni* *, d'avocat *au parlement de Venise*; & dans le même tems, un journaliste Vénitien imprimoit, naïvement, qu'un tribunal composé d'archevêques, d'évêques, de docteurs en théologie & en droit canon, venoit d'être érigé en France, pour juger en dernier ressort le procès de l'inoculation. Ce n'est pas seu-

* Auteur célebre d'un grand nombre de bonnes Comédies Italiennes.

lement dans quelques vallons de l'Apennin, & pendant quelques mois, que ces bruits ont fermenté ſans contradiction ; c'eſt dans de grandes villes d'Italie ; c'eſt dans des cours, où nous avons des ambaſſadeurs ou des miniſtres, de qui l'on pouvoit aiſément ſavoir ce qui ſe paſſoit en France ; c'eſt à *Breſcia* ; c'eſt à *Florence* ; c'eſt à *Gênes* ; c'eſt à *Rome*, même, que ces fictions puériles ſe répétent & s'impriment. C'eſt le premier médecin de Sa Sainteté qui les accrédite, en écrivant à M. *Roncalli*, *qu'on attend la déciſion de l'univerſité de France.* Enfin, c'eſt après plus de trois ans de raiſonnemens, appuyés ſur des ſuppoſitions qui ne nous paroiſſent que ridicules, qu'on me demande ſérieuſement ce que le concile de France a décidé ; & s'il eſt vrai que le Roi de pruſſe ait mis à l'amende tous les inoculans & les inoculés.

D'un autre côté, M. *Gaullard*, à l'imitation de cet auteur de romans, qui ne compoſoit que pour les colonies, inonde la province de ſes brochures, dont j'ai vainement cherché la derniere à Paris, juſqu'à ce qu'il ait

averti, dans une feuille périodique, qu'on la débitoit *gratis* chez son imprimeur. Il nous apprend qu'il vient d'envoyer, en Italie, une nombreuse provision d'exemplaires de sa derniere lettre. Il se flatte que M. le nonce, en retournant à *Rome*, les distribuera sur sa route. Il en tombera, sans doute, quelqu'un entre les mains de M. le comte *Roncalli Parolino*, médecin célebre de *Brescia*, qui croit, de la meilleure foi du monde, que l'inoculation est abandonnée en Europe, depuis qu'il l'a condamnée, en rapportant un exemple propre à l'accréditer. Ce M. le comte *Roncalli* brigue une place à l'académie des belles-lettres, en lui présentant pour chef-d'œuvre un ouvrage *in-folio*, intitulé *Europæ Medicina*, recueil de lettres de complimens qu'il a reçues de ses correspondans, en réponse à celles qu'il leur avoit écrites, & dont il nous promet un second volume. En attendant, il vient de faire imprimer la réponse polie que lui a faite M. *de Fouchi*, secrétaire de l'académie des sciences, & il donne à cette réponse le titre *d'action de graces de l'académie des sciences*

de Paris, *au noble comte Roncalli Parolino*, *&c.* Ce n'eſt pas tout, Monſieur : cet illuſtre auteur nous annonce qu'il va faire le voyage de France uniquement pour ſe jetter aux pieds de S. M. très-chretienne, & la conjurer d'achever d'étouffer l'hydre renaiſſante de l'inoculation. Il m'exhorte tendrement à rentrer au giron de l'égliſe, en abjurant une doctrine hétérodoxe que *M. Zanettini*, médecin de S. S. n'aprouve pas, *& que l'univerſité de Montpellier n'a jamais enſeignée.* Il me promet qu'à l'inſtant où je ceſſerai d'en être le protecteur, je deviendrai beau comme un ange, cette promeſſe doit me flatter. Le burleſque enthouſiaſme de M. le comte *Roncalli*, va ſe reveiller à la vue de la lettre de M. *Gaullard.* Bientôt on publiera dans toute l'Italie que je n'oſe accepter le défi que m'a fait le premier médecin du roi T. C. L'on ne manquera pas de donner ce titre à M. *G.* du même droit que quelques antinoculiſtes l'ont donné à M. *Hecquet.* On me ſoutiendra peut-être que j'ai pris la petite vérole par inoculation; que j'en ſuis mort, & que

cette méthode est tout-à-fait abandonnée en France. Ne le disoit-on pas hautement à *Paris*, à l'égard de l'Angleterre, dans le tems où j'ai lu mon premier mémoire à l'académie, en 1754 ?

La conséquence de tout ceci, Monsieur, c'est que je ferois peut-être bien d'ignorer, en ce péis-ci, la troisieme lettre de M. *Gaullard*, d'autant plus que ma précédente y peut servir de réponse complette ; mais que pour les péis étrangers, où il cherche à la répandre, & surtout pour mes correspondans, que je dois informer, au moins par reconnoissance, de ce qui se passe de nouveau sur cet objet, je ne puis rester dans le silence : au lieu donc d'écrire à chacun, dans une lettre particuliere, ce que contient celle-ci, je ne trouve rien de plus court & de plus simple, que de la livrer à l'impression.

Ce qui acheve de m'y déterminer, c'est que plusieurs personnes, en petit nombre à la vérité, mais dont l'intention ni les lumieres ne peuvent m'être suspectes, conviennent que s'il n'étoit question que d'une

diſpute perſonnelle, je ferois très-bien de ne plus répondre ; mais que dans un cas où le bien général de l'humanité ſe trouve intéreſſé, la vérité ne peut être miſe dans un trop grand jour ; que mes adverſaires ont ſur moi l'avantage de flatter un préjugé très-général, & puiſé dans la nature, qui prête de la force aux objections les plus frivoles : que je ne dois pas me contenter du ſuffrage des gens éclairés & déja convaincus ; qu'il s'agit de perſuader le grand nombre, à qui le nom de médecin impoſe dans une matiere qui paroît n'être que du reſſort de la médecine ; enfin, que je ne dois pas me laſſer de préſenter l'évidence, qui, dans les circonſtances actuelles, ne peut triompher qu'avec le temps.

Je vais donc parcourir la nouvelle lettre de M. *Gaullard* & vous en rendre compte.

De plus de quarante articles, diſcutés contradictoirement dans ma ſeconde lettre, M. *Gaullard* ne répond qu'à cinq ; c'eſt en quelque ſorte, de la part d'un homme qui répond, paſſer condamnation ſur tous les autres. Du moins ne peut-

on douter que M. *Gaullard* n'ait choisi les cinq articles les plus propres à lui donner gain de cause : j'y répliquerai l'un après l'autre, & si je ne réussis pas à lui fermer la bouche, je me flatte au moins de dispenser mes lecteurs de lire sa réplique, s'il s'avisoit encore d'en faire une.

I. Le premier article mérite à peine d'être discuté. Peu importe au public, que M. *Gaullard* ait été piqué ou non de ce que ses confreres ne lui ont pas proposé de signer le rapport qu'ils ont donné de la maladie du fils de M. *Delatour*. Peu importe que ce soit pour se dépiquer qu'il ait écrit sa premiere lettre. La maniere dont M. *Gaullard* s'est expliqué devant les quatre docteurs, en convenant avec eux, *qu'il n'avoit vu l'enfant qu'une fois, & qu'il auroit fallu avoir suivi réguliement la maladie, &c.* (Rapport des quatre docteurs, Mercure de France, décembre 1758.) prouve assez qu'il eût été de bonne composition, s'ils lui eussent proposé de joindre sa signature à la leur. Mais ce n'est pas sur ce seul fondement, tout lé-

gitime qu'il eſt, que j'ai ſuppoſé les diſpoſitions de M. *Gaullard* : cependant il nie le fait. Il en ſera ce qu'il lui plaira : je n'inſiſte plus. Il ne tiendroit qu'à moi de confondre M. *Gaullard*, en citant mes auteurs ; mais il prend la choſe trop vivement, pour que je veuille compromettre perſonne avec lui, d'ailleurs j'ai promis le ſecret.

II. M. *Gaullard* avançoit dans ſa ſeconde lettre, (Mercure de France, de février 1759.) que j'ai ſollicité à *Rome*, en faveur de l'inoculation, un bref, que le feu Pape m'a refuſé. Rien n'eſt plus faux. Je ne me ſuis pas contenté de faire remarquer que le plus grand ennemi de l'inoculation n'auroit pu mieux s'y prendre pour éterniſer la diſpute, qu'en traveſtiſſant un problême d'arithmétique en une queſtion de théologie, & que faire dépendre l'établiſſement de cette méthode en France de l'acceptation d'un bref, étoit un moyen plus que douteux d'y réuſſir. Encore une fois, je ne m'en ſuis pas tenu là. En affirmant que je n'avois pas ſollicité le bref en queſtion, j'ai appuyé mon aſſertion

d'un témoignage propre à fermer la bouche à tout autre qu'à M. *Gaullard*. Cependant il revient à la charge, & soutient ce qu'il avoit avancé, sans citer ses garans. En vain l'auteur du Mercure de France a refusé d'admettre dans son journal la lettre de M. *Gaullard* en lui disant, que lorsqu'on assuroit un fait nié par un ambassadeur de France, sous les yeux duquel le fait auroit du se passer, il falloit au moins des preuves. M. *Gaullard* se contente de faire entendre qu'il l'a oui dire ainsi à *Paris*, chez M. le nonce, aujourd'hui M. le cardinal *Gualtieri*. Il se garde bien d'avancer, qu'il l'ait appris de la bouche même de son Eminence : mais quand cela seroit, quand on l'auroit ainsi mandé de *Rome* à M. le nonce, seroit-ce une preuve de la vérité du fait ? Je connois le premier auteur de cette plaisanterie, qui m'avertit, avant mon départ pour l'Italie, qu'il en alloit faire courir le bruit. J'ai dit que ce bruit s'étoit en effet répandu dans *Rome*, d'où l'on a pu l'écrire à *Paris*. Mais M. *Gaullard* se croit-il mieux instruit que M. le duc *de Choiseuil*, alors am-

baſſadeur de France, à *Rome*, ſous les yeux duquel tout a dû ſe paſſer, dans le palais duquel j'étois logé, & ſans lequel je n'eus jamais été connu du cardinal *Valenti*, premier miniſtre de S. S. le pape *Benoit XIV*; enfin, qui m'a permis de le citer, comme témoin, que je n'ai fait aucune démarche pour obtenir ce prétendu bref ?

On peut remarquer à ce ſujet la différence entre ma maniere d'agir, & celle de M. *Gaullard*. C'étoit après des gens, qui ne peuvent manquer d'être bien inſtruits, c'eſt ſur des faits même, dont M. *Gaullard* eſt convenu dans ſa conférence avec ſes quatre confreres, que j'avois jugé de ſes diſpoſitions, à ſigner leur raport, s'il en eût été requis. Il nie le fait, ſans en donner aucune preuve : je me déſiſte, & je conſens, qu'on le croie ſur ſa parole, quoique dans un cas où ſon témoignage peut être ſuſpect. De ſon côté, M. *Gaullard* avance un fait que je nie; j'ai prouvé que le fait, tel qu'il le ſuppoſe, feroit contraire à mes vues : j'ai cité pour témoin de ſa fauſſeté, un ambaſſadeur, qui devoit être

bien informé. M. *Gaullard* au lieu de ſe rendre, perſiſte dans ſon imputation, ſur un ſimple oui dire, à trois cens lieues du lieu où le fait a dû ſe paſſer. Je croirois manquer à ce que je dois au miniſtre, que j'ai nommé, ſi j'apportois en preuve un autre témoignage que le ſien, fût-ce même celui de M. le cardinal *Paſſionei*, ſecrétaire des brefs, qui me permetroit bien auſſi de le citer. Mais pour confondre M. *Gaullard* en tournant contre lui ſes propres armes, je l'invite à s'adreſſer à M. le cardinal *Gualtieri*, de la faveur duquel il ſe targue; qu'il le prie de s'informer aujourd'hui ſur les lieux mêmes, s'il eſt vrai que j'aie fait la plus légere démarche pour ſolliciter le bref. Ce que ſon Eminence mandera de *Rome*, doit avoir plus de poids, que les bruits recueillis à *Paris* dans ſon antichambre.

Voilà, je crois, les deux premiers articles de la lettre de M. *Gaullard* ſuffiſamment éclaircis; paſſons au troiſieme.

III. Il s'agit de la mort du fils cadet de M. *de Caſe*, enfant de cinq

cinq ans, inoculé en même temps que son frere aîné, qui se porte très-bien.

Il me faut entrer ici dans quelque détail, pour tirer la vérité du nuage dont on la couvre. Mais je ne parle qu'à ceux qui la cherchent, & qui me sauront gré du soin que je prends pour la dévoiler.

Le quatorzieme jour depuis l'éruption, pendant la déficcation d'une petite vérole bénigne, & sans fievre de supuration, le cadet des deux freres inoculés, tomba dans un assoupissement, qui augmenta par degrés, qui devint létargique, & dont il mourut le trente-troisieme jour de son inoculation renouvellée. Son corps fut ouvert trente heures après, *sans aucune apparence de putréfaction;* mais on trouva vers la base du crâne un épanchement de sérosité, qu'on jugea la cause immédiate de sa mort. Tous ces faits sont constants, par le raport de l'ouverture du corps, dressé par M. *Boyer*, doyen de la faculté & par trois de ses confreres. (Voyez le rapport des quatre médecins, à la fin de ma premiere Lettre à un Con-

ſeiller de Dijon.) Voilà tout ce que l'inſpection du cadavre avoit fait connoître, lorſque huit jours après, M. *Hoſty* reçut une lettre de M. *Lorry*, l'un des médecins appellés pour aſſiſter à l'ouverture. Par cette lettre, M. *Lorry* lui donnoit avis qu'il avoit appris par une femme de la maiſon, que l'enfant, quinze jours avant ſa mort, avoit fait une chûte violente ſur le derriere de la tête, que la gouvernante & la garde avoient tenue ſecrette. Sur cet avis, M. *Hoſty* demanda permiſſion d'informer. Les témoins ouis devant un commiſſaire au châtelet, déſigné par M. le lieutenant de police, le fait fut conſtaté juridiquement par la dépoſition de la garde, & par celle de la jardiniere de la maiſon. Le procès verbal eſt imprimé dans le Mercure de juin 1759. M. *Hoſty*, dans celui de juillet, à donné de nouveaux détails, tels que ſa converſation avec la garde, la déclaration du frere aîné de l'enfant, le certificat de M. le curé de *Chaillot*, &c. M. *Gaullard* s'éleve aujourd'hui contre tous ces témoignages. A l'information juridi-

que, il oppose le nouvel interrogatoire qu'il a fait subir, de son autorité privée, à la jardiniere.

Si ce moyen de contredire un fait, attesté juridiquement, étoit admis, il ne seroit plus possible d'en constater aucun. Daignons cependant, par un effort de complaisance, nous prêter à ce moyen, tout irrégulier qu'il est. Prenons au pied de la lettre tout le narré de M. *Gaullard*, & donnons à son interrogatoire privé, qu'il rapporte de mémoire, six mois après le fait, le même poids, la même autorité qu'à l'information faite dans la forme légale, & dans le tems même, par autorité du magistrat. Qu'en résultera-t-il? rien autre chose, sinon, que cette femme, qui dans sa déposition avoit dit seulement qu'elle avoit appris la chûte de l'enfant par la garde, savoit quelque chose de plus, puisqu'elle a dit, & soutenu constamment à M. *Gaullard* qu'elle *avoit su l'accident dans le moment même, étant entrée dans la chambre de l'enfant, qui étoit encore pâle, qui pleuroit, & à qui on faisoit tirer un mouchoir entre les dents pour voir si la chûte, qu'il ve-*

noit de faire, lui répondoit dans la tête.... qu'elle s'en souvenoit, comme si cela se passoit à l'heure même. M. *Gaullard* part de là pour infirmer le témoignage de la jardiniere, comme si l'omission d'une circonstance dans sa déclaration, étoit une contradiction. Il ne faut que lire cette déclaration même, (Mercure de juin 1759) pour voir qu'elle ne contient rien qui contredise ce que M. *Gaullard* prétend que cette femme lui a dit depuis. Quant à l'omission, qu'il lui reproche, le motif en est aisé à pénétrer. On sait par la déposition de la garde, premier témoin, au témoignage de laquelle M. *Gaullard* n'a rien à opposer, que la gouvernante avoit caché cette chûte aux parens & au médecin, & qu'elle avoit exigé le plus grand secret. La jardiniere, qui l'avoit confié à M. *Lorry*, fut fort étonnée, quand M. *Hosty* lui lut la lettre qu'il avoit reçue de son confrere, sans lui dire de quelle part. Interrogée par le commissaire, elle a craint de se rendre coupable, en avouant qu'elle avoit su la chûte le jour même; elle a donc tû cette

circonſtance. D'ailleurs elle n'avoit pas été témoin de la chûte, elle n'avoit fait que la ſoupçonner en voyant l'enfant pâle & pleurant, à qui l'on faiſoit tirer un mouchoir; elle n'a donc pu rien ſavoir que par conjecture, juſqu'au moment où la garde, qui étoit préſente, lui fit la confidence entiere peu avant la mort de l'enfant. La jardiniere n'a donc rien dit de faux dans ſa déclaration, quoiqu'elle n'ait pas tout dit. Enfin elle n'a point été interrogée par le commiſſaire: il n'a fait que recevoir ſa déclaration volontaire, dans laquelle elle n'a rien nié de ce que M. *Gaullard* prétend qu'elle lui a certifié depuis.

Mais examinons comment M. *Gaullard* a fait ſa nouvelle découverte, & quelles en ſont les conſéquences. Deux mois après la mort du jeune *de Caſe*, M. *Gaullard* ſe fait conduire dans la maiſon de *Chaillot.* Je dis deux mois après la mort, arrivée le 7 mai, puiſque M. *Gaullard* nous apprend que le Mercure de juillet, étoit alors imprimé. Cependant par ſon récit, il fait entendre au lecteur, que c'é-

toit dans le tems même de l'accident. *Je voyois*, dit-il, DANS CE TEMS LA *Me... à Chaillot, je priai M... de me conduire chez la jardiniere, &c.* Quoi qu'il en soit : il entre en conversation avec cette femme ; il la fait causer familierement ; il lui demande, comment elle a su la chûte de l'enfant mort. Celle-ci lui conte naïvement qu'elle est entrée dans la chambre le moment d'après la chûte, qu'elle a vu l'enfant pleurant, à qui l'on faisoit tirer un mouchoir. Alors il prend le ton d'un juge, *il tire le Mercure de juillet de sa poche*, lit la déposition qui portoit (dit-il), qu'elle n'avoit *su la chûte de cet enfant que deux jours avant sa mort.* Notez que ce mot de *deux jours* n'est pas dans la déposition. Il *tourne le feuillet*, lit la déposition de la garde malade, qui dit (c'est M. *Gaullard* qui parle) que c'étoit elle qui *deux jours* avant la mort de l'enfant, avoit fait la confidence de cette chûte à la jardiniere. Notez encore que ce mot de *deux jours* ne se trouve pas plus dans cette déposition que dans l'autre. M. *Gaullard* dit à la jardiniere ;

» Vous avez donc dépoſé faux, en » diſant que vous n'aviez ſu l'accident que deux jours avant la » mort » ? Cette femme ſe croit ſur la ſellette ; elle s'intimide, s'embaraſſe ; la circonſtance des *deux jours* avant la mort, toute neuve pour elle, la fait *ſe recrier ſur une fauſſeté pareille*. Elle ſe plaint *qu'on a donc écrit autre choſe que ce qu'elle a dit :* elle proteſte à M. *Gaullard* que ce qu'elle vient de lui dire eſt la pure vérité. Il continue ſon interrogatoire. » Pourquoi donc ne l'a» vez-vous pas déclaré plutôt ?... » C'eſt, dit-elle, de crainte de » faire du tort à la garde malade & » à la gouvernante .... Qui vous a » donc déterminé à le dire après la » mort? Vous avez craint de leur » nuire quand il y avoit du reme» de, & vous ne craignez plus de » nuire EN RÉVÉLANT UN SECRET » INUTILEMENT. » La pauvre femme, ajoute M. *Gaullard* reſta confondue. Je le crois bien : on le ſeroit à moins. M. *Gaullard* lui prouvoit très-bien qu'elle étoit inconſéquente. Elle ne ſut pas lui repliquer qu'elle avoit promis le ſecret

par foiblesse, & qu'elle l'avoit revelé pour l'acquit de sa conscience : elle ne songea qu'à calmer M. *Gaullard* en convenant, pour lui complaire, que cet enfant étoit mort de la petite vérole, & en lui promettant de ne jamais faire inoculer ses enfans. Quelle perte pour l'inoculation !

Il est singulier que M. *Gaullard* ne s'apperçoive pas qu'en cherchant à détruire le témoignage de cette pauvre femme, il ne fait que lui donner une nouvelle force. Elle avoit seulement déposé qu'elle avoit appris la chûte de l'enfant, *peu de tems* avant sa mort, par la confidence de la garde. M. *Gaullard* en la questionnant adroitement, lui arrache, qu'avant cette confidence, elle avoit vu l'enfant pleurer l'instant d'après sa chûte, & qu'on lui faisoit tirer un mouchoir avec les dents. Nous n'avions que la garde pour témoin oculaire, nous en avons maintenant deux, graces à M. *Gaullard*, la garde & la jardiniere.

On auroit au moins dû, dit-il, joindre au témoignage de la garde celui de la gouvernante. M. *Gaullard* y pense-t-il ? La garde & la

jardiniere, qui n'ont point de part à la chûte de l'enfant, (puiſque l'une dans ce moment donnoit un bouillon au frere aîné, & que l'autre n'étoit pas préſente); qui n'ont à ſe reprocher toutes deux qu'un excès de complaiſance pour la gouvernante, ou de crainte de la déſobliger, ont pu céder à la voix de leur conſcience pour rendre hommage à la vérité, ſur-tout quand M. *Hoſty* les en a requiſes en juſtice réglée; mais peut-on exiger que la gouvernante, ſeule coupable de la mort de l'enfant, dont elle eût prévenu la chûte, en ne s'écartant pas du lit du malade, vienne s'accuſer elle-même ? Son témoignage ſeroit nul. *Non auditur perire volens*. Elle ne pouvoit être interrogée que comme coupable dans le cas où elle eût été pourſuivie criminellement.

Si M. *Gaullard* en reſtoit là, on lui pardonneroit, en faveur de ſon peu de ſuccès, les efforts qu'il fait pour obſcurcir une vérité qui lui déplait ; mais le chagrin qu'il a de ne pouvoir imputer cette mort à l'inoculation, lui fait franchir les

bornes de l'honnêteté publique. C'est pour exhaler ce chagrin qu'il à l'audace, je menage ici les termes, d'insinuer que les témoins ont été corrompus par son confrere ; que lès parens de l'enfant mort se sont prêtés à la subornation mal adroite d'un témoin qui n'auroit parlé qu'à demi, enfin, de jetter un soupçon de complicité sur les personnes respectables citées dans la lettre de M. *Hosti*, dont la lecture seule suffit pour détruire ces odieux soupçons.

M. *Gaullard* qui tente en vain de rendre suspect le témoignrge de M. le curé de *Chaillot*, devroit sentir qu'il est de son intérêt de ne pas laisser croire que les certificats se donnent légérement. Parmi les gens qui n'ont pas le dégré de foi nécessaire pour croire aux miracles de M. *Paris*, aucun, que je sache, n'accuse M. *Gaullard* d'avoir manqué de bonne foi en donnant son certificat sur une matiere si délicate. Venons aux deux derniers articles de la lettre.

IV. M. *Gaullard* avoit avancé qu'il *savoit au moins trois morts sur*

le nombre de ceux qui ont été inoculés à Paris : Il essaye de s'en justifier, (p. 11 de sa nouvelle lettre) en disant qu'il a voulu désigner un fait qui n'est pas public, la mort d'un enfant que son pere avoit fait inoculer à l'insçu de sa femme. Remarquons d'abord que M. *Gaullard* ne cite pas ici plus fidelement son propre texte, qu'il n'a souvent cité le mien ; tant on a peine à se défaire d'une mauvaise habitude. Voici les termes de sa seconde lettre : (Mercure d'août 1759, p. 167.) Je connois 80 inoculés à *Paris. Sur ce nombre, j'en sais au moins deux morts.* J'ai demandé compte à M. *Gaullard* de cet *au moins deux*, parcequ'il n'en citoit réellemen que deux, & que par cette expression *au moins deux*, il en faisoit soupçonner un troisieme. Or il nous apprend aujourd'hui qu'il en sait non seulement deux, mais *au moins trois* ; d'où l'on peut conclure, qu'il s'en réserve un quatrieme *in petto.* Mais comme c'est un secret, que je suis caution qu'il ne révélera jamais, il ne lui eût pas plus couté de dire qu'il en connoissoit une douzaine.

Il feroit d'autant plus excufable d'employer un nombre vague, qu'il paroît n'avoir jamais eu bien préfent le nombre précis. Dans fa feconde lettre, il favoit *au moins deux morts* de l'inoculation fur 80 inoculés à *Paris* : il prétend aujourd'hui, qu'il en favoit *au moins trois*. Ne le preffons point, de peur qu'il n'en fache au moins quatre. Si c'étoit une confidence qu'on lui eût faite, ce feroit le comble de la difcrétion que d'oublier le fecret confié. C'eft dommage qu'il nous avoue qu'on a conftamment refufé de l'inftruire du fait. Ce n'eft donc, de fon aveu, qu'un pur foupçon de fa part. Mais quoi! parce qu'il plaît à M. *Gaullard* de foupçonner qu'un enfant mort de la petite vérole avoit été fecrettement inoculé, il fe croit en droit de dire au public que c'eft *un fait dont il eft certain* ! (page 11). Trouveroit-il bon que, fur un fimple foupçon, quelqu'un s'avifât d'imprimer, *qu'il eft certain* que trois malades, au moins, de M. *Gaullard* font morts par fa faute? Je me garderai bien d'employer, même, par repréfailles, de pareilles armes con-

tre lui. J'aurois même plus de tort qu'un autre ; car je ne lui connois aucun malade, quelque recherche que j'en aie faite. C'est un justice que je lui rends avec plaisir. Peu de médecins peuvent se vanter d'un pareil avantage. *

M. *Gaullard* en doutant de ma bonne foi, m'indique un moyen de la lui prouver : moi, qui ne doute pas de la sienne. Je le prie de me mettre à portée d'en convaincre ceux qui refuseroient de croire que, sachant *au moins trois* accidens funestes causés par l'inoculation, il se soit contenté de dire, qu'il en savoit *au moins deux*, & qui conclurront de cette varication qu'il n'en savoit aucun.

Au reste, n'oubliez pas, Monsieur, que des deux accidens cités par M.

* Je me trompois : je viens d'apprendre la mort d'une parente de M. de *Montigni*, de l'Académie des Sciences, entre les mains de M. *Gaullard*, qui la traitoit de la petite vérole. Il doit nous en citer six qu'il ait tirés d'affaire, pour prouver qu'il n'est pas dans le cas du médecin, qu'il trouveroit si fort à plaindre, s'il perdoit un malade de la petite vérole sur sept ; & si j'en découvrois un second mort entre ses mains, il faudroit qu'il citât douze convalescens.

Gaullard l'un eſt celui d'un enfant de cinq ans, mort d'une chûte, (Voy. les preuves, Merc. de juin & de juillet) l'autre eſt l'accident unique de Mlle. *Châtelain* la cadette. Il n'eſt pas ici queſtion d'examiner la cauſe de cet accident, aujourd'hui trop connue. (V. Merc. d'oct. 1755. II. v. p. 150.) Il ſuffit de remarquer qu'il y a autant d'injuſtice que de malignité, pour ne rien dire de plus, à faire entendre (lettre de M. *Gaullard*, page 14.) que cette Dlle. eſt morte entre les mains de M. *Hoſty*, qui ne l'a jamais vue, & qui ſur le ſeul bruit qui ſe répandit, qu'elle n'avoit été réglée qu'une ſeule fois, & que depuis ſix mois rien n'avoit paru, augura mal du ſuccès de l'opération, dans de telles circonſtances. (Voy. *Journal œconomique* de novembre 1755.) M. *Hoſty*, qui d'ailleurs n'a rien écrit ſur ce fait, ni ſu ſa cauſe, n'a pas plus ſuppoſé le fait, comme M. *G.* l'en accuſe, qu'il n'a ſuppoſé la chûte du jeune *Caze*, dont il a publié les preuves juridiques.

Vous voyez, Monſieur que, M. *Gaullard* eût mieux fait de garder

le ſilence ſur cet article, comme ſur plus de trente-cinq autres, auxquels il ne répond pas un mot. Je ne ſuis pas étonné, que ma lettre lui ait paru fort longue, quoique 50 pages in-12 ne ſemblent pas une longueur démeſurée pour un écrit, où plus de 40 articles ſont réfutés. Parmi toutes les omiſſions de M. *Gaullard* qui ſont autant de traits de prudence de ſa part, je n'en choiſirai qu'une pour vous prouver, que s'il n'eſt pas heureux dans le choix des articles auxquels il répond, il ſait quelquefois garder le ſilence très-à-propos. C'eſt à l'égard de l'article de ma lettre, qui ſuit immédiatement celui que je viens de diſcuter. M. *Gaullard* après avoir dit, qu'il connoiſſoit *parmi les inoculés de Paris, au moins deux morts*, ajoutoit ce qui ſuit, *& j'en ai cité trois qui ont eu* la petite vérole après l'inoculation. Sur quoi je lui demandois, quel autre il avoit cité que le fils de M. *Delatour*, qui d'ailleurs n'étoit point dans ce cas. Je convenois avec M. *Gaullard* qu'il faiſoit mention dans ſa lettre, d'un Anglois & d'un Hollandois; mais

outre que leur inoculation n'eſt rien moins que prouvée, ni l'un ni l'autre ne ſont du nombre des inoculés de *Paris* ; & c'eſt parmi ceux-ci que M. *Gaullard* aſſuroit en avoir cité trois, qui avoient eu une ſeconde petite vérole. Je lui demandois donc s'il étoit honnête d'induire en erreur les étrangers & les gens de province, qui croiroient ſur la parole de M. *Gaullard, médecin de la petite écurie du Roi*, que ſur 80 perſonnes inoculées à *Paris*, il avoit connoiſſance de trois rechûtes après l'inoculation, & qu'il avoit cité les trois perſonnes dans un écrit public ; tandis qu'il eſt de fait, qu'il n'a cité qu'un ſeul exemple, & quel exemple ! celui du petit *Delatour* que M. *Gaullard* ſeul, entre tous les médecins, qualifie de récidive. Enfin, comme je ſuis grand queſtionneur, je lui demandois encore, ſi publier un fait faux, & s'en donner pour garant, c'eſt reſpecter le public & ſe reſpecter ſoi-même. Je pouvois encore lui demander comment cela s'appelloit. A cela M. *Gaullard* ſe tait ; je l'avois prévu. Il trouve ſeulement mes queſtions impolies, il

les qualifie de licences littéraires. Tout ceci ne mériteroit-il pas un petit *poſt ſcriptum* dans les feuilles des apologiſtes de la *candeur* & de la force de ſes écrits & du ſel de ſes plaiſanteries ?

Je m'apperçois, Monſieur, que j'excéde de beaucoup les bornes d'une lettre, & je ne vous ai pas encore rendu compte des nouvelles propoſitions de M. *Gaullard* & du pari de 2600 louis, qu'il ſubſtitue à ſon premier défi, de me faire inoculer *par lui*. Ce ſera le ſujet d'une autre lettre plus courte, & qui ſera, j'eſpere, la derniere ſur cette matiere. Je ſuis, &c.

Paris, 15 décembre 1759.

P. S. On me promet un éclairciſſement au ſujet du certificat que j'ai cité de M. *Gaullard*. Je lui rendrai pleine juſtice, ſi j'ai été mal informé.





SECONDE LETTRE

De M. de la CONDAMINE, à M. Daniel BERNOUILLI.

Paris le 3 Janvier 1760.

AVANT que de vous rendre compte, Monſieur, du dernier & principal article de la troiſieme lettre de M. *Gaullard*, & de l'honneur qu'il me fait de me choiſir, pour eſſayer ſur moi trois différentes manieres d'inoculer, je veux bien encore le ſuivre dans quelques digreſſions, où il s'écarte un peu de ſon ſujet.

Il croit, dit-il, ſavoir autant de géométrie, que je ſais de médecine. (V. ſa lettre, page 14.) Ce n'eſt pas porter loin ſes prétentions géométriques : j'aurois tort d'y mettre oppoſition. Mais ſans être géometre, M. *Gaullard* auroit pu ſavoir, qu'un ſophiſme n'eſt pas un problême (merc. d'août 1759, p. 168:) comme je n'ai pas beſoin d'être doc-

teur en médecine, pour être sûr que des pustules séreuses, qui s'affaissent sans supuration, ne sont pas des boutons de petite vérole. Il ajoute (*ibid.* pag. 14.) qu'il ne me convient pas de me mêler dans une dispute entre des médecins. Je pourrois lui demander dans qu'elle dispute? car je vois que les médecins le laissent dire, & ne lui disputent rien: j'aurois dû les imiter. Mais en supposant, très-gratuitement que M. *Gaullard* fût en dispute réglée avec ceux qu'il appelle ses confreres, je ne suis pas plus entré dans la querelle, que *Quinte-Curce* dans celle d'*Alexandre* & de *Darius*. (J'espere que la comparaison ne déplaira point à M. *Gaullard.*) Je n'ai fait que le personnage d'historien, ou tout au plus, celui de rapporteur du procès. Que M. *Gaullard* contredise mon rapport; à lui permis: mais de quel droit voudroit-il m'empêcher de dire ce que je pense à la personne à qui j'écris, & même de soumettre au jugement du public des réflexions que je consacre à son utilité. En voici par exemple une, que je me reproche de n'avoir pas faite plutôt.

Il eſt bien ſingulier, dit *M.* Gaullard, *qu'on m'oppoſe l'avis de quatre médecins qui n'ont pas vu le malade, à moi qui l'ai vu.* Non, Monſieur, pouvois-je lui répondre : cela n'a rien d'étonnant, & je vais vous le prouver. Il s'agit de ſavoir, ſi la maladie du jeune *Delatour*, au mois de novembre 1758, étoit la petite vérole, ou ne l'étoit pas. Les quatre docteurs n'ont point vu l'enfant pendant ſa maladie : il eſt vrai ; mais ils ont interrogé le chirurgien qui l'a vu tous les jours, le maître & la maîtreſſe de penſion, qui ne l'avoient pas perdu de vue : ils ont appris par le témoignage uniforme de ces témoins oculaires, le degré de violence, les progrès, les ſymptômes & toutes les circonſtances de la maladies. Ils opinent d'après ces témoignages, que ce n'étoit point la petite vérole. *Leur opinion*, dites-vous, *n'eſt fondée que ſur le rapport d'autrui, au lieu que vous prétendez avoir jugé par vos yeux.* Non, Monſieur, encore une fois, vous n'en avez pu juger par vos yeux : vous oubliez en ce moment, que votre déciſion n'eſt

fondée que sur le raport d'autrui. Vous opinez que c'étoit une vraie petite vérole, sur ce seul fondement, que l'éruption a commencé par le visage, & vous n'avez pas vu le commencement de l'éruption. La petite vérole, dites-vous, (*merc. de février 1759 page* 151.) *est une maladie de la peau, qui se manifeste par des pustules ou boutons, qui paroissent d'abord au visage, ensuite, &c.* & pag. 155, en parlant des différentes especes de petite vérole, vous ajoutez, *le caractere distinctif & essentiel y est toujours. Quel est-il? Je n'en sais point d'autre... C'est la sortie graduée des boutons d'abord au visage, ensuite à la poitrine, &c.*

Faisons l'application de votre doctrine. Vous avez trouvé l'enfant sans fiévre, vous en êtes convenu dans la conférence du palais royal. (*rapport des quatre médecins merc. janv.* 1759, 1 *vol. p.* 168.) Peut-être n'avez-vous pas alors senti les conséquences de cet aveu, mais il n'est plus tems de vous en dédire Que l'éruption eût commencé la veille, comme je l'ai prouvé dans mes deux premieres lettres, (*merc. de juin* 1759,

pag. 157 & 158.) ou le jour précédent, peu importe : vous n'en avez pas vu le commencement ni même le progrès puisque vous n'avez vu le malade qu'une fois : vous ne savez que par conjecture, ou par le rapport d'autrui, qu'elle a commencé par le visage : vous ne décidez donc, comme vos confreres de la nature de la maladie, que sur le rapport d'autrui. Il n'est donc pas étonnant, qu'on préfére le sentiment uniforme de quatre médecins au votre, qui renverse les notions les plus communes, d'une maladie aussi connue que la petite vérole.

Comme je ne suis pas docteur en médecine, je ne combats point votre définition par des raisonnemens: je me contente de remarquer comme historien, qu'elle est neuve & singuliere, qu'elle vous appartient en propre, & que personne ne vous dispute le mérite de l'avoir imaginée. Permettez-moi cependant d'ajouter, que par un raisonnement semblable au votre, je pourrois prouver, si j'étois médecin, que le petit *Delatour* a eu la peste. Il ne m'en cou-

teroit que les frais d'une nouvelle définition, & je dirois : *J'appelle peste toute éruption cutanée, qui se termine en quatre jours ; or, le quatrieme jour après l'éruption, le petit* Delatour *étoit debout, & jouoit à la toupie : donc il a eu la peste.* Convenez, que si je n'ai pas étudié la médecine, je n'ai pas oublié ma logique.

Je laisse M. *Gaullard* pour un moment, & je reviens à vous, Monsieur. Croiriez-vous que l'objection, que je ne suis pas médecin, fait une forte impression sur quantité de gens ; & qu'un bonnet de docteur, si j'avois l'honneur d'en être décoré, donneroit plus de poids, que l'évidence même à mes argumens, en faveur de l'inoculation. Nous avons depuis peu des journalistes, (il est vrai qu'ils se sont autant multipliés que les cometes) qui demandent de quoi je me mêle, & qui croient aussi naïvement que le peuple, qu'il n'y a qu'un médecin qui puisse raisonner sur cette matiere. C'est à vous, Monsieur, qui réunissez à tant de titres en tout genre, celui de docteur en la faculté de médecine, c'est à vous à désabuser le public d'un pareil pré-

jugé. Tandis que vous porterez la lumiere dans les esprits de tous ceux qui seront en état de suivre vos démonstrations, ceux qui n'y pourront atteindre, reconnoîtront votre compétence pour juger la question. Ils vous perdront de vue comme géométre; mais ils vous croiront sur votre parole, comme docteur en médecine, quand vous les assurerez eux & ceux de vos confreres qui voudroient en douter, que dans l'état actuel des choses, la question, *si l'inoculation est utile & salutaire au genre humain*, ne regarde point la médecine. Ils n'en douteront plus, en vous voyant traiter cette matiere, sans faire usage de vos connoissances puisées dans l'art d'*Esculape*, & quand vous leur prouverez que le docteur en médecine, (à ce titre seul) est plus capable d'embrouiller, que d'éclaircir une question, qui sous le point de vue, où je la considere, est un pur problême de calcul de probabilités, problême sur lequel vous avez tant de droits héréditaires & acquis. Je vous réponds d'avance, Monsieur, de la reconnoissance du public, & que ne vous devrois-

devrois-je point en mon particulier, de me soustraire aux coups que le redoutable architecte, annoncé par M. *Gaullard* étoit prêt à me porter !

Mais quel peut être le motif, qui m'a fait prendre la cause de l'inoculation si fort à cœur, & quel est mon but? On me fait souvent cette question : permettez que j'y réponde. En 1732 j'étois à *Constantinople* : j'y vis un grand nombre de gens, qui se félicitoient de devoir la vie à cette méthode. Je n'en fis mention qu'historiquement dans les observations de mon voyage, communiquées à l'académie. (*Mem. de l'académie des sciences pour l'année* 1732, *p.* 316.) Onze ans après, & pendant mon séjour au *grand Parà*, colonie portugaise, à l'embouchure de la riviere des *Amazones*, j'appris qu'un carme missionnaire de *Rio-negro*, voyant qu'aucun de ses Indiens attaqués de la petite vérole n'en rechappoit; après avoir perdu la moitié de son troupeau, s'avisa d'inoculer tout le reste presque au hasard, sur la foi de la gazette d'Europe, & qu'il les sauva tous. De retour à *Paris*,

en 1745, je résolus de m'instruire à fond sur cette matiere. Je lus tout ce que je pus recueillir d'écrits sur l'inoculation, publiés depuis trente ans, sur-tout en Angleterre. Je me convainquis de plus en plus, que l'usage de cette pratique, rendue générale en France, conserveroit tous les ans au moins vingt-cinq mille sujets à l'état, & répareroit avec usure les pertes journalieres, que fait parmi nous la population par tant de causes réunies. J'ai cru devoir à ma patrie de l'instruire de faits, aussi connus chez nos voisins, qu'ignorés parmi nous. J'en ai tiré les conséquences : j'ai mieux aimé rendre palpables, & mettre à la portée de tout le monde des vérités utiles & trop peu répandues, que d'en chercher des nouvelles, qui pouvoient me faire plus d'honneur. Trop long-tems détourné par d'autres occupations, je ne pus exécuter ce projet pendant plusieurs années. Ce ne fut que le 14 avril 1754, que je lus à l'assemblée publique de l'académie, mes premieres recherches sur l'inoculation. Plus d'un an se passa depuis l'impression

de mon mémoire, sans qu'il fût contredit : la doctrine, dont j'exposois les avantages, ne reçut que des applaudissemens dans la spéculation. Mais aussitôt qu'un de nos médecins, qui voulut être témoin des succès de cette méthode à *Londres*, se fut mis en état d'en recueillir les fruits dans la pratique à *Paris*, les contradictions s'éleverent; & le seul de ses confreres, qui se fut assuré par plusieurs expériences, de l'efficacité du préservatif, prit ce tems pour le décrier. Il sembla n'attendre pour s'en déclarer l'ennemi, que le moment où il pouvoit encore l'employer efficacement à la conservation des jours d'une fille unique, qui faisoit la douceur de sa vie, & que la petite vérole naturelle vient de lui ravir. N'insultons point à sa douleur.

M. *Gaullard* s'est engagé, sans presque s'en appercevoir; à soutenir la même cause que cet infortuné docteur : il se rend comme lui, l'apologiste des calculs de *Wagstaffe*, qui fut, il y a plus de 40 ans, en Angleterre, l'un des premiers, des plus déraisonnables & des plus ardens ennemis de la petite vérole

artificielle. Suivant la progreſſion établie par ce grand calculateur, un ſeul inoculé communiqueroit en trois mois la petite vérole, à un million ſix cens ſoixante & dix-neuf mille, ſix cens ſeize perſonnes : nombre, qui ſe multipliant, ſelon lui par ſix, à chaque nouvelle communication, ſurpaſſeroit bientôt celui des individus de l'eſpece humaine ; enſorte que bientôt toute la ſurface de la terre, ſeroit infectée par la contagion. Le ridicule de cette ſuppoſition ſautoit aux yeux, avant qu'elle fût reconnue fauſſe dans le fait. L'expérience ne ceſſe de la contredire. M. *Gaullard* ſait bien que la petite vérole n'eſt pas devenue plus commune à *Paris*, à *Lyon*, à *Nîmes*, depuis qu'on a commencé d'y pratiquer l'inſertion. *Stockolm* depuis trois ou quatre ans, *Géneve* depuis dix, *Londres* depuis quarante, ne ſont pas plus infectées qu'auparavant. Les épidémies ne ſont pas plus fréquentes à *Conſtantinople* depuis un ſiecle. Il en eſt de même de la Grece, de la Chine, de la Circaſſie, d'une grande partie de l'Afrique, ou la petite vérole artificielle eſt en

usage de tems immémorial. Le progrès de la contagion supposé par *Wagstaffe*, quelque rabais qu'on y fasse, est donc une pure chimere. Cependant ces calculs absurdes, que je n'ai traité que de ridicules, sont, suivant le jugement de M. *Gaullard* aussi solides, que les miens sont frivoles. J'admets le parallele, & je consens qu'on juge de la frivolité de mes calculs, par la solidité de ceux que le bon sens désavoue au premier aspect, & que l'expérience de près de quarante ans en Amérique, & de plusieurs siecles en Afrique, en Asie & en Europe, a constamment démenti.

Ce docteur, dit M. *Gaullard* avec sa confiance ordinaire, *connoissoit toutes les expériences qu'on cite en faveur de l'inoculation.* Remarquez s'il vous plait, Monsieur que la lettre de *Wagstaffe* au Dr. *Freind*, victorieusement réfutée par le Dr. *Arbuthnott*, qui ne daigna pas la combattre sous son nom *, est de 1722,

* La réponse du docteur *Arbuthnott*, parut sous le nom de *Maitland*, chirurgien de Miladi *Wortley Montagu*.

& que les expériences d'insertion en Angleterre n'ayant commencé qu'en 1721 par l'inoculation de six criminels, ne montoient encore en 1722, qu'à un petit nombre de personnes. *Wagstaffe* connoissoit-il alors plus de deux cent mille expériences faites depuis ? Les assertions de M. G. ressemblent la plupart à celle-ci.

Il invite ses lecteurs à lire les doutes sur l'inoculation (feuille volante anonyme, qui se répandit à *Paris* en 1756, à la veille de l'inoculation de Mgr. le duc de *Chartres* & de *Mademoiselle.*) Il faut que M. *Gaullard* ait des raisons particulieres, pour conseiller de lire & de relire cette brochure, à laquelle il prodigne les plus grands éloges. Tout le monde sait qu'elle ne contient rien de nouveau, ni de digne de la réputation de l'auteur, à qui M. *Gaullard* l'attribue, & que les circonstances dans lesquelles cet écrit parut, ne permettent pas de lui attribuer, sans lui faire injure. *

---

* La mort de M. *Astruc*, que je ne voulois pas heurter de front, me permet de dire aujour-

Nous voici parvenus au cinquieme & dernier article de la lettre de M. *Gaullard* : on y trouve une anecdote curieuse. Saviez-vous, Monsieur, que ce même *Wagstaffe*, suivant lequel la contagion devoit en moins de trois ans infecter l'univers, avoit défié à *Londres*, quiconque auroit eu la petite vérole, soit naturelle, soit artificielle de se faire inoculer par lui, ce que personne n'accepta. J'avois donc accordé gratuitement à M. *Gaullard* l'honneur de cette invention. Fidele disciple de son maître en calcul, il ne fait que renouveller & restreindre la proposition de *Wagstaffe*, quand il m'adresse personnellement le défi, que celui-ci faisoit indistinctement à tous ses compatriotes, & quand il m'assure qu'il est *presque phisiquement*

d'hui librement qu'il étoit Auteur de cette brochure qui se répandit la veille de l'inoculation des enfans de Mgr. le duc d'*Orléans*, & que cet ouvrage sembloit n'avoir pour vue, que d'intimider & détourner de sa résolution ce Prince, que M. le chevalier de *Jaucour* avoit engagé à faire inoculer Mgr. le duc de *Chartres*, ainsi que sa sœur, & à confier le soin de leur inoculation à M. *Tronchin*, qu'il avoit appellé de *Geneve*.

certain de me donner une ſeconde petite vérole, &c. Notez que je l'ai eue de l'eſpece confluente à l'âge de 15 ans, & qu'elle m'a fort maltraité. C'eſt de peur que je ne l'oublie, que M. *Gaullard* a ſoin de m'en faire rappeller le ſouvenir, par l'auteur d'un journal, qui le dit *unique en ſon genre*, qui s'eſt modeſtement chargé d'être le *cenſeur* de la littérature, & d'en donner toutes les ſemaines *les préceptes & les exemples*, en nous propoſant pour modeles M. *Baillet*, & le pere *Honoré de Sainte Marie.* *

La propoſition de M. *Gaullard* abſolument étrangere au ſujet de notre diſpute, par conſéquent déplacée, & qu'un autre que moi, trouveroit peut-être inſultante, ne méritoit aucune réponſe de ma part. L'inoculation de quelqu'un, que la petite vérole naturelle n'a pas épargné, peut-elle, nous apprendre, quelque ſoit ſon effet, ſi cette opé-

* Feuille périodique, qui n'a duré que quelques ſemaines, intitulée; *le Cenſeur Hebdomadaire*, de la compoſition du ſieur *Abraham Chaumeix*, *Tranſivi & non erat.*

ration met à l'abri du retour naturel de cette maladie ? Il ne s'agiſſoit pas d'autre choſe entre M. *Gaullard* & moi. Et quant à la queſtion générale des avantages & des prérogatives de cette méthode, de quelle utilité peut-être une expérience, tant de fois répétée ſans aucun effet ? Faut-il que je devienne le plaſtron des eſſais arbitraires de M. *Gaullard* pour lui épargner la peine de s'inſtruire de faits publics & notoires : tels que l'expérience faite à *Londres* en 1721, ſur *Eliſabeth Harris*, la ſeule des ſix criminels, qui eût eu la petite vérole naturelle, & la ſeule qui ne la prit point par inſertion : tels que l'inoculation vainement renouvellée ſur un frere du colonel *Yorck*, fils d'un grand chancelier d'Angleterre, la même opération inutilement tentée à *Londres* par le Dr. *Maty*, (voyez merc. de France janv. 1657 pr. vol. pag. 117.) ſur lui-même, & rendue célebre par tous les journaux : celle qui a été faite à *Paris* de Mlle. d'*Etancheau*, dont les inciſions renouvellées ſe ſécherent ſous le fil imprégné de virus : & tant d'autres exemples ſembla-

bles, que M. *Gaullard* ſeul feint d'ignorer, ou de ne pas croire. Il ne lui manquoit plus, pour éluder la conſéquence de ce dernier fait, qui s'eſt paſſé ſous nos yeux, à *Paris* en 1757, que de donner un démenti formel au témoignage de Mad. de *Montgomeri*, & de toutes les religieuſes de la *Magdelaine de Treſnel*, en niant que cette Demoiſelle eût payé ce tribut dans ſon enfance, ſans qu'on puiſſe concevoir quel peut être le but de M. *Gaullard*. Car quand il ſeroit vrai que Mlle. d'*Etancheau*, qui n'a pu prendre la petite vérole par inſertion, ne l'auroit pas eue dans ſon bas âge, ce fait aideroit-il à perſuader au public, qu'après l'avoir eue très-fortement, je la puis reprendre par l'inoculation ?.

Il me reſte à me juſtifier auprès de vous, Monſieur, & devant le public, d'avoir répondu trop ſérieuſement à une propoſition, qui ne méritoit que du mépris, & d'avoir accepté le défi de M. *Gaullard*. Enfin, il me reſte à vous faire juge de la maniere dont il élude aujourd'hui cette acceptation, à laquelle il ne s'attendoit pas.

Après avoir considéré son défi comme une pure plaisanterie, ou comme une adresse de sa part, pour donner le change au lecteur, j'ai répondu sérieusement en faveur de ceux qui pouvoient regarder ce même défi, comme un moyen propre à terminer notre contestation, & j'ai dit, que le motif de persuader de ma bonne foi le seul homme qui paroissoit en douter, avoit trop peu de poids sur moi pour m'engager à souffrir la plus légere incommodité; mais que le moindre degré d'utilité publique, suffiroit pour me déterminer à me faire inoculer. Je n'ai donc pas hésité de m'offrir à l'épreuve de l'inoculation, pour peu qu'on regardât l'expérience faite sur moi comme utile au bien général. J'en ai même indiqué divers moyens, & ne pouvant en trouver un qui dépendît uniquement de la volonté de M. *Gaullard*, je lui ait fait l'honneur de regarder comme utile le désistement des objections qu'il n'avoit formées que pour étayer un premier jugement porté trop à la hâte. J'ai donc accepté sa proposition, de me faire inoculer, avec la seule condition

qu'il promettroit de se retracter, si son expérience sur moi ne réussissoit pas. On trouvera sans doute que ce seroit acheter trop cher un désaveu qui ne doit pas me paroître fort important. Cela se peut ; mais enfin, à ce prix j'ai consenti d'être inoculé : non par M. *Gaullard* dont je n'ai pas accepté les offres officieuses ; mais sous ses yeux, avec une matiere choisie par deux médecins de la faculté. Personne n'a blâmé ma restriction.

L'épreuve proposée par M. *Gaullard* ne pouvant servir à décider la question de la nature de la maladie du petit *Delatour*, supposé que ce fût encore une question : elle ne peut tout au plus être bonne qu'à terminer notre dispute. Il est vrai que M. *Gaullard* a tort de faire dépendre le systême de l'inoculation de l'effet que cette opération fera sur moi ; mais enfin, puisque telle est sa prétension, si l'effet de l'opération est nul, M. *Gaullard* doit convenir que ses argumens portent à faux. S'il refuse cette condition, il doit avouer qu'il s'est joué du public, & n'a cherché qu'à lui faire il-

lusion

lusion par son défi ; dans l'espérance assez bien fondée que je ne l'accepterois pas.

Trois mois se sont passés depuis mon acceptation publiée dans le mercure du 1 septembre. Enfin, M. *Gaullard* reparoît sur la scene en décembre 1759 ; & loin de répondre nettement à ma proposition, il commence par en faire de nouvelles, plus singulieres les unes que les autres. Il me propose un pari, plus propre a donner une haute idée de sa fortune, que de sa prudence. Peu de gens seroient en état de consigner deux mille six cents louis comptant ; & c'est à quoi s'engage M. *Gaullard* en offrant de parier deux cents louis contre moi, & autant contre chacun de douze autres personnes. La bourse du fameux docteur *Mead*, qui comptoit ses guinées par ses visites, suffiroit à peine aux frais d'une pareille gageure : & M. *Gaullard* (p. 20.) m'accuse de fanfaronade ! Sans rien rabatre de son mérite, il ne passe pas pour le médecin de *Paris* le plus occupé : j'en compte environ deux cents dans cette capitale, tant de ceux qui com-

posent la faculté, que parmi les privilégiés comme M. *Gaullard*. Si chacun d'eux étoit assez en fonds, pour consigner comme lui *soixante deux mille quatre cent livres*, à l'occasion d'un simple pari, nous aurions deux cents citoyens qui dans une condition moyenne, seuls, & sans rien prendre sur leur aisance, pourroient offrir au trésor royal un secours de plus de douze millions. Secours qui n'est point a dédaigner dans les conjonctures présentes ! Mais voyons les circonstances de ce pari, plus extraordinaires encore que le pari même.

Pour prouver qu'il y va de bonne foi, & qu'il ne plaisante pas, M. Gaullard *déclare qu'il avoit déposé* 200 *louis d'or chez un notaire... avec soumission pour le double & le triple, si M. de la C. en vouloit déposer autant.*

C'est par une feuille volante, que celui contre lequel M. *Gaullard* parie n'a pu se procurer qu'avec beaucoup de peine que j'apprens la premiere nouvelle de cette consignation, *trois* ou *quatre* mois après qu'elle est faite; car M. *Gaullard*

n'eſt pas fort ſur les dates. Il eſt vrai, qu'il étoit inutile, que je fuſſe informé de ce dépôt. Je ne me fais point inoculer pour gagner de l'argent, & ſi j'avois deux cents louis, dont je puſſe diſpoſer ſans m'incommoder, en acceptant le pari contre M. *Gaullard*, je deſtinerois le prix de la gageure à l'hôpital général, à condition, que MM. les adminiſtrateurs conſentiroient à donner une liſte annuelle du nombre & de l'âge des malades de la petite vérole, qu'ils reçoivent dans leurs maiſons, de ceux qui guériſſent & de ceux qui meurent. La répugnance qu'ils témoignent pour une choſe utile, & d'une exécution aiſée, me paroît inexpliqnable. Je reviens au pari.

M. *Gaullard* a fait réflexion, *qu'il eſt tel ſujet qui n'eſt pas ſuſceptible de l'effet du virus variolique*, (*p.* 16.) Il en conclud qu'il ne ſuffit pas de m'inoculer moi ſeul, *& qu'il faut que je lui procure douze perſonnes, qui conſentent à ſubir la même épreuve, dont ſix aient eu la petite vérole naturellement, & ſix par inſertion....* La plume me tombe des mains en copiant les propoſitions de

M. *Gaullard* que je vous laisse qualifier, Monsieur, cependant il nous assure qu'il parle sérieusement & de bonne foi. Laissons à part l'extravagance (j'ai beau chercher un terme plus doux,) qu'il y a d'exiger de moi que je lui fournisse douze sujets pour faire ses expériences ; mais qu'il nous apprenne au moins ce qu'il entend, en disant qu'il ne faut pas m'inoculer seul, parce qu'il y a des sujets qui ne sont pas susceptibles de virus variolique. Si quelqu'un, par sa constitution, est inaccessible à ce virus, ce quelqu'un peut-il se rencontrer ailleurs que parmi ceux qui n'en ont jamais éprouvé l'effet ; & peut-on soupçonner de n'en être pas susceptible, celui qui comme moi a fait ses preuves que son sang n'est que trop disposé à fermenter avec ce levain ? Où donc est la nécessité de chercher douze autres sujets, pour assurer l'expérience ? N'est ce pas à moi nommément que M. *Gaullard* s'est engagé de donner la petite vérole ? Encore une fois, que veut-il dire ? Assurément il a péché contre la regle si sage de M. *de Fonrenelle*, qui disoit, qu'en écri-

vant sur une matiere, il avoit toujours commencé par tâcher de s'entendre lui-même.

Tout ce que prouve la nouvelle proposition de M. *Gaullard*, c'est qu'il commence à se méfier de l'efficacité de sa recette. En m'inoculant seul, il étoit plus que moralement sûr de me donner la petite vérole complette, *la plus étoffée* : (je ne puis trop conserver les termes de celui, qui se pique d'en connoître si bien la valeur) & à présent, à peine espere-t-il la donner à quatre personnes sur douze. Je ne suis plus surpris, qu'il ne m'ait pas fait avertir du dépôt de ses deux cents louis de son premier pari : sans doute il craignoit d'être pris au mot.

A la fin cependant il se résout généreusement à m'inoculer seul & sans pari; mais il y trouve une petite difficulté, c'est que je ne consens pas qu'il soit l'opérateur. Il me reproche ici le terme d'exécuteur, dont je me suis servi : il me demande, *si l'inoculation est un supplice, & si je suis un criminel;* & voilà sans contredit la meilleure plaisanterie de sa lettre: c'est dom-

mage qu'elle porte à faux. L'inoculation n'est point un supplice ; je ne suis point un criminel : mais M. *Gaullard* me proposoit d'être le *martyr de l'inoculation*, & j'y consentois en le dispensant des fonctions d'exécuteur qu'il s'étoit réservées. Il m'accuse à cette occasion d'une faute de grammaire ; il se trompe : il n'y a point ici de faute grammaticale ; mais j'avoue que je n'ai pas employé le terme propre. On ne dit pas l'exécuteur d'un martyr ; ce n'est pas là le vrai mot ; je laisse à M. *Gaullard* à le suppléer. Venons au fait.

M. *Gaullard* prétend m'inoculer de trois maniere différentes, qu'il nomme à l'*Angloise*, à la *Chinoise*, & à la *Turque*. La premiere méthode est, comme on sait, par incision : celle de la Chine est d'insérer dans le nez une tente de coton chargée de poudre de boutons desséchés de petite vérole. Le sujet sur lequel elle fut éprouvée à *Londres*, en 1721, fut plus malade que tous les autres, il eut des vertiges, des douleurs de tête, des convulsions, &c. Quant à l'inoculation que M.

Gaullard appelle *à la Turque*, l'une de celles qu'il me destine ; elle consiste, selon lui, à faire avaler des pillules purulentes, dont il se réserve la composition. Vous m'avouerez, Monsieur, que ce ragoût n'est pas tentant, fut-il assaisonné de la main de M. *Gaullard*. C'est cependant, selon lui, la meilleure maniere, & celle qu'il réserveroit pour ses enfans. Je lui rends graces de ses bonté paternelles : je n'en abuserai point.

J'ignore s'il y a quelque exemple de petite vérole prise en bol ; je n'en ai jamais oui parler à *Constantinople*. Ce n'est ni la maniere des Grecs, ni celle des Francs, encore moins celle des Turcs, qui ne prennent pas plus de précautions contre la petite vérole que contre la peste. Tout cela me feroit croire que c'est une expérience nouvelle que M. *Gaullard* se propose de tenter, & pour laquelle il me donne la préférence ; mais une pareille tentative seroit d'autant plus criminelle dans ses principes, que des milliers d'expériences ne suffisent pas pour justifier à ses yeux la méthode ordi-

naire, qu'il traite de contraire aux loix divines & humaines, quoiqu'il soit prouvé par les faits, qu'il ne meurt pas plus d'inoculés à l'hôpital de *Londres*, qu'il mourroit de personnes sur un pareil nombre de gens en santé, pendant l'espace d'un mois.

Il y auroit à moi de la folie à me livrer aux tours de passe-passe qu'exige de moi M. *Gaullard*, en me commandant son nouvel exercice à *l'Angloise*, à *la Turque*, à *la Chinoise*. J'ai consenti, je consens encore à être inoculé : non par lui; mais en sa présence : non avec ses pillules ni avec ses poudres; mais de la façon ordinaire : soit par incision, ou par un emplâtre vésicatoire. Quant à la matiere; pour prévenir toute chicane sur le choix, celle dont on se servira, pour la premiere expérience, le printems prochain, sera mise en dépôt sous le scellé de M. *Gaullard*, jusqu'à ce qu'on en ait reconnu l'efficacité : alors on l'emploiera pour moi, sous les yeux de M. *Gaullard*. Que peut-il exiger de plus? Si je prends la petite vérole, je publierai dans les journaux, qu'on peut

la reprendre par inoculation, après l'avoir eue bien complettement, & que j'ai fait une expérience imprudente. Si je ne la prends pas, M. *Gaullard* avouera qu'il s'est trompé, & retractera solemnellement les conséquences qu'il a tirées d'une supposition dont il reconnoît la fausseté.

Vous voilà, Monsieur, bien au fait de ma querelle avec M. *Gaullard*. Je m'attends que vous trouverez que je pouvois mieux employer mon tems qu'à lui répondre; mais si ma lettre a desabusé quelqu'un des fausses impressions qu'il avoit reçues, je n'aurai pas de regret à mes peines. Au reste, j'espere que vous ne m'accuserez pas d'avoir peu mesuré mes expressions. Si M. *Gaullard* avoit eu les mêmes choses à me dire, j'ai lieu de croire qu'il l'eût fait avec moins de ménagement pour moi que je n'en ai eu pour lui, puisqu'il n'a pas usé de détour pour dire qu'il me croyoit de mauvaise foi. En pareil cas, je prouverois que mon adversaire manque de sincérité, sans le lui dire, & je laisserois les conséquences à tirer au lecteur.

M. *Gaullard* trouve mes calculs brillans; il ne peut en contester la justesse, ils sont fondés sur des faits notoires & je cite mes garans. Enfin, M. *Gaullard* prétend qu'il n'appartient qu'au médecin d'écrire sur l'inoculation, & il appelle à son secours un architecte!

Il termine sa lettre par une longue invective contre la petite vérole artificielle, & cette invective est toute fondée sur de pures suppositions dont il ne prouve aucune. Cela ne mérite pas de réponse. Je serois cependant tenté de lui dire : *si vous croyez l'inoculation inutile, dangereuse, mortelle, pernicieuse, criminelle*, vous ne diriez pas, qu'*il peut se trouver des avantages à se faire inoculer; que vous en laisserez la liberté à votre fils* : vous ne parleriez pas de la méthode que vous employeriez pour vos enfans. Mais si vous ne croyez l'inoculation ni criminelle ni pernicieuse, pourquoi tentez-vous de persuader aux autres ce que vous ne croyez pas vous-même.

J'attends avec impatience, encore une fois, Monsieur, j'attends avec impatience vos dernieres réflexion

ſur l'inoculation, & le mémoire analytique que vous m'annoncez ſur la même matiere. Que les pygmées ſeront glorieux de vous voir lever ſur eux votre maſſue !

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, le 3 Javier 1760.

P. S. 28 *février*. Voici, Monſieur, l'éclairciſſement que j'ai promis à M. *Gaullard*. Je viens de conſulter le fameux livre de M. *Carré*, de *Mongeron*, ſur les miracles de M. *Paris*. Parmi les pieces juſtificatives, j'ai vu les ſuivantes.

N°. XX. Diſſertation faite par M. *Gaullard*, &c. N°. XXXI. Diſſertation faite par M. *Gaullard*, &c. N°. XXVI. Diſſertation, en forme de lettre, faite par M. *Gaullard*, &c. Et N°. XL, Lettre de M. *Gaullard* en forme de diſſertation, &c.

Dans ces *diſſertations en forme de lettres*, *&* *lettres en forme de diſſertations*, M. *Gaullard* ne certifie pas directement la vérité des miracles allegués. Il s'y prend beaucoup plus adroitement pour les rendre croyables. Sans ſe compromettre a la ſuite

de plusieurs atteſtations de témoins oculaires qui dépoſent de l'état actuel des malades, M. *Gaullard* prouve l'impoſſibilité phyſique de leur cure, les témoins ſuivans atteſtent *leur* guériſon. On conçoit que tous ces témoignages ne tirent leur force, s'ils en ont pour prouver la guériſon miraculeuſe, que des diſſertations intermédiaires de M. *Gaullard*.

Vous êtes ſurpris, Monſieur, qu'on n'inocule pas à *Paris* les enfans trouvés. Voici pourquoi; c'eſt que le monde eſt encore bien jeune, & que nous ſommes à *quelques* égards plus jeunes en France qu'ailleurs. En voulez vous une preuve? Les liſtes annuelles des morts & des naiſſances de nos grandes villes, ne diſtinguent ni les âges, ni les maladies, comme on le fait à *Vienne*, à *Londres*, à *Berlin*, &c. On diſpute tous les jours ſur le nombre des habitans de *Paris*, & plus encore ſur celui des habitans de la France; & rien ne ſeroit plus aiſé que de le ſavoir depuis l'ordonance de 1736, qui preſcrit à tous les curés du royaume d'avoir un double regiſtre des morts & naiſſances de

leur

leur paroisse, & d'en déposer un tous les ans au greffe du siege royal le plus voisin. *

Tout cela se fera avec le temps; mais ni vous, Monsieur, ni moi, ne le verrons : ne désespérons pourtant de rien.

Il y a dans tous les événemens telle combinaison du moral avec le physique, qu'il est impossible de prévoir. Lorsque je lus mon premier mémoire à l'académie, en 1754, j'étois bien loin d'imaginer qu'en moins de deux ans on verroit à *Paris* l'inoculation autorisée par les exemples les plus illustres. A la vue de ces exemples & de leurs succès, qui n'auroit cru que la multitude alloit être entraînée? Ces deux conjectures, toutes deux vraisemblables, ont été toutes deux démenties par l'événement. Je sais

* Dans une ville comme *Paris*, où peu d'enfans sont nourris, & où beaucoup d'étrangers meurent, on ne peut guere évaluer le nombre des habitans par les listes mortuaires. Mais les listes des naissances & des morts des paroisses de tout un royaume, villes & campagnes, donneroient une évaluation exacte à très-peu près.

tout ce que l'on dit fur cela des médecins, & je comprends bien que la préocupation, le défaut d'examen, l'éloignement pour une pratique nouvelle, un intérêt particulier, peuvent agir fur quelques-uns d'eux. Mais je ne puis foupçonner le corps entier de fe conduire par de tels motifs.

La petite vérole, dit-on, eft le plus beau fleuron de la couronne des médecins, c'eft leur aliment. S'ils ne s'oppofoient pas à l'inoculation, les chirurgiens s'en empareroient, & feroient cette *nouvelle* conquête fur les droits de la *Faculté*. Ce raifonnement n'eft que fpécieux. A *Paris*, de dix petites véroles, neuf au moins font traitées par les chirurgiens, ou les apothicaires: le peuple n'appelle un médecin que lorfque le malade eft défefpéré. Sans doute il fe pafferoit de médecin dans l'inoculation, puifqu'il s'en paffe bien dans la petite vérole naturelle; mais aucun de ceux qui ont recours au médecin au premier accès de fievre, ne fe livreroit à l'inoculation que fous les yeux d'un docteur de la Faculté. Il y a plus: je dis qu'in-

dépendamant du traitement des inoculés, l'inoculation augmenteroit le revenu des docteurs ; & la preuve de ce paradoxe, est toute simple, Les morts n'ont plus besoin de médecins ; tous les vivans sont leurs tributaires. La petite vérole détruit la quatorzieme partie de ceux qui naissent ; & l'inoculation les conserveroit. Donc si elle étoit généralement pratiquée, le médecin qui voit 1300 malades par an, en verroit 1400 ; & celui qui se fait 13000 liv. de rente, s'en feroit 14000

Les hommes de tous les péis se ressemblent. Les médecins & les théologiens anglois se liguerent d'abord contre l'inoculation : aujourd'hui tous font inoculer leurs enfans. Cette pratique introduite à Londre en 1721, y fut accueillie, puis contredite, ensuite négligée : elle n'a repris faveur qu'en 1738. Il n'y a pas encore 17 ans que nous la connoissons.

P. S. Paris, 22 *mars* 1760.

Soyez juge, Monsieur, d'un nouveau grief de M. *Gaullard*. Il se

plaint hautement que j'aie dit que je ne lui connoiſſois point de malade. Cela eſt exactement vrai : je ne connois perſonne qui ſe ſoit vanté de l'avoir pour médecin. Eſt-ce ma faute ? Mais c'eſt, dit-on, faire entendre que M. *Gaullard* n'a point de malades. Quand cela ſeroit, que ponrrois-je dire de plus flateur au dieu même de la médecine, dont la préſence rendroit la ſanté ? Plus un médecin opère de guériſons, moins il lui reſte de malades. Je félicitois M. *Gaullard* d'un avantage dont peu de ſes confreres jouiſſent. *Puiſ*qu'il prend mal mon compliment, je le rétracte, & je croirai, s'il le veut, qu'il a beaucoup de malades, & pas un ſeul convaleſcent.

Il eſt tems de parler ſérieuſement, puiſque M. *Gaullard* n'entend pas raillerie. Je déclare donc que je n'ai fait ni prétendu faire l'énumération de ceux qui le conſultent ſur leur ſanté. Quant à la perſonne que j'ai dit qui étoit morte de la petite vérole entre ſes mains ; je regarde cet accident comme un malheur, auquel tout les médecins ſont expoſés. M. *Gaullard* prétend

que cette perſonne eſt morte d'une fauſſe couche : je le veux croire : mais celui qui met ſur le compte de l'inoculation la mort d'un enfant tombé de ſon berceau ſur la tête ; celui qui nie ce fait malgré les preuves juridiques, celui qui ſuppoſe que l'inoculateur a ſuborné les témoins, & que les parens & le curé ont connivé, ne doit-il pas ſupporter avec patience qu'on ſoupçone, qu'il a voulu s'excuſer de n'avoir pu ſauver la vie à ſa malade, en donnant le nom de fauſſe couche à un accident très-ordinaire aux femmes pendant le cours de leur petite vérole ?

J'apprends que M. *Gaullard* ne juge pas à propos d'attendre la réponſe de S. E. M. le Cardinal *Gualtieri* pour éclaircir le fait de ma prétendue ſollicitation du Bref, & qu'il fait imprimer une nouvelle lettre. S'il en vient aux invectives, j'abandonne la partie : j'ai démaſqué ſes ſophiſmes parce qu'ils pouvoient induire en erreur des gens qui cherchent la vérité ; mais les injures ne perſuadent perſonne, & je ſuis diſpenſé d'y répondre.

J'ai reçu votre mémoire, Monsieur & vos réflexions sur l'inoculation. J'en ai commencé aujourd'hui la lecture à l'Académie. C'est elle qui vous doit désormais des remercîmens : je ne vous parlerai plus des miens ; ils seroient confondus dans la foule.

Paris, 5 *Avril* 1760.

Je reçois en ce moment, Monsieur, une quatrieme lettre de M. *Gaullard*, imprimée sous le nom de son fils. Je l'ai ouverte en deux ou trois endroits, & je vous jure que je n'en ai pas lu plus d'une demi page de suite : mais j'en ai assez lu pour juger du reste & pour voir que c'est un pur fatras de reproches & de personalités étrangeres à l'objet de notre dispute. Il m'accuse *de n'avoir pas répondu à M. de Haen, de ne m'être tiré d'affaire avec feu M. Bouguer, que par des plaisanteries, de n'être chymiste que de nom à l'Académie*, &c. Que tout cela soit faux ou vrai, qu'est-ce que cela fait à la nature de la maladie du petit *Delatour*, &

aux faits avancés par M. *Gaullard* ?

Au reste, j'ai répondu sommairement à M. *de Haen* dans un mémoire lu publiquement & imprimé. M. *Tissot* lui a répondu depuis, & ne m'a rien laissé à dire. M. *de Haen*, sans répliquer un seul mot, a fait un nouvel écrit. Tout ce qu'il y prouve, c'est que plusieurs médecins ont soutenu qu'on pouvoit avoir deux fois la petite vérole, & qu'ils en ont vu quelques exemples. Je n'ai jamais nié la possibilité physique du fait : j'ai seulement prouvé qu'on n'en pouvoit rien conclurre contre l'inoculation. Le reste du livre de M. *de Haen* n'a pas besoin de réponse : il est réfuté d'avance, & le sera peut être encore en temps & lieu.

Quant à M. *Bouguer*, vous savez mieux que personne, Monsieur, si ce n'est que par des ironies que je lui ai répondu ; & si en les employant, je n'ai pas pris le moyen le plus efficace pour le déterminer à mettre au jour le mémoire sécrétement légalisé, de la date & du contenu duquel dépendoit la décision de notre con-

testation. Vous savez que je me suis condamné d'avance sur tous les points de notre dispute ; si ce mémoire & sa date étoient tels que M. *Bouguer*, les annonçoit, ou même postérieurs de six mois : enfin, vous n'ignorez pas que je l'ai sommé dans tous mes écrits & répliques pendant plus de trois ans de faire paroître ce mémoire : M. *Bouguer*, est mort sans le produire. *Laïus est mort, laissons en paix sa cendre.* Il ne me convient pas aujourd'hui d'ajouter rien à ce que j'ai dit de son vivant. Je renvoie donc ceux qui voudront s'instruire plus amplement, à mes écrits, au journal de la *bibliotheque raisonnée* de Hollande, tome L, dont je ne connoissois pas l'auteur, & à l'ouvrage le plus récent sur la figure de la Terre, imprimé à *Rome* en 1755, dans lequel un juge éclairé aprécie le mérite de ce que M. *Bouguer* regardoit comme sa plus grande découverte ; en quoi il se faisoit tort à lui-même. Je passe à la troisieme recrimination de M. *Gaullard*.

Je suis entré adjoint à l'académie des sciences en 1730, par la porte chymique (la seule qui fût alors ou-

verte) en donnant un mémoire de chymie depuis imprimé dans le recueil académique de 1731. Je devins associé en 1735, & passai dans la classe de géométrie. En partant pour le voyage de l'Equateur en 1739 j'obtins pendant mon absence la place de pensionnaire chymiste, sans l'avoir sollicitée : j'étois alors en Amérique. L'académie laisse à ses membres la liberté de s'attacher aux études qui leur plaisent le plus. J'ai usé de cette liberté. Feu M. de *Reaumur*, dans la classe des méchaniciens, n'a jamais donné de mémoire de méchanique. M. le Comte de *Lauragais*, dans la même classe, ne nous a donné jusqu'ici que de bons mémoires de chymie. J'aurois pu demander à repasser dans une des trois classes de mathématiques : j'ai craint de faire tort aux excellens sujets qui se présentoient pour remplir ces places ; j'ai mieux aimé rester dans celle où les circonstances m'avoient conduit, & n'être chymiste que dans l'almanach Je dois des remercîmens à M *Gaullard*, de m'avoir donné l'occasion d'éclaircir les faits précédens, supposé qu'ils eus-

ſent beſoin d'être éclaircis.

Par la futilité de ces trois objections, qui d'ailleurs n'ont rien de commun avec le fait en queſtion, on peut juger de la valeur des autres, que j'aime mieux ignorer.

M. *Gaullard* n'ignore pas que ſi je ſuivois ſon exemple, en le combattant par des récriminations totalement étrangeres à notre diſpute, ou ſeulement en répétant une partie de ce qui me revient par la voix publique, j'aurois ſur lui trop d'avantage. Sans doute en me provoquant il a ſenti que j'étois incapable d'employer de pareilles armes, même par repréſailles. Je lui dois de nouvelles graces de cette marque d'eſtime : & pour ne pas courir le riſque de perdre la bonne opinion qu'il a de moi, j'en uſerai à l'égard de ſa derniere lettre comme j'aurois du faire à l'égard des premieres. Je ne lui donne point de conſiſtance en la réfutant, & je ne la lirai point. Je ſuivrai votre conſeil, Monſieur, quoiqu'un peu tard. M. *Gaullard* s'eſt plaint de mes plaiſanteries : je doute qu'il ſoit plus content du ton ſérieux qu'il me fait prendre. En perdant

mon temps à lui répondre, j'aurois au moins dû respecter le vôtre, & ne pas l'occuper à des choses si peu dignes de votre attention.

FIN.



TABLE

De l'Hiſtoire de l'Inoculation de la petite Vérole.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

FIN.





